

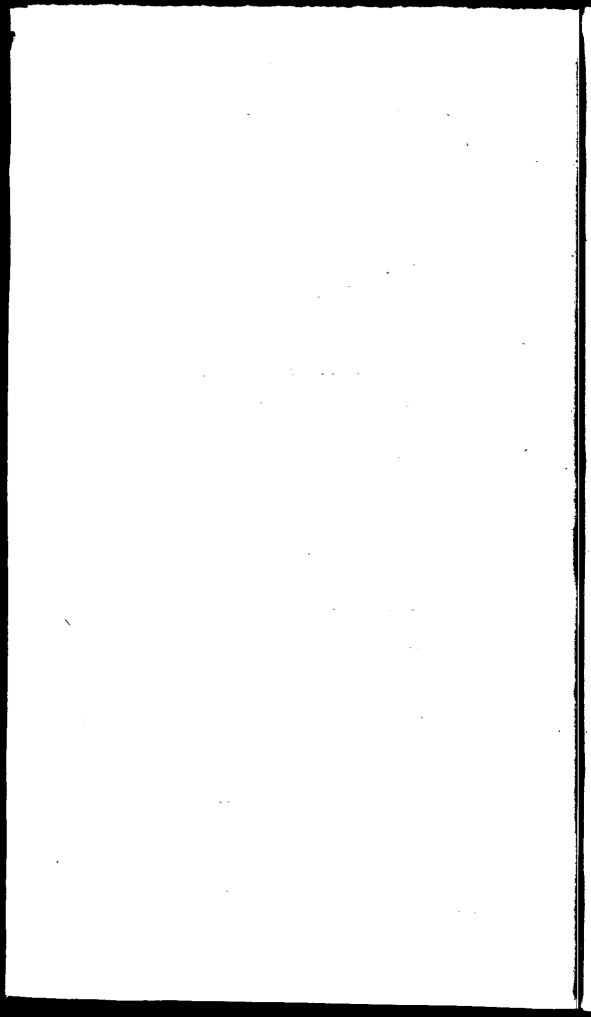
~~1057~~

~~ES~~

Obz - 9198

L'INTRIGUE
DU CABINET,
SOUS
HENRI IV ET LOUIS XIII,
TERMINÉE
PAR LA FRONDE.

TOME PREMIER.



L'INTRIGUE
DU CABINET,
S O U S
HENRI IV ET LOUIS XIII,
T E R M I N É E
P A R L A F R O N D E.

*Par M. ANQUETIL, Chanoine Régulier de la
Congrégation de France, Correspondant de l'Académie
Royale des Inscriptions & Belles-Lettres,
Prieur de Château-Renard, & Auteur de l'Esprit
de la Ligue.*

T O M E P R E M I E R.



A M A E S T R I C H T,
Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHIL.
ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. D C C. L X X X I I.





OBSERVATIONS

*Sur les Écrits cités dans l'His-
toire de l'INTRIGUE DU
CABINET, divisées en trois
parties.*

Premièrement, sur HENRI IV.
Secondement, sur LOUIS XIII.
Troisièmement, sur LA FRONDE.

ÉCRITS SUR HENRI IV.

1. **M**EMOIRE recon dite da VIT-
TORIO SIRI, dall'anno 1601 all'
anno 1640, distinti in piu tomi,
in-4to. in Ronco, 1680.
2. Il Mercurio o verò Historia di
Correnti tempi : *in Parigi, 1674.*

Ces deux Ouvrages, dont le dernier a été fait avant le premier, s'étendent jusqu'à l'année 1655. Siri dit qu'ils sont faits sur les Mémoires des Ministres, dont il a eu communication ; & en effet il y a inséré des pieces entieres qu'il n'a pas pu avoir d'ailleurs : & on lui a obligation de nous avoir conservé la connoissance de beaucoup de ressorts se-

crets, dont les autres Auteurs n'ont pu présenter que les mouvements. Par la multitude des volumes de Siri, qui montent à plus de quatorze très-gros, *in-4^o*. on peut juger de son application au travail: mais aussi chez lui, comme chez tous les Ecrivains volumineux, on trouve plus d'abondance que d'ordre, des redites, de la confusion, & souvent des jugemens contradictoires; il ne ménage pas Richelieu, & épargne un peu trop Gaston, qui lui faisoit, dit-on, une pension.

3. Le Mercure François: *Paris*, 25 vol. *in-8vo*.

Il faut mettre à la tête un volume qui contient les années 1603, 1604 & 1605, sous le titre de *l'Histoire de la paix*, & qui lie ainsi le Mercure à la *Chronologie septennaire* de Cayet. Les seize premiers volumes forment un recueil impartial, dans lesquels se trouvent les faits pour & contre avec leurs preuves; mais vers 1630, au moment que le Cardinal de Richelieu prend le dessus, on remarque beaucoup d'omissions, & de l'affectation à justifier le Ministre: de sorte qu'on ne doit plus regarder les derniers volumes que comme un recueil commandé.

4. Mémoires de Maximilien de Béthune, Duc de Sully, &c... mis en ordre avec des remarques, par

SUR HENRI IV. iij
Monsieur L. D. L. D. L. Londres ,
1745 , 8 vol. in-12.

Cet Ouvrage est très-bien fait, & on en sent mieux le mérite, quand on a lu les anciens Mémoires, où regne une confusion extrême. Le Réducteur, ou *Traducteur*, comme il se nomme lui-même, y a mis beaucoup d'ordre : son style est aisé & coulant : ses remarques sont justes & à propos : il n'a rien omis de ce qui est essentiel dans le texte. Sans être trop engoué du Duc de Sully son héros, il le montre comme un grand homme, & il a raison. Ces nouveaux Mémoires sont beaucoup plus agréables que les anciens. Cependant comme le plus beau portrait ne rend jamais l'air de l'original, après avoir lu ceux-ci, on desire encore de revoir les autres.

5. Décade contenant la vie & gestes d'Henri-le-Grand, par BAPTISTE LE GRAIN : Paris, Jean Laquehay, 1614, 1 vol. in-fol.

Panegyrique dont on ne soutiendrait pas la lecture, si les louanges ne regardoient pas Henri IV. Les faits font pardonner la manie :

6. Décade commençant l'Histoire du Roi Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1617 inclusivement, par BAPTISTE LE GRAIN, Conseiller, &

a ij

Maître de l'Hôtel ordinaire de la Reine mere du Roi : *Paris*, Guillemot, 1618, 1 vol. *in-fol.*

Il a partagé 450 pages en 10 livres, pour remplir son titre de *Décades*; & pour remplir les feuilles, il a inféré une foule d'exemples étrangers à la matiere. Il promet des pieces originales, & n'en a mis que très-peu. Le Grain étoit grand partisan du Parlement: il fait profession de haine contre les Favoris. Pour un homme attaché par ses Charges à la Reine-mere, il traite bien mal le Maréchal d'Ancre & sa femme.

Il ne faut pas confondre cet *in-fol.* avec un *in-4^o*. que je ne connois pas, & que Le Grain défavoue.

7. Histoire de Henri IV, Roi de France & de Navarre, & des choses les plus mémorables arrivées sous son regne, par feu Mefire PIERRE MATHIEU, Historiographe du Roi : *Paris*, veuve Nicolas Buon, 1631, 1 vol. *in-fol.*

On trouve à la fin le crayon des premières années de Louis XIII; très-court précis, & assez bon, par le fils de l'Historiographe, qui annonce une Histoire plus longue, que je ne connois pas.

On voit à la page 779, qu'Henri IV lisoit l'Ouvrage à mesure que Mathieu le composoit. Ce seroit une raison pour n'y pas ajou-

SUR HENRI IV. V

ter grande foi, si on ne voyoit en même-temps que ce Prince l'encourageoit à tout dire. *Il faut, disoit-il, page 36, qu'il y ait des ombrages dans les tableaux, pour réhausser les vives couleurs. Si on ne parloit de l'un, on feroit douter de l'autre. La flatterie rendroit la vérité suspecte.* Aussi doit-on regarder l'Ouvrage de Mathieu, comme une des meilleures Histoires d'Henri IV, sauf les négligences de style, les digressions, l'affectation d'érudition, & les autres défauts, qui appartiennent autant au siècle qu'à l'Auteur.

8. Examen de la nouvelle Histoire de Henri IV, de M. DE BURY, par M. le Marquis de B..., lu dans une séance d'Académie, auquel on a joint une piece analogue : *Geneve, Claude Philibert, 1768, 99 pages in-12.*

Cette brochure s'est vendue à Paris 36 liv. on ne fait pourquoi, à moins que ce ne soit parce qu'on s'est dit à l'oreille, qu'elle étoit de M. de Voltaire. Sur l'objection que le style n'est pas digne de ce célèbre Auteur, on a répondu qu'il vouloit se cacher : mais il pouvoit garder de son style ; en ne parlant ni contre la Religion, ni contre les mœurs, il étoit assez déguisé. L'Auteur n'apprend rien de nouveau : il reproche à M. de Bury, dans la premiere partie, d'écrire ce que personne n'a jamais su ; & dans la seconde, de n'écrire que ce que tout le monde fait. M.

de Bury, s'il existe, est bon pour se défendre.

Ce qui se lit page 60, sur les prétendus complices de Ravailac, est fort, mais n'est pas concluant. Du rapprochement de quantité de faits séparés & indépendants l'un de l'autre, à la conclusion d'une complicité, la conséquence n'est pas juste.

9. Histoire des Amours d'Henri IV, avec un Recueil de Lettres, d'Anecdotes, bons Mots, &c. Cologne, 1667, 1 vol. in-12.

On a rajeuni le style de cet Ouvrage dans le tome IX des *Amusements de la Campagne*, & on n'en a pas mieux fait. Il a été composé par Marguerite de Lorraine, qui s'étoit flattée, pendant le second siege de Paris, d'épouser Henri IV; qui a ensuite épousé le Prince de Conti, & qu'on dit être morte de chagrin de la prison de M. de Bassompierre, auquel on croit qu'elle s'étoit mariée secretement. Il paroît dans son Ouvrage un peu d'humeur contre Henri IV; peut-être est-ce ressentiment d'avoir manqué sa main.

10. Petit Recueil in-16, où se trouvent,
- 1°. Le traité de mariage d'Henri IV.
 - 2°. Le jugement & la mort de Biron.

SUR HENRI IV. vij

- 3°. La trahison de l'Hoste.
- 4°. Toute l'affaire d'Entragues.
- 5°. Le rétablissement des Jésuites en France.
- 6°. La guerre contre le Duc de Bouillon.

Il paroît que ce petit Recueil est composé de pieces qui se vendoient alors sous le manteau.

11. Lettres & Ambassades de Messire PHILIPPE CANAYE , Seigneur de Fresne : *Paris* , Etienne Richer , 1635 , 2 vol. *in-fol.*

Canaye étoit Ambassadeur à Venise. Il a eu souvent occasion d'avertir Henri IV des conspirations qui se formoient contre sa vie. On trouve, à la fin du second volume, une bonne relation du procès & de la mort du Maréchal de Biron, par M. DE LA GUESLE, Procureur-Général.

12. Les Œuvres d'ETIENNE PASQUIER : *Amsterdam* , 2 vol. *in-fol.*

A la fin sont les Lettres de Nicolas, fils d'Etienne, desquelles il est ici question. On y remarque un peu de crédulité pour les prédictions. Nicolas étoit moins savant que son pere, mais aussi studieux & aussi soigneux de ramasser les faits. Il les accompa-

gne de réflexions un peu longues, & de discussions bien raisonnées. Son style est grave, & on diroit que ses Lettres ne sont point faites seulement pour les personnes auxquelles il écrivoit, mais qu'il les destinoit à la postérité.

13. Mémoires du Cardinal BENTIVOGLIO, &c. traduits de l'Italien en François, par M. l'Abbé de VAYRAC : *Paris*, André Cailleau, 1713, 2 vol. *in-12*.

Bentivoglio a été long-temps Nonce à Bruxelles à la Cour de l'Archiduc, où se trouvoient beaucoup de François exilés sous Louis XIII. Il a pu savoir d'eux, dans la conversation, nombre d'anecdotes, & il étoit homme d'assez bon sens, pour en discerner la vérité : néanmoins on lui trouve du penchant à croire le mal qu'on lui disoit de Richelieu, & cela n'est pas surprenant; il vivoit avec les martyrs du Cardinal, & n'entendoit qu'eux.

14. Histoire de la vie du Connétable de Lesdiguières, par LOUIS VIDEL, Secrétaire dudit Connétable : *Paris*, Pierre Rocolet, 1638, 1 vol. *in-fol*.

Cette Histoire de 478 pages, divisées en douze livres, est dédiée au Cardinal de

SUR HENRI IV. ix

Richelieu. Elle est écrite dans le goût des Mémoires de du Bellai & de Montluc, que Lesdiguières égala en activité & en capacité. C'est un très-bon Journal d'opérations militaires; on y trouve beaucoup de ruses & de stratagèmes: le style est pur, la narration vraie, & quelques récits ont de la chaleur.

Videl raconte ce qu'il a vu, & remarque qu'alors les Secretaires alloient au feu avec leurs maîtres. La Noblesse de Dauphiné, de Provence, de Languedoc, jalouse de la gloire de ses ancêtres, doit avoir ce livre, pour y étudier leurs actions.

15. Histoire de Henri de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les régnes de François II, Charles IX, Henri III, Henri IV. La minorité & les premières années du regne de Louis XIII, par M. MARSO-LIER, Chanoine & ancien Prévôt de l'Eglise Cathédrale d'Uzès: Paris, Barrois, 1719, 3 vol. in-12.

M. Marfolier étoit Chanoine Régulier, & Membre de la Congrégation de France; il a fait beaucoup d'ouvrages qui sont tous écrits avec gravité & majesté: on sent mieux le mérite de celui-ci, quand on fait combien il lui a manqué de matériaux, dont le public n'a été enrichi que depuis sa mort.

16. Les Jésuites criminels de leze-Majesté dans la pratique & dans la théorie, troisieme édition : *La Haye*, chez les freres Raimont, 1759.

Nous ne citons cet Ouvrage, que parce qu'on y a ramassé, depuis la page 258, jusqu'à la page 359, tout ce qui peut servir à prouver que Ravailac fut un émissaire des Jésuites, & qu'il eut encore d'autres complices : cependant rien de moins concluant que toutes ces preuves, presque toujours fondées sur des redites.

ÉCRITS SUR LOUIS XIII.

17. **H**ISTORIARUM Galliae ad excessu Henrici IV, libri XVIII, autore GABR. BARTHOLOMÆO GRAMONDO, in Sacro Regis Confistorio Senatore, & in Parlamento Tolozano Præsidi : *Tolosæ*, apud An. Colomerium, 1643, 1 vol. *in-fol.* dédié à Louis XIV.

Gramond avoit, dit-on, dessein que son Ouvrage servît de continuation au Président de Thou, & il en approche autant qu'un continuateur peut suivre son original : *Pro-*

ximus, at longo proximo intervallo. Gramond a eu contre lui la différence des faits, bien moins intéressants après l'extinction de la Ligue; inconvénient que nous éprouvons nous-mêmes. Le Président de Toulouse n'avoit pas non plus l'esprit d'ordre, la facilité des transitions, le style nombreux & arrondi, propre à la majesté de l'Histoire, qu'on admire dans le Président de Paris. On dit qu'il s'étoit proposé Tacite pour modele, & il est souvent aussi concis, mais ordinairement plus obscur & moins nerveux. Il finit à la prise de la Rochelle. On dit qu'il alla jusqu'à la mort de Louis XIII. Si nous avions cet Ouvrage, nous aurions un éloge perpétuel de Richelieu; mais l'exactitude des détails, auxquels Gramond paroît s'être principalement appliqué, feroit supporter la fadeur du panégyrique.

18. Mémoires Chronologiques pour servir à l'Histoire profane de l'Europe, depuis 1600 jusqu'à 1716, avec des réflexions & remarques critiques: *Amsterdam, 1725, 2 vol. in-12.*

Ce sont les Mémoires du P. d'Avrigny, Jésuite, très-judicieux, clairs, brefs, écrits d'une manière piquante, quelquefois malins, toujours agréables. Les événements se suivent par ordre chronologique, & forment chacun un tout isolé. On y trouve une excellente critique des Auteurs & des dates, sans au-

cun mélange du pédantisme, qui a continué d'accompagner ces sortes de discussions.

19. Histoire du regne de Louis XIII, par M. MICHEL LE VASSOR : *Amsterdam*, Zacharie Chatelain, 1750, 18 vol. in-12.

Quelques-uns de ces volumes ont 8 à 900 pages ; aussi est-ce l'Histoire de toute l'Europe pendant le regne de Louis XIII. Le frontispice de chaque volume est chargé d'un passage latin, pris dans les Auteurs qui ont montré le plus d'antipathie contre les Grands, & qui ont eu en général la plus mauvaise idée des hommes ; ainsi le Vassor, sans le vouloir, fait connoître, dès la première page, le caractère dominant de son Ouvrage. On y trouve peu d'éloges, beaucoup de satyres, encore plus d'inductions caustiques & malignes, qui font voir qu'il croyoit peu à la vertu humaine.

C'est d'ailleurs un excellent répertoire, & qu'on peut lire avec fruit, en se tenant en garde contre le jugement de l'Auteur.

20. Histoire abrégée du Siècle courant, depuis l'an 1600 jusqu'à présent, par le sieur de CH... : *Paris*, Charles Coignard, 1 vol. in-12. avec privilege.

Cet abrégé des événements de chaque année jusqu'en 1622, a dû coûter à son Au-

SUR LOUIS XIII. xiiij

teur, dans un temps où il n'y avoit point de gazette. C'est ce que seroit actuellement un extrait des papiers publics. On y trouve les naissances, mariages, enterrements, changements de Ministres, & autres événements importants, avec leurs dates; toutes choses trop noyées dans le grand Mercure de France, que cet abrégé dispense de feuilleter sur ces objets.

21. Histoire de Louis XIII, composée par Messire CHARLES BERNARD, Conseiller du Roi, Lecteur ordinaire de la Chambre de Sa Majesté, & Historiographe de France: *Paris*, Augustin Courbé, 1646, 1 vol. *in-fol.*

Il y a en tête un discours de la vie de l'Auteur. On y lit qu'il étoit lié avec Antonio Perès, Secrétaire d'Etat de Philippe II, réfugié en France, & avec le Président Jeanin, & qu'il apprit beaucoup de particularités secrètes de ces deux personnages. Après cela, on est surpris de ne trouver, dans ce gros volume de mille pages, que des choses fort communes & sues de tout le monde. Elles sont écrites d'un style lâche, prolix & fade: c'est une gazette continuelle. Bernard étoit, ou un homme simple, ou un trembleur; il a écrit avec la discrétion d'un Courtisan subalterne, ou l'ignorance d'un domestique borné à ses fonctions. Malgré les orages de la Cour, il resta toujours dans son

emploi ; apparemment il favoit plier à propos. Il fit imprimer en 1633, à ses fraix, la Guerre de la Rébellion, & n'en fit tirer que douze exemplaires : cette précaution porte à croire que ce Livre, s'il en existe encore quelque exemplaire, seroit plus curieux que son Histoire de Louis XIII.

22. Vie d'Armand-Jean, Cardinal ; Duc de Richelieu : *Cologne*, 1696, 2 vol. *in-12*. par N... LE CLERC, Ministre des Remontrants d'Amsterdam.

Cette Histoire d'un Cardinal par un Ministre Protestant, est bien conduite. Le style en est clair, simple & châtié. L'Auteur n'aimoit pas Richelieu, mais il l'estimoit, & méprisoit souverainement Louis XIII. Il laisse appercevoir son inclination pour les malheureux de ce siecle ; inclination qui le rend injuste dans quelques-uns des jugemens qu'il porte du Ministre, & qui le dispose à lui prêter hardiment les plus mauvais motifs. Le Clerc s'est beaucoup servi de Siri & d'Aubery, les deux Auteurs contraires ; mais il a beaucoup plus suivi le détracteur que l'approbateur de Richelieu.

23. Histoire du Cardinal de Richelieu, par le sieur AUBERY, Avocat en Parlement : *Paris*, Antoine Bertier, 1660, 1 vol. *in-fol.*

Lenglet dit qu'Aubery a voulu faire de Richelieu un trop honnête homme, & que ce n'étoit pas de quoi se piquoient la plupart des Ministres de ce temps-là. Quoiqu'il y ait du style, de l'ordre, des réflexions judicieuses, c'est un mauvais Ouvrage comme *Histoire*, mais très-bon comme *Factum*, dans lequel l'Avocat rapporte avec beaucoup de netteté & de force, tout ce qui est avantageux à sa partie, & pallie adroitement ce qui lui est contraire. Le Clerc traite Aubery de *flatteur insupportable*. L'Avocat auroit pu appeler le Ministre des Remontrants, un *satyrique outré*. La partialité en bien & en mal fait le caractère de ces deux Ouvrages, qu'il faut lire avec une égale précaution.

A la fin de son Ouvrage, Aubery a mis 12 chapitres, qui contiennent 130 pages *in-fol.*, dans lesquelles les Récipiendaires de l'Académie Françoisé ont sans doute puisé, depuis cent vingt ans qu'ils font l'éloge toujours agréablement varié du Cardinal.

24. Mémoires pour l'Histoire du Cardinal, Duc de Richelieu, recueillis par le sieur AUBERY : Paris, Antoine Bertier, en 1660, 2 vol. *in-fol.* dédiés à M. de Lamoignon, celui à qui Louis XIV dit que, *s'il avoit connu dans son Royaume un plus honnête homme, il l'auroit infailliblement fait Premier-Président.*

Le mérite de ces sortes de collection, se

tire ordinairement du choix des pieces. Celle-ci, à ce titre, est digne d'attention. On y trouve, non-seulement les relations publiques, mais les instructions secretes des correspondances suivies entre le Ministre & les chargés d'affaires; une multitude de Lettres originales, & de Mémoires importants, tirés, ou des cabinets des curieux, ou des dépôts du Ministère. Il étoit possible d'y mettre plus d'ordre; mais ceux qui sont accoutumés à feuilleter ces sortes de Recueils, s'en passent, & une table qu'on fait pour soi-même, y supplée.

25. Histoire du Ministère d'Armand-Jean Duplessis, Cardinal, Duc de Richelieu, avec des réflexions politiques & diverses Lettres: *Paris*; Gervais Alyot, 1 vol. *in-fol.* 1649. A la tête se trouve une belle estampe de Melan, qui représente le Cardinal dans toute sa grandeur, tenant d'une main l'aigle de l'Empire, qui veut se dégager, & de l'autre le léopard Belgique, qui reste tranquille.

Ce Livre, composé par Charles Vialart; Religieux Feuillant, puis Evêque d'Avranches, mort en 1644, fut condamné par Arrêt du Parlement, & brûlé par la main du Bourreau le 11 Mai 1650. Sans doute il dut cette flétrissure au crédit de quelques

SUR LOUIS XIII. xvij

familles qui n'étoient pas ménagées dans cet Ouvrage. Vialart est peut-être l'amî le plus zélé & l'admirateur le plus sincere qu'ait eu le Cardinal. Il paroît que c'est l'estime qui lui a mis la plume à la main ; & sans dénigrer les faits, il trouve par-tout dans les motifs, de quoi justifier le Ministre. Lenglet dit que ce *Livre est peu estimé, & à peine lu de ceux qui veulent savoir l'Histoire du Cardinal*. C'est pourtant un de ceux qui l'apprennent le mieux ; malheureusement elle finit à l'année 1633. On dit qu'il y en avoit encore un volume, que l'Arrêt du Parlement a empêché de paroître, & c'est certainement une perte pour le public.

On trouve à la fin de chaque livre, *des réflexions* politiques qui ont leur mérite. Elles sont pleines d'érudition, & semées de réflexions judicieuses, exprimées d'un style net & concis ; mais comme elles tendent toutes à la justification de Richelieu, elles donnent à l'Ouvrage un air d'adulation, qui sans doute lui a fait tort.

26. *Maximes d'Etat, ou Testament politique* d'Armand Duplessis, Cardinal, Duc de Richelieu, Pair & Grand-Amiral de France, premier Ministre d'Etat sous le regne de Louis XIII du nom, Roi de France & de Navarre : *Paris*, le Breton, 1764, 2 vol. in-8vo.

Cette édition faite avec beaucoup d'in-

telligence, a été donnée au public par M. DE FONCEMAGNE, dont la plume, guidée par la science & le goût, n'a jamais laissé échapper que des Ouvrages aussi agréables qu'utiles. Il prouve jusqu'à l'évidence, contre M. de Voltaire, dans une lettre qu'il a mise à la fin, que c'est la production du Cardinal lui-même, & il réfute invinciblement les objections faites contre son authenticité. Les *Testaments politiques* qui ont été publiés à l'imitation de celui-ci, sont une espece d'hommage que les Auteurs ont rendu à la supériorité de leur modele, qui l'emporte autant sur ces copies, que la belle nature l'emporte sur les ouvrages de l'art les plus soignés.

27. Mémoires du Cardinal de Richelieu, contenant tout ce qui s'est passé à la Cour, pendant son administration : ensemble les procès de MM. le Maréchal de Marillac, de Montmorency, de S. Preuil, de Cinqmars & de Thou, avec plusieurs autres pieces que l'on a trouvées après sa mort, écrites de sa main : *A Goude*, 1665, 1 vol. in-16.

On pourroit appeller ce livre le *Martyrologe du Cardinal* : c'est celui dont on a fait plusieurs éditions sur le titre de *Journal de Monsieur le Cardinal de Richelieu*. Cette édition de Goude paroît avoir le mérite du

complet. Il y a trois parties en un même tome. La première, jusqu'à la page 260, contient, sous des titres fort courts, des notes encore plus courtes, comme seroient les *memento* d'un homme qui n'écrit qu'un mot sur une affaire, pour ne la pas laisser échapper. Ces *memento* apprennent des choses singulieres, & en font deviner encore davantage, quand on est instruit. La seconde partie, jusqu'à la page 333, renferme les procès indiqués dans le titre. Le procès & la mort de Cinq-Mars & de Thou, forment une troisième partie jusqu'à la page 90; & il y a encore jusqu'à la page 96, d'autres *memento* qui sont comme des lignes jettées négligemment & sans suite. M. de Fonce-magne regarde le *journal de Richelieu* comme une piece authentique. Je pense que c'étoit peut-être un petit répertoire à l'usage du Cardinal; & plus on approfondit l'Histoire, plus on se confirme dans ce jugement.

28. Histoire de la Mere & du Fils; c'est-à-dire de Marie de Médicis, femme du grand Henri, & mere de Louis XIII; contenant l'état des affaires politiques & ecclésiastiques qui sont arrivées en France, depuis & compris l'an 1600 jusqu'à la fin de 1619, par FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY, Historiographe de France: *A Amsterdam*, Michel-Charles Lecene, 1711, 2 vol. in-12.

M. de Foncemagne, dans la lettre qui suit le Testament politique, pag. 131, prouve que cet Ouvrage, attribué à Mézerai, est de Richelieu lui-même, & fait partie d'une Histoire complete, que ce Ministre auroit composée. L'Histoire de la mere & du fils ne va que jusqu'à la paix d'Angers; époque qui présente peu de faits qu'on ne puisse tourner à l'avantage du Cardinal. On doit regretter de n'avoir pas la suite, ne fût-ce que pour voir comment l'Ecrivain auroit traité beaucoup d'autres faits, très-dignes d'exercer son habileté.

29. Lettres du Cardinal, Duc de RICHELIEU, où l'on voit la fine politique & le plus grand secret de ses négociations : *Paris*, Marbre Cramoisy, 1695.

Ces Lettres en 360 pages, sont rangées par ordre chronologique. C'est trop dire qu'on y trouve la *politique & le secret* du Cardinal : on y découvre tout au plus son caractère impérieux, sévère, absolu; ses qualités d'ami officieux, d'ennemi implacable. Ce ne sont point certainement ses lettres les plus importantes, puisqu'il n'y en a presque point d'adressées à ceux qui avoient sa confiance, aucune sur les intrigues de la Cour, qui l'intéressoient le plus; enfin, aucune qu'il n'eût pu rendre lui-même publique dans le temps, parce qu'elles ne contiennent point des choses qu'on doit regarder comme secrètes : du reste, on y reconnoît son style

SUR LOUIS XIII. xxj

fententieux , mâle , nerveux , & sur-tout l'art qui lui est particulier , de déguiser les menaces sous le ton du conseil , & sous l'air d'amitié.

30. Mémoires d'Etat , contenant les choses les plus remarquables , arrivées sous la Régence de la Reine Marie de Médicis , & du regne de Louis XIII : *Paris* , Denis Thiéry , 1664 , 1 vol. *in-4to*.

Ils sont connus sous le nom de *Mémoires de la Régence* , par le Maréchal d'ETRÉES , & vont jusqu'à la mort du Maréchal d'Ancre. Ils sont écrits tout d'une haleine , & ne laissent pas reposer le lecteur , qui est étourdi du tourbillon où on le jette. Cet ouvrage mérite des éloges , mais non d'être comparé aux *Commentaires de César* , & mis au-dessus de tout ce que nous avons en ce genre , comme le dit le P. Lemoine , Jésuite , qui en a été l'Editeur. On s'attendroit même à des choses plus rares & plus neuves de la part d'un homme qui a été lui-même acteur dans les événements qu'il décrit.

31. Recueil des Pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le regne du Connétable de Luynes : quatrième édition , augmentée , 1632.

Ce Recueil est très-ample , puisqu'il con-

tient 599 pages; cependant, tant étoit grande la fureur d'écrire, il y manque beaucoup de Pieces.

32. La Conjuraton de Concini & de sa femme Dragontini : *Paris*, Pierre Rocolet, 1618, 327 pages in-12, avec privilege.

Dans son Epître dédicatoire au Roi, l'Auteur se plaint que, sous Concini, sa pension n'étoit pas payée, & qu'il a pensé mourir de faim. Ce début, joint au titre, n'annonce pas de l'impartialité. En effet, il est difficile de trouver un libelle plus atroce. C'est pourquoi il faut recueillir avec confiance les aveux qui échappent au Satyrique en faveur de Concini; favoir, qu'il étoit Gentilhomme, qu'il avoit beaucoup d'esprit, de grace, d'adresse, &c. & que sa femme montra une grande fermeté à la mort.

33. La Chronique des Favoris, sans date ni lieu d'impression, 56 pag.

Satyre gaie & amere contre les Luynes. Son Auteur est LANGLOIS, dit FANCAN, Chanoine de Saint-Honoré. Elle lui valut quelques mois de prison à la Bastille, où il mourut. Il étoit au moins aussi ennemi des Jésuites que des Luynes. Selon lui, on voulut faire servir la Religion d'appui au crédit du Favori, & c'est pour cela qu'on lui fit entreprendre la guerre de Béarn. *Ses flat-*

SUR LOUIS XIII. xxiiij

teurs, dit-il, furent d'avis de ramasser tous les vieux haillons de la sainte Ligue, pour faire un beau manteau de Religion, construit bien finement par les mains de la Société, & d'ice-lui faire présent à l'ainé de la faveur, lui remontrant la gloire qu'il auroit de le porter, & que c'étoit le sûr chemin pour parvenir à la Con-nétablie. Il appelle le Pere Arnoux, Con-fesseur du Roi, un *espiegle spirituel*; nom qui conviendrait à tous les Patelins qui tour-nent la Religion à leur profit. Cette satyre finit par ces vers :

Rien n'est au monde de parfait:
Ce qui est tel n'est imitable.
Ce discours n'est pas des mieux fait,
Mais il est des plus véritable.

Fancan auroit pu nous dire si la réputa-tion de tourner passablement une Satyre, mérite d'être achetée au prix de la liberté.

34. Mémoires du Maréchal de Baf-sompierre : *Cologne*, Pierre Mar-teau, 1665, 3 vol. *in-12*.

35. Observations de Baffompierre sur les vies des Rois Henri IV, Louis XIII, de DUPLEIX : *Paris*, Pierre Bienfait, 1665, avec privilege, *in-12*. de 544 pages.

Ces deux Ouvrages ont été faits en grande partie à la Bastille, & ils portent l'empreinte

du chagrin de l'Auteur. Le style des *Mémoires* est lourd, les dates sont assez sûres. On y trouve un mélange bizarre de dévotion & de libertinage, avec des gémissements éternels sur sa captivité.

On dit que ses *Observations* sont les remarques qu'il écrivoit sur les marges de son Duplex en le lisant. La chose est assez vraisemblable, à en juger par le laconisme & la brusquerie des démentis. Il est vraisemblable aussi qu'il ne les destinoit pas à l'impression; car sans doute il les auroit purgées des épithètes insultantes que l'indignation contre un Ecrivain infidèle & partial ne peut excuser.

Bassompierre ne discute point les faits; & ne pese point les circonstances: il dit les choses comme il les a vues, & il les a vues comme il étoit affecté. On peut conclure de ses Ouvrages, qu'un Courtisan en proie à ses haines, à ses amitiés & à ses préventions, écriroit bien mal l'Histoire.

36. Mémoires de feu M. le Duc d'Orléans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considérable, avec un journal de sa vie: *A Amsterdam*, Pierre Mortier, 1685, 1 vol. in-16.

Cet Ouvrage, dont l'Auteur est inconnu; mais qui étoit bien instruit, est un excellent guide pour cette partie de l'Histoire, depuis 1608 jusqu'à 1636: on regrette, en le lisant;

lisant, qu'il n'ait pas poussé sa narration jusqu'à la mort de Gaston, ou qu'il n'ait pas du moins traité avec la même sagacité, le reste du regne de Louis XIII, & toutes les affaires de la Régence, jusqu'à la fin des troubles sous Louis XIV. L'Auteur néglige ordinairement les détails, pour s'attacher aux causes secretes; & en 272 pages, il en apprend plus que beaucoup de gros volumes.

37. Mémoires de M. de Montrésor. Diverses Pieces durant le ministere du Cardinal de Richelieu. Relation de M. de Frontailles. Affaires de M. le Comte de Soissons, des Ducs de Guise & de Bouillon; 2 vol. *in-16*: le premier à *Cologne*, chez Jean Sambix, 1663: le second à *Leyde*, chez Jean Sambix le jeune, à la Sphere, en 1665. Celui-ci contient d'autres Pieces curieuses, qui servent d'éclaircissements à celles du premier volume.

Ce Recueil est précédé & entremêlé de plusieurs récits historiques très-bien faits, de la main de Montrésor. Il se nommoit *Bourdeille*; nom qu'un homme de la même Maison avoit déjà rendu fameux dans les Lettres: celui-ci ne dégénéra pas. Il faut lire sur-tout son discours à la tête du second volume; discours noblement écrit; ouvrage

Tome I. b

d'un homme ferme. Il donnoit toujours à Gaston des conseils vigoureux, mais trop forts pour la tête du Prince. Ceux qui seroient tentés de s'attacher à des Grands dans les temps de troubles, ou de se mêler de leurs prétentions ambitieuses, doivent lire ce discours, qui renferme, en 74 pages, une multitude de faits & de raisons capables de dégoûter de l'intrigue.

38. Histoire des Diables de Loudun, ou de la possession des Religieuses Urselines, & de la condamnation & supplice d'Urbain Grandier, Curé de la même ville : *A Amsterdam*, Abraham Wolfgang, 1694, 1 vol. in-12.

Cet Ouvrage est d'un habile Réfugié François, retiré en Hollande. Il n'a eu besoin que d'écrire les faits sans qualification & sans exagération, pour rendre cette aventure une des plus horribles qu'on puisse lire.

On dit qu'il y a une Réfutation; je ne la connois pas; mais quand elle adouciroit quelques traits, il en resteroit encore assez pour faire frémir.

39. Mémoires de M. DEAGEANT; envoyés à M. le Cardinal de Richelieu, contenant plusieurs choses particulieres & remarquables, arrivées depuis les dernieres années

SUR LOUIS XIII. xxvij
du Roi Henri IV , jusqu'au com-
mencement du ministere de M. le
Cardinal de Richelieu : *Grenoble* ,
Philippe Charvys , 1668 , 1 vol.
in-12.

Richelieu fit demander ces Mémoires à Deageant, qu'il avoit fait mettre, & qu'il retenoit à la Bastille, pour l'affaire d'Ornano. Deageant les composa en homme qui croyoit que ce travail lui vaudroit la liberté. C'est un manifeste contre Luynes son bienfaiteur, & un panégyrique perpétuel de Richelieu son ennemi : aussi le Vassor dit-il que Deageant étoit *sans honneur & sans conscience*; jugement dur, qu'on pourroit adoucir par la considération de l'état où se trouvoit l'Auteur.

Le Cardinal en agit aussi malhonnêtement à l'égard de Bassompierre, à qui il demanda la jouissance d'une belle maison qu'il avoit à Chaillot, pendant qu'il retenoit le maître en prison. Bassompierre s'efforça de gagner les bonnes grâces du Ministre, en accordant sa maison, comme Deageant en le louant; & ils ne réussirent pas plus l'un que l'autre. Deageant n'avoit pas le talent d'orner les mensonges qu'il faisoit à contre-cœur : car ils sont mal écrits. Ils contiennent 396 pages.

40. Mémoires de M. l'Abbé Arnauld,
contenant quelques anecdotes de
la Cour de France, depuis 1634

b ij

jusqu'à 1675 : *A Amsterdam, Jean Neaulme & Compagnie, 1736, 3 vol. in-12.*

Il dit, dans sa Préface qu'il a voulu imiter les Mémoires de Pontis. Il conte à la vérité fort agréablement ; mais ses Mémoires, presque par-tout bornés aux aventures d'une vie privée, n'ont pas l'intérêt de ceux du Solitaire de Port-Royal. On y trouve beaucoup d'historiettes agréables, entr'autres celle-ci, dont peu de personnes connoissent la source. Elle est arrivée en 1641.

Un Bourgeois de Verdun battoit sa femme, qui étoit assez jolie. M. de Feuquieres, Commandant, l'envoya chercher, lui fit des reproches & des menaces : *Ah ! Monsieur, disoit le mari, si vous saviez la méchante femme que c'est !* Un voisin qu'il avoit amené, lui dit doucement par-dessus l'épaule : *Compere, il y a raison pour tout : on fait bien qu'il faut battre une femme ; mais il ne faut pas l'affommer.* Voy. tom. I, pag. 215.

L'Abbé Arnauld voulant rendre ses Mémoires publics, n'auroit pas dû faire connoître les défauts de M. Arnauld d'Andilly son pere. Cette indiscretion choque, sur-tout de la part d'un homme qui se donne pour dévot.

41. Mémoires pour servir à l'Histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, Roi de France, par Madame DE MOTEVILLE, une de

SUR LOUIS XIII. xxix
ses favorites : *A Amsterdam*, Fran-
çois Changuyon, 1723, 5 vol.
in-12.

Le titre de *Favorite* ne doit pas prévenir contre la véracité de Madame de Motteville. Son attachement pour sa maîtresse ne l'empêche pas de laisser appercevoir ses défauts; mais elle met dans ses aveux tout le respect & les ménagements convenables. Outre la suite bien circonstanciée des événements, on trouve dans ses Mémoires le portrait des hommes & des femmes, leurs mœurs, leurs caractères, leurs généalogies, leurs aventures secrètes, la description des fêtes, des modes, & des réflexions très-sensées & très-chrétiennes. Quelques personnes regardent ces Mémoires comme prolixes & minucieux; mais les gens de Cour, pour lesquels ils paroissent être faits, doivent les lire avec plaisir, parce qu'ils y voyent revivre leurs ancêtres dans le costume de leur siècle, & qu'ils y trouvent matière à comparaison.

42. Vie du Maréchal de Gassion, par l'Abbé DEBURE : *Paris*, 1613, 4 vol. *in-12.*

La Vie du Héros est trop noyée dans les affaires générales. Les Sermons de cet Abbé n'auroient pas dû être notés par le Satyrique, s'ils valaient certains morceaux de cette Vie. Voyez page 205 du premier volume,
b iij

les portraits de Louis XIII & de Richelieu.

43. Histoire du Maréchal de Toiras, &c. par MICHEL BAUDIER, Gentilhomme de la Maison du Roi, Historiographe, &c. *Paris*, Sébastien & Gabriel Cramoisy, 1644, *in-fol.* de 253 pages.

L'Histoire de ce Guerrier méritoit une meilleure plume. Il y a d'assez bons détails militaires.

44. Vie de Messire Michel de Marillac, Chevalier, Garde-des-Sceaux de France, par Maître NICOLAS LEFEVRE, sieur de Lezean : manuscrit de Ste. Genevieve.

Il fait de son Héros un Saint. On juge, par les vexations secretes & variées que Richelieu employa contre le Magistrat, qu'il avoit une haine bien acharnée contre les deux freres. A quelques détails près, Lezean mérite à peine d'être lu.

45. Mémoires d'Henri, dernier Duc de Montmorency : *Paris*, François Mauger, 1666, 1 vol. *in-12.*

Cette Histoire, faite par un nommé Simon Ducros, est écrite, sur-tout à la fin,

d'un style de légende. Il n'y manque que des miracles. L'infortuné Montmorency méritoit d'être loué autrement.

46. Histoire de la vie du R. P. Joseph Le Clerc du Tremblay, Capucin, Instituteur des Filles du Calvaire, par M. l'Abbé RICHARD : *Paris*, Jacques Le Fevre, 1702, 2 vol. in-12.

47. Le véritable Pere Joseph, Capucin : *A S. Jean de Mauriene*, Gaspard Butler, 1704, 1 vol. in-12.

Le premier Ouvrage est un fade panégyrique. L'Auteur fait du Capucin un Religieux accompli, doux, humain, très-zélé, grand Missionnaire, & qui ne s'est jamais immiscé que malgré lui dans les affaires de l'Etat.

Le second est une satire, qu'on a voulu rendre adroite, & qui n'est que méchante. L'Auteur commence par dire du bien, mais foiblement. Pour le mal, il l'accompagne de toutes les preuves possibles, & les va chercher jusques dans les romans les plus décriés.

On dit que ces deux Ouvrages sont de la même main : en ce cas, il faudroit dire que le second seroit fait des rognures du premier. L'Abbé Richard n'aura pas voulu tout perdre, & aura fait cette rapsodie. L'Histoire de la possession de Loudun, &

celle de la Secte des Illuminés, sont assez bien traitées.

48. Mémoires de M. D'ARTAGNAN, Capitaine-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires du Roi : *Cologne*, Pierre Marteau, 1701, 3 vol. in-12.
49. Mémoires de M. de Pontis : *A Amsterdam*, 1749, 2 vol. in-12.

Il se peut que ces Mémoires soient, pour le fond, de ceux dont ils portent le nom. On dit que Pontis, retiré à Port-Royal, récitoit dans les récréations ses aventures, & que les *Solitaires* de ce lieu, si connus par leurs talens, les recueillirent, & leur donnerent l'ordre & le style qui les rendent une des plus agréables lectures en ce genre. Artagnan n'a pas eu le même avantage. Ses Mémoires, rédigés par lui ou par d'autres, n'ont pas le fini ni l'amusant de ceux de Pontis. Ils sont trop chargés d'histoires & d'épisodes qui ne sont pas amenés; mais il y a aussi des morceaux très-bien faits. Artagnan & Pontis étoient de braves Gentilshommes, dont les récits ne pourroient être suspects, si on étoit sûr qu'ils fussent d'eux.

50. Mémoires de M. le Marquis de Montbrun : *A Amsterdam*, Nicolas Chevalier, 1701, 1 vol. in-12.

SUR LOUIS XIII. xxxij
Roman aventurier, libertin & mal écrit.

51. Mémoires de M. L. C. D. R. *Cologne*, Pierre Marteau, 1671, 1 vol. *in-12*.

52. Mémoires de M. de B..., Secrétaire de M. L. C. D. R. *A Amsterdam*, 1638, *in-12*.

On croit ces deux Ouvrages, & beaucoup d'autres du même goût, de Gaiien de Courtils, Sieur de Sandras, de Montargis. Il avoit de l'imagination, un style aisé, & beaucoup d'adresse à insérer dans ses Romans des anecdotes de Cour, qui les rendent intéressants. Tous les jours on cite dans la conversation des faits qu'on ne trouve que dans ses livres : c'est pour cela qu'on ne doit pas être étonné de ne les pas trouver dans l'Histoire.

53. L'Espion dans les Cours des Princes Chrétiens, par *** : *Cologne*, 1710, 6 vol. *in-12*.

Les faits particuliers insérés dans cet Ouvrage, paroissent un peu mieux appuyés que ceux de De Courtils : cependant on ne doit y ajouter foi qu'avec précaution, & seulement quand d'autres Auteurs mieux instruits en font aussi mention.

54. Codicille de Louis XIII, Roi
b v.

de France & de Navarre, 2 vol.
in-16. achevé d'imprimer le 7 Août
1643.

Rien de si bizarre que cet Ouvrage, fait apparemment par un homme ardent, qui n'étoit pas dépourvu de connoissances. Il est bon d'en donner une légère idée, parce que ces deux petits volumes se vendent très-cher.

Ce Livre est dédié par Louis XIII à son fils aîné & successeur en ses Royaumes de France, de Navarre, Canada, Mexique, &c. en ses Monarchies d'Italie & d'Allemagne, & en ses Duchés de Savoie, Milan, Saxe, &c. Suit une énumération de Principautés, Marquisats, Comtés, Baronnies, Landgraviats, Archevêchés, Seigneuries, Villes, Exarchats, Domination des Mers, enfin, des Empires des deux Mondes, dont l'Auteur fait libéralement présent au Fils de Louis, comme venant de la succession de ses Ancêtres.

L'Ouvrage est divisé en quatre parties; dont la première, sans titre, est une espece de catéchisme, un recueil de prières à l'usage du Roi, pour toutes les actions de la journée & tous les jours de la semaine. Dans ces Formules, se trouvent souvent des choses très-singulieres. La seconde partie, intitulée de la *Prudence Royale*, traite du Gouvernement; la troisième, de la *Prudence Guerriere*; & la quatrième, de la *Prudence Ménagere*.

Ceux qui auront le courage de s'enfoncer dans ce chaos indigeste, verront, avec étonnement, qu'il n'y a presque pas de partie

d'administration sur laquelle l'Auteur ne donne des idées neuves & des préceptes sages. Quoique la plupart de ses inventions burlesques ayent, depuis lui, été mises en pratique, les faiseurs de projets en ce genre, trouveront encore à glaner dans le champ de ses spéculations. Ce même homme, si habile à imaginer des manières de tirer de l'argent des peuples, veut qu'on fasse une loi, par laquelle un Ministre, ou autre, convaincu d'avoir donné conseil au Roi de créer ou de rétablir un impôt, *sera condamné à la mort*; & non-seulement l'inventeur, mais ceux qui l'enregistreroient. Il propose aussi, après un bel éloge de l'état religieux, de mettre les vœux à trente-cinq ans; de faire eunuques tous ceux qui les prononceront avant cet âge, & de condamner à la mort les Supérieurs qui les recevront. Les femmes ne prendront le voile qu'à cinquante ans, & défense de le prendre plutôt, sous des peines aussi bizarres & aussi cruelles. Voyez tome premier, page 267. On chercheroit inutilement des faits dans ce Codicille; mais on y trouve la manière de penser des gens à systèmes de ce siècle, gens outrés & extrêmes, à-peu-près semblables dans tous les temps.

55. Recueil de diverses Pièces, pour servir à l'Histoire : *in-fol.* 1635, par PAUL HAY, Sieur du Châtelet, Conseiller d'Etat, mort en 1636.

56. Diverses Pièces pour la défense
b vj

de la Reine - Mere & de Louis XIII, faites & revues par Messire MATHIEU DE MORGUES, Sieur de Saint-Germain, mort en 1670 : Paris, 1645, 2 vol. in-fol. avec une belle estampe allégorique. C'est le Temps qui tire la Vérité du puits, & y plonge le Mensonge : au bas, un dragon leve la tête contre le soleil, dont il semble avoir peine à soutenir la lumière. Au-dessous sont ces deux vers :

*In Solem ingratus qui sibilat, inficit auras,
Calesii debet luce perire Draco.*

Voilà deux champions qui ont combattu avec acharnement, & de la querelle de ceux qu'ils défendoient s'en sont fait une personnelle : ils n'épargnent ni les injures, ni les reproches, ni aucunes des imputations qui pouvoient servir à rendre leur témoignage suspect ; & ils ont réussi : car ce n'est pas dans leurs Recueils qu'on doit chercher la vérité. Il s'y trouve cependant quelques Pièces authentiques, sur lesquelles on peut appuyer la certitude des faits, sauf à ne pas adopter les conséquences que la haine ou la flatterie en tirent.

Du Châtelet ne jouissoit pas d'une réputation de probité bien épurée. Il fut mis à la Bastille : les uns disent, pour le soustraire à des procédures judiciaires, provoquées

SUR LOUIS XIII. xxxviij

par des prévarications dans son état : les autres, pour avoir fait contre Richelieu des Satyres, qu'il expia par des Apologies.

Saint-Germain n'avoit rien de pareil contre lui : il étoit Aumônier & Prédicateur de la Reine, qu'il n'abandonna pas dans sa disgrâce; constance qui lui fait honneur, mais qui ne rend pas ses Ouvrages moins suspects de partialité.

57. Autre Recueil de 965 pages, en 2 vol. *in-12*, en 1646, sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur; toutes Pièces à l'avantage de la Reine-Mere, entre lesquelles beaucoup du Recueil précédent, & quelques-unes différentes, mais qui ne sont presque toutes que des répétitions les unes des autres.

58. Histoire curieuse de tout ce qui s'est passé à l'entrée de la Reine, Mere du Roi Très-Chrétien, dans les villes des Pays-Bas; par le sieur DE LA SERRE, Historiographe de France: *A Anvers*, de l'Imprimerie Plantinienne de Baltazar Moretus, M. D. C. XXXII. 1 vol. *in-fol.*

L'Historiographe se bat les flancs, pour donner du merveilleux : on va voir comme il réussit.

Il dit qu'à Mons, après les Magistrats, les canons firent leurs harangues ; mais d'une organe trop forte pour contenter l'oreille ; que les Chanoinesses se faisoient admirer, parées de molles afféteries, qui rehaussoient l'éclat de leurs beautés criminelles : je dis criminelles, puisqu'elles sont convaincues d'avoir blessé les cœurs les plus innocents. Au départ, les Bourgeois recommencerent à célébrer les fêtes par le concert d'une nouvelle musique de mousquetade, où les canons faisoient la basse.

Les canons ne furent pas plus civils à Bruxelles. Les Bourgeois envoyerent aux oreilles de Sa Majesté le bruit de leur allégresse, dont un nombre infini de coups de mousquets furent par trois fois les prompts messagers. Mais comme les canons & mortiers parloient trop haut tous à la fois, il fallut deviner ce qu'ils vouloient dire, les ayant ouïs sans les entendre. Dans une fête champêtre donnée à la Reine, ses Filles d'honneur & celles de l'Infante se trouverent dans un agréable désordre, par une lavasse de pluie artificielle, inopinément survenue. . . . Ne trouvant pas d'abri, elles abandonnerent enfin leur beauté à la douce fureur de cet orage ; mais au fort de la pluie, leurs appas & leurs graces se sauverent à la nage sur les petites montagnes de leur sein, & d'autant qu'elles étoient de neiges mouvantes, elles leur faisoient toujours peur en tremblant.

Sans doute en faisant ces belles choses ;
La Serre se sera écrié comme Sosie :

Peste ! où va mon esprit prendre ces gentilleffes ?

A Anvers, l'étonnement le saisit de voir la

SUR LOUIS XIII. xxxix

terre toute en armes , l'air tout en fumée , & l'onde toute en feu. Quel prodige encore ! La terre tremble de joie , le feu brûle dans l'eau , épris de son amour ; l'eau brûle dans ses flammes amoureuses , & l'air qui remplit tout , se trouve rempli lui-même de réjouissance. En quittant cette ville , tout le monde en paroïsoit si triste , que la magnificence en portoit le deuil.

Enfin , après 70 pages *in-fol.* de pareils efforts de génie : *Ne vous ennuyez pas* , dit l'Auteur , *j'avance ; me voici bientôt au bout de ma carrière.* Mais , ajoute-t-il avec un sentiment d'admiration , que peu de Lecteurs partageront , *ma plume vole trop haut. Je commence déjà à la perdre de vue ; tellement que , pour expier le crime de sa témérité , j'adresse mes vœux au Silence.* Ceux qui s'amuseut du ridicule , regretteroient que La Serre eût été exaucé avant cette production.

ÉCRITS SUR LA FRONDE.

59. **L'**ESPRIT de la Fronde , ou Histoire politique & militaire des troubles de la France , pendant la minorité de Louis XIV : *Paris* , Moutard , 1772 , 5 vol. *in-12.*

Ils sont très-gros : le dernier a 836 pages. C'est l'ouvrage d'un homme d'esprit , qui apparemment n'a pas eu le temps d'être plus

court. Quand il a paru, quelques personnes, sur le titre *d'Esprit de la Fronde*, ont cru que c'étoit la fuite de *l'Esprit de la Ligue*, & nous l'ont attribué: cependant l'Auteur a mis entre sa maniere & la nôtre, assez de différence, pour n'être pas soupçonné d'avoir voulu en imposer au Public.

60. Mémoires du Comte de Brienne, Ministre & Premier Secrétaire d'Etat, contenant les événements les plus remarquables du regne de Louis XIII, & celui de Louis XIV jusqu'à la mort du Cardinal Mazarin, composés pour l'instruction de ses enfants: *A Amsterdam*, Jean-Frédéric Bernard, 1719, 3 vol. in-12.

Il se nommoit *Henri-Auguste de Lomenie de la Ville-aux-Clercs*. Ses Emplois, & le but auquel il a dirigé ses Mémoires, doivent leur donner la plus grande autorité auprès des personnes qui cherchent la vérité. Comme Ministre, il a dû savoir le fond des affaires. Comme pere, il n'a pu cacher à ses enfants ce que la circonspection du Ministre auroit peut-être dérobé aux yeux du Public malin. Quelquefois, par respect pour ses Maîtres, Louis XIII, Marie de Médicis, & Anne d'Autriche, on apperçoit qu'il jette un voile sur leurs foiblelles; mais il le fait de maniere à ne pas priver ses en-

fants de l'avantage qu'ils pourroient tirer de ses connoissances. On voit par-tout briller dans cet Ouvrage un fond de probité inaltérable, un grand zele pour la gloire du Royaume, un tendre amour pour ses Princes. Il peut être très-instructif pour ceux qui ont à vivre auprès des Princes. C'est un des hommes qui entendoit & développe le mieux ce qu'on appelle le *manege de Cour*.

61. Mémoires de M. DE. Gourville; concernant les affaires auxquelles il a été employé par la Cour, depuis 1642 jusqu'en 1698: *Paris*, Etienne Ganeau, 1724, 2 vol. in-12.

Ce qui distingue Gourville entre ceux qui se sont élevés de l'état le plus bas à la faveur des Grands, c'est qu'il n'est parvenu ni par flatterie, ni par souplesse, ni par aucun service honteux; mais par beaucoup de ressource dans l'esprit, d'activité, de hardiesse, de talents à se rendre utile dans des occasions pressantes & périlleuses: aussi, après les troubles, il fut employé par le Ministère qu'il avoit bravé, & il conserva plus de considération & d'amis, que ceux même qu'il avoit servis.

Il écrivit ses Mémoires étant fort vieux. Le style se ressent de son âge & du peu d'éducation qu'il avoit eue dans sa jeunesse; mais ils sont très-véridiques. Il s'y plaint de l'abandon où il se trouvoit à la fin de ses

jours, & décrit ainsi son état dans une maladie qui le conduisit à la décrépitude. *Mes amis me vinrent voir une fois ou deux chacun ; mais jugeant que je ne pouvois être plus bon à rien, ils se contenterent d'envoyer, pendant quelques jours, savoir de mes nouvelles : & sans doute ils l'abandonnerent ensuite ;* fort ordinaire à ceux qui n'existent que par les affaires : sans ressource d'attachement ou de famille, tout leur manque quand les affaires les quittent.

62. Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, fille de M. Gaston d'Orléans, frere de Louis XIII, Roi de France : *Paris, le Breton, 1728, 6 vol.*

Ce sont vraiment les *Mémoires de Mademoiselle* : car par-tout elle n'est occupée que de sa personne ; elle ne parle des événements publics ou particuliers, que relativement à elle-même. On la blâme d'avoir rempli ses Mémoires de détails de fêtes, d'ajustements, de modes, de disputes d'étiquette, de préséance, de généalogies ; tous objets qui paroissent futiles : mais on doit observer que ce sont les grandes affaires pour la plupart des femmes de son rang.

63. Mémoires de feu M. Omer Talon, Avocat-Général au Parlement de Paris : *La Haye, Goffe & Néaulme, 1732, 8 vol. in-12.*

Ces Mémoires paroissent un Journal mêlé de pieces justificatives. Il a été achevé par le fils de l'Auteur, qui mourut avant la fin des troubles. Talon, dans toutes les affaires embarrassantes dont il fut chargé, ne s'est pas permis la moindre obliquité. S'il se trompoit, c'étoit ouvertement & de bonne foi. Il gémissoit en homme de bien sur les malheurs de la France, qu'il tâchoit de diminuer; &, quoique plein d'attachement & de respect pour sa Compagnie, il n'en a pu diffimuler les torts. Souvent il fait, au moment des événements, les réflexions que la postérité dépouillée de préventions fait à présent. En mourant, Talon répéta par trois fois à son fils ces paroles : *Mon fils, Dieu te fasse homme de bien!* Cette bénédiction s'est répandue sur sa famille, dont elle a fait longtemps la seule richesse.

64. Mémoires de François de Paule de Clermont, Marquis de Montglat, Grand-Maitre de la Garde-robe du Roi, &c. *Amsterdam*, 1738, 4 vol. in-12.

Ils sont écrits avec netteté, ordre & exactitude. L'Auteur a été témoin oculaire de tout ce qu'il raconte; & sa naissance & ses emplois le mettoient à portée de savoir non-seulement les faits, mais les motifs. On doit le croire par préférence sur ce qu'il donne comme certain. Il étoit homme d'esprit & de savoir : on l'appelloit à la Cour *Montglat*.

la-Bibliothèque. Il faut qu'il ait été bien prudent & bien adroit, pour se soutenir dans sa Charge, sans trébucher, sous Richelieu & Mazarin. Ses Mémoires contiennent tout le regne de Louis XIII & de Louis XIV, jusqu'à la paix des Pyrénées en 1660. C'est aux Guerriers à apprécier la partie militaire, qui est très-étendue. Ceux qui veulent savoir le secret des intrigues, estimeront toujours la partie politique.

65. Mémoires de M. D. L. R. (De la Rochefoucault) sur les brigues à la mort de Louis XIII, les guerres de Paris & Guyenne, & la prison des Princes; Lettres; Apologie de Beaufort; Mémoires de la Châtre: *Cologne*, Philippe Vandyck, 1664, 1 vol. in-16.

Ils sont écrits simplement, purement, clairement, avec ordre. L'Auteur sauve adroitement les choses qui lui sont défavorables, & s'attribue les bons conseils. Il avoit la manie des portraits, qui étoit celle de son siècle, & il les fait souvent plus frappants que ressemblants. La Châtre a fait une apologie de sa conduite, qui en a grand besoin. Malgré ses efforts, on voit qu'il s'est perdu pour avoir été mauvais Courtisan; crime irrémissible à la Cour.

66. Mémoires de M. L. (Lenet),

SUR LA FRONDE. xlv
Conseiller d'Etat, contenant l'Histoire des guerres civiles des années 1649 & suivantes, principalement celle de Guyenne & autres Provinces : 2 vol. in-12.

Lenet étoit attaché de bonne foi au Prince de Condé, dont il croyoit la cause bonne : il paroît que ses Mémoires ne lui ont pas coûté beaucoup à écrire. Le style en est très-négligé. Le commerce des Grands avec lesquels il vécut toujours, n'altéra pas sa franchise : comme il se loue volontiers, il se donne aussi le tort, quand il croit l'avoir. Après les troubles, il conserva encore du crédit à la Cour, où il passoit pour homme à ressource & à expédient : cette réputation lui valut une confiance, qu'il raconte assez plaisamment, page 386 du second volume. Un Seigneur Espagnol avoit épousé en France une jeune veuve, qui, trois mois après son mariage, s'aperçut qu'elle étoit dans le cas de désirer l'absence de son mari ; mais l'Espagnol passionné pour sa femme, ne la quittoit pas. Elle s'ouvre sur son état à Lenet ; il en parle à l'Ambassadeur d'Espagne, celui-ci à la Reine-Mère, la Reine au Roi, qui adopte l'expédient fourni par Lenet ; ce fut d'enlever le mari, qu'on mit à la Bastille. La femme, en épouse défolée, se retire chez l'Ambassadeur d'Espagne ; elle écrit de là à son mari, que le chagrin lui a fait faire une fausse couche quelques semaines après. Le Roi dit pu-

bliquement à l'Ambassadeur, que c'est par erreur qu'il a fait arrêter l'Espagnol ; qu'il vient de donner des ordres pour le faire élargir, & qu'il se charge d'en avertir la Cour. Le mari revient avec empressement auprès de son épouse, qui se conduisit très-bien dans la suite. *Ainsi, dit Lenet, cette aventure grotesque occupa deux Rois, deux Reines & un Ambassadeur.*

67. Mémoires du Cardinal de Rets, contenant ce qui s'est passé de remarquable en France, pendant les premières années du regne de Louis XIV : *A Amsterdam, Frédéric Bernard, 1731, 4 vol. in-12.*

Tous ceux qui ont quelque goût pour notre Histoire moderne, ont lu ces Mémoires. Le style en est aisé, fleuri & nombreux. Quelquefois ils fatiguent, parce qu'ils épuisent la matière : mais après les avoir quittés un moment, on y revient, & on relit ce qu'on avoit passé. Le Cardinal de Rets a enrichi la langue de plusieurs mots qui sont restés. Personne n'a aussi-bien manié la métaphore soutenue, peu connue avant lui : son style est doux, coulant, & flatte l'oreille. Il est quelquefois familier, mais jamais il n'est bas ni rampant.

68. Mémoires de M. JOLY, Conseiller au Parlement, contenant l'Histoire de la Régence d'Anne d'Autriche,

SUR LA FRONDE. xlvij
& les premières années de la majorité de Louis XIV, jusqu'en 1666, avec les intrigues du Cardinal de Rets à la Cour : *A Amsterdam*, Jean-Frédéric Bernard, 1718, 2 vol. in-12.

Joly étoit Conseiller au Châtelet, & non au Parlement, Domestique du Cardinal de Rets, dont il raconte la vie privée, qu'il auroit dû taire. Ses Mémoires sont ferrés, concis, très-méthodiques, mais secs : ils sentent le travail d'un homme d'affaires, plus curieux d'exactitude que d'agrément.

69. Dans le deuxième volume des Mémoires de Joly se trouvent les Mémoires de Madame la Duchesse de Nemours, contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France, pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du Cardinal de Rets en 1652, avec les différents caractères des personnes de la Cour : *A Amsterdam*, Jean - Frédéric Bernard, 1718, 156 pages qui forment trois parties.

Ces Mémoires sont de Mademoiselle de Longueville, épouse de Henri de Savoie, Duc de Nemours, mort en 1707. Elle n'aimoit pas Condé, & elle ne le ménage pas ;

mais elle n'épargne pas plus les ennemis du Prince. En général, elle juge assez bien des faits, & présente nettement les causes : à travers l'élégance de son style, perce la molle négligence d'une femme d'esprit, qui écrivoit pour son amusement.

70. Mémoires de M. de Laporte, Premier Valet-de-Chambre de Louis XIV, contenant plusieurs particularités des regnes de Louis XIII & de Louis XIV : *Geneve*, 1756, 1 vol. *in-12*.

Il raconte ce qu'il a vu, & il étoit capable de bien voir. Ses peines, & sa disgrâce qui en fut la récompense, font une bonne leçon pour les petits, qui veulent se mêler des affaires des Grands. Il y a des choses bien singulieres sur la conduite de Mazarin à l'égard du jeune Roi & de sa mere.

71. Mémoires de M. Roger de Rabutin, Comte de Buffly, Lieutenant-Général des Armées du Roi, &c. *Paris*, Aniffon, 1696, 2 vol. *in-4to*.

72. Les véritables Œuvres de M. de Saint-Evremont, troisieme édition : *Londres*, Jacob Tomfon, 1707, 3 vol. *in-12*.

SUR LA FRONDE. xlix

Deux Beaux-Esprits du regne de Louis XIV, qui ont inféré dans leurs écrits quelques événements de leur jeunesse, relatifs à l'Histoire de nos troubles. Leurs Ouvrages, très-estimés dans le temps, & qu'on lit encore avec fruit, ont cependant un air d'apprêt, par conséquent de la sécheresse & de la langueur. Buffy entretenoit un commerce de lettres avec Madame de Sévigné : mais c'est un lourd pédant auprès de sa cousine, qui, par son aimable facilité, sa fécondité & sa naïveté, sera toujours le modele du style épistolaire.

Saint-Evremond & Buffy eurent une plume indiscrete, & en furent punis, l'un par l'exil, l'autre par la prison ; châtement mérité. Il est juste de priver des douceurs de la société, les lâches qui travaillent en secret à priver des Citoyens paisibles de l'estime de cette même société.

73. Mémoires de divers emplois & des principales actions du Maréchal Du Plessis : Paris, Barbin, 1776, 1 vol. in-12.

Ils sont très-détaillés sur le caractère de Mazarin, sa conduite avec ses amis, ses dispositions à l'égard de la Reine, & de la Reine à l'égard de lui.

Dans l'Avis au Lecteur, on dit que si le Maréchal Du Plessis a donné quelque louange à sa valeur, & à quelqu'une de ses autres vertus, il l'a fait naturellement sans y penser, ou que, s'il y a fait quelque réflexion, ce n'a été as-

surément que pour dépayser ses Lecteurs , pour se déguiser , & pour mieux cacher qu'il fût l'Auteur de ses Mémoires ; maniere singuliere de s'assurer l'incognito , & de se louer sans honte : mais quand le Maréchal Du Pleffis se feroit donné quelque encens , on devroit le pardonner au seul François qui ait battu Turenne.

74. L'Histoire du temps , ou le véritable Récit de ce qui s'est passé dans le Parlement de Paris , depuis le mois d'Août 1647 jusqu'au mois de Novembre 1648 , avec les harangues , les avis différens , &c. 1649, in-12.

Je trouve , à la marge de mon exemplaire , ces mots , d'une main que je ne connois pas : *Le Sieur Jouhanne du Portail , Avocat au Parlement , fils d'un Notaire de Poitiers , & que j'ai connu particulièrement , est Auteur de cet Ouvrage.* On dit qu'il y a un second volume , mais qui est rare , parce que le Cardinal Mazarin fit enlever toute l'édition , & la fit mettre dans sa bibliotheque : j'en ai fait demander un exemplaire à la Bibliotheque Mazarine ; on m'a répondu qu'il n'y en avoit pas. Sans doute ce second volume contenoit toutes les affaires du Parlement , jusqu'à 1653 : il seroit d'autant plus curieux , que le Journal du Parlement nous manque pour ce temps.

SUR LA FRONDE. Ij

75. Journal du Parlement, depuis le 12 Mai 1648 jusqu'au 12 Avril 1649, avec les procès-verbaux des conférences de Ruel & de Saint-Germain : *Rouen*, par les Imprimeurs du Roi, 1649, in-4^o.

76. La Muse historique, ou Recueil des Lettres en vers à Mademoiselle de Longueville, par le Sieur LORET : *Paris*, Charles Chenouff, 1656, in-4^o.

Excepté la sûreté des dates, & quelques historiettes passablement rimées, il n'y a rien à prendre dans ces Lettres : elles ressemblent à une multitude de pieces en vers qui se trouvent dans les *Mazarinades*. On rimoit tout, jusqu'à des ordonnances de Médecin & des Arrêts du Parlement.

77. Mafcurat, ou Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin, depuis le 6 Janvier jusqu'à la Déclaration du premier Avril 1649 : 1 vol. in-4^o. de 717 pages.

Ce Livre, composé par Gabriel Naudé ; Bibliothécaire du Cardinal Mazarin, est un dialogue entre *Saint-Ange*, espece d'Aventurier, & *Mafcurat*, Colporteur, qui est l'hom-

me d'esprit & le *savant*. C'est peut-être l'Ouvrage le plus singulier qu'il soit possible de lire ; mélange de l'érudition la plus variée & de bouffonneries plates & grossières : ni ordre , ni suite apparente ; des digressions sans nombre ; une infinité d'histoires disparates ; des citations grecques & latines accumulées ; des réflexions politiques très-justes , à côté de raisonnemens absurdes : tel est , au premier coup d'œil , l'ensemble de l'Ouvrage. Néanmoins dans ce chaos , on découvre une marche uniforme pour la justification du Cardinal , une manière adroite de le peindre en beau , & de réfuter les accusations portées contre lui.

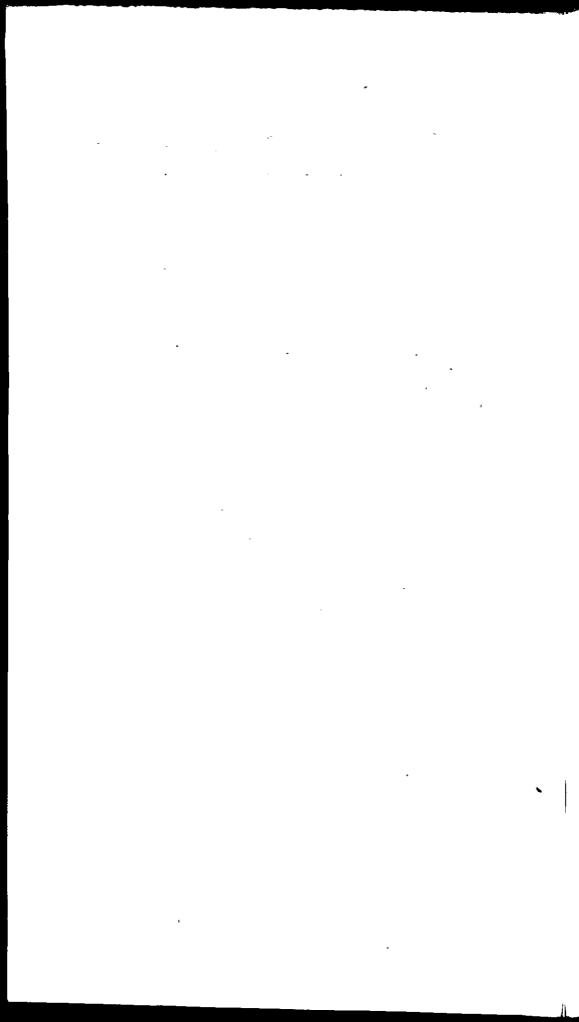
Naudé ne sortit point de Paris pendant ces premiers troubles , afin de conserver la bibliothèque confiée à ses soins. Il dit , page 105 ; qu'il achetoit tous les livres bons & mauvais qui parurent dans ces circonstances : il les juge avec beaucoup d'impartialité ; & le *Mascurat* est précieux à cet égard. Quant à la bizarrerie qui regne dans la forme & le fond de cet Ouvrage , on pourroit penser que l'Auteur a cru cette tournure nécessaire pour se faire lire , & percer à travers la foule de libelles qui inondoient la France : d'ailleurs , on voit par les autres Ouvrages de Naudé , qu'il étoit très-savant , mais qu'il n'avoit pas de goût.

78. Mazarinades : Recueils *in-4^o*. de Pièces faites pendant les troubles , tant pour & contre Mazarin , que

SUR LA FRONDE. liij
sur la Reine, les Princes, le Parle-
ment, & tous les objets du temps.

J'en ai bien feuilleté au moins quarante volumes, dont plusieurs m'ont arrêté assez pour les connoître : je me réfère, à leur sujet, au jugement du Cardinal de Rets, tom. 2, page 248. *Il y a, dit-il, plus de soixante volumes de piéces imprimées dans le cours de la guerre civile : je crois pouvoir dire avec vérité, qu'il n'y a pas cent feuilles qui méritent qu'on les lise.*







P R É F A C E.

JE crois devoir présenter aux Lecteurs quelques réflexions préliminaires sur le caractère de mon Ouvrage; les causes générales & particulières des événements; une esquisse des principaux faits; & une courte exposition des avantages qu'on peut tirer de leur connoissance.

1°. Le morceau d'Histoire que j'offre au Public, sans contenir des événements aussi frappants que *l'Esprit de la Ligue*, est peut-être d'une utilité plus générale. Les Empires ne sont pas toujours agités par des querelles de Religion, suivies de guerres opiniâtres, qui ébranlent les trônes: mais il est peu de Royaumes qui ne souffrent des fautes de ceux qui les gouvernent, & qui ne ressentent des secousses occasionnées par le choc des passions. Ainsi un Ouvrage qui,

comme celui-ci, réunit sous un même point de vue tout ce que l'ambition enfante de desirs, la jalousie de perfidies, la politique de ruses, la flatterie de bassesses, la fauteur de prétentions orgueilleuses, la disgrâce d'humiliations; un pareil Ouvrage est d'un usage plus ordinaire, que des Annales perpétuellement souillées de sang: peut-être il étonne moins, mais il instruit davantage.

2°. Après les crises d'Etat, telles que de longues guerres civiles, il reste toujours, pendant quelque temps, dans les esprits, un levain d'inquiétude, une habitude d'indocilité, qui fait regarder le devoir de l'obéissance, comme une simple déférence, dont le Souverain est obligé de tenir compte à ses sujets. Accoutumés à voir un droit égal dans tous les partis, à en changer sans risque selon leurs goûts & leurs intérêts, à mesurer leur soumission, à mettre à prix leur docilité, les Grands se croient arbitres nécessaires de toutes les affaires, dépositaires de l'autorité, &

maîtres de borner ou d'étendre les prérogatives de la Couronne.

Ces principes rendirent encore, après la Ligue, les Courtisans entreprenants & factieux. Persuadés que le Monarque leur devoit beaucoup lorsqu'ils restoient tranquilles, ils formoient des prétentions excessives, murmuroient quand on ne les satisfaisoit pas; &, pour se faire accorder leurs demandes, ils se permettoient non-seulement des associations entre eux, mais encore des liaisons avec les ennemis de l'Etat. Ainsi un Mécontent, pour peu qu'il fût distingué par sa naissance ou ses dignités, bravoit les Ministres, & s'échappoit en discours contre le Gouvernement. A ce signal, les Mécontents subalternes qui fourmillent dans les Cours, se rangeoient autour de lui; les voisins de la France, jaloux de sa prospérité, attisoient le feu; &, en peu de temps, il se trouvoit un parti avec lequel il falloit négocier ou combattre.

La nation entiere accoutumée à l'anarchie qui accompagne les trou-

bles, séduite par l'espece d'héroïsme qu'on aime à supposer dans ceux qui luttent contre le pouvoir, faisoit pour eux des vœux secrets, & s'indignoit contre les Ministres qui travailloient à rétablir l'ordre nécessaire dans une Monarchie bien réglée. Henri IV, ce Roi si bon, fut obligé de faire des exemples de sévérité; Louis XIII, son fils, l'imita; & Louis XIV dut s'estimer heureux de pouvoir pardonner les derniers éclats d'un délire devenu moins dangereux.

3°. Mais indépendamment de ces causes générales, il y en eut aussi de personnelles, qui rendent les catastrophes de notre époque instructives pour tous les Etats. C'est comme un cours de morale en action; morale dont peuvent également profiter la Cour, la Ville, les Particuliers, les Compagnies, ceux qui composent les Tribunaux, & ceux qui les président. Toutes les passions, tantôt seules, tantôt réunies, passent tour-à-tour sous l'œil de l'observateur; & les malheurs qu'elles ont occasionnés, sont

autant d'avertissemens de se tenir en garde contre leur prestige. Biron & Montmorency, ces noms faits pour la gloire, rendus trop célèbres par les fautes de ceux qui les portoient; Chalais, victime d'un attachement funeste; Marillac, immolé à la haine; Cinqmars & De Thou, sacrifiés à la vengeance; Ornano, Vendôme, Puy-Laurent, expiant dans les fers le crime de s'être rendus redoutables; la mere de trois Rois, traînant d'exil en exil l'opprobre de la disgrâce: ce sont-là de ces spectacles qui touchent & surprennent. Mais l'intérêt qu'on y prend augmente encore par le développement des causes qui étoient cachées dans le temps, tels que les conseils corrompus qui ont séduit les Grands; la bassesse des flatteurs qui caressoit leurs vices; l'espece de trahison des Grands eux-mêmes, qui appelloient à leur secours des inférieurs aveuglés, & qui laissoient ensuite briser sans défense les roseaux sur lesquels ils s'étoient appuyés. Cependant, si on ne peut s'empêcher d'approuver

la punition des factieux , on est fâché que la Justice n'ait pas toujours seule tenu le glaive , & qu'à côté d'elle , l'autorité ait quelquefois fait asseoir la haine & la politique , qui paroissent avoir fait pencher la balance.

Les troubles aigrissent les esprits , donnent de l'énergie au langage , font sortir les caractères , mettent également en valeur l'adresse des intrigants , & les qualités solides des personnes prudentes. Ceux de notre époque ont fait naître des écrits judicieux , méthodiques , parsemés de faillies agréables , dans lesquels la langue commence à paroître dépouillée de son ancienne rudesse. Les vexations donnerent du ressort aux âmes. On vit des Courtisans , ordinairement esclaves de la faveur , dédaigner un crédit qu'il auroit fallu acheter par des trahisons ; une la Fayette préférer l'obscurité du Cloître à l'éclat d'une Cour asservie ; un Commandeur de Jars , intrépide sur l'échafaud , & fidele à l'amitié jusques dans les bras de la mort.

Hommes , Femmes , Guerriers , Magistrats , Bourgeois , Artisans , personne dans le tourbillon ne put se dispenser de prendre parti. A la manie de tous , chacun joignit la sienne propre , celle de ses parents & de ses amis , & ne devint sage que quand , à force de vomir des feux , le volcan commença à s'éteindre. Alors on se jugea sans partialité ; les peuples furent surpris de s'être passionnés pour des choses qui devoient leur être indifférentes ; & des Corps entiers de graves Sénateurs , de s'être laissés conduire par des cabales de jeunes Courtisans. On admira les foibles causes qui avoient souvent produit les plus grands événements ; les motifs frivoles qui déterminoient les esprits & fixoient les décisions ; le mélange singulier de sérieux & d'enjouement qui caractérisoit les guerres ; la galanterie jointe au fracas des armes , des alternatives perpétuelles de révolte & de soumission ; l'intrépide Molé en opposition avec le fougueux Gondi ; le foible Gaston en contraste avec l'opiniâ-

tre Anne d'Autriche : Condé seul , le grand Condé portant dans ses fautes la franchise de son caractère , & trompé également par tous les partis.

4°. Ces faits font divisés en neuf Livres. On verra dans le premier , les efforts d'Henri IV pour régler son Royaume & se vaincre lui-même ; l'esprit de faction , reste de la Ligue , le forçant d'être sévère malgré son penchant à l'indulgence & les courtisans ; une Maîtresse offensée ; sa famille audacieuse abusant encore de la bonté du Monarque.

Dans le second , Henri triomphant de ses ennemis , tranquille au-dedans & au-dehors ; mais troublant lui-même son bonheur par une passion inconsidérée qui jette un nuage sur ses derniers jours , & qui autorise son épouse à garder des affections pernicieuses à la France.

Dans le troisieme , Marie de Médicis , livrée à des Favoris insolents , adopte leurs préventions contre les Princes qui arment , contre

les Parlements qui murmurent. On fait la paix, on arme encore, on se réconcilie; & au moment que, par la captivité de leur ennemi, les Favoris se croient au faite de la fortune, ils tombent & entraînent avec eux leur protectrice.

Dans le quatrieme, la Reine se releve & se soutient contre les forces de son fils, qui montre, en montant sur le Trône, le besoin d'être gouverné. Des mains de Luynes, il tombe dans celles de Richelieu. La fortune du Ministre chancelle dès le commencement, & se raffermir par la disgrâce de ses principaux ennemis.

Dans le cinquieme, la capacité de Richelieu subjuge le Monarque. Ses succès excitent l'envie. Il se forme des cabales puissantes, dans lesquelles entrent la mere du Roi, ses freres, ses plus proches parents, des Magistrats, des Guerriers, qui tous expient par l'exil, la captivité ou la mort, leurs entreprises contre le Ministre, & sa puissance est cimentée par le sang.

Le Cardinal domine même après

sa mort. Mazarin, sa créature, tient le timon des *affaires*. Les *Importants* l'attaquent, & succombent.

Dans le sixieme, les *Frondeurs* remplacent les *Importants*; & malgré l'appui du Parlement, malgré les *Barricades*, qui les rendent maîtres de la Capitale, ils sont forcés à la paix.

Enfin, les 7°. 8°. & 9°. Livres, présentent une espece de tableau mouvant, dont les personnages, tantôt visibles, tantôt cachés, avancent, se retirent, s'unissent, se combattent, & changent à chaque instant de partis, comme d'intérêts. Le blocus de Paris par Condé, à l'instigation de Mazarin : le Prince arrêté par l'effort commun des Frondeurs & du Ministre; délivré par les Frondeurs, malgré Mazarin, qui est contraint de quitter le Royaume. Les Frondeurs se rapprochent de la Cour pour perdre Condé: retour du Ministre; réunion de toutes les factions contre lui; guerre, combats; il fuit, revient, triomphe : & ainsi la Fronde, semblable à une machine d'artifice,

pétille, lance des feux, se consume elle-même, & s'éteint.

5°. Ces événements joints à l'*Espirit de la Ligue*, forment une histoire suivie des intrigues qui ont agité la Cour & le Royaume pendant un siècle. Si depuis il y en a encore eu quelques-unes, bornées à des vicissitudes de fortunes & de disgrâce, ordinaires dans les familles qui approchent du Trône, elles n'ont influé ni sur le sort des Princes, ni sur le système du gouvernement, ni sur la tranquillité des peuples : au-lieu que les cabales sous Henri IV, sous Louis XIII, & pendant la minorité de Louis XIV, ont produit, comme les fureurs de la Ligue, les effets les plus grands & les plus variés.

Il résulte de leur connoissance, une foule de vérités importantes, dont les principales sont : *que* malheureux est le Monarque qui se laisse maîtriser par ses Ministres, & devient entre leurs mains un esclave couronné, forcé de défendre contre ses sujets aigris, des volontés qui ne sont pas les siennes :

que l'union des Princes du Sang est la base de leur mutuelle félicité, & de la tranquillité publique : *que* souvent un choix inconsideré, une prétention hasardée devient préjudiciable à tout un Royaume, par la nécessité de soutenir pour l'honneur de la Couronne, ce qu'on a témérairement avancé : *qu'enfin*, comme l'autorité a ses bornes, la résistance a aussi les siennes ; qu'ainsi les Compagnies souveraines dont les peuples étudient les mouvements, doivent s'imposer à elles-mêmes des loix qui les tiennent également éloignées d'une condescendance servile, & de l'inflexible opiniâtreté.



SOMMAIRES

DU TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

HENRI IV. *Son plan de gouvernement. — Etat des finances, — du Clergé, — du Barreau, — de la Cour. — Vues ambitieuses des Seigneurs. — Raisons de marier le Roi & sa sœur. — Mariage de Madame. — On travaille au divorce du Roi. — Gabrielle d'Etrées. — Sa mort. — Inquiétudes du Roi sur le mariage. — Henriette d'Entragues. — Commencement des intrigues de Biron. — Caractère de La Fin. — Caractère de Biron. — Ses liaisons avec les Espagnols: — Insinuations de Picoté. — Le Duc de Savoie en France. — Son caractère. — Sa conduite artificieuse. — Il gagne Biron, — s'appuye du Comte de Fuentes. — Biron fait la guerre au Duc de Savoie malgré lui. — Il est forcé de le vain-*

1599.

1609.

Ixviij S O M M A I R E S.

- cre. — Dangers auxquels le Roi est exposé. — Mariage du Roi. — Paix avec la Savoie. — Pardon de Lyon. — Avis d'Elisabeth à Biron. — Cabale à la Cour. — Haine entre la Reine & la Maîtresse.
1601. — Tentative des Factieux. — Biron est soupçonné, — découvert par La Fin. — Il est appelé à la Cour. — Il arrive. — Est arrêté. — Ses parents demandent sa grace. — Grieffs contre lui. Instruction du procès. — Il est entendu sur la sellette, — condamné, — exécuté. — Les complices ont leur grace. — Ce qu'on pense de cette affaire. — La Cour d'Espagne paroît n'y prendre aucune part. — Dépis du Comte de Fuentes. — Intrigues du Prince de Joinville. — Etat florissant du Royaume. — Navigation. — Agriculture. — Affaire des Soboles. — Mort d'Elisabeth.
- 1602.
- 1603.



LIVRE SECOND.

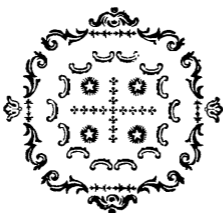
- N**OUVELLES intrigues de Cour ; 1604.
 — concertées avec l'Espagne. — Trahi-
 son de L'Hoste. — Commencement de la
 Galligaye & de Concini. — Leur conduite
 à l'égard du Roi. — Celle de la Marquise
 de Verneuil. — Celle de l'Ambassadeur
 d'Espagne. — Celle de la Maison d'En-
 tragues. — Le Roi retire sa promesse de
 mariage. — Vengeance que médite la Mai-
 son d'Entragues. — Moyens qu'elle prend.
 — Ses confédérés. — Ils sont découverts.
 — Les Comtes d'Auvergne & d'Entra-
 gues, & la Marquise de Verneuil sont
 arrêtés. — On fait leur procès. — Ils sont
 interrogés, — confrontés, — condamnés.
 — Le Roi leur fait grace. — Intrigues con- 1605.
 tre Sully. — Elle ne réussit pas. — Le Duc
 de Bouillon forcé de se soumettre. — Tran- 1607.
 quillité du Roi. — Estime dont il jouit. 1608.
 — Son caractère par lui-même. — Sa pas-
 sion pour la Princesse de Condé. — Le mari 1609.
 emmene sa femme hors du Royaume. —
 Etat de la Cour de Bruxelles. — Chagrins

Ixx S O M M A I R E S.

1610. du Roi. — *Dispositions de la Princesse.* — *Négociation pour son retour.* — *On tente inutilement de l'enlever.* — *Le Roi se détermine à la guerre.* — *Son plan.* — *Opinion sur cette affaire.* — *Pronostics & menaces.* — *Couronnement de la Reine.* — *Affassinat du Roi.* — *Ce qu'étoit Ravail-lac, & s'il eut des complices.* — *Afflic-tion du peuple.* — *Etat du Royaume.* — *Régence de la Reine.* — *Regrets des étran-gers.* — *Conduite de la Reine.* — *Retour du Prince de Condé.* — *Commencement desbrouilleries.* — *Faveur de la Galligaye & de son mari.* — *Déprédations généra-les.* — *Sacre de Louis XIII.* — *Etat de Paris.* — *Retraite de Sully.* — *L'alliance avec l'Espagne décidée.* — *Les Princes mécontents du Marquis d'Ancre.* — *Ils se rapprochent de lui.* — *Deux factions à la Cour.* — *Meurtres du Baron de Luz & de son fils.* — *Réconciliation générale.* — *Cabales de femmes.* — *Bouillon s'y joint.* — *Soulevement des Grands.* — *Danger où se trouve le Royaume.* — *On arme.* — *Traité de Sainte-Méne-hould.* — *Assemblée des Etats.* — *Con-duite du Parlement.* — *Assemblée des Chambres.* — *Embarras de la Reine.* —

S O M M A I R E S. lxxj

*Elle s'oppose à l'Arrêt du Parlement.
— Il résiste. — Compose des remontrances.
— Les présente. — On en fait publiquement lecture.
— Arrêt du Conseil contre. — On s'accorde.*



L'INTRIGUE



L'INTRIGUE
DU CABINET,
SOUS
HENRI IV ET LOUIS XIII,
TERMINÉE
PAR LA FRONDE.



ENRI IV avoit conquis son Royaume : mais il lui restoit une chose plus difficile à faire (a) ; c'étoit de le policer , de l'enrichir , de le rendre

HENRI
IV.
1599.
Son plan
de gou-
verne-
ment.

(a) Henri IV craignoit les occupations sédentaires de la paix. *Je me plairois beaucoup plus , disoit-il , à vêtir un harnois , piquer un cheval , & donner un coup d'épée , qu'à faire des*
Tome I. A

HENRI
IV.
1599.

formidable à ses ennemis. Débarrassé des guerres civiles, il songea à procurer le bonheur de ses peuples; mais il ne se mit pas plutôt en devoir d'y travailler, qu'il se vit environné d'obstacles. Il en trouva dans la mauvaise administration des finances, dans la confusion de tous les ordres, dans son propre caractère & ses passions, dans le génie de la nation, enfin, dans les Seigneurs compagnons de ses victoires, qu'il fallut subjuguier pour qu'ils cessassent d'être nuisibles à l'affermissement du trône.

Maximilien de Béthune, Sieur de Rhony, puis Duc de Sully, fut celui de ses Ministres qui l'aida le plus

loix, tenir la main à l'observation d'icelles; être toujours assis dans un Conseil à signer des arrêts, & à voir examiner des états de finance... quoique je connoisse bien néanmoins que, sans ces ordres, formes & ménagements, il me seroit impossible de parvenir à la gloire que je me suis proposée pour le rétablissement de ce Royaume en son ancienne splendeur, & la décharge & soulagement des peuples que Dieu m'a commis, du régime desquels je serai un jour obligé de lui rendre compte. V. Sully, tome II, ch. LXIX, pag. 282.

heureusement à débrouiller ce chaos. Ses Mémoires, pleins de force & de vérité, sous le titre bizarre d'*Économies Royales, Politiques & Militaires, & Servitudes Royales*, peignent l'ame élevée du Monarque, & laissent aussi appercevoir les foiblesses de l'homme. Nous imiterons la franchise de l'ami d'Henri IV; franchise que ce Prince ne désapprouvoit pas lui-même (a); & nous ne cacherons pas ses foiblesses, parce qu'elles furent souvent la cause des brouilleries qui rendirent sa Cour orageuse. Tant il est vrai que les vices du Prince, quoique concentrés, pour ainsi dire, dans son domestique, rejaillissent toujours sur le bonheur des sujets!

Pendant les désordres de la guerre, il ne fut pas possible de mettre une regle fixe dans l'administration des

HENRI
IV.
1599.

Etat des
finances. 1

Sully, t.
1, p. 17,
190, 337,
351, 399,
402, 413
& 415.

(a) On voulut l'indisposer contre l'Historien Mathieu, qui avoit parlé assez naïvement de ses amours; il répondit: *Il faut qu'il y ait des ombrages dans les tableaux pour rehausser les vives couleurs: si on ne parloit de l'un, on feroit douter de l'autre; la flatterie rendroit la vérité suspecte.* V. Mathieu, pag. 836.

HENRI
IV.
1599.

finances. Le Roi en abandonna la régie à un Sur-Intendant, qui fut ensuite remplacé par un Conseil. Mais l'expérience fit voir que c'étoit multiplier les déprédations, que d'augmenter le nombre de ceux qui avoient intérêt de les autoriser. Il falloit que la dissipation fût bien grande, puisque le Monarque lui-même s'en resentoit, au point de manquer souvent du nécessaire (a). Sully commença par lui ouvrir les yeux sur la con-

(a) Henri IV écrivoit à Sully pendant le siege d'Amiens: *Je veux bien vous dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel, que je suis fort proche des ennemis. & n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude; ma marmite est souvent renversée, & depuis deux jours, je dine & soupe chez les uns & chez les autres. Mes Pourvoyers disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table. Il accuse de sa misere les Financiers & Trésoriers. Jugez, dit-il, si je dois être ainsi traité, & plus long-temps souffrir qu'ils me fassent mourir de faim, & qu'eux trouvent une table friande & bien servie, que ma maison soit pleine de nécessités, & les leurs de richesses & d'opulence.* V. Sully, pag. 270.

dwite des membres mêmes de ce Conseil. La plupart n'avoient pas honte de recevoir des *pots-de-vin* pour faire passer les impôts. Les plus scrupuleux se permettoient de prendre un intérêt dans les fermes qu'ils adjugeoient. Il n'y avoit ni Prince, ni Seigneur, qui, par menaces ou insinuations, n'obtînt de ce Conseil mercenaire des assignations sur le trésor, qu'on payoit toujours par préférence; de sorte que dans les vrais besoins de l'Etat, il ne se trouvoit plus de fonds. Souvent les Gouverneurs de Province, sûrs de la connivence des Conseillers, entre lesquels ils avoient des parens & des amis, imposoient d'eux-mêmes des péages & d'autres subsides à la charge des peuples. Enfin, on n'étoit jamais sûr de la quotité des sommes, ni de leur rentrée, parce que les livres du trésor ne cadroient pas avec ceux des Receveurs particuliers, & que souvent les Commis écrivoient sur des feuilles volantes, pour ne charger leurs registres que de la perception dont ils vouloient bien laisser la connoissance.

Le Roi eut, sur tous ces objets,

HENRI
IV.
1599.

de longues conversations avec Sully. Elles aboutirent à lui donner l'administration des finances en chef. Jusqu'alors les impôts avoient été adjugés à des Fermiers-généraux, qui obtenoient la préférence, en faisant des présents considérables aux Favoris du Roi, à ses Maîtresses, & à tous ceux qui avoient du crédit auprès de lui; ils les sous-fermoient ensuite au double. Sully porta, tout d'un coup, le prix des baux généraux, au taux même des sous-fermes. Il rechercha le titre des impositions, & supprima toutes celles qui n'étoient pas émanées de l'autorité royale: il retrancha aussi les assignations sur le trésor royal, extorquées par les grands Seigneurs; assignations qu'ils faisoient toujours payer comptant.

Cette dernière opération lui attira un grand nombre d'ennemis fort puissants. Le Roi eut souvent à lutter contre les plaintes & les murmures de sa Cour; & quand il étoit trop pressé, il sacrifioit quelque argent au bien de la paix, sans défavouer son Ministre (a). Sully parcourut le Royaume,

(a) Vers 1603, plusieurs personnes pré-

mit dans les différentes recettes un ordre inconnu jusqu'alors, applica

HENRI
IV.
1599.

senterent des projets d'Edits; & pour les faire adopter, ils y intéressèrent quelques Courtisans, & sur-tout la Marquise de Verneuil. Elle se chargea d'ébranler Sully, & lui remontra avec chaleur, qu'empêcher le Roi de faire cette gratification indirecte, c'étoit l'exposer à mécontenter ses parents les plus proches, & une partie de sa Cour: *Tout ce que vous dites, Madame, répondit le Sur-Intendant, seroit bon si Sa Majesté prenoit l'argent dans sa bourse; mais de lever cela de nouveau sur les Marchands, Artisans, Laboureurs & Pasteurs, il n'y a nulle apparence, étant ceux qui nourrissent le Roi & nous tous, & se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de maîtresses, de parents, de cousins à entretenir.* La Marquise, piquée, va trouver le Comte de Soissons qui avoit son intérêt dans ces projets d'impôts, & lui dit que Sully l'a nommé entre ceux qui pillent les finances. Le Comte s'en plaint au Roi. Henri, presque certain que son Ministre ne se fera pas ainsi échappé, demanda au Comte de qui il tient ces propos: *De Madame de Verneuil, répond-il. Ho! ho! reprend le Roi, il ne faut plus s'enquerir d'où vient la brouillerie, puisque Madame de Verneuil est alléguée; car c'est un si bon bec, que sur un mot que lui aura dit Rhony, elle en aura ajouté cent, voire mille.* Pour ne pas brouiller Sully avec tout ce monde, & ne pas voir des mécontents

HENRI
IV.
1599.

des fonds au payement de la Maison du Roi, des troupes de terre, de l'artillerie, & des autres objets de dépense; de maniere qu'insensiblement les arsenaux se remplirent, les soldats reçurent une paye réglée, & furent contenus dans la discipline; le pillage cessa; les peuples se trouverent foulés, tant par rapport aux concussions sourdes que le Sur-Intendant arrêta, qu'aux impositions légitimes qu'il vint à bout de modérer: ainsi se rétablit *pâturage & labourage, qui sont, disoit-il, les deux mamelles qui nourrissent la France, & qui valent mieux que tout l'or du Pérou.*

Il entreprit aussi d'ôter à ceux qui manioient l'argent du Royaume, la grande considération dont ils jouissoient: *L'ancienne Noblesse, disoit-il au Roi, séduite par l'éclat de leurs pierres, festins, bâtimens, dorures, carrosses, chevaux, trains, équipages, recherche l'alliance de ces gens de robe longue, Financiers & Secretaires, desquels*

autour de lui, le Roi lâcha quelque chose à ces affamés, & la paix se fit. V. Sully, tome II, ch. XXIV, pag. 178.

les peres ne font que de sortir de la chicane, de la marchandise, du change, de l'ouvroir, & de la boutique; de sorte qu'enfin la vraie Noblesse s'abastardit, & qu'il ne se trouvera plus de Gentils-hommes qui ne soient mestis, & plus propres à faire les marjolets, brelandiers & batteurs de pavé, qu'à s'employer à la vertu & aux armes pour servir leur Roi & défendre leur patrie. En conséquence, le Sur-Intendant vouloit qu'on s'adressât aux plus riches & aux plus fastueux des Maltôtiers, & leur fit-on rendre gorge tout-à-fait, voire que l'on les punit par corps.

Le Roi trouva ce conseil bon, & résolut de le suivre, tant pour remplir ses coffres, que pour ôter à la finance un éclat qui offusquoit la Noblesse, & amenoit la confusion des états. Mais les plus opulents se voyant menacés, eurent l'adresse de faire part du produit de leurs rapines à ceux qui avoient l'oreille du Monarque. Il fut tellement sollicité, qu'il suspendit les procédures commencées contr'eux, & les taxa à une modique restitution, pendant qu'on pressura les pauvres grimelins de larronaux, qui

HENRI
IV.
1599.

HENRI
IV.

1599.

Etat du
Clergé.Cayet, 3,
50.Le Grain,
L. 8, p.
432.

payerent pour les grands voleurs & brigands.

La discipline & les biens de l'Eglise avoient été également altérés pendant les guerres de religion. Le Clergé tenta d'apporter quelque remède à ce dépérissement : il demanda la publication du Concile de Trente, *sauf les modifications requises, qui concernent les libertés Gallicanes, les immunités des Eglises, & les privileges des Parlements.* Il remontra au Roi, que c'étoit charger sa conscience, que de se réserver la nomination aux Evêchés, Abbayes & autres Bénéfices; qu'il étoit de son devoir de veiller à la conservation des biens ecclésiastiques, d'abolir les pensions laïques sur les Bénéfices, d'empêcher enfin la profanation & la destruction des Cloîtres & Maisons régulières.

Henri répondit : *Je ne suis point auteur des nominations (a); les maux*

(a) Quand on se plaignoit des différents abus, tant dans les nominations que dans l'administration des biens d'Eglise, Henri IV répondoit : *C'est à la racine & non aux branches qu'il faut adresser le coup : les Jésuites*

étoient introduits avant que j'y fusse. Durant la guerre, j'ai couru au feu le plus allumé pour l'étouffer. Je ferai maintenant ce qui se doit au temps de la paix ; mais Paris ne s'est pas fait en un jour. Il exhorta tous les Evêques à édifier les peuples par leurs bons exemples, & promit de réformer les abus (a), de protéger l'Eglise, & de faire tous ses efforts pour la rendre florissante. Henri, avec une naïveté qui partoît du cœur, finit par ces mots : *Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles ; mais moi, avec ma jacquette grise, je vous donnerai des effets : je suis tout gris au-dehors, mais je suis tout d'or au-dedans.*

HENRI
IV.
1599.

(qui apparemment étoient les principaux plaignants) doivent, s'ils l'osent, prêcher à Rome le rétablissement de la Pragmatique-Sanction, détester avec la Sorbonne le Concordat, & fulminer contre les couratiers de bénéfices. V. le Grain, tome 8, pag. 482.

(a) Si ce n'est pas une plaisanterie d'AmeLOT de la Houffaye, il est bien singulier que les Officiers du fils de la Marquise de Verneuil possédassent tous des bénéfices, excepté les deux Aumôniers, que son Ecuyer de cuisine en eût un, & son Suisse deux. V. *Anecdotes historiques*, f. 1, pag. 486.

HENRI
IV.
1599.
Etat du
Barreau.
Sully, t.
2, p. 54.

Le desir qu'eut le Roi de réformer les abus qui s'étoient glissés dans le Barreau, lui donna quelques embarras. Plusieurs Avocats du Parlement de Paris, abusant de leurs talents, rançonnoient les parties, & mettoient à trop haut prix leur éloquence (a) : leurs vexations exciterent l'attention du Roi; & il commanda au Parlement d'y mettre ordre. En conséquence, il fut prescrit, par arrêt, aux Avocats, de donner quittance de l'argent qu'ils recevoient, afin qu'en réglant les dépens, on pût taxer leurs honoraires. Les Avocats, mécontents, s'en allèrent au Greffe de la Cour y remettre leurs chaperons, & protester de cesser leur caquet : de quoi les bagnaudiers & pédants firent de grands canquants, tout ainsi que si le Royaume eût dû périr, pour être purgé de ces chicaneurs. Tels étoient les discours que tenoient les Courtisans : ils n'auroient pas été fâchés de voir humilier cet ordre de Citoyens qu'ils accusoient de faire trop valoir leurs services.

(a) Un Avocat exigea quatre cents écus pour plaider une seule cause. V. Sully, tome II, page 54.

Pendant cette brouillerie, il se dit des choses plus fortes encore en présence du Roi, qu'on tâchoit d'exciter à prendre un parti ferme contre les réfractaires. Qu'on leur ordonne, s'écrioit un de ces Courtisans échauffés, de reprendre leurs fonctions sous huit jours, aux conditions imposées par le Parlement; & qu'à faute de ce faire, ils ayent à se remettre tous au trafic & à l'agriculture, d'où ils sont sortis, ou à s'en aller, avec un mousquet sur le col, servir en Hollande contre les ennemis de l'Etat. Car lors l'on les verra courir pour reprendre ces magnifiques chaperons, comme vermine vers un tas de froment. Le Roi rit de cette faillie, qui, à l'aigreur de l'expression près, n'étoit pas, dit Sully, dépourvue de raison: mais comme Henri avoit d'autres fantaisies plus importantes en tête, il ordonna qu'on finît cette affaire, voulant remettre à une saison plus opportune le règlement des Procureurs, Avocats & Juges, d'autant qu'ils en avoient tous besoin. Le Parlement se relâcha, les Avocats se rapprochèrent, & la tranquillité se rétablit.

HENRI
IV.
1599.

HENRI
IV.

1599.

Etat de la
Cour.

Ces fantaisies que le Roi avoit pour lors en tête, étoient des brouilleries domestiques, dont les suites fâcheuses peuvent servir de leçons aux Princes, & leur apprendre à être, sinon fideles à la vertu, du moins circonspets quand ils s'en écartent.

Henri IV, élevé au milieu des armées, acquit dans cette école la popularité qui plaît aux soldats, & leur fait affronter gaiement la mort sous des chefs qui savent se rendre compagnons de leurs exercices & de leurs jeux. La licence des camps lui fit contracter l'habitude des plaisirs sans gêne; & les extrémités auxquelles il fut réduit pendant la guerre, sans demeure fixe, sans train, sans table, sans argent, l'accoutumerent à une vie errante, & pour ainsi dire, d'emprunt: il dinoit chez l'un, soupoit & couchoit chez un autre, & ne faisoit pas mystere des raisons qui l'engageoient à choisir les maisons dont les maîtres n'étoient pas scrupuleux (a). Ainsi la

(a) V. Mémoire de Bassompierre, tome premier, page 54 & suiv. De ces maisons commodes, la plus fréquentée du Roi étoit

nation ne voyant plus de Cour, plus de faste royal, plus de centre de majesté, perdoit l'idée du Monarque, & y substituoit celle d'un Chef de guerre, dont les droits consistent à réunir les forces d'un Royaume, & à les commander dans le besoin. Chaque Province s'accoutumoit à ne connoître que son Gouverneur, & à se conduire par ses ordres : les peuples, dans beaucoup d'endroits, n'ayant presque jamais l'oreille frappée du nom du Roi, songeoient à peine s'il y en avoit un ; & il n'y a point de doute que, sous un autre Prince qu'Henri IV, il n'eût été aisé de partager le Royaume en grands fiefs, & d'affimiler la France, par le Gouvernement, à l'Empire d'Allemagne : c'étoit en effet le vœu des grands Seigneurs, & il y

HENRI
IV.
1599.

Vues ambitieuses
des Seigneurs.

Sully, t. 1,

p. 302.

Vie de
Mornay,

p. 237.

celle de Sébastien Zamet, Banquier originaire de Luques, qui se disoit *Seigneur souverain de dix-sept cent mille écus* ; ce qui vaut bien six bonnes Terres, dit Amelot de la Houffaye ; il ajoute : *Sic alit Italicos Gallia Discipulos*. On peut dire que, du moins à présent, la France n'oublie pas ses propres enfants. Voy. Amelot sur d'Ossat, tome 3, page 103.

HENRI
IV.
 1599.

en eut un assez hardi pour en faire, de la part des autres, la proposition au Roi. Le Duc de Montpensier, Prince du Sang, qui se chargea de cette commission, n'étoit pas un factieux, mais un homme séduit, auquel on avoit fait envisager ce projet comme convenable au Monarque & à son Royaume, qui le présenta naïvement comme il l'avoit conçu.

Il prit le moment que le Roi étoit très-embarrassé, tant par les menées fourdes des Espagnols, que par les grands efforts qu'ils faisoient ouvertement, pour tâcher de parvenir à une paix avantageuse. Ils entretenoient des intelligences dans les principales villes, & avec beaucoup de Seigneurs. On surprit même des Couriers chargés de leurs dépêches à des Gouverneurs, par lesquelles on découvrit que quelques-uns n'attendoient que les premiers succès de l'ennemi pour travailler à se rendre indépendants. En même-temps que les Espagnols tâchoient de se faire un parti dans le Royaume, ils menaçoient, avec des forces considérables, plusieurs frontières; & enfin ils entrèrent par la Pi-

cardie, & surprirent Amiens. Ce fut alors qu'Henri IV dit ce mot célèbre: *Allons, c'est assez faire le Roi de France, il est temps de faire le Roi de Navarre.* Il appella auprès de lui toute la Noblesse, qui vint avec empressement: mais peu des principaux Seigneurs s'y rendirent, & le petit nombre de soldats qu'ils amenerent, ou qu'ils enveroyent, fit, à juste titre, douter de leur zele & de leur fidélité.

Alors le Duc de Montpensier se hafarda de dire au Roi, que *plusieurs de ses meilleurs & plus qualifiés Serviteurs*, voyant les grands préparatifs des ennemis, & la difficulté de leur résister avec les ressources ordinaires du Royaume, avoient trouvé le moyen de lui former une grande armée, qui seroit toujours complete, soudoyée & fournie de toutes les provisions nécessaires. Le Roi écoutoit avec une grande attention; & déjà frappé de quelque soupçon: *Voilà, dit-il, un discours beau & bon & de belle apparence; mais il faut des cervelles bien timbrées, des personnes bien expérimentées pour produire les effets: voyons donc quels sont ces moyens.* » Votre Majesté,

HENRI
IV.
1599.

HENRI
IV.
1599.

» reprit Montpenfier, n'a qu'à feule-
 » ment permettre à ceux qui ont des
 » Gouvernements par commission,
 » de les posséder en propriété, avec
 » la simple soumission d'un homma-
 » ge-lige envers la Couronne. Com-
 » me il peut se trouver des Seigneurs
 » de mérite & d'expérience, qui n'ont
 » point de Gouvernements, on leur
 » en formera de quelques parties que
 » l'on démembrera des plus étendus,
 » & tous s'engageront à vous four-
 » nir une armée bien équipée, pour
 » la conduire par-tout où votre grand
 » courage, plein d'expérience, le dé-
 » firera ».

Le Roi l'écouta patiemment; & quand il eut achevé, il lui dit : *Mon cousin, mon ami, je crois que quelque malin esprit a charmé le vôtre, ou que vous n'êtes pas en votre bon sens, de me tenir des discours si indignes d'un bon sujet & d'un Prince de mon sang.* Il lui fit ensuite connoître qu'un pareil projet n'alloit pas à moins qu'à la ruine de la Monarchie, & à l'extinction de la Maison royale dont il étoit membre : *Si je croyois, ajouta-t-il, que vous eussiez dans le cœur les desseins cri-*

minels que je viens d'entendre sortir de votre bouche, je vous ferois voir qu'un Prince généreux ne laisse pas une offense si cruelle sans châtement. Il lui enjoignit de ne pas faire connoître à ceux qui l'avoient employé, qu'il se fût acquitté de sa commission; mais de leur donner à croire qu'il restoit détrompé par ses propres réflexions, qu'il avoit horreur du complot dans lequel on avoit tâché de l'engager, & qu'il se déclareroit ennemi de quiconque voudroit le soutenir. *Pour nous, mon cousin, mon ami,* ajouta le Roi, *oublions tout ce qui s'est maintenant passé entre nous; continuez d'être à moi loyal sujet, fidele serviteur & bon cousin, & je vous serai bon Roi, bon maître, & bon parent.*

Montpensier se retira confus: mais cette confusion lui fut salutaire, puisqu'elle lui ouvrit les yeux sur le danger de ces menées sourdes, dont il eut soin de se tenir éloigné; au lieu que ceux qui l'avoient mis en action, persisterent dans leurs mauvaises dispositions. Le Roi en a eu connoissance, même avant la fin de la Ligue. Ceux qu'il soupçonnoit

HENRI
IV.
1599.

dès-lors, étoient les Ducs d'Epéron, de Bouillon, de la Trimouille, de Biron, & le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême. Ces Seigneurs restèrent plus ou moins unis & fermes dans leur dessein, selon les circonstances. Leur sort fut aussi différent; & nous verrons l'un deux servir d'un terrible exemple aux Grands qui s'écartent de leur devoir.

Raisons
de marier
le Roi &
sa sœur.

Sully, t.
1, p. 313,
332 & suiv.

Henri IV reprit Amiens, battit partout les Espagnols, les éloigna de ses frontières, & les força d'accepter la paix, qui fut signée à Vervins, le 2 Mai 1598. Ses succès n'empêchèrent pas les factions de sa Cour; elles l'inquiétoient toujours: il en caufoit souvent avec Sully; ils recherchoient ensemble d'où pouvoit venir cet esprit de cabale qui régnoit entre les Grands, & quels moyens il faudroit prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenoient l'activité des gens à projets: l'une, le desir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du Roi, qui cherchoit à se faire des partisans, afin de forcer son frere de la marier au Comte de Soissons, son cousin: l'au-

tre, l'état même du Roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois son épouse, étoit comme sans femme, & par conséquent sans espérance de postérité; deux raisons qui donnoient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets, & qui échauffoient les esprits.

Le Roi se détermina à commencer par marier sa sœur; mais ce ne fut pas avec le Comte de Soissons. Henri craignoit de rendre la Maison de Condé, dont Soissons étoit cadet, trop puissante par l'héritage de la Maison d'Albret, s'il venoit à mourir sans enfants. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du Roi. Catherine & son amant ne l'avoient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étoient toujours conduits comme des amants qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étoient fait des promesses, & donné des écrits, qu'ils regardoient comme des engagements irrévocables. Mais le Roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne: on retira l'écrit de la Princesse; on écarta le Comte; & Catherine, déjà âgée, se voyant me-

HENRI
IV.
1599.

Mariage
de Mada-
me.

HENRI
IV.

1599.

On tra-
vaille au
divorce
du Roi.

nacée de rester fille, si elle persistoit à refuser le Duc de Lorraine qu'on lui présentoit, n'hésita pas dans cette alternative, & donna la main à ce Prince (a).

Cette affaire étant ainsi consommée; le Roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissoient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthelemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avoit formé, fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres, qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari; ils se quitte-

(a) Il y eut quelque difficulté pour la célébration : le futur étoit Catholique; la Princesse, Calviniste. Aucune des deux parties ne voulut du rit contraire à sa doctrine. Le Roi trancha la difficulté, en faisant célébrer le mariage dans son cabinet, par Charles de Bourbon, Archevêque de Rouen, son frere. Voyez dans Sully, la plaisante conversation de ce Prélat avec le Duc de Roquelaure à ce sujet.

rent, se reprirent, se séparèrent encore; & il y avoit long-temps que le divorce étoit établi entre eux, quand les besoins de la France donnerent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnoissoit la nécessité d'effectuer ce projet; mais une foiblesse qui lui fut trop ordinaire, en suspendit l'exécution.

HENRI
IV.
1599.

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament, dont il ne pouvoit réprimer la pétulance; c'étoit quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles, dans certaines circonstances critiques de la vie: ainsi s'exprimoit le trop fragile Monarque, sur son amour pour la belle Gabrielle d'Etrées, Duchesse de Beaufort: *Je l'appelle auprès de moi, disoit-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, & sur iceux recevoir une familière & douce consolation (a).*

Gabrielle
d'Etrées.

(a) Gabrielle d'Etrées étoit fille de Jean-Antoine d'Etrées, Marquis de Cœuvres, & de Françoise Babou de la Bourdaisiere, qui

HENRI
IV.
1599.

Un attachement fondé sur de pareils motifs, n'étoit pas facile à rompre; il y avoit même à craindre, qu'entraîné par la douceur de l'habitude, le Roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur & de sa tranquillité, des nœuds qui lui étoient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein

avoit fourni à son mari, disoit-il lui-même; une pépinière de filles mal sages. Elle étoit aimée de Roger, Duc de Bellegarde, qui la fit connoître au Roi: livrée à ce Prince, elle conserva toujours de l'attachement pour son premier Amant, & s'exposa souvent à être surprise avec lui. Gabrielle donna encore de la jalousie au Roi par d'autres amours de passage. V. Amours d'Henri IV, pag. 91, 192 & 233. V. aussi dans Sully, tom. premier, pag. 90, l'aventure du Médecin d'Alibour, qui soutenoit au Roi que sa maîtresse étoit enceinte. Le Roi soutenoit que cela ne se pouvoit pas. Il en arriva de grandes altercations entre Henri & sa maîtresse: mais enfin ils se raccommoderent, & il n'en arriva d'autre accident visible, sinon qu'elle accoucha d'un fils, & que le pauvre M. d'Alibour, faute de bon appareil ou autrement, mourut quelques mois après. Quant aux soupçons du Roi, on les leva, en lui faisant accroire que l'accouchement qui arriva à sept mois, avoit été hâté par un coup de tonnerre.

dessein à Sully, mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquoit un vif combat dans son cœur entre l'amour & la raison.

HENRI
IV.
1599.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il desiroit dans une épouse. Il en demandoit tant, de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyoit pas possible que Sa Majesté rencontrât jamais toutes ces perfections réunies en une même personne. Et *que direz-vous*, reprit le Roi, *si je vous en nomme une? Je dirai*, répondit le Confident, *qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle, pour être sûr de ne point vous tromper. Ce sera ce que vous voudrez*, dit le Roi; *mais si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. Nommez-la donc, Sire*, repliqua Sully, *car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. Oh, la fine bête que vous êtes*, dit Henri d'un air infinant, *oh, que si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma Maîtresse; non pour cela*, ajouta-t-il comme en se reprenant, *que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seu-*

HENRI
IV.
599.

lement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venoit quelque jour en fantaisie. Je dirai, Sire, répondit gravement le Ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre pere, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain qu'elles croyoient péri entièrement, passerent par-dessus toute pudeur & bienséance; ainsi votre Majesté, pour ne connoître de femme propre à lui donner des enfants, autre que Madame la Marquise, de crainte de priver l'Etat & nous tous d'un si grand bien, n'auroit pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne & de votre dignité.

Sully, t. 1, p. 427. Cette réponse adroite fit fourire le Roi : Sully y ajouta les autres raisons qui devoient le détourner de ce dessein. La principale étoit que, s'il épousoit Gabrielle, il feroit fort embarrassé pour donner un état aux enfants adultérins qu'il avoit déjà d'elle. Il arrivera, disoit Sully, que les cadets feront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera pour toujours. De-là peuvent naître des guerres cruelles entre les freres;

guerres qui replongeront peut-être le Royaume dans un état pire que celui dont vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du Roi, & il ne parla plus de ce projet.

HENRI
IV.
1599.

Cependant Marguerite de Valois en craignoit toujours l'exécution, & elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de cette Reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il favoit que l'épouse étoit jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvoient autoriser, Marguerite ne parloit jamais de Gabrielle, qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes, qui font une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve (a).

(a) Gabrielle entrant au Louvre avec grand fracas, un homme qui ne connoissoit pas la Cour, demanda avec empressement qui c'étoit; un Garde répondit: Mon ami, ce n'est rien qui vaille, ce n'est que la maîtresse du Roi. Voy. l'Etoile, Journal d'Hentri V, sur le 5 Décembre 1594.

HENRI
IV.

1599.

Sully, t. I,
p. 406.

La Duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu menagée ; mais elle éprouva dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avoit souvent des disputes avec Sully, Sur-Intendant des Finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvoit excessives, tantôt des prétentions qu'il réprimoit comme dommageables à l'Etat. Embarrassé entre sa maîtresse & son Ministre, ordinairement le Roi, sans défavouer celui-ci, donnoit à Gabrielle quelque satisfaction, & les raccommoitoit : mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la Favorite, de se perdre, ou de faire disgracier le Sur-Intendant sans retour. La circonstance ne pouvoit être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le Roi, la Duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le Seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptoit que cette déclaration de nullité suffiroit pour rendre les enfants qu'elle avoit du Roi légitimes & habiles à succéder à la

Couronne. D'ailleurs, elle se conduisoit avec décence & dignité, ce qu'elle n'avoit pas toujours fait (a). Elle affectoit d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devoient être ses maîtres. Par une suite de ces prétentions, elle demanda au Roi permission de faire baptiser son fils aîné, César-Monsieur, depuis Duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement employée pour les baptêmes des enfans de France. *J'ai le cœur trop tendre*, disoit Henri, *pour refuser une courtoisie aux larmes & supplications de ce que j'aime*. Il accorda donc, mais sans donner d'ordres, & tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Sully désapprouva ce fracas, & ne voulut point payer les fraix de cette cérémonie, qu'on lui demandoit com-

HENRI
IV.
1599.

(a) Henri IV entrant un jour chez Gabrielle, vit le Duc de Bellegarde se cacher sous le lit : il demanda la collation ; on apporta des confitures seches ; il en prit une boîte, & la jetta sous le lit, en disant : *Il faut que tout le monde vive*. V. Ménagiana, tom. II, pag. 71.

HENRI
IV.
1599.

me dettes de l'Etat. Gabrielle, qui connoissoit le foible de son Amant pour ses enfants, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le Ministre; elle éclata en plaintes ameres. Le Ministre resta ferme. Le Roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le Sur-Intendant chez la Duchesse, qu'il avoit fait avertir de le bien recevoir; mais il trouva une femme outrée, qui pleuroit, se jettoit à terre, s'arrachoit les cheveux, & qui dit nettement, *qu'elle aimoit plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portoit le titre de sa maîtresse.*

On affoibliroit peut-être l'idée de la victoire qu'Henri remporta pour lors sur sa passion, en prêtant à sa réponse des termes plus dignes de la majesté de l'histoire : le sens fera pardonner l'expression. *Par D... , Madame, lui dit-il, c'est trop, & vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur auquel je ne me puis passer; mais, par D... , je n'en ferai rien; & afin que vous en teniez votre cœur en repos, & ne fas-*

siez plus l'accariâtre contre ma volonté, je vous déclare que si j'étois réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerois mieux de dix maîtresses comme vous, que d'un serviteur comme lui : en même-temps le Roi tourne le dos, & veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit & lui pardonne. Depuis ce temps, elle mesura ses démarches, & ne s'exposa pas à essuyer de pareil affront.

HENRI
IV.
1599.

Il falloit en effet qu'elle eût été ex-
citée par quelque jaloux de la faveur
du Sur-Intendant, comme le Roi le
soupçonna; car d'elle-même, *Gabriel-*
le étoit douce, gracieuse & d'humeur com-
plaisante, sans être testue ni accariâtre.
C'est le témoignage que lui rendoit
Henri IV : il l'aima, pour ses bonnes
qualités, plus que ses autres maîtres-
ses, & il la regretta sincèrement quand
il la perdit.

Sully, t. 1,
p. 432.

Bassom-
piere, t. 1,
p. 61.

Sa mort fut accompagnée de cir-
constances qui la rendent singulière ;
d'abord de pressentiments, de ces aver-
tissements intérieurs, dont tout le
monde voudroit pénétrer la cause, &
qu'on n'expliquera jamais. Elle par-
toit de Fontainebleau, où elle laissa

Mort de
Gabrielle.

HENRI
IV.
1599.

le Roi, & n'alloit qu'à Paris passer les fêtes de Pâque. Cent fois elle avoit quitté ce Prince pour des absences plus considérables & des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmenterent alors : elle lui faisoit & répétoit ses adieux d'un air triste ; ses yeux, malgré elle, se remplissoient de larmes ; elle lui monroit ses enfans, le conjuroit d'en avoir soin, se jettoit dans ses bras, s'en arrachoit, s'y rejettoit encore ; enfin, elle arriva à Paris le Jeudi-Saint, & alla descendre chez Zamet, sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisoit dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours d'Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully, qu'elle mangea bien à dîner, *qu'on la traita des viandes les plus friandes & les plus délicates, que son hôte savoit être le plus selon son goût ; ce que vous remarquerez selon votre prudence*, dit la Varenne, *car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu.* Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'Ecrivain raconte qu'en

quittant la table, elle fut frappée d'un mal qu'on jugea une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instants de relâche, elle s'écrioit : *Qu'on me retire de cette maison !* Elle voulut écrire au Roi : les déchirements qu'elle éprouvoit dans les entrailles, lui firent tomber la plume de la main ; elle accoucha enfin d'un enfant mort, & mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourments horribles, & si défigurée qu'on n'osoit la regarder.

HENRI
IV.
1599.

Sans doute, on ne laissa connoître au Roi de cette mort, que ce qui pouvoit la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, & l'oublia en Monarque. On profita de cet événement, pour obtenir de la Reine Marguerite son consentement au divorce, & Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétoit, & cette chose fait voir que dans les actions ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits aux vœux comme les autres hommes. *C'étoit,*

Inquiétude du Roi sur le mariage. Sully, t. I, p. 332.

HENRI
IV.
1599.

disoit-il, de trouver une femme si bien conditionnée, que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise; & si on obtenoit une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurois une, laquelle auroit, entr'autres bonnes qualités, sept conditions principales; à savoir, beauté en sa personne, pudicité en sa vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, & grands Etats en possession: mais, mon ami, disoit-il confidemment à Sully, je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née.

Sully, t.
I, p. 79
& 392.

Cependant, quelque hasardeux que fût ce marché, Henri se déterminà à le faire, par une raison qui méritoit la reconnaissance de ses sujets. Il ne prévoyoit pas sans chagrin, qu'après sa mort, les ordres, formes & ménages établis par lui, seroient renversés, s'il n'avoit des enfants légitimes, dont les droits préviendroient ou détruiraient les factions, qui perpétueroient les établissemens qu'il commençoit pour le bonheur de ses peuples: il

réfolut donc , malgré fes frayeurs , de former de nouveaux nœuds ; mais il ne conserva pas , pour l'épouſe qu'il devoit prendre , un cœur entier , & l'éloignement de tout autre attachement , qui fait le bonheur des mariages.

HENRI
IV.
1599.

Quand Gabrielle fut morte , il s'attacha à Henriette , fille du Sieur de Balzac , Comte d'Entragues , & de Marie Touchet , qui , avant ſon mariage , avoit eu , de Charles IX , un fils , nommé le Comte d'Auvergne , & enfuite Duc d'Angoulême. Cette fille raffinée , preſque dès ſon enfance , dans l'art de la coquetterie , conſeillée par un pere regardé comme peu délicat , malgré ſon affectation de vertu , & ſecondée par un frere entreprenant , employa contre Henri les refus ſimulés , les complaiſances adroites , & les ruſes qui ont coutume de captiver un amant de bonne foi. Tant qu'il fut queſtion d'engager le Roi , on lui permit des viſites aſſidues , qui reſterent quelque temps innocentes. Quand Henriette ſe crut ſûre de ſa conquête , ſous prétexte d'être gênée par un pere ſévère , elle rendit les entrevues plus difficiles ; de forte que

Henriette
d'Entragues.

HENRI
IV.
1599.

le Monarque fut contraint de recourir, comme auroit fait le dernier de ses sujets, à des travestissemens (a), à des voyages clandestins & dangereux (b); & enfin il ne triompha des feintes résistances de sa maîtresse, qu'à l'aide d'une promesse de mariage qu'il lui fit; moyen honteux dont il rougissoit lui-même dans le moment qu'il l'employoit (c). Il s'engageoit, par cette promesse, à épouser Henriette, si elle avoit un enfant mâle. Sully, toujours ami sincere de son maître,

(a) Il se déguisa un jour en Charbonnier, & fut rebuté de sa maîtresse, qui eut honte pour lui de le voir se dégrader par un pareil travestissement. V. *Amours d'Henri IV*, pag. 104.

(b) On voit encore au haut d'une tour du château de Nanteuil, qu'habitoit le Roi, un fallot en forme de lanterne. Au haut du château de Verneuil, éloigné de quatre lieux, qu'habitoit la Marquise, il y en avoit un pareil correspondant, & on les allumoit peut-être pour servir de bouffole au Roi quand il étoit en route pendant la nuit.

(c) Voyez l'aventure de la promesse de mariage, déchirée & refaite, avec des détails assez piquants, dans Sully, tom. I, pag. 429.

& non courtifan flatteur, faifi d'une noble indignation, déchira cette promesse quand Henri la lui montra. En Ministre qui s'intéressoit à l'honneur de son maître & au bonheur du Royaume, il lui représenta le danger d'un pareil engagement, dans la crise de l'affaire de son *desmariage*, les inductions qu'on voudroit peut-être tirer quelque jour d'une pareille piece contre les droits de ses enfants légitimes, & les embarras qu'il risquoit de se préparer. Henri écoutoit en homme qui sent son tort, ne répondoit rien: puis, tout-à-coup, comme entraîné par une force invincible, il rentre dans son cabinet, écrit une autre promesse, & part pour aller à la chasse du côté de Malesherbes, où il étoit attendu par des plaisirs qui lui coûtèrent ensuite des peines bien cuisantes.

HENRI
IV.
1599.

Henri IV n'étoit pas sans scrupule sur ses désordres. *Je demande tous les jours à Dieu*, disoit-il à Mathieu son Historien, *de me donner victoire sur mes passions, & notamment sur la sensualité (a)*. Si cette grace lui avoit été

Mathieu,
P. 837.

(a) On voyoit percer, jusques dans ses

HENRI
IV.
1599.

accordée, elle auroit prévenu bien des chagrins qu'il essuya de la part de la Marquise de Verneuil & de sa famille (a). On peut dire que cette femme fut son fléau (b). Tour-à-tour

plaisirs les plus libres, son respect pour la religion. Se trouvant un jour à table avec quelques personnes qui s'émançoient, il leur dit : *Soyons tant bons compagnons que nous voudrons ; mais il faut que l'honneur de Dieu marche devant par-tout ; & quand il y va de son respect, il faut mettre bas toute risée & gaufferies.* V. le Grain, l. 8, p. 431.

(a) Les d'Entragues étoient Tyrans : le Roi s'en plaignoit, & écrivoit un jour à sa maîtresse de le délivrer des demandes de son pere, *qui ne songeoit qu'à trouver moyen d'accrocher toujours quelque chose.* V. Amours d'Henri IV, p. 299.

(b) Ainsi pensoit le Chancelier Pomponne de Bellievre : elle demandoit un jour cent mille écus pour se marier à un Prince étranger. Le Chancelier conseilloit de les donner, Sully répondit en murmurant : *Cent mille écus sont bien aisés à nommer, mais il n'est pas si facile de les trouver.* Sans regarder le Sur-Intendant, Pomponne repliqua : *Sire, je suis d'avis que vous preniez cent mille écus, & les donniez à cette belle Demoiselle, & trois cents mille, & tout, si à moins ne se peut, & c'est mon avis.* Le Roi, dit Bassompierre, se repentit de n'avoir pas suivi ce conseil. V.

capricieuse, complaisante, flatteuse, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'Etat, repentante & jamais fidelle, elle sembloit tenir dans sa main le cœur du Monarque, le gonfler de dépit, l'embrafer de haine, ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Sa fécondité lui donna des prétentions, ainsi que Sully l'avoit prédit. Au lieu de goûter auprès d'elle, comme autrefois avec Gabrielle, les plaisirs de la confiance, Henri la trouva toujours opposée à lui de sentiments, de desirs & d'intérêts : de sorte qu'il étoit obligé de se tenir en garde contre elle, comme contre une ennemie ; & en effet elle en joua le rôle dans les intrigues dont nous allons parler, & dans lesquelles on verra reparoître l'esprit de faction qui n'avoit pas encore été détruit.

HENRI
IV.
1599.

Celui qui s'y livra avec plus d'ardeur, & qui se rendit, pour ainsi dire, le représentant des mécontents, fut Charles de Gontaut, Duc de Biron,

Commencement
des intrigues de
Biron.
Sully, r.
1, p. 31.
Mathieu,
p. 582.

Mém. de Bassompierre, tome I, pag. 8 & 157.

HENRI
IV.
1599.

filz du fameux Maréchal de ce nom, un des Capitaines auxquels Henri IV dut sa couronne. Le filz hérita de son pere les vertus d'un grand Général ; prudence dans le conseil , vivacité dans l'exécution, popularité avec les soldats, intrépidité dans l'action : *Nul*, disoit le Roi, *n'a l'œil plus clair à reconnoître l'ennemi , & la main plus prompte pour disposer une armée.* Aussi Henri, également habile à juger des qualités estimables, & exact à récompenser les services, le fit-il passer rapidement par tous les grades d'honneur. Après avoir été, dès l'âge de quatorze ans, Colonel des Suisses en Flandres, ensuite Maréchal-de-Camp, Lieutenant-Général, Amiral, Biron se vit, à quarante, Maréchal de France, Gouverneur de Bourgogne, admis à tous les Conseils, comblé de richesses, maître des troupes par leur estime, & ami de son Prince.

Pour fixer une si belle fortune, il suffisoit de ne pas vouloir l'augmenter ; mais Biron trouva malheureusement des flatteurs, qui lui inspirèrent une ambition démesurée, & qui se servirent de tous ses foibles, pour

le porter à des excès qu'il reconnut trop tard. L'histoire de sa séduction est une des leçons les plus importantes que puissent méditer ceux qui habitent les Cours, & qui approchent des Rois.

HENRI
IV.
1599.

Les plus beaux jours de Biron furent ceux pendant lesquels, sobre, tempérant, modele de la discipline pour l'Officier & le soldat, il ne songeoit qu'à se distinguer par son zele pour son Prince, & par ses exploits contre les ennemis de l'Etat; encore paroît-il que ces beaux jours furent de bonne heure obscurcis par quelques nuages, puisque son pere, tué au siege d'Epernay en 1592, trop tôt pour son fils, lui disoit : *Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux en ta maison, autrement il te faudra porter ta tête en Greve.*

Il n'y avoit que l'œil perçant d'un pere, qui pût démêler une catastrophe aussi funeste, à travers les espérances brillantes dont Biron étoit environné; aussi ajouta-t-il moins de foi à cette sinistre prédiction, qu'aux promesses magnifiques par lesquelles

HENRI
IV.
1599.

Caractere
de La Fin.

l'éblouissoient les ennemis de l'Etat ,
& aux conseils perfides de ses faux
amis.

Celui qui eut toujours le plus d'em-
pire sur son esprit , fut Beauvais la
Nocle , Sieur de La Fin. Il avoit été
autrefois employé par le Duc d'Alen-
çon, frere d'Henri III , auprès des Es-
pagnols, dans le temps que ce Prince
travailloit à se rendre Souverain de
Flandres. La Fin conserva toujours des
liaisons avec ces ennemis du Royau-
me, & s'en ménagea aussi auprès du
Duc de Savoie , à l'occasion de quel-
ques mécontents de Provence , dont
il s'établit l'agent. Ces correspondan-
ces le rendirent l'homme de confiance
des Ligueurs bannis de France, & ré-
fugiés tant en Italie que dans les Pays-
Bas & en Espagne.

Mathieu ,
p. 489.

C'étoit un homme entreprenant ;
actif, insinuant, habile sur-tout à fai-
sir le foible de ceux qu'il vouloit ga-
gner. Hardi avec les téméraires, cir-
conspect avec les prudents, il paroif-
soit s'abandonner entièrement à ses
complices , pour se sauver à leurs
dépens. Aussi le Roi qui le connoif-
soit , inquiet de l'amitié qu'il voyoit

formée entre lui & Biron, ne put s'empêcher d'avertir ce dernier, qu'il l'ôiat d'auprès de lui, sinon que La Fin l'affineroit.

HENRI
IV.
1599.

Malheureusement le Maréchal se trouva exposé aux insinuations empoisonnées de La Fin, sans antidote pour s'en garantir. Il fut mal élevé: Calviniste d'abord par éducation, ensuite Catholique par convenance, à seize ans il avoit déjà changé deux fois de religion, & il n'eut toute sa vie que de l'indifférence pour l'une & pour l'autre doctrine. Quant aux principes de morale, ces principes qui rendent la subordination respectable, & qui établissent la sainteté des devoirs envers le Prince & la patrie, Biron, ou les ignora, ou les méprisa comme au-dessous de lui: on l'accoutuma de bonne heure à faire plier la regle sous ses goûts & ses intérêts. Toujours victorieux à la guerre, constamment heureux dans ses autres entreprises, redouté dans sa société, & jamais contredit, excusé sur ses fautes, applaudi dans ses succès, il devint fougueux, opiniâtre, présomptueux; il auroit voulu se rendre le

Caractere
de Biron.

HENRI
IV.

1599.

Sully, t.
2, ch. 4,
p. 16.

centre de tout, & que rien, disoit-il à Henri IV, qu'autre que lui eût fait.

Sa langue, comme celle de tous les gens vains, étoit fort légère. Le Roi l'excusa long-temps : & quand on venoit lui rapporter les propos inconfidérés du Maréchal, propos qui tomboient quelquefois directement sur le Monarque, sur ses mœurs, sur son gouvernement; Henri répondoit : *Je crois bien tous ces langages du Maréchal; mais il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre, ses rodomontades, jaëlances & vanités. Il faut en supporter comme d'un homme qui ne fait pas plus s'empêcher de mal dire d'autrui, & de se vanter excessivement lui-même, que de bien faire lorsqu'il se trouve à une occasion, le cul sur la selle & l'épée à la main.* Il lui auroit fallu une continuation d'occupations attachantes, telles que la guerre en fournit; faute de cela, il donna dans tous les excès du luxe, dans toutes les dépenses; l'énormité de ses pertes au jeu l'effrayoit lui-même : *Je ne fais, disoit-il, si je mourrai sur un échafaud, mais je fais bien que je ne mourrai pas à l'hôpital;* funeste alternative, qui,

en effet, attend quelquefois les joueurs effrénés. Biron éprouva que, du gros jeu au crime, il n'y a souvent qu'un pas. Livré à ses réflexions après de grandes pertes, il s'irritoit contre le Roi, qui le laissoit manquer d'argent; il blâmoit son avarice & son ingratitude: jamais, à l'en croire, le Monarque n'avoit assez payé ses services; il regrettoit ces temps de troubles, où le pillage remplissoit les vuides de sa prodigalité; & pour fournir à ses profusions, tout lui paroiffoit permis, dût-il replonger le Royaume dans les horreurs de la guerre civile, dont sa valeur avoit contribué à le tirer.

HENRI
IV.
1599.

Les Espagnols furent bien mettre à profit ces dispositions. Nous avons vu qu'avant la paix de Vervins, ils ne se soutenoient plus contre Henri IV que par des artifices, & que, ne pouvant vaincre ses Généraux, ils tâchoient de les corrompre: ils tentèrent dès-lors la fidélité de Biron; mais ils ne remportèrent que des politesses vagues. Pendant le siege d'Amiens, leurs émissaires conçurent des espérances; ils favoient sans doute que

Mathieu,
p. 488.

Ses liaisons avec les Espagnols.

HENRI
IV.
1599.

le Maréchal étoit un de ceux qui auroient voulu partager la France en grands fiefs : de plus, ils remarquèrent que Biron, qui jusqu'alors avoit paru très-indifférent sur les pratiques de la Religion, affectoit beaucoup de zèle pour elle; qu'il portoit un cha-pelet, fréquentoit les Eglises, parloït avec éloge des zélés de la Ligue, & se donnoit pour défenseur assuré des Catholiques, s'ils avoient un jour besoin de son secours. Les Agents d'Espagne dressèrent leur plan de séduction sur ces connoissances. Ils répandirent autour de lui des gens, qui lui répétoient sans cesse qu'il étoit la seule ressource de la Religion & de la liberté. Les Espagnols, lui disoient-ils, vont être forcés de faire la paix : le Roi deviendra tout-puissant; qui défendra les Catholiques & les Grands, s'il veut les opprimer! Biron répondoit : *Quand la paix sera faite, je sais bien que les amours du Roi, les mécontentemens de plusieurs, la stérilité de ses largesses (a) pousseront*

(a) Les Courtisans murmuroient contre

force divisions, & plus qu'il n'en faut pour brouiller les Etats plus paisibles du monde; & quand cela manqueroit, nous en trouverons en la Religion tant que nous voudrons, pour mettre les plus froids Huguenots en colere, & les plus repentants Ligueurs en fureur.

Ce n'étoit pas assez pour les Espagnols, d'avoir prévenu le Maréchal contre les desseins du Roi, ils s'efforcèrent encore de lui inspirer de la confiance en eux. Pour y réussir, ils lui firent insinuer que s'il pouvoit s'attacher à l'Espagne, on travailleroit à lui former une souveraineté indépendante, sur quelque frontiere de France; qu'on étoit prêt à lui fournir argent, troupes & le secours de toute espece; que les gages de ces promesses seroit une Infante que Philippe III lui donneroit en mariage.

Malheureusement le Roi ne se doutant nullement du changement qui s'opéroit dans le cœur du Maréchal, le

Henri IV, parce qu'il ne leur prodiguoit pas ses finances, comme ses prédécesseurs. Il répondoit, quand on lui en parloit, que c'étoit le sang des peuples, & qu'il devoit en être avare. V. *Mathieu*, page 832.

HENRI
IV.
1599.

choisit pour aller à Bruxelles faire jurer à l'Archiduc la paix de Vervins. Biron y fut reçu, non-seulement comme le Député d'un grand Roi, mais encore comme un homme dont le mérite personnel étoit infiniment supérieur à sa qualité. On s'étudia à deviner ce qui pouvoit flatter son goût. Jeu, spectacles, entrées brillantes, acclamations des peuples, fêtes magnifiques, déférences respectueuses, rien ne fut oublié. Hommes & femmes ne lui parloient de ses combats, qu'avec une espece d'enthousiasme. L'admiration des Courtisans alloit jusqu'à la vénération. *De tous les Généraux du Roi, ils n'avoient jamais, disoient-ils, redouté que lui. C'étoit lui qui avoit mis au Monarque la couronne sur la tête.*

» Il étoit bien fâcheux qu'il ne fût
 » payé de ses exploits, que par quelques chétives distinctions. Certainement, ajoutoient ceux qui avoient
 » le secret, le Roi est jaloux de votre gloire; vous ne devez en attendre que des froideurs; & si vous
 » vouliez vous attacher à nous, nous saurions reconnoître bien autrement
 » vos services ».

Ces

Ces discours n'étoient pas absolument nouveaux pour le Maréchal; il les avoit déjà entendus de la bouche d'un nommé Picoté, Avocat, natif d'Orléans, homme obscur, mais que la confiance des ennemis d'Henri IV rendoit important (a) : Ligueur déterminé, & connu pour tel, il n'avoit pu se faire comprendre dans aucune amnistie; ainsi, après l'extinction de la guerre civile, il se vit réduit à fuir chez l'étranger; il erra sur les frontières de la France, limitrophes d'Espagne, cherchant à se faire valoir par l'espionnage. Etant en Franche-Comté, il fut pris par un des partis que Biron, Gouverneur de Bourgogne, jettoit dans cette Province ennemie, sous les ordres du Baron de Luz son Lieutenant; celui-ci l'envoya au Maréchal. Picoté avoit une imagination

HENRI
IV.

1599.

Infinnua-
tion de
Picoté.

Sully, t.

I, p. 47.

Mathieu,

p. 49.

(a) Quelque peu considérable que fût ce Picoté, n'étant que simple particulier, & peu digne, à ce qu'il paroissoit, d'être appréhendé d'un Roi de France, d'Ossat conseilloit à Henri IV de ne le point réduire au désespoir, & de le gagner. V. Lett. d'Ossat, tome V, page 165.

HENRI

IV.

1599.

prodigieuse, l'esprit très-orné, une conversation brillante & rapide; il parloit guerre, politique, religion, avec une égale facilité, & persuadoit parce qu'il paroissoit persuadé lui-même. Il avoit charmé le Baron de Luz, qui étoit homme d'esprit, & il enchantâ le Maréchal par le récit qu'il lui fit de l'estime que les Espagnols avoient conçue pour lui, & par la perspective de la fortune la plus brillante qu'ils lui procureroient, s'il vouloit les obliger. Les flatteries de l'Orléanois lui valurent sa liberté. Par malheur, Biron le retrouva à Bruxelles, où il fut de nouveau l'organe des adulations Espagnoles. Il proposa nettement au Maréchal un traité avec Philippe; il étoit pressant: cependant il n'obtint pas une liaison expresse; le foible Biron crut beaucoup faire de promettre seulement de se joindre aux Catholiques, s'ils remuoient, & il consentit qu'en ce cas on vînt en France le sommer de sa parole.

Le Duc
de Savoie
en Fran-
ce.

A ces efforts se joignirent ceux d'Emmanuel, Duc de Savoie, qui vint en France à la fin de cette année, pour tâcher d'obtenir du Roi la cession du

Marquisat de Saluces, qu'il avoit en-
vahi pendant la Ligue. Ce Prince, res-
ferré entre la France & les Etats d'I-
talie appartenants à la Maison d'Au-
triche, n'avoit pas encore ajouté le
titre de Roi à son Duché, & c'étoit
un des objets de son ambition. Il avoit
beaucoup d'enfants, & trop peu de
terres pour leur former des établisse-
ments; autre objet de desirs toujours
présent à son esprit, & trop capable
de lui inspirer le goût des usurpa-
tions.

HENRI
IV.
1592.

Quoique disgracié dans sa taille, Son ca-
ractere. il étoit aimable, & joignoit à une
physionomie spirituelle, des manieres
polies & engageantes. Il parloit bien;
la franchise étoit sur ses levres, & la
dissimulation dans son cœur. Il avoit
des Ministres habiles, & il les trom-
poit le premier, afin qu'ils pussent
mieux tromper les autres. Emmanuel
se mêloit de toutes les négociations.
Le moment où il signoit un traité avec
une Cour, étoit celui où elle devoit
le plus se défier, parce qu'il en fai-
soit un contraire avec le Prince en-
nemi. On le craignoit, parce qu'il
étoit fertile en expédients, peu deli-

HENRI
IV.
1599.

cat sur la justice des moyens, toujours armé, & bon Général.

Tous ces avantages ne l'avoient cependant pas rendu paisible possesseur de son injuste conquête : il s'étoit presque toujours trouvé en tête François de Bonne, Sieur de Lesdiguières, qui, sans être secouru du Roi, trop occupé ailleurs, s'opposa constamment aux entreprises du Duc. Quand la paix fut faite avec l'Espagne, Henri revendiqua hautement le patrimoine de sa couronne, & somma Emmanuel de restituer ce qu'il tenoit du Marquisat de Saluces. L'usurpateur se trouva fort embarrassé, parce qu'on ne lui laissoit point de milieu entre l'alternative de rendre tout, ou d'avoir la guerre ; néanmoins il proposa d'abord un arbitrage, ensuite un échange, enfin un dépôt entre les mains du Pape, jusqu'à ce que les droits respectifs fussent réglés. Voyant tous ses subterfuges sans succès, il imagina de venir lui-même en France, voir s'il ne trouveroit pas dans la facilité du Roi, ou dans quelques intrigues de Cour, des moyens de conserver un pays tellement à sa bienséance.

Le Roi le devina : *Cet homme, dit-il, pense être si éloquent, subtil, fin & rusé, qu'il est capable de circonvenir & abuser tout le monde : or, il y a long-temps qu'il m'amuse de belles paroles ; je lui ferai voir que je ne suis pas de ces oiseaux niais, propres à se laisser duper.*

Le Monarque se douta aussi que le but principal d'Emmanuel étoit de tenter si, par des *déceptives cajoleries*, il ne pourroit pas séduire quelqu'un, former des complots, & donner au Roi assez d'occupation chez lui, pour qu'il ne songeât pas à embarrasser ses voisins. Le soupçon du Roi se rencontra juste. Les Ministres d'Emmanuel lui avoient mandé qu'il trouveroit en France une foule de mécontents, qui n'attendoient que de l'appui & un chef : il crut donc qu'il n'avoit qu'à se montrer pour animer le parti ; *mais il ne connoissoit pas, dit Sully, la légèreté des hommes, & surtout des Courtisans François, qui, comme ils s'alterent pour un rien, s'appaisent aussi de même ; il ne leur faut qu'une œillade, un sourire, une louange, une parole gracieuse de leur Roi, pour chan-*

HENRI
IV.
1599.

ger les plus ulcérés, & leur faire protester d'employer bien & vie pour son service.

Emmanuel éprouva la vérité de cette observation. Il trouva en effet, comme on en trouve dans toutes les Cours, des jaloux, des gens qui s'imaginent être mal récompensés, de ces caracteres ombrageux qui croient qu'on en veut toujours à leur fortune, des intrigants, & sur-tout beaucoup d'ambitieux, d'hommes à projets, accoutumés, pendant les derniers troubles, à se mêler de tout : mais de ces membres épars & isolés, il ne put former un corps comme il se l'étoit proposé.

Sa conduite arri-
ficiieuse.

Il mit cependant tout à profit pour réussir, même les circonstances qu'on juge ordinairement peu propres aux discussions sérieuses. Pour ne point mêler d'amertume aux plaisirs, le Roi lui déclara, à son arrivée, qu'ils ne parleroient pas d'affaires ensemble, mais qu'elles seroient traitées par des Commissaires, qui furent nommés (a).

(a) Pour la France, le Connétable, le Chancelier, le Maréchal de Biron, Sully,

On ne songea donc qu'à se divertir. Henri donna des fêtes magnifiques : les Courtisans l'imiterent ; à l'exemple du Monarque, ils s'efforcèrent de rendre au Duc son séjour en France agréable. En revanche, Emmanuel paroissoit ne s'occuper que du jeu, de la chasse, des spectacles, & des autres divertissemens qu'on lui offroit ; mais, ne perdant jamais de vue son objet, il se servoit de la confiance que le plaisir établit souvent entre les hommes, pour sonder les dispositions des principaux Seigneurs à l'égard du Roi.

Il en trouva plusieurs mal affectés par différens motifs. Epernon, par exemple, qui avoit été Favori très-puissant sous Henri III, ne pouvoit s'accoutumer à n'être qu'estimé, & peut-être craint sous Henri IV. Les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, auxquels la guerre & la confiance du parti Huguenot donnoient autrefois

HENRI
IV.
1599.

Villeroi, & le Seigneur de Méziere. Pour le Duc de Savoie, le Marquis de Lullini, le Seigneur de Jacob, le Seigneur de Salines, le Président Briglietti, Marozzo, & Roncas. V. *Mém. de Bentivoglio*, tome I, page 330.

HENRI
IV.
1599.

tant de considération, ne se voyoient qu'avec peine menacés par l'accroissement de l'autorité royale, de n'être plus que de simples Courtisans (a). Le Comte d'Auvergne étoit rongé de dépit, de ce que le Roi, toujours foible pour la Marquise de Verneuil sa sœur, ne vouloit pas l'être assez pour l'épouser; & Biron, le malheureux Biron, s'exhaloit en plaintes frivoles, qu'il vouloit faire croire importantes, & qui marquoient plus de désordre dans son esprit, que de corruption dans son cœur.

Emmanuel se plaignant lui-même, & entrant avec un feint intérêt dans les chagrins des mécontents, devint bientôt confident de leurs murmures. Il eut des conférences secrètes & des entrevues nocturnes, dans lesquelles il tâchoit d'aboucher ensemble plusieurs Seigneurs, afin de donner à leurs intelligences un air de conjuration,

(a) Henri IV mettoit entre ses souhaits, d'être dans le cas de faire une punition exemplaire de MM. d'Epéron, de Bouillon, de la Trimouille, & de leur pardonner. V. Sully, t. I, l. 2, p. 345.

& qu'ils ne pussent plus reculer, se trouvant réunis & tous également intéressés à abaisser la puissance royale: ils convenoient assez qu'ils devoient s'entr'aider à secouer le joug; mais quand il étoit question de fixer les moyens de s'engager, le Duc de Savoie les trouvoit froids & peu empressés; ils se renvoyoient l'un à l'autre le risque des premières démarches; il n'y eut que Biron, qui, incapable de dissimulation & de crainte, se livra sans réserve.

HENRI
IV.
1599.

Sa défection fut l'ouvrage des rapports envenimés qui allumoient son courroux contre le Roi. Le Duc de Savoie lui disoit que ce Prince n'aimoit pas la Noblesse de son Royaume, qu'il craignoit qu'elle ne s'élevât.

» Je vais vous en donner une preuve
 » sans réplique, lui dit un jour l'artificieux Emmanuel: Vous savez que
 » j'ai une nombreuse famille; j'aurois
 » voulu établir une de mes filles
 » en France, & j'ai proposé au Roi
 » de vous la donner, s'il vouloit vous
 » faire un état sortable". *Quel choix faites-vous?* m'a répondu Henri: *cette famille n'est pas la centième de moi*

1600.
Il gagne
Biron.

HENRI
IV.
1600.

Royaume. Confiance pour confiance ; repartit le bouillant Maréchal, *le Roi m'a dit que vous êtes un fourbe, & qu'en même-temps que vous offrez de vous déclarer pour lui contre les Espagnols, vous signez un Traité d'alliance avec eux.* Un politique aguerrî sourit à ces sortes de reproches. Emmanuel n'y fut sensible, que parce qu'ils lui firent voir que sa mauvaise foi étoit connue, & il commença à appréhender de n'être pas en sûreté en France. En effet, on parla dans le Conseil, de l'arrêter : la bonté du Roi le sauva ; mais le Monarque ne poussa pas la générosité jusqu'à abandonner le Marquisat de Saluces. Le Duc vit donc qu'il falloit, ou céder, ou s'attendre à la guerre ; il redoubla ses careffes auprès de Biron ; ils joignirent leurs ressentiments ; & pour mieux cimenter leur union, Emmanuel appella à son secours le fameux Comte de Fuentes, dont les conseils & les offres étoient bien capables de vaincre les derniers scrupules de Biron, s'il lui en restoit encore.

Il s'ap-
puie du
Comte de
Fuentes.

Dom Pédro Henriquez de Azevedo, Comte de Fuentes, l'ennemi per-

fonnel le plus acharné qu'ait jamais eu Henri IV, étoit Gouverneur de Milan pour Philippe III, Roi d'Espagne. Plein de la grandeur de sa nation, il ne pouvoit souffrir qu'elle eût de rivale. Les Vénitiens, le Pape, les Suiffes, quoique peu endurants, tous ses voisins souffroient de son humeur entreprenante. S'il ne les attaquoit pas, il les menaçoit; s'il ne renverfoit pas leurs forteresses, il en bâtissoit sur leur terrain. L'Espagne, qui gagnoit à ce manège, le laissoit faire, fauf à le défavouer quand les plaintes devenoient trop fortes: cependant elle retenoit toujours quelque chose de ses usurpations. Le Duc de Savoie & le Comte de Fuentes n'étoient pas amis, mais ils se craignoient & se servoient réciproquement de digue; ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réunissoient; & Emmanuel étoit sûr de trouver en lui un bon second, quand il s'agissoit d'agir contre Henri IV. Il en est des haines comme des inclinations, on en chercheroit souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple Gouverneur de Milan contre un Roi de France, dont il n'avoit été ni

HENRI
IV.
1600.

*Benti-
vogl. t. 2,
p. 3.*

*D'Offat,
t. 2, p.
103.*

*Canaye,
vol. 1 & 3.*

HENRI
IV.
1600.

le fujet, ni le prisonnier, n'est pas aisé à concevoir. Cependant elle existoit. Soit jalousie de nation, ou dépit de voir la France florissante & sa patrie abaissée, Dom Pédro ne parloit jamais d'Henri IV qu'en termes offensants; il aimoit à en entendre dire du mal. Tous les exilés du Royaume trouvoient un asyle auprès de lui, & l'Histoire l'accuse d'avoir été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du Monarque (a). Cependant cet homme, qui ne connoissoit pas de frein en fait de politique, ce même homme étoit dans son Gouvernement juge sévère & integre, fidele à sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, décisif, opiniâtre, tel enfin que sa haine ne pouvoit être que redoutable. Si-tôt que le Duc de Savoie fut sûr qu'il falloit perdre le Marquisat de Saluces, ou donner un équivalent, il travailla à prévenir ce

Nicolas
Pasquier,
lett. 10 du
l. 7, p.
4300.

(a) Il disoit un jour que pour troubler la France, il n'y avoit d'autre moyen que de se défaire du Roi. *Cela est difficile*, dit un de ceux auxquels il parloit. *Rien de si aisé*, répondit Fuentes, *puisque le Roi va souvent en carrosse*. Voy. Mathieu, page 814.

malheur , ou à y remédier. La Fin, qui étoit toujours auprès de Biron, & qui avoit le fecret du Comte de Fuentes , rédigea en traité ce qui n'avoit été jufqu'alors qu'en projets. On promit la fouveraineté de la Bourgogne au Maréchal; & Emmanuel ajouta à cette amorce, l'offre ordinaire du mariage d'une de fes filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'Etat. Il fut encore convenu que, pour fe tirer de France, le Duc de Savoie accepteroit toutes les conditions que le Roi voudroit lui imposer; mais que fi, retourné dans fes Etats, il jugeoit plus à propos de faire la guerre, que de tenir fa parole, le Maréchal fouleveroit les mécontents du Royaume, & fe joindroit à lui à leur tête. En vertu de ces arrangements, Emmanueligna l'échange du Marquisat de Saluces, qu'il s'engagea de rendre à la France pour la Bresse & le Bugey que le Roi lui céda. Il reprit enfuite le chemin de fes Etats par la Bourgogne, & ne fe crut réellement sûr de fa liberté, que quand il fut dans cette Province, dont Biron étoit Gouverneur.

HENRI
IV.
1600.

HENRI
IV.
1600.

Biron fait
la guerre
au Duc de
Savoie,
malgré
lui.

Arrivé sur ses frontières, il ne se pressa pas d'effectuer l'échange. Henri qui s'attendoit à ses délais, lui déclara la guerre, & offrit au Maréchal le commandement d'une de ses armées, pendant que lui-même attaqueroit le Duc avec une autre. Le Maréchal se trouva dans un grand embarras. Prendre le commandement, c'étoit s'ôter le moyen de cabaler dans les Provinces, pendant que le Roi seroit occupé à la guerre; ne le pas prendre, pendant qu'on savoit l'ardeur qu'il avoit pour ces fortes d'emplois, c'étoit s'exposer à des soupçons. Les avis étoient fort partagés dans son Conseil. La Fin vouloit qu'il remerciât; le Duc de Savoie, au contraire, qu'il acceptât, parce qu'il comptoit que son complice, à la tête des troupes de France, seroit obligé de le ménager.

Il est for-
cé de le
vaincre.

Sully, t.
1, l. 1 p.
454.
La Guesle,
p. 31.

En effet, il ne tint pas au Maréchal d'essuyer la honte d'échouer dans les entreprises qui lui étoient confiées; mais il ne pouvoit se laisser repousser sans une collusion trop visible, qui l'auroit exposé. Soit défaut de moyens, soit confiance dans la foiblesse des at-

taques, Emmanuel avoit laissé ses places sans vivres & sans munitions, abandonnées à de foibles garnisons & à de mauvais Commandants; de sorte qu'inutilement le Maréchal se donna tous les mouvements nécessaires pour les sauver. Il faisoit passer aux Gouverneurs la connoissance de ses tranchées; il laissoit entrer du secours; il ne les attaquoit que par les endroits les plus forts; il les exhortoit de se défendre du moins quelques jours: malgré cela, il emporta toutes les places du Duc devant lesquelles il se présenta; & en deux mois, Emmanuel se vit exposé à perdre ses Etats, ou réduit à faire une paix défavantageuse: situation qui désoloit Biron, & lui faisoit maudire ses propres succès.

Le porteur de ses avis aux Capitaines ennemis, étoit Renazé, Secrétaire de La Fin. Quelquefois le Maréchal les donnoit par écrit, & pour lors ils étoient conçus de manière à souffrir une interprétation favorable, en cas qu'ils fussent surpris. Pendant que le Secrétaire étoit ainsi employé, le Maître passoit rapidement du camp de

HENRI
IV.
1600.

Dangers
auxquels
le Roi est
exposé.
La Guesle,
P. 33.
Mathieu,
P. 516.

HENRI
IV.
1600.

Biron en Piémont, du Piémont à Milan, d'où il rapportoit à Biron de nouvelles calomnies contre le Roi ; nouvelles, par la maniere de les rendre, car c'étoient toujours les anciennes imputations : favoir que le Monarque étoit dévoré de la plus basse jalousie contre le Maréchal, que jamais il ne lui pardonneroit ses victoires, & que tôt ou tard il en changeroit les trophées en pompes funebres. Cela se disoit en forme de reproche, de ce que Biron, quoique malgré lui, continuoit à conquérir les États du Duc de Savoie. Il sembloit qu'il fût coupable à l'égard de ses complices, parce qu'il ne prenoit pas contre le Roi les expédients qu'ils lui suggéroient. » Il se plaint qu'il est forcé de combattre, disoit le Comte de Fuentes, pendant qu'il a un moyen tout simple de faire la paix à l'avantage de ses alliés ». *Il n'a qu'à arrêter le Roi quand il viendra dans son armée ; nous l'enverrons en Espagne où il sera bien traité, & où nous l'amuserons à baller & festoyer avec les Dames.*

Si ces discours n'arracherent pas à Biron son consentement à une noire

trahison, du moins ils le familiarisèrent avec l'idée du crime; & peu s'en fallut que l'adresse des scélérats que le Maréchal écoutoit, ne le rendit coupable d'un horrible affassinat. Ils ne cessoient de l'envenimer contre le Roi; ils lui inspiroient de demander des gratifications exorbitantes, de nouveaux gouvernements, des augmentations de puissance, qu'en bonne politique ce Prince ne pouvoit accorder. Biron étoit donc refusé: sa colère alors, sa haine, sa rage, n'avoient plus de bornes. Pendant qu'il étoit dans un de ces accès de frénésie, il prend envie au Roi, dont l'armée n'étoit pas éloignée, d'aller voir celle du Maréchal qui assiégeoit une place ennemie. Celui-ci se doute qu'Henri IV ne manquera pas de visiter la tranchée; il ordonne à Renazé d'aller dire au Gouverneur de pointer du canon sur un endroit qu'il lui indique, & de placer dans un autre une compagnie d'Arquebusiers, qui feront feu, à certain signal, sur ceux qui paroîtront. La Fin, qui étoit présent, soit véritable horreur du crime, soit pour éprouver le Maréchal, marque de la

HENRI
IV.
1600.

HENRI
IV.
1600.

surprise, & fait un geste d'improbation. *Comment, s'écrie le fougeux Biron, un homme qui veut me ruiner, un homme qui veut m'ôter la vie, n'ai-je pas droit de m'en venger ?* Ces paroles marquent quelles odieuses préventions on lui avoit inspirées. La résolution, qui en étoit une suite, *ne passa pas*, dit-il lui-même en s'excusant, *ne passa pas les termes d'une première pensée, enveloppée dans les nuées de sa colère & de son dépit.* Revenu à lui-même, il eut honte de son emportement, & empêcha le Roi de se rendre à l'endroit funeste où son courage ordinaire auroit pu le porter.

Pour peu qu'un conspirateur montre de remords à ses complices, il s'expose à être trahi. La Fin, qui étudioit le Maréchal, jugea, d'après cette conjoncture, qu'il ne feroit pas homme à tout risquer pour réussir. Dès ce moment, il prit des mesures contre le repentir de Biron, s'il venoit à en ressentir; ou contre ses aveux, si l'indiscrétion ou la nécessité lui en arracheroient quelques-uns. Il commença à garder tous les papiers, lettres, réponses, mémoires qui pouvoient con-

tribuer à sa décharge ; & quand le Maréchal lui ordonnoit de les brûler en sa présence , il les détournoit adroitement , & en jettoit d'autres au feu à leur place. La Fin n'abandonnoit pas pour cela les négociations du Duc de Biron , dont il restoit toujours le principal instrument. En Novembre , il fit à Milan un nouveau traité , qu'il eut ordre du Maréchal de ne point signer. On y convenoit que le Duc de Savoie pouvoit faire la paix , puisque la rapidité des conquêtes des armées Françaises l'y contraignoit ; mais qu'aussi-tôt que les armées seroient retirées , il romproit cette paix ; qu'alors les Espagnols interviendroient dans la guerre ; qu'ils donneroient au Duc de Biron le titre & l'autorité de Lieutenant - Général de leur Couronne , & qu'ils lui assureroient la propriété de la Bourgogne , avec le mariage d'une Princesse de Savoie ; que si la guerre tournoit mal , l'Espagne , en faisant la paix , donneroit au Maréchal un million d'or comptant , & six cents mille écus de rente à toucher par - tout où il voudroit. Cependant , comme ce n'étoit qu'à re-

HENRI
IV.
1600.

gret qu'Emmanuel abandonnoit ses prétentions, & plioit sous les conditions que la France lui imposoit, il traîna la guerre le plus long-temps qu'il put, suspendant l'activité des armes du Roi par des projets de traités dont il reculoit la conclusion, quand on étoit prêt à finir.

Mariage
du Roi.
Passim.

Pendant ce temps, Henri IV, dont la présence ne paroissoit plus si nécessaire dans ses armées victorieuses, vint à Lyon au-devant de sa nouvelle épouse. Depuis plusieurs mois, on travailloit à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. Comme les parties étoient d'accord, l'affaire n'éprouva, du côté de Rome, que les difficultés de forme. On fonda la nécessité du divorce, sur la parenté au troisieme degré, & sur le défaut de consentement libre de l'époux & de l'épouse, qui avoient été forcés par Charles IX. Dégagé de ces nœuds, Henri en forma d'autres avec Marie de Médicis, Princesse de Florence. Elle avoit vingt-six ans; âge propre à faire espérer une prompte fécondité, que les François desiroient, afin de n'être point exposés à des guerres.

civiles pour la succession. Aussi toute la nation célébra-t-elle cet événement avec magnificence & épanchement de joie, comme une félicité publique.

HENRI
IV.
1600.

A la conclusion de ce mariage, se joignit la conclusion de la paix avec la Savoie; nouveau sujet de fêtes & de plaisirs. Emmanuel fit ce qu'il put pour obtenir des conditions, autres que celles du traité qu'il avoit signé en France. Il eut recours à toutes les personnes qu'il favoit jouir de quelque crédit auprès du Roi, Princes, Rois, le Pape lui-même; mais en vain. Henri fut ferme; & tout ce qu'il accorda, fut que le premier traité auroit lieu; que le Duc de Savoie garderoit le Marquisat de Saluces, mais qu'il donneroit en échange la Bresse & le Bugey. A ce prix, Emmanuel racheta ses Etats dont il avoit été dépouillé.

1601.
Paix avec
la Savoie.

Biron éprouva aussi l'indulgence du Monarque. Tant de négociations, d'entrevues, de voyages clandestins, n'avoient pu se faire sans que le Roi en eût quelque connoissance. Il prit un jour à part le Maréchal, dans le cloître des Cordeliers de Lyon, & lui

Pardon de
Lyon.
Mem. Recs
4e. partie,
p. 292.

HENRI
IV.
1601.

demanda, sous promesse de pardon; en quoi consistoient les intelligences qu'il avoit eues avec les ennemis de l'Etat, quel en étoit le but & la cause. Sur ses intelligences, en homme honteux de se rappeler des faits qu'il voudroit n'avoir pas à se reprocher, le coupable écarta les détails, & ne fit que des aveux imparfaits. Quant à leur but & à leur cause, il confessa qu'il avoit été flatté de l'idée d'épouser une Princesse de Savoie; que cependant il ne se feroit pas écarté de son devoir, si le Roi ne lui eût pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg en Bresse. Henri, plein de bonté, l'embrassa, & lui dit : *Bien, Maréchal, ne te souviens jamais de Bourg, & je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé*; mais, en lui pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechûte seroit mortelle.

Mathieu,
p. 492.

Le Duc d'Epéron lui donna un avis aussi salutaire, sur ce que Biron lui racontoit la conversation qu'il venoit d'avoir avec le Roi, & combien il en étoit satisfait. *Je m'en réjouis*, lui dit le vieux Courtisan, *mais vous devriez désirer une abolition; car les péchés*

de cette qualité ne se remettent pas comme cela. Une abolition, répondit le Maréchal, sera-t-elle plus sûre que la parole du Roi ? Et, s'il faut une abolition au Duc de Biron, que faudra-t-il aux autres ? Il oublioit que la puissance royale commençoit à prendre le dessus, & qu'en fait de crimes d'Etat, elle ne distingue pas entre les coupables.

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui, de ce que le Roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue ; il l'auroit peut-être arraché à la séduction, parce que le Maréchal ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on auroit exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se seroit imposé la loi de les rendre plus régulières. Il est possible aussi, que, sachant le Monarque instruit à fond, il eût mieux connu le prix du pardon, & que, sensible à la bonté de son Souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auroient rendu ingrat. Au-lieu qu'après sa grace, loin d'être soulagé, il se trouva comme entre deux feux : bourrelé du côté du Roi, qui, d'un moment à l'autre, pouvoit

HENRI
IV.
1601.

HENRI
IV.

1601.

connoître toutes les circonstances du complot, & lui faire un crime capital de ses réticences : embarrassé du côté du Duc de Savoie & du Comte de Fuentes, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvoient livrer au Roi les preuves de sa trahison, & le perdre. Mais il craignoit sur-tout Renazé, & les autres complices subalternes qu'il avoit employés ; ils tenoient son sort entre leurs mains, & il ne falloit qu'une indiscretion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se précautionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis de l'Etat, qui le flattoient toujours ; mais il changea d'entremetteurs auprès d'eux, persuadé que, quand même on viendrait à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvrirait tout.

Avis d'Elisabeth à Biron.

Henri IV oublia aisément la faute d'un homme qu'il aimoit. Comme il le connoissoit curieux d'honneurs, il l'envoya en Angleterre faire part de son mariage à la Reine Elisabeth sa bonne amie. Le Maréchal y arriva peu de

de temps après que cette Princesse eut laissé monter sur l'échafaud le Comte d'Effex son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé, eut plus de part à son supplice, que la politique d'Etat. Cependant il faut avouer qu'il s'étoit rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Elisabeth raconta à Biron, avec attendrissement, les erreurs du Comte, l'abus qu'il avoit fait de ses bontés, les ressources qu'il auroit trouvées dans son indulgence; qu'elle avoit tout tenté pour le sauver; qu'elle ne demandoit qu'un aveu, qu'une soumission; qu'il daignât seulement demander grace. Puis, fixant tout-à-coup le Maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venoit de faire paroître, & se rappelant les devoirs austères de la royauté, elle lui dit: *Si j'étois à la place du Roi mon frere, il y auroit des têtes coupées aussi-bien à Paris qu'à Londres: Dieu veuille toutefois qu'il se trouve bien de sa clémence; pour moi, je n'aurois jamais pitié de ceux qui troublent un Etat (a).* On

(a) Cayet rapporte qu'Elisabeth montra à
Tome I.

HENRI
IV.
1601.

Cabale à
la Cour.
Sully, t.
1, l. 2, p.
43.

remarqua qu'en rendant compte de son ambassade, Biron ne parla pas de cet avertissement.

Il est rare que les exemples corrigent. Ce que Biron venoit d'entendre ne l'empêcha pas de se joindre à une cabale qu'il trouva formée à la Cour, & dont les chefs n'auroient jamais dû causer de chagrin au Roi. Le premier, Henri de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, devoit tout à Henri IV, qui l'avoit choisi entre tous les Seigneurs de sa Cour, pour lui faire épouser Charlotte de la Marck, Souveraine de Sedan, dont la main étoit à sa disposition. Le second, Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & Duc d'Angoulême, étoit perpétuellement comblé des faveurs du Roi, tant en mémoire de Charles IX, dont il étoit

Biron, des fenêtres de son appartement, la tête du Comte d'Essex, qui étoit plantée sur la tour de Londres. Mais le Pere Davrigny, dans ses Mémoires, tome I, page 31, prouve invinciblement que ce fait, quoiqu'assez analogue au génie d'une nation qui force les vertus comme les vices, est absolument faux.

filz, que par égard pour Henriette d'Entragues, Marquise de Verneuil, sa maîtresse, dont il étoit frere. Lun & l'autre oubliant ce qu'ils avoient & de qui ils le tenoient, ne songeoient qu'à en acquérir davantage. Le Duc de Bouillon étoit dévoré du desir d'agrandir sa souveraineté, & croyoit ne pouvoir y parvenir, qu'en renouvelant les troubles. Le Comte d'Avvergne avoit formé le projet de faire retomber la couronne dans sa famille; & la fécondité de la Reine ne lui paroissoit pas un obstacle dont on dût s'embarrasser.

Marie de Médicis, dans le courant de la premiere année de son mariage, avoit rendu le Roi pere d'un Dauphin. Ce bonheur n'empêchoit pas le Monarque de se livrer aux caprices d'un amour volage. Ses infidélités multipliées & peu secretes chagrinoient son épouse, qui ne lui cachoit pas son dépit. Delà naissoient des froideurs & des picoteries, qui, dans la maison d'un particulier, seroient restées sans conséquence, mais qui, dans la Cour d'un Roi, influoient sur le sort du Royaume. Henriette d'Entragues avoit

HENRI
IV.
1601.

aussi donné au Roi un fils, même avant la Reine; elle prétendoit n'être devenue mere que sous la foi d'une promesse de mariage, antérieure à l'hymen de Marie. Au moment de la célébration, elle avoit signifié à Lyon une opposition, dont on ne tint pas compte. Cependant elle n'en croyoit pas moins avoir assuré à son fils ses droits qu'elle pouvoit faire valoir. Il s'agissoit d'abord de faire déclarer le mariage du Roi nul, & le Dauphin illégitime; projet chimérique: mais quelle chose ne fait pas croire possible le desir de régner & de supplanter une rivale? Henriette employa à se satisfaire les armes du sexe le plus foible; les charmes & la malice: par les premiers, elle retenoit tyranniquement le Roi sous son empire; la seconde lui servoit à éloigner Henri de son épouse. La Favorite possédoit supérieurement le talent de contrefaire, & dans les moments de gaieté, elle imitoit plaisamment le ton de la Reine, ses manieres, son accent, & son idiôme mêlé d'Italien & de François: le Roi rioit de ces folies; mais la Reine à qui on les rapportoit, entroit en

fureur & demandoit vengeance. Henri tâchoit d'éluder : il ne vouloit pas qu'on prît au sérieux des bouffonneries qu'il prétendoit n'être faites que pour l'amuser. Marie, au contraire, insistoit ; & voyant que le Roi la payoit de défaites, elle croyoit sa rivale préférée, éclatoit en reproches, & donnoit publiquement des scènes d'humeur & de dépit, qui faisoient de vives impressions sur l'ame sensible du Monarque. Henriette se flattoit que ces scènes multipliées aigriroient à la fin l'époux, & pourroient lui faire prendre un parti violent, comme de renvoyer la Princesse à Florence. Elle trouvoit tout simple que le Roi la reconnût ensuite pour véritable Reine, en vertu de la promesse de mariage, & qu'il donnât le titre de Dauphin à son fils. Tel fut le rôle que la Marquise de Verneuil joua dans cette affaire ; il n'étoit pas le plus aisé, si la nature ne l'eût faite aussi propre à désoler une épouse susceptible, qu'à captiver un Prince facile. Le Duc de Bouillon, le plus fécond, le plus habile discoureur de son temps, joua le second : il formoit des plans, discutoit

HENRI
IV.
1601.

les difficultés, concertoit les moyens, rassuroit ceux que le danger auroit pu effrayer : il paroissoit avancer plus que les autres complices ; mais il avoit soin de ne laisser derriere lui, ni écrits, ni traces qui pussent le déceler. Le Comte d'Auvergne, homme entreprenant & téméraire, arboroit hardiment l'étendard de la révolte ; il parcouroit les Provinces au-delà de la Loire, où il sembloit avoir fixé son séjour : il s'y concilioit la Noblesse par des égards ; le Clergé, par une grande affectation de catholicité ; & le peuple, par une feinte compassion de la misere qu'il souffroit sous le poids des impôts dont il étoit accablé. Pour Biron, on le destinoit à commander les troupes, tant celles que fourniroit l'Espagne, que celles qui seroient levées en France. On devoit, lui disoient les flatteurs, l'opposer à Henri IV ; idée toute seule capable de piquer sa vanité, & de lui faire oublier son devoir. Ils ne manquoient pas aussi de lui insinuer qu'un homme qui auroit forcé le Roi à placer sur le trône l'épouse légitime, & à reconnoître le véritable héritier, ne devoit pas s'attendre à moins qu'à

une souveraineté, ou à toute autre récompense qu'il desireroit. Ainsi le Duc de Bouillon étoit l'ame de la conspiration; le Comte d'Auvergne en étoit, pour ainsi dire, la trompette; & Biron, le bras. Pris à part, chacun en particulier auroit été peu redoutable; mais réunis ensemble, & avec beaucoup d'autres qui ne se montroient pas encore, attaquant le Roi, l'un à la Cour, les autres dans les Provinces; d'autres encore sur les frontieres, ils pouvoient occasionner dans l'Etat des mouvements très-dangereux.

Henri IV en eut quelques soupçons au commencement de l'année. Il apprit qu'il y avoit de la fermentation dans le Poitou & dans les Provinces adjacentes : il part avec sa promptitude ordinaire; il se montre à ses peuples sans troupes & sans appareil effrayant, demande quel est le sujet de leurs plaintes. Ils répondent qu'on leur a dit qu'il veut augmenter les impôts, détruire les privileges du Clergé, de la Noblesse & de la Magistrature, & bâtir, de tous côtés, des citadelles, pour les gouverner en despote qui ne connoît ni frein, ni loix. Le Roi s'ex-

HENRI
IV.
1602.

1602.
Tentati-
ves des
Factieux.

HENRI
IV.
1602.

plique, sur tous ces sujets, avec les Députés des Corps : il leur fait voir qu'ils sont trompés ; que ses intentions pour le soulagement des peuples, sont pures & droites. *Quant aux citadelles, dit-il, celles que je voudrai faire ne seront bâties que dans le cœur de mes sujets.* Henri avoit cette affabilité, ce ton de vérité qui persuade. Sa présence & ses discours calmerent toutes les craintes ; les murmures cessèrent, & il revint triomphant de la malice de ses ennemis.

Le Roi en
des avis.

Canaye,

t. 1.

Paffim.

Mais elle existoit toujours à la Cour, comme dans un volcan, dont les explosions indiquoient une inflammation très-étendue, & dont le vrai foyer restoit caché. Le Roi, certain qu'il y avoit des projets, sans en connoître précisément le but, ni les auteurs, vivoit dans les allarmes. Dufresne Canaye, son Ambassadeur à Venise, Ministre pénétrant & infatigable, qui étendoit ses correspondances dans toute l'Italie, lui mandoit qu'on voyoit souvent des François à Milan & à Turin ; qu'ils s'enveloppoient sous l'ombre du mystère, & qu'ils avoient, de nuit, de fréquentes conférences avec les Ministres de ces deux Cours. Du-

fresne nommoit les uns, désignoit les autres, marquoit heure par heure leurs démarches, décrivoit jusqu'à leurs habits, leur contenance & leurs gestes. Il mandoit de plus, qu'on déchiroit le Roi en Italie au sujet de ses mœurs; qu'on décrioit son gouvernement, pour répandre sur lui une espece de mépris; qu'on rabaissoit sa puissance, afin de persuader à ses Alliés, qu'il étoit hors d'état de les secourir dans le besoin; qu'enfin les Vénitiens eux-mêmes, malgré leur attachement pour Henri, commençoient à prêter l'oreille à ces insinuations calomnieuses, & à se défier de la France.

On est étonné de voir avec quelle indifférence les Ministres & le Roi lui-même recevoient ces avertissements. Canaye
t. I, P.
330. Ils poufferent l'indolence jusqu'à négliger de faire passer à Dufresne l'argent nécessaire au payement de ses espions; il ne demandoit qu'une somme modique, pour faire enlever un de ces mauvais François qui auroit peut-être révélé toute l'intrigue, & on la refusa: mais Henri IV fut mieux servi par l'imprudence de Biron, que par ses propres Ministres.

HENRI
IV.
1602.

Biron est
soupçon-
né.

Depuis son retour d'Angleterre, le Maréchal parut peu à la Cour, encore étoit-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui se faisoit, quelquefois rêveur, impatient, colere, tels qu'on voit des gens, qui, embarrassés dans une mauvaise affaire, affectent l'assurance, & s'obstinent contre le cri de leur conscience. Ses soucis n'étoient pas sans cause. Son intimité avec La Fin commençoit à tourner comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'étoit glissé entr'eux des soupçons; le Comte de Fuentes, plus connoisseur que le Maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à La Fin, qu'il seroit homme à les trahir. Sans lui rien témoigner, il le renvoya en France, & l'engagea, sous quelques prétextes, à prendre son chemin par la Savoie. Les avis étoient donnés à Emmanuel, & La Fin y auroit, au moins, perdu sa liberté: mais, soit heureux hasard, soit prévoyance, La Fin prit par la Suisse, & il chargea de la commission pour la Savoie, Renazé son Secrétaire, qui fut arrêté & resserré dans le château de Chiari.

Retiré en Auvergne sa patrie, La Fin tourne des yeux inquiets sur sa situation; il se voit au milieu de la France qu'il trahit, sans asyle chez les étrangers, auxquels il est suspect. En vain il porte des plaintes au Duc de Biron, sur la captivité de son Secrétaire; il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé, que comme d'un homme qu'il a fallu sacrifier à la sûreté commune, & dont on a été obligé d'étouffer la voix dans le tombeau. Le Maréchal lui conseille de ne faire ni recherches, ni menaces, à l'occasion de ce complice; mais, au contraire, tant la crainte est cruelle, de se défaire secrètement de ceux dont il a été accompagné dans ses voyages, & qui pourroient donner des lumières sur ses démarches: affreuses précautions qui font connoître à La Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, sur-tout n'étant plus nécessaire.

Or, depuis le pardon de Lyon, le Maréchal, fidele à la résolution qu'il avoit prise de changer ses entremetteurs, ne s'étoit presque pas servi de La Fin. Il donnoit toute sa confiance

HENRI
IV.
1602.

Découvert par
La Fin.

HENRI
IV.
1602.

au Baron de Luz. Ses voyages à Milan & à Turin, il les faisoit faire par Hebert son Secretaire, qui prenoit des prétextes de pèlerinage, ou d'aller acheter des armes & des étoffes en Italie, ou d'y conduire de jeunes Gentilshommes qu'on vouloit faire voyager. La Fin qui s'étoit servi des mêmes défaites, ne se trompoit pas sur leur but. Il en tiroit cette conséquence, que le Duc de Biron avoit toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employoit d'autres agents. Par le moyen des habitudes qu'il conservoit dans la maison du Maréchal, il étoit aussi instruit de sa conduite personnelle : on l'avertissoit que Biron s'éloignoit du Roi ; qu'il affectoit de mépriser ses bonnes grâces & de le braver, & qu'en même-temps il ne prenoit aucune précaution, ni pour se défendre, ni, du moins, pour se sauver, si on découvroit quelque chose. De toutes ces circonstances, La Fin conclut que Biron couroit à sa perte : pour lui, il prend son parti, & demande audience au Roi.

La Guesle, Chose étonnante ! dans le temps
P. 51. où les yeux & les oreilles, tant du

Roi que des Ministres, auroient dû être perpétuellement ouvertes, la demande de La Fin fut négligée ; & peut-être l'auroit-on oublié tout-à-fait s'il n'étoit survenu *un fugitif de Piémont*, qui en dit assez au Roi pour lui inspirer de la curiosité sur ce que La Fin avoit à révéler. On lui dépêcha donc un exprès pour convenir de la récompense qui lui seroit accordée, & de la conduite qu'il tiendrait pour ne pas allarmer le Maréchal. Quant à la récompense, La Fin ne demanda que sa grace, & elle lui fut promise. A l'égard des précautions à prendre pour soustraire son intelligence avec le Roi, à l'attention de Biron, il imagina d'écrire au Maréchal, qu'il avoit une affaire de famille qui exigeoit sa présence à la Cour ; que s'il ne s'y rendoit pas dans une circonstance si importante, on pourroit mal juger des raisons qui le retiendroient en Province ; qu'il hésitoit cependant de paroître à la Cour, dans la crainte de lui donner des soupçons, & qu'il s'abandonnoit à sa décision. Biron, toujours confiant, laissa toute liberté à La Fin ; & celui-ci vint à Fontainebleau, de

HENRI
IV.
1602.

La Guesle,
p. 53.
Sully, t.
2, p. 15,
31 & 45.

l'aveu du Maréchal, & sans aucun soupçon de sa part.

Le Roi l'interrogea lui-même. *Connoissant*, dit la Guesle, *le naturel des Guerriers qui parlent beaucoup, mais que le son de la trompette fait agir autrement*, il ne fit pas grand cas des dépositions du délateur, tant qu'elles se bornerent à des discours: mais quand il montra les papiers qu'il avoit dérobés à la vigilance du Maréchal, Henri, trop convaincu, écrivit à Sully: *Mon ami, venez me trouver en diligence pour chose qui importe à mon service, votre honneur & le commun contentement de tous deux.* Le Ministre vole; il trouve le Roi à cheval, partant pour la chasse, où il alloit faire diversion à ses chagrins. Henri s'incline vers Sully, & lui ferrant la tête contre son cœur, lui dit, en soupirant: *Mon ami, il y a bien des nouvelles; toutes les conspirations contre moi & mon Etat, dont nous ne faisons que nous douter, sont maintenant découvertes.* Il raconte ensuite à son Ministre, que c'est La Fin, le principal confident de Biron, qui est venu tout avouer; mais, dit-il, *il enveloppe dans*

sa déposition beaucoup de gens, même des plus grands : or devinez. *Jesus, Sire,* répondit Sully, deviner un homme qui soit traître, c'est ce que je ne ferai jamais. Henri presse de nouveau Sully, qui résiste toujours ; enfin, il lui dit en fouriant : *M. de Rhoni en est ; le connoissez-vous bien ?* Puis, sans même prendre la peine de le rassurer sur cette imposture, qui se détruisoit d'elle-même, il lui ordonne d'aller entendre les dépositions de La Fin avec Villeroy & le Chancelier de Bellievre.

HENRI
IV.
1602.

Le résultat de leur examen fut qu'il falloit faire venir à la Cour le Maréchal de Biron, & qu'il y avoit assez de preuves pour l'arrêter. C'étoit une entreprise dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvoit alors paroître délicate ; car La Fin déclaroit, à la vérité, ce qui s'étoit passé pendant qu'il avoit eu la confiance du Maréchal, c'est-à-dire, jusqu'au pardon de Lyon : ainsi jusques-là, tout étoit connu, & il n'y avoit rien à craindre. Mais, depuis ce temps, ne pouvoit-il pas s'être formé des complots plus redoutables ?

Il est appelé à la Cour.

HENRI
IV.
1602.

Ne pouvoit-il pas se faire qu'il y eût des complices en plus grand nombre & plus accrédiés; que les mesures fussent mieux prises; qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en plusieurs endroits du Royaume? Il étoit donc important de ne point alarmer Biron, qui auroit pu, ou se sauver & emporter avec lui son secret, par conséquent laisser toujours le Roi dans le même embarras, ou frapper à l'instant son coup, & embraser toute la France.

Richieu,
p. 494.

Il avoit envoyé à la Cour le Baron de Luz, pour sonder le terrain. Le Roi s'exprima avec lui, sur le Comte de Biron, en termes obligeants; &, en effet, malgré le crime du Maréchal, Henri ne pouvoit se défendre d'un retour de tendresse pour lui & les autres coupables: *S'ils pleurent, disoit-il, je pleurerai avec eux; s'ils se souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai ce que je leur dois; ils me trouveront aussi plein de clémence, qu'ils sont vuides de bonnes affections: je ne voudrois pas que le Maréchal de Biron fût le premier exemple de la sévérité de*

ma justice, & que mon regne qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme & serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres & d'éclairs.

HENRI
IV.
1602.

Que ne fut-il, l'infortuné Maréchal, les dispositions favorables de son maître ! Mais trompé par La Fin, trompé par ses amis qui croyoient La Fin sincere, il s'imagina ne pouvoir se sauver que par le silence. Il délibéra cependant s'il s'exposeroit à rendre compte de sa conduite. Plusieurs personnes de la Cour lui conseillèrent secrètement de se mettre en sûreté; mais il étoit déjà trop tard pour hésiter d'obéir. Sous prétexte de changer les poudres & les autres munitions de guerre & de bouche des forteresses de Bourgogne, devenues trop vieilles, Sully les avoit retirées sans en substituer d'autres; de sorte que la Province sur laquelle Biron comptoit, se trouvoit hors de défense, sans qu'il s'en fût apperçu. De plus, le Roi lui fit dire nettement, que s'il ne venoit, il iroit le chercher; & il avoit des troupes prêtes.

Le Duc de Biron arriva à Fontainebleau le 13 Juin. Son entrée à la

Il arrive à
la Cour.
Mathieu
p. 498.

HENRI
IV.
1602.

Cour fut un spectacle. On avoit observé que La Fin étoit en fréquente conférence avec le Ministre; que souvent il sortoit de la maison du Chancelier bien avant dans la nuit, & que le Roi s'y trouvoit quelquefois. Il n'en falloit pas davantage pour rendre les Courtisans attentifs à la contenance du Maréchal : elle fut fiere & hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre, La Fin lui glissa à l'oreille : *Bon courage, mon Maître, ils ne savent rien.* Cependant, comme ses affaires étoient déjà le sujet des conversations; comme on soupçonnoit qu'il n'étoit pas exempt de reproches, sans qu'on fût précisément jusqu'à quel point il en méritoit, on lui auroit désiré moins de présomption. *Il ne trouva, dit Mathieu, personne qui parlât pour son orgueil, & chacun auroit intercédé pour son humilité.*

Ibid. p. 499. Il aborda le Roi avec assurance, Henri le reçut avec bonté, le promena dans ses jardins, parcourut avec lui les appartements, & lui fit voir les ornemens qu'il y avoit ajoutés; de temps en temps, il mettoit en-avant des propos capables d'amener une

Sully, t. 2, p. 48.

confiance : mais Biron regardoit négligemment, écoutoit comme forcé, répondoit dédaigneusement, & même avec insolence (a) ; il étoit venu, disoit-il non pour se justifier, mais pour connoître ses calomnieux, & en tirer vengeance. Le Roi lui fit entendre assez clairement qu'il étoit instruit, le conjura de lui ou-

(a) Sur une des cheminées de Fontainebleau, on avoit placé le Roi en relief, sous la figure d'un Conquérant entouré de trophées. *Eh bien ! mon Cousin*, dit Henri au Maréchal, en lui montrant ce portrait, *si le Roi d'Espagne m'avoit vu comme cela, que diroit-il ? Sire, il ne vous craindrait guère*, répondit Biron, d'un ton moqueur. Le Monarque jeta sur le Maréchal une œillade de colere, qui, sans doute, le fit rentrer en lui-même ; car il ajouta sur le champ : *J'entends, Sire, en cette statue, & non pas en votre personne*. Le Roi lui répondit avec un sourire amer : *Bien, M. le Maréchal*. Voy. Cayet, p. 289.

A l'occasion du danger de ces sortes de libertés, Mathieu, p. 509, rapporte un proverbe allemand, qu'il traduit ainsi : *Il ne faut pas manger des cerises avec les grands Seigneurs, parce qu'ils en jettent les noyaux aux yeux de ceux qui veulent faire les galants avec eux*.

HENRI
IV.
1602.

vrir son cœur, lui dit qu'il vouloit tenir l'aveu entier de lui-même; à cette condition, il lui offroit un pardon général, & ses bonnes graces. Voyant que, malgré tant d'avances, il ne gaignoit rien sur cet opiniâtre, il lui détacha quelques-uns de ses amis, dont les instances ne lui réussirent pas davantage. *Mon ami, disoit tristement le Monarque à Sully, voilà un malheureux homme que le Maréchal; j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, & de lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié; mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si long-temps servi, & qui m'a été si familier. Mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni à mon Etat.*

*Hist. de la
vie de Bi-
ron, p. 47.*

*Mathieu,
F. 415.*

Si Henri le Grand avoit ces craintes, quelles devoient être les terreurs de Marie de Médicis; une Reine, une mere qui se voyoit menacée d'être elle-même chassée du trône, & de voir arracher le sceptre à son fils! Car La Fin déposoit avoir entendu dire

au Comte de Fuentes, *que jamais l'Etat d'Espagne ne se fieroit aux François, si ce n'étoit qu'ils fissent faillir la race des Princes du Sang, en commençant par le Roi & son Dauphin, & que l'intention du Maréchal étoit de renverser toute la France. On ne fait, à la vérité, cet affreux projet que par un complice qui cherchoit peut-être à se faire valoir; & cette sorte de preuve n'est pas toujours convainquante: mais comme on rappelle tout en certaines circonstances, quelques personnes se souvinrent que Biron avoit dit, qu'il n'y avoit qu'un coup d'épée qui pût l'empêcher d'être Souverain; & d'un homme assez imprudent pour laisser échapper ce propos, il étoit pardonnable d'appréhender des extrêmités fâcheuses, ou un coup de désespoir. L'intérêt que la Reine avoit dans cette affaire, ne permit pas au Roi de lui en laisser ignorer l'importance. Il l'appella aux Conseils qui se tinrent à ce sujet; & ce fut peut-être ses frayeurs & ses larmes qui arracherent à la justice du Monarque les derniers ordres contre l'infortuné Biron. Mais auparavant, dit le Roi, je lui veux encore*

HENRI
IV.
1602.

HENRI

IV.

1602.

Sully, t.

I, p. 49.

Mathieu,

p. 503.

dire que s'il se laisse mener par Justice, il ne s'attende plus à grace quelconque de moi.

Plein de cette idée, Henri fuit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer & causer, sans qu'il paroisse ébranlé ni inquiet. Enfin, comme la nuit s'avançoit, il l'appelle dans sa chambre, & faisant un dernier effort, il lui dit : *Maréchal, c'est de votre bouche que je veux savoir ce dont, à mon grand regret, je suis trop éclairci. Je vous assure de votre grace, quelque chose que vous ayez commise contre moi. Le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection, & l'oublierai pour jamais. Oh ! c'est trop,* répondit l'obstiné Biron, *c'est trop presser un homme de bien qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit. Plût à Dieu !* repliqua le Roi ; *mais je vois bien que je n'apprendrai rien de vous, je vais voir si le Comte d'Auvergne m'en dira davantage.* Il sort sous ce prétexte, examine par lui-même si ce qu'il avoit ordonné étoit prêt. En rentrant dans sa chambre, il congédie tout le monde ; & s'adressant au Maréchal, il lui dit : *Adieu, Baron de Biron ; vous savez ce que je vous ai dit.*

Il étoit encore temps ; Biron , profterné aux pieds du Monarque attendri , auroit obtenu grace : mais trop altier pour fléchir , il fort ; la porte fe ferme. Auffi-tôt Vitri , Capitaine des Gardes , le faifit par le bras , & lui demande fon épée. *Mon épée ! s'écrie le Maréchal , mon épée qui a tant fait de bons services !* Il la détache cependant , & demande à parler au Roi ; mais il avoit laiffé paffer le moment de la miféricorde , & ce moment échappé ne revint plus. En traversant la falle des Gardes , il eut l'imprudence de dire : *Vous voyez comme on traite les bons Cotholiques ;* parole qui n'émut perfonne.

Dans le même temps , Prâlin , autre Capitaine des Gardes , demandoit l'épée au Comte d'Auvergne : *Tiens , prends-la ,* dit-il fans fe déconcerter , *elle n'a jamais tué que des sangliers ; fi tu m'avois averti de ceci , il y a deux heures que je dormirois.* En effet , il fe coucha tranquillement , & dormit. Le Maréchal , au contraire , paffa la nuit dans fon manteau , livré à la plus grande agitation ; il fe promenoit à grands pas , frappoit du poing contre les mu-

HENRI
IV.

1602.

Il est arrêté.
té.

HENRI
IV.
1602.

railles, apostrophoit les Gardes, se parloit à lui-même, se reprochoit de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avoit donné de se sauver; il prioit qu'on avertît ses Secretaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre; il s'interrompoit ensuite, se rappelant qu'il étoit prisonnier, & qu'il n'y avoit plus là personne pour lui obéir. Infortuné! qui commençoit à sentir l'abandon général, la plus terrible épreuve d'un prisonnier accoutumé à la foule, compagne de la grandeur.

Le lendemain, le Maréchal & le Comte d'Auvergne furent transférés par eau de Fontainebleau à la Bastille. Le Roi donna le 18 des Lettres-patentes qui attribuoient le procès au Parlement. Il fut instruit par Achilles du Harlay, premier Président; Nicolas Potier, aussi Président, assistés d'Etienne Fleuri & Philibert Turin, Conseillers, nommés Rapporteurs.

Les parents de Biron demandent sa grace.

Vie de Biron, p. 49.

Avant toute action juridique, les parents & les alliés du Maréchal (a) obtinrent

(a) Mrs. de la Force, de Saint-Blancard, Rouffi,

obtinent permission de se jeter aux pieds du Roi. Le Duc de la Force portoit la parole. Il rappella les services du prisonnier, ceux de sa famille, l'ignominie que son supplice feroit rejaillir sur elle, & il employa tout ce que le sujet pouvoit fournir de pathétique pour fléchir la justice du Monarque, & réveiller dans son cœur les sentiments de son ancienne bonté. Henri l'écouta d'un air pénétré; puis reprenant les points de sa harangue, il leur dit que ces sortes de punitions ne déshonoroient pas les familles, & il le prouva par son propre exemple: *Car, dit-il, je ne me fais pas honte d'être descendu des Armagnacs & du Comte de Saint-Paul qui ont péri sur l'échafaud. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use à l'égard du Sieur de Biron, ce ne seroit miséricorde, mais cruauté; s'il n'y alloit que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerois com-*

Rouffi, de Châteauneuf, de Thémines, de Salignac, de Saint-Angel. Voy. note du nouveau Sully, tome 4, page 143, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n^o. 2919.

Tome I.

E

HENRI
IV.
1602.

me je lui pardonne de bon cœur ; mais il y va de mon Etat , auquel je dois beaucoup , de mes enfans que j'ai mis au monde , qui pourroient me reprocher , & tout mon Royaume , si je venois à défaillir , que j'ai laissé un mal que je connoissois. Je laisserai faire le cours de Justice : vous verrez le jugement qui en sera porté. J'apporterai ce que je pourrai à son innocence. Je vous permets d'y faire ce que vous pourrez , jusqu'à ce qu'on connoisse qu'il soit criminel de lèse-Majesté ; car alors le pere ne peut solliciter pour le fils , le fils pour le pere , la femme pour le mari , ni le frere pour le frere.

Mathieu,
F. 495.

L'Historien Mathieu remarque qu'entre les papiers produits par La Fin , on en choisit vingt-sept , non ceux qui concluient le plus contre Biron , mais ceux qui ne parloient que de lui. En effet , entre les pieces qu'on trouve dans les différentes relations , aucune n'indique la complicité du Comte d'Auvergne & du Duc de Bouillon ; toutes regardent exclusivement le Maréchal.

Les griefs
contre
lui.

L'accusation contenoit quatre chefs principaux : 1°. d'avoir eu intelligence avec l'Archiduc , par Picoté , dont

il payoit les voyages : 2°. d'être entré en traité avec le Duc de Savoie & le Comte de Fuentes, soit directement, soit par l'entremise de La Fin : 3°. de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse, & faire recevoir des échecs à l'armée royale : 4°. d'avoir averti le Gouverneur du fort Sainte-Catherine, de pointer le canon sur un endroit où il devoit mener le Roi, & de lui dresser une ambuscade d'Arquebusiers.

On lui présenta d'abord ses lettres & ses mémoires, qu'il reconnut. Comme ils étoient écrits à double sens, il leur donna celui qui étoit favorable à sa cause ; & ainsi il ôta à cette preuve, pour le moment, toute sa force. Les Juges lui demanderent ensuite s'il avoit quelque reproche à produire contre La Fin. Loin d'en faire aucun, il répondit qu'il le regardoit comme un honnête homme. Aussi-tôt on lui lut la déposition de La Fin, qui expliquoit les mêmes piéces dans le sens le plus naturel, & tout contraire à celui que Biron avoit donné : le prisonnier s'emporta pour lors contre La Fin, dit que c'étoit un traître,

HENRI
IV.
1602.

Instruc-
tion du
procès.

HENRI
IV.
1602.

un scélérat gagné par ses ennemis pour le perdre.

Cependant le sens de ces piéces restoit incertain, parce que La Fin en donnoit un, & Biron un autre. Pour en tirer une preuve concluante, il auroit fallu un nouveau témoin non reproché par le criminel, qui eût déterminé le vrai sens, en se joignant à l'un ou à l'autre; c'est ce qui arriva d'une manière accablante pour le Maréchal. *Si Renazé étoit ici, s'écria-t-il, il donneroit le démenti à La Fin.* A peine avoit-il parlé que Renazé parut. Le jour même que Biron fut arrêté, ce prisonnier se sauva du château de Chiari, après avoir gagné ses gardes, apparemment moyennant l'argent que la France lui fournit. Il les emmena avec lui, échappa à toutes les poursuites du Duc de Savoie, & vint sans délai fortifier le témoignage de La Fin. Sa présence fut un coup de foudre pour l'accusé; à peine en voulut-il croire ses yeux: il ne pouvoit concevoir par quelle fatalité cet homme, qu'il avoit cru mort, sortoit du tombeau pour le confondre. Il pensa qu'Emmanuel le trahissoit, & dans le

premier moment de sa surprise, il garda le silence.

HENRI

IV,

1602.

Mathieu,

p. 510 &

511.

Cependant il reprit ses esprits; & se voyant convaincu sur le sens des pieces, il réclama le pardon que le Roi lui avoit accordé à Lyon : mais il rendit lui-même ce moyen insuffisant, par des aveux qui lui échappèrent; car, interrogé sur les circonstances de ce pardon, il répondit: *Je ne puis nier que je n'ai dit au Roi tout ce qui s'étoit passé; mais, en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire & de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris*: raison excellente par-tout ailleurs que devant un Tribunal établi pour juger un crime d'Etat; crime qui n'admet pas un pardon vague & verbal, mais qui demande une abolition spécifiée & revêtue de Lettres-patentes (a).

(a) Le Sieur de Hauteville eut la tête tranchée, apportant un pardon signé de la main du Roi Henri III, pour avoir révélé en confession, pensant mourir, qu'il avoit eu intention de le tuer. Voy. Cayet, p. 307.

HENRI
IV.
1602.

Le Maréchal ajouta qu'il n'avoit rien machiné contre son devoir, depuis le pardon. Malheureusement la preuve qu'il fournit de son innocence, frappoit contre lui; c'étoit une lettre, sans doute adressée à La Fin: il lui écrivoit qu'il ne vouloit plus se mêler d'intrigues, & que la naissance du Dauphin avoit dissipé *ses ombrages & ses vanités*. Or, le pardon étoit du commencement de l'année 1601; le Dauphin n'étoit né qu'à la fin de Septembre même année: il s'étoit donc écoulé, depuis le pardon, plusieurs mois, pendant lesquels Biron avoit persévéré dans *ses ombrages & ses vanités*.

Il est vraisemblable que le Maréchal fixa, au pardon de Lyon, la fin de ses correspondances avec l'ennemi, parce que, depuis ce temps, ne s'étant plus servi de La Fin, il se flattoit de n'avoir point de preuves victorieuses contre lui; & il ne se trompa pas. Ses confidens, dans ces derniers temps, avoient été le Baron de Luz son ami, & Hébert son Secrétaire. Le premier, réfugié en Bourgogne, ne put être contraint d'en sortir; le second, appliqué à la question,

en souffrit les douleurs fans rien avouer : mais on ne pouvoit se tromper sur les motifs qui l'avoient fait envoyer à Milan, ni croire qu'un Secrétaire confident quittât son maître pour des raisons aussi frivoles que celles qu'on alléguoit, & qu'il allât voyager dans des pays étrangers, pendant que son service auprès du Maréchal étoit nécessaire. Si donc la constance & la fermeté d'Hébert lui sauva la vie, elle ne put garantir celle de son maître.

HENRI
IV.
1602.

Le 23 Juillet, le Chancelier se rendit au Parlement : les Pairs qui avoient été convoqués n'y vinrent pas ; mais il s'y trouva cent douze Juges. On employa trois séances à entendre le rapport du procès, & le 27, le Maréchal fut amené de la Bastille au Palais.

Il est entendu sur la felleite.

Le Duc de Biron parut grand en cette occasion ; il mit dans sa défense toute la modestie du repentir, & toute l'énergie de la douleur. Le nombre des Juges, leur gravité, leur silence, objets si imposants, ne le troublèrent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire ; il mit entre ces moyens

HENRI
IV.
1602.

de prétendues forcelleries, dont il est étonnant que La Fin se soit servi (a), & plus étonnant encore, qu'une ame qui n'étoit pas foible, s'y soit laissé surprendre; preuve certaine que quand on a une fois ouvert son cœur à la flatterie, toute arme devient victorieuse entre les mains du flatteur. Le Maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avoient empêché de faire au Roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il demandoit: *La Fin & moi*, dit-il, *nous nous étions juré de ne jamais rien révéler, & je croyois ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant, La Fin lui-même m'avertit qu'il n'avoit rien avoué; & comme j'étois très-résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des choses qui ne devoient point avoir de suite,*

(a) La Fin lui faisoit voir des figures de cire, qui remuoient & parloient; il souffloit sur lui, le baisoit sur l'œil, lui mordoit l'oreille. Voilà ce qu'un Maréchal de France dit sérieusement devant ses Juges, pour se disculper d'un crime de lese-Majesté. Voy. Vie de Biron. *Paffim.*

& qui pouvoient nous déshonorer tous deux.

HENRI
IV.

1602.

Mathieu,
p. 116.

Eoin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du Roi en péril, il répondit, qu'au contraire, c'étoit La Fin qui étoit coupable de ce conseil, & qu'il l'avoit rejeté avec indignation. Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'Etat, pour ménager leurs troupes & leurs places, il y opposa une énumération rapide & véhémence, des choses qu'il auroit pu faire contre le service du Roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le Conseil & ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. *Ne pouvois-je pas, dit-il, me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avois été averti? Une ame coupable & peinée de l'horreur de sa conscience, fût tombée en piéces de peur & de tremblement; mais la secrete science que j'avois de ma fidélité, & l'innocence de mes desseins, ne me pouvoient donner aucune imagination de défiance. Je disois toujours en moi-même: j'ai trop bien servi le Roi pour ne penser qu'il ne m'estime son serviteur. Je*

HENRI
IV.
1602.

ne pouvois penser que la foudre de la justice du Roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience. D'ailleurs, j'étois assuré que le Roi m'avoit pardonné, & que je ne l'avois pas offensé depuis le pardon.

Il répéta ce qu'il avoit dit aux Rapporteurs pendant l'instruction. *Je ne puis nier que, dans cette occasion, je ne dis pas au Roi tout ce qui s'étoit passé; mais en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire & de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris. Le Roi ne m'auroit-il donc donné la vie alors, que pour me la ravir maintenant? S'il ne lui plaît de considérer mes services, & les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort. Je n'espère pas mon salut en sa justice, mais en la vôtre, Messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la Ligue, & que, sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes Juges. J'implore la miséricorde du Roi, & quand je ne dirois mot, les plaies dont je suis chargé la demandent*

pour moi. Puis il ajouta, en pouffant un soupir : *Ma faute est grande, Messieurs ; mais les grandes offenses veulent de grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, je me confie plus en vous, Messieurs, que je ne fais au Roi, qui, m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me voit plus que de l'œil de sa colere, & tient à vertu de m'être cruel, & à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah ! il vaudroit mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné la première fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement.*

HENRI
IV.
1602.

Biron cessa de parler ; il eut la consolation de voir ses Juges attendris ; il ne se retira pas sans quelque espoir.

La Cour se rassembla le 29. On alla aux opinions : la Loi étoit contre l'accusé ; il avouoit qu'il avoit eu commerce avec les ennemis de l'Etat. Le pardon donné à Lyon sur un exposé imparfait, n'étoit point revêtu des formes légales ; il se trouvoit au procès de fortes présomptions que, depuis ce pardon, il avoit persévéré dans les mêmes intrigues. Enfin, il nioit d'avoir voulu exposer la vie du Roi ;

HENRI
IV.
1602.

mais deux témoins non reprochés l'affirmoient contre lui. Il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Grève, *comme convaincu du crime de lèse-Majesté, par les conspirations par lui faites contre la personne du Roi, entreprises sur son Etat, proditiions & Traités faits avec les ennemis de l'Etat.*

Quelques Juges proposerent de décréter La Fin & Renazé; mais le Chancelier remontra que ceux qui découvrent les conspirations dans lesquelles ils ont trempés, sont non-seulement dignes de pardon, mais méritent récompense. *Peut-être, ajouta-t-il, toute cette faction ne sera pas coupée avec la tête du Maréchal; il pourra en naître encore qu'on aura peine à découvrir, si le bon traitement fait aux complices de celle-ci, n'engage les autres à parler.*

Cette précaution n'étoit que trop nécessaire contre les ennemis de la personne & de la fortune d'Henri IV. Nous avons déjà remarqué qu'un des plus envenimés étoit le Comte de Fuentes. On auroit peine à imaginer jusqu'où allerent son dépit & sa rage, quand il crut *ses corruptions découvrir.*

tes par la détention du Maréchal. Fuentes dominoit l'Italie, par la grande idée qu'il avoit répandue de la puissance Espagnole, comparée à la Françoisse. Il étoit de sa politique de déprimer celle-ci, & de faire croire que le Roi de France n'avoit ni justice, ni autorité, & que les Etats d'Italie qui quitteroient l'Espagne pour s'attacher à la France, feroient une fausse démarche, dont ils pourroient se repentir. Rien n'étoit si capable de détruire ces préventions inspirées aux Italiens, qu'une conduite ferme de la part d'Henri IV, dans la circonstance d'une conspiration contre lui. C'est pourquoi le Gouverneur de Milan s'appliqua à la décrier. A la premiere nouvelle de l'emprisonnement de Biron, Fuentes soutint que le Maréchal étoit innocent, & que le Roi ne l'avoit fait arrêter que par jalousie. Il publia ensuite que toute la Cour se déclaroit pour le prisonnier; que la moitié du Royaume se soulevoit en sa faveur, & que le Roi n'oseroit jamais le faire mourir. Dufresne Canaye, Ambassadeur à Venise, mandoit à Henri ces propos, & l'im-

HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.
1602.

pression qu'ils faisoient même sur les alliés. L'Italie entière, disoit-il, a les yeux tournés sur votre Majesté; & si vous ne punissez, votre indulgence sera traitée de crainte & de foiblesse (a). Ainsi plusieurs causes concoururent à la mort du Duc de Biron : ses fautes, les frayeurs de la Reine, l'arrogance du Comte de Fuentes, & les autres *fauteurs & instigateurs*; enfin, la nécessité d'un exemple, tant pour réprimer les brouilleries au-dedans, que pour soutenir le crédit de l'Etat au-dehors (b). On laissa passer un jour entre la condamnation qui fut prononcée le 20

Exécuté.
Etienne Pasquier,
4e. & 5e. lett. 2e. v. p. 499 & 505.
Davrigny,
1. v. p. 29.
Vie de Biron, p. 153.
La Guesle,
p. 60.

(a) Les Vénitiens ne concevoient pas qu'on pût épargner un criminel d'Etat, quand on le tenoit; ils prétendoient même que si on ne pouvoit le prendre, *il étoit permis de mettre tout en œuvre pour s'en débarrasser*: politique d'Etat qui tient sans doute au caractère national. Voy. Canaye, liv. 2, p. 69.

(b) L'Auteur de *l'Examen de la nouvelle Histoire d'Henri IV*, n'a pas sans doute fait attention à ce motif, quand il a condamné si durement ce Prince, pour n'avoir pas fait grâce à Biron. D'ailleurs, les combats qu'éprouva Henri IV, justifient assez sa bonté.

Juillet, & l'exécution. Pendant cet intervalle, les parents obtinrent que le lieu de l'exécution seroit changé, & qu'elle se feroit à la Bastille, & non à la Grève. Quelques personnes crurent qu'il y eut dans ce changement plus de précaution que d'égards, & qu'on le fit, parce qu'on craignit quelques mouvements de la part de ses amis. Le Roi lui accorda aussi la grace de faire son testament, & de n'être point lié. *Quelles graces ! Quelles graces !* s'écrioit le malheureux Biron, d'une voix étouffée par les sanglots : *Quoi ! ne pouvoit-on me garder céans, les fers aux mains, pour se servir de moi dans un jour d'importance ? Monsieur,* disoit-il au Chancelier, *vous avez tant aimé mon pere ; encore pouvez-vous représenter au Roi ce que je dis. Jamais, non jamais je n'ai attenté à sa personne.* Quand on lui lut ces paroles de la sentence, pour avoir attenté à la personne du Roi : *Il n'en est rien,* s'écria-t-il transporté de fureur, *cela est faux, ôtez cela.* Il répéta encore sur l'échafaud : *A la vérité j'ai failli ; mais pour la personne du Roi, jamais, jamais.* On appella à ce triste spectacle quelques

HENRI
IV.
1602.

personnes choisies dans les différents corps, dans le Conseil, le Parlement, la Ville & les Marchands. Elles furent témoins des transports du Maréchal, de l'espece de délire qui égara son esprit; non, disoit-il, à cause de la mort qu'il avoit mille fois affrontée dans les combats, mais à cause de la honte du supplice. *Ah! Que je voudrois bien*, dit-il aux soldats qu'il vit sous les armes, en descendant dans la Cour de la Bastille, *que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une arquebusade à travers du corps!*

Ce souhait n'étonnera pas quiconque se peindra Biron, & entrera dans cette ame déchirée par une foule de réflexions accablantes. Il étoit d'un tempérament tout de feu; un sang pétillant bouillonnait dans ses veines. Naturellement impatient, jamais il n'avoit éprouvé d'adversités. Duc, Pair, Maréchal de France, Biron se voit tout-à-coup déchu de sa grandeur; il repasse dans son esprit ses victoires, ses exploits, ses triomphes, compare son ancien éclat à l'état humiliant où il se trouve, à la mort igno-

minieuse qui l'attend. Il se rappelle ses projets chimériques, leur funeste issue, ses perfides amis qui l'ont précipité dans l'abyme, & qui l'abandonnent; qu'il ne lui falloit qu'un aveu, un mot pour se sauver, & qu'il n'a pas voulu le prononcer. C'est dans ce moment que ses Gardes consternés viennent baiser sa main, & lui dire le dernier adieu. Les Ministres d'une Religion trop négligée, lui présentent des consolations que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agit, il frissonne; puis, reprenant courage, il marche vers l'échafaud du même pas dont il alloit au combat; il monte, regarde autour de lui d'un air inquiet; il cherche l'épée du bourreau, qu'on cache à ses yeux; un tremblement général le saisit, il se précipite à genoux, & se bande lui-même les yeux; mais, au moment qu'on veut le toucher pour lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante: *Qu'on ne m'approche pas, je ne saurois l'endurer; si je me mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici.* Son œil étincelant, son geste, sa menace, glacent d'effroi les plus har-

HENRI
IV.
1602.

dis (a) : enfin, il se remet à genoux ; & , plus prompt que le regard , le Bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

Ainsi périt Biron , victime de son opiniâtreté , de son orgueil & de sa crédulité : il le reconnut trop tard , lorsqu'en parlant de ses complices , il les nommoit , *non complices de fait , mais vrais fauteurs & instigateurs ; & lorsqu'il disoit , qu'il y en avoit de plus méchants que lui , mais qu'il étoit le plus malheureux.*

Les complices ont leur grâces.
Siri, t. I, p. 105.

On ignore le degré de complicité du Comte d'Auvergne & du Duc de Bouillon avec le Maréchal. Si on en croit Siri , ces deux Seigneurs ne furent pas les seuls engagés dans cette affaire. Le Roi seul en fut le secret , par des conversations qu'il eut avec le Baron de Luz , & par les aveux d'Hébert après la mort de son maître. Le premier s'étoit retiré en Bourgogne , dans les places voisines de celle d'Es-

(a) Il se vit tel qui portoit une épée , qui regardoit si la montée étoit près de lui , pour se sauver. Voy. Cayet , pag. 240.

pagne. Le Président Jannin alla l'y trouver, & le détermina à venir parler au Roi, qui fut content de sa franchise, & le renvoya satisfait de ses bontés. Hébert avoit été condamné à une prison perpétuelle; il mérita sa liberté par un récit exact de toute l'intrigue: on lui accorda de se retirer en Flandres; mais de là il passa auprès du Comte de Fuentes. Henri fit grace au Comte d'Auvergne, à condition qu'il n'entretiendroit plus aucun commerce avec les Espagnols. Pour le Duc de Bouillon, quelque sauvegarde qu'on lui proposât, il ne voulut pas venir à la Cour; il se sauva en Allemagne, où il resta long-temps errant.

Cet acte de fermeté étonna les grands Seigneurs: jusqu'alors ils s'étoient crus à l'abri de pareilles exécutions. Rendus, par les préjugés de la Ligue, peu délicats sur les regles austeres de la fidélité, ils s'imaginoient qu'il leur étoit permis de former des confédérations entre François, & d'entretenir des correspondances avec les étrangers, ennemis de l'Etat, ou autres, pourvu qu'ils ne se portassent pas jus-

Ce qu'on pense de cette affaire.

Observat. de Bas-somp. sur Duplex, p. 110. Siri, t. I, p. 163.

HENRI
IV.
1602.

qu'à des hostilités. Ces principes anarchiques ne s'effacèrent pas sitôt en France, puisque Bassompierre, qui écrivoit plus de trente ans après, dit, par forme d'improbation de la conduite d'Henri IV dans cette affaire : *On fit beaucoup de bruit de cette conjuration, dans laquelle il n'y eut pas un homme sur pied, pas une bicoque prise, pas une déclaration faite.* Elisabeth, au contraire, instruite des droits rigoureux de la royauté, & jalouse de leur intégrité, ne fut pas plutôta la détention de Biron, qu'elle exhorta Henri à ne pas laisser son crime impuni. *Les sceptres, lui mandoit-elle, sont des tisons enflammés, qui doivent brûler les mains de ceux qui veulent les toucher.*

La Cour
d'Espagne
paroit n'y
prendre
pas de
part.

Canaye,
t. I, p.
340.

Cette Princesse étoit fort piquée de la paix de Vervins, qui s'étoit faite sans son aveu, & qui l'avoit jettée dans quelque embarras. Elle saisit donc avec ardeur l'occasion de l'affaire de Biron, dont le Conseil d'Espagne paroissoit le principal moteur, pour représenter au Roi, que vainement il espéroit quelque tranquillité de la part des Espagnols; qu'ils lui tendroient

toujours des pièges ; qu'ainsi le parti le plus prudent étoit de recommencer une guerre ouverte avec eux. Henri, dans son chagrin, prêtoit l'oreille à ces propositions : mais le Pape qui desiroit sincèrement d'entretenir la paix entre les deux Couronnes, imaginoit toutes sortes de moyens pour l'appaiser. On lui fit espérer que la Cour d'Espagne sacrifieroit le Comte de Fuentes, & que, pour le moins, il seroit rappelé d'Italie, comme le Roi le demandoit d'abord : mais le temps calma son ressentiment. On fit ce qui se pratique entre ennemis qui veulent garder les apparences d'amitié. Le Roi d'Espagne désavoua ses Ministres ; il félicita le Roi de France d'avoir échappé à ce danger. Celui-ci reçut le compliment d'aussi bon cœur qu'il étoit fait. Malgré la paix, on faisoit toujours passer des secours aux Hollandois révoltés contre l'Espagne. Henri continua cette manœuvre ; & les Espagnols continuerent aussi, selon l'expression de Canaye, *d'arroser nos mauvaises racines qui n'étoient pas encore mortes.*

Le Comte de Fuentes, consterné

Dépit du
Comte de
Fuentes.

~~HENRI~~
HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.
1602.

Canaye, t.
I, p. 352,
& 536.

Il se mêle
d'une in-
trigue du
Prince de
Joinville.

Bassomp.
t. I, p. 83.

Sully, t.
2, p. 55,

Amours
d'Henri
IV, p. 305.

Siri, t. 2,
p. 122.

de la catastrophe, donna d'abord tous les signes d'un violent défespoir (a). Il se consola ensuite, & y trouva même un sujet de triomphe, jusqu'à se vanter, comme d'un grand chef-d'œuvre, d'avoir privé la France de cet habile Général. Mais comme il n'avoit pas encore fait à ce Royaume tout le mal qu'il vouloit, il ne cessoit d'en chercher les occasions; & le desir d'embarrasser le Roi, le rendoit habile à les trouver.

On ne fait pas certainement si la Marquise de Verneuil fut impliquée dans l'affaire de Biron; mais puisqu'un des buts de la conspiration étoit de faire donner à son fils, au préjudice du Dauphin, les droits d'enfant légitime, il y a apparence qu'elle fut d'intelligence avec le Comte d'Auvergne son frere, qui travailloit pour elle. Le Roi ou voulut ignorer sa faute, ou lui fit grace. Il lui pardonnoit ses infidélités (b), comment ne lui au-

(a) On dit que le Comte de Fuentes se donna de la tête contre les murailles, de voir ses corruptions découvertes. Voy. Canaye, tome I, page 536.

(b) Amelot n'avoit pas bonne idée de ses

roit-il pas pardonné ses crimes ? Certaine de l'empire qu'elle avoit sur le foible Monarque , Henriette après sa grace , ne fut ni plus attachée , ni plus circonfpecte (a). Elle aima le Prince de Joinville de la Maison de Lorraine , qui fut depuis Duc de Chevreuse ; nom que sa femme a rendu si fameux. Il étoit encore à la fleur de sa jeunesse , âge peu propre à la discrétion. La Marquise , quoique plus expérimentée , manqua de prudence ; outre les visites fréquentes qu'elle souffroit , elle donna dans un commerce de lettres , que leur passion réciproque rendit assez vives.

Soit légèreté , soit plaisir de la confiance , Joinville fit part de sa bonne

mœurs , parce qu'elle étoit trop liée avec des Capucins & d'autres Moines intrigants. Voy. Amelot sur d'Ossat , tome IV , page 280. Cette raison d'avoir pour suspects les mœurs d'une personne , est singulière.

(a) Dans le Livre des Amours d'Henri IV , on lit que c'étoit de Jacqueline de Beuil , Comtesse de Moret , dont Joinville fut amoureux : mais Sully , Bassompierre & Siri disent qu'il le fut de la Marquise de Verneuil , & leur autorité me paroît préférable.

HENRI
IV.
1622.

fortune à Madame de Villars, tante de sa maîtresse. Celle-ci s'étoit crue quelque-temps aimée du Monarque; mais piquée de s'être trompée, elle s'attacha à la Reine, & de concert avec cette Princeffe, elle trahit la confiance du jeune homme, & fit tomber les lettres entre les mains du Roi. (a). L'embarras des amants est aisé à deviner : mais Henriette eut bientôt pris son parti; elle nia que ces lettres fussent d'elles; les serments, les

(a) Ces deux femmes, l'épouse & la maîtresse, employèrent tous les moyens de se nuire. Il faut voir dans Sully, tome I, liv. 1, page 406, ch. 85, & tome I, liv. 2, ch. 39, page 229, & dans beaucoup d'autres endroits, les chagrins cuisants que cette méfiance causoit à Henri IV. Si la Reine cherchoit à décrier les mœurs de la maîtresse, celle-ci n'épargnoit pas la Reine sur cet article. Dans le Livre des *Amours*, à la suite d'autres récriminations de la Marquise contre Marie de Médicis, on lit ces paroles : *Il n'y a que les pillules de son Pays dont elle ne se servit pas; on dit même qu'elle usa de représailles, & qu'elle se consola d'une partie de ses chagrins avec le Marquis d'Ancre. Voy. Amours d'Henri IV, pag. 316.*

les larmes furent employés pour persuader que c'étoit l'ouvrage de la jalousie de la Reine & de sa tante. On produisit un homme qui, apparemment assuré de sa grace, affirma que c'étoit lui qui, sur les instances de Madame de Villars, avoit contrefait le caractère de la Marquise. Sans plus grands éclaircissements, en amant qui ne cherche plus qu'un prétexte pour n'être plus en colere, le Roi se contenta de cette ruse grossiere : mais il fallut que les amoureux cessassent de se voir & de s'écrire.

Cette gêne causa un grand dépit au jeune Prince de Joinville : il l'exprima par des paroles & des actions dignes de son âge. Les Ministres Espagnols, à l'affût de toutes les occasions qui pouvoient favoriser leurs vues, l'exciterent à la vengeance, & lui en présentèrent les moyens. Il reçut avidement leurs propositions, & signa un traité, dont les articles, dictés par la passion, n'étoient qu'un assemblage de projets sans liaison & sans ordre. Henri en fut instruit ; il fit suivre un nommé Tangé, agent du Duc de Savoie & du Comte de

HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.
1602.

Fuentes, qu'on arrêta sur la frontière. Il se trouva chargé du traité, qui tomba ainsi entre les mains du Roi.

Sans donner à cette affaire plus d'éclat qu'elle ne méritoit, Henri appelle le jeune homme dans son cabinet, & lui fait tout avouer en présence du Duc de Sully, de sa mere, & du Duc de Guise son frere. *Voici, leur dit-il ensuite, le vrai enfant prodigue, qui s'est imaginé de belles folies; mais comme pleines d'enfance & niveletés, je lui pardonne pour l'amour de vous & de M. de Rhony, qui m'en a prié à jointes mains: mais c'est à condition que vous le chapitrerez bien tous trois, & que vous m'en répondrez à l'avenir; car je vous le baille en garde, afin de le faire sage, s'il y a moyen.* Ses parents le firent voyager en Allemagne, où il fut, dit Canaye, bien traité par Bacchus, ensuite bien caressé par Vénus à Venise, d'où il alla tenter les faveurs de Mars en Hongrie, toujours néanmoins soupirant après la France, dont il ne se voyoit éloigné qu'à regret.

1603.
Erat florissant du

Le Royaume si long-temps dévasté, commençoit à fleurir par les soins pa-

ternels d'Henri-le-Grand. Aucun des moyens d'y répandre l'abondance ne lui échappoit. Il entendoit le commerce comme un Monarque doit l'entendre, c'est-à-dire, pour le protéger. Enfermé dans son cabinet avec Sully, il examinoit les mémoires dont les hommes à projets ne laissent jamais manquer les Ministres; il pesoit les difficultés, calculoit les avantages, & aidoit de son crédit & de ses trésors les entreprises qui promettoient quelque utilité : ainsi on commença à ouvrir des canaux navigables, à bâtir des ponts, à élever les chauffées; les étangs se comblèrent, les forêts s'éclaircirent, les grands chemins s'alignèrent; & ceux des péages qui gênoient la circulation, & qu'on ne put pas abolir tout-à-fait, du moins on les restreignit (a).

HENRI
IV.

1603.

Royau-
me.

Mercur.
t. I, p. 109
& suiv.

(a) Dans les années 1603 & 1604, le Roi bâtit beaucoup à Saint-Germain, Fontainebleau & Monceaux; commença le canal de Briare, finit le Pont-neuf, éleva les galeries du Louvre, dont il destina le bas aux Artistes, protégea des manufactures de soie, de cuir doré, des toiles de fil d'ortie, de crêpes de

HENRI
IV.
1603.
Navigation.

La navigation trop long-temps négligée reprit faveur. Dès le quinzième siècle, les François avoient formé sur des côtes éloignées des établissemens dont leurs guerres civiles entraînent la chute. Rendus par la paix à leur goût pour les voyages, ils retournerent dans le Canada qu'ils avoient découvert plus de cent ans auparavant, & en ramenerent cette année plusieurs habitans, qui avoient consenti de se laisser transporter en France. L'habillement de ces Sauvages, leur figure, leurs mœurs, furent un spectacle pour la Cour & pour la Ville. Le Roi les reçut avec bonté; & comme on vouloit se servir d'eux auprès de leurs compatriotes, pour établir un commerce dans ces contrées, ils furent renvoyés comblés de présens.

Bologne, favorisa les plantations de mûriers, contribua à la fondation des Feuillantines, Carmélites, Capucines, & Freres de la Charité. Entre les projets utiles, simplement proposés, on trouve le plan d'un canal, pour la jonction des deux mers. Voy. le Mercure pour ces deux années.

Henri-le-Grand aimoit les bâtimens, les jardins, & tous les arts qui font une suite de ce goût, tels que le dessin, l'architecture, la peinture & la sculpture. L'estime qu'il faisoit de l'agriculture, nous est connue par un fait dont Siri nous a conservé la mémoire. Quand le Connétable de Castille vint en France cette même année, Henri lui fit goûter du vin de ses vignes. Il lui dit: *J'ai une vigne, des vaches & autre chose qui me sont propres, & je sais si bien le ménage de la campagne, que, comme homme particulier, je pourrois encore vivre commodément.* Avec ce sentiment il étoit impossible qu'il n'eût pas une attention de préférence pour les cultivateurs, cette partie la plus précieuse de l'Etat (a).

HENRI
IV.
1603.
Agriculture.

Il protégea aussi les manufactures d'étoffes de soie, d'or & d'argent, la plantation des mûriers, l'établissement des Gobelins, des verreries,

Manufactures.

(a) Personne n'ignore ce mot qui est devenu comme proverbe. *Si je vis, il n'y a pas de paysan qui ne mette tous les Dimanches une poule dans son pot.*

HENRI
IV.
1603.

& d'autres arts du luxe, nécessaires dans un grand Royaume; mais qui, selon Sully, ne doivent jamais occuper que la partie la moins nombreuse du peuple. Ce Ministre craignoit que l'appât du gain, attaché à ces sortes d'ouvrages, ne peuplât trop les Villages aux dépens des campagnes, & n'éternât insensiblement la nation. *Cette vie sédentaire, disoit-il en parlant des manufactures d'étoffes, ne peut faire de bons soldats : la France n'est pas propre à telles babioles.* C'est pourquoi il vouloit que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe. Henri IV objectoit que ce genre de taxe mécontenteroit les grands Seigneurs. *Ce sont, répondoit Sully, les gens de Justice, Police, Finance, Ecriture & Bourgeoisie, qui ont introduit le luxe. Il n'y a qu'eux qui crieront. S'ils le sont, il faudra les remettre à la vie de leurs ancêtres, qui, même Chanceliers, premiers Présidents, Secretaires d'affaires, & plus relevés Financiers, n'avoient que de fort médiocres logis, des meubles très-moestes, des habillements fort simples, & ne traitoient leurs parents & amis que chacun n'apportât sa piece sur*

zible. *J'aimerois mieux, repliqua vivement le Roi, combattre le Roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de Justice, de Finance & de Villes, & sur-tout leurs femmes & filles que vous me jeteriez sur les bras.*

HENRI
IV.
1603.

Mais en vain ce Monarque s'efforçoit de ménager tout le monde, il ne pouvoit souvent s'empêcher de faire des mécontents (a). De ce nombre fut le Duc d'Epéron. Semblable aux autres Gouverneurs qui auroient bien desiré défaire de petits Etats, & naturellement plus indépendant que personne, il affectoit la souveraineté dans Metz & le Pays Messin. Pendant que tout plioit sous sa puissance, deux freres nommés Soboles oferent lui tenir tête : ils étoient Gentilshommes,

Affaire
des Soboles.

Mercur
t. I, p.
383.

(a) D'Ossat écrivoit à Henri IV, qu'il y avoit dans tous les ordres de l'Etat une multitude de mécontents. Il paroît que ce Cardinal croyoit les mécontentemens en général assez bien fondés. Sully, au contraire, regardoit les murmures comme une suite de l'ancienne habitude de l'indépendance qu'il auroit fallu réprimer. Voy. Lett. de d'Ossat, tome V, page 201; & Sully, tome I, part. 2, page 111.

HENRI
IV.
1603.

alliés aux meilleures Maisons du Pays; ce qui avoit engagé le Gouverneur à se servir d'eux quand il voulut s'établir solidement dans la Province, & à leur donner des emplois de confiance. Ce moyen lui réussit au-delà de ses desseins. Les Soboles prirent une grande autorité dans le pays; ils devinrent suspects à Epernon, qui résolut de détruire son ouvrage. Les Soboles formerent un parti puissant pour se défendre; ils leverent des troupes au nom du Roi, disant que les droits qu'Epernon revendiquoit sur eux, passoient ceux d'un simple Gouverneur, & qu'il ne s'efforçoit de les détruire, que pour usurper la puissance royale qu'ils défendoient. Les deux partis porterent leurs plaintes au Roi. Henri commença par défendre les hostilités, & se transporta sur les lieux pour juger le différend. A la vérité, il désavoua les Soboles; mais il ne donna pas au Gouverneur toute la satisfaction qu'il demandoit, & le fier Epernon en conserva un vif ressentiment au fond du cœur.

Mort d'Elisabeth.

Henri perdit cette année Elisabeth, Reine d'Angleterre, sa fidelle alliée,

elle avoit 72 ans. On prétend qu'à cet âge elle aima un Irlandois jeune & bien fait, nommé Clarincard, & qu'elle auroit desiré qu'il l'occupât assez pour faire diversion au chagrin que lui causoit le souvenir toujours présent du Comte d'Effex. En effet, les symptômes qui précéderent immédiatement sa mort, marquent autant les derniers élans d'une passion expirante, que l'affaiffement d'une personne qui finit. Elle étoit triste & taciturne, parloit souvent du Comte d'Effex, & n'en parloit qu'avec larmes; mais aussi elle s'applaudissoit de l'avoir puni, en regrettant amèrement de ce qu'il s'étoit mis dans le cas de le mériter. On remarqua qu'elle devint aigre & colere dans son domestique : elle soupiroit profondément, restoit les journées & les nuits entières assise sur des couffins, ne vouloit rien voir, rien entendre, rien décider pour le présent, rien disposer pour l'avenir; souvent il sortoit du fond de sa poitrine des sons inarticulés, qui sembloient s'échapper malgré elle, entre lesquels on distinguoit avec peine ces mots : *Je suis lasse, je*

HENRI
IV.

1603.

L'Etoile,
Siri, t. I,p. 163.
Hume.

HENRI
IV.
1603.

veux mourir. Enfin, elle s'éteignit, laissant un grand problème à résoudre, non sur les talents politiques; car tout le monde convient que jamais femme, peut-être jamais homme ne régna plus glorieusement; mais sur ses mœurs, sur les qualités de son ame, sur le degré d'estime qu'on doit accorder aux vertus dont elle faisoit parade. Sa mort fut d'autant plus sensible à Henri IV, qu'il ne pouvoit avoir la même confiance en Jacques I son successeur, & que cependant il avoit besoin d'un Roi d'Angleterre qui fût son ami, parce que plusieurs Seigneurs Anglois commençoient à être jaloux de la prospérité du Royaume, & à aider les mécontents de France.



LIVRE II.

LA punition de Biron avoit épou-
 vanté, mais sans corriger; il sem-
 ble, au contraire, que le desir de la
 vengeance, se joignant à l'esprit de
 faction, rendit les intrigants plus ac-
 tifs. Dispersés par la crainte, ses do-
 mestiques & ses confidens s'étoient
 réfugiés, les uns à Milan & à Bruxel-
 les, les autres dans les Cours d'Es-
 pagne & de Savoie. Beaucoup de ses
 parents & de ses protégés erroient
 dans le Périgord, le Poitou & les
 Provinces adjacentes, où ils fesoient
 des murmures sur les impôts, sur le
 despotisme qu'ils prétendoient qu'af-
 fectoit le Roi, sur les projets de ré-
 forme qu'ils faisoient regarder com-
 me des innovations dangereuses; ils
 exhortoient la nation à se précaution-
 ner contre les desseins du Gouverne-
 ment, & à armer pour défendre ses
 biens & sa liberté. D'un autre côté,
 le Duc de Bouillon, qui n'avoit osé
 revenir à la Cour, parcouroit l'Al-

HENRI
 IV.
 1604.

Nouvel-
 les intri-
 gues de
 Cour.

HENRI
IV.
1604.

lemagne, & montrait aux Religioneux déjà prévenus un homme fidele au Calvinisme, dévoué dans tous les temps au Roi, dont il avoit partagé les travaux & les peines, & pour sa récompense, disgracié, disoit-il, ruiné, poursuivi en haine d'une religion à laquelle l'ingrat Monarque devoit son sceptre & sa couronne. Enfin, il s'étoit glissé jusques dans les Etats d'Italie, des émissaires qui décrioient Henri IV. A Venise, ils le représentoient comme un superstitieux tout dévoué au Pape; à Rome, ils en faisoient un hypocrite, ennemi secret du catholicisme, qu'il ne professoit que par force. Tous ces instruments de haine & de vengeance, agissant de concert, ramassoient de tous côtés les exhalaisons propres à former des tempêtes; mais c'étoit surtout à la Cour de France que les nuages les plus dangereux s'épaississoient.

Fomentées par l'Espagne.

On doit à la politique de la Maison d'Autriche l'usage d'entretenir dans les Royaumes étrangers des Ambassadeurs sédentaires, destinés à pénétrer le secret des Cours où ils résident, & à devenir, quand il en est

besoin, les entremetteurs des intrigues. Cette pratique rendit, pendant la Ligue, l'Espagne maîtresse des Grands & du peuple; & elle s'en étoit trop bien trouvée, pour ne pas l'employer sous Henri IV, dont elle redoutoit le courage & la sagacité. Elle établit donc auprès de lui un Ambassadeur ordinaire, nommé Dom Balthazar de Zuniga, politique raffiné, trop propre à répondre aux vues du Conseil de Philippe III.

HENRI
IV.
1604.

Le plus grand nombre de ceux qui composoient alors la Cour de France, avoit vu l'Espagne y dominer; ils avoient été élevés, ou s'étoient confirmés dans la persuasion que ce Royaume étoit le plus riche du monde, le plus abondant en soldats & en bons Capitaines, fécond sur-tout en hommes de génie propres au gouvernement. Zuniga profita de ces préventions favorables. Il se mit sur le ton d'un homme à ressources & à conseils: il prêtoit de l'argent; il en donnoit, promettoit des pensions, entroit dans les intérêts des familles. Par ce manège, l'Ambassadeur d'Espagne se rendit si important, que les Ministres

HENRI
IV.
1604.

Trahison
de l'Hof-
te.

Sully, t.
2, p. 211,
ch. 33.
L'Etoile.

n'osoient le choquer. Il eut l'adresse de se faire rechercher en même-temps par la Reine & par la maîtresse, & de rendre des services au Roi lui-même, malgré la répugnance que ce Prince avoit pour tout ce qui pouvoit lui venir d'Espagne. Cette répugnance n'étoit pas mal fondée, puisqu'il éprouva dans ce temps une trahison tramée par les Espagnols, & très-mortifiante pour un de ses Ministres. Il en avoit trois également dignes de sa confiance (a); Sully, l'homme du Roi; Pierre Jeannin, sans ancêtres, ni descendants, nommé à juste titre *l'enfant de ses vertus*; & Nicolas Neuville, Sieur de Villeroi, dont Henri IV disoit : *Les af-*

(a) Henri IV voulant faire voir un jour à ses Courtisans, qu'il connoissoit bien leur caractère, les appella l'un après l'autre, & leur dit : *Voilà une poutre qui menace ruine.* Sans la regarder, Villeroi répondit : *Il en faut mettre une autre.* Jeannin, après l'avoir examinée, dit : *Je ne vois pas où elle peche ; mais il faut consulter les gens de l'art, & se décider.* Sully ne fit que jeter un regard dessus, & dit : *Qui vous a pu donner cette terreur ? elle durera plus que vous & moi.* Voy. *Sauvage, Vie de Jeannin.*

fares du Royaume sont les affaires de M. de Villeroi. Ce fut ce dernier qui eut le malheur de trouver dans Nicolas l'Hoste son filleul, un Commis infidèle, qui rendoit à Zuniga le secret des dépêches. La connoissance de ce crime vint de Madrid. Il y avoit dans cette Ville un ancien Ligueur nommé Razis, qui, mal récompensé par ses anciens amis, cherchoit à s'ouvrir, par quelque service important, le chemin de sa patrie : il se donna tant de mouvements, qu'il découvrit le commerce de l'Hoste avec le Ministre Espagnol. Aussi-tôt il va trouver le Sieur de Barault, Ambassadeur de France, & lui dit, que si le Roi veut le rappeler & lui donner une pension, il a un secret très-important à communiquer. Barault écrit en France; la réponse tarde; Razis impatient, demande la raison du délai; il apprend que la lettre est allée par la correspondance ordinaire, & qu'elle doit être tombée dans les Bureaux de Villeroi. Sans perdre un instant, Razis monte à cheval, & part pour la France.

Il étoit temps; l'Hoste avoit dépê-

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1624.

ché un Courier ; déjà on cherchoit Razis dans Madrid : on le fuit de poste en poste ; mais il franchit la frontiere , & arrive à Paris avant que l'Hoste puisse avoir nouvelle de son voyage. Razis va trouver Villeroi. Celui-ci , ajoutant foi difficilement à la trahison de son filleul , hésite de le faire arrêter. Alors l'Hoste apprend que Razis est à Paris ; il s'échappe & prend le chemin des Pays-Bas , sous la conduite d'un Courier de l'Ambassadeur d'Espagne : mais on le fuit de près ; & déjà on étoit prêt à l'atteindre , lorsque , voulant mettre la Marne entre lui & ceux qui le poursuivoient , il se jette dans un mauvais bateau , & périt avec son cheval. Son corps fut trouvé sur le bord de la riviere , meurtri & défiguré ; & comme l'Ambassadeur d'Espagne avoit grand intérêt de ne pas laisser prendre ce jeune homme , dont les aveux auroient pu découvrir ses manœuvres , il y a apparence qu'il avoit donné ordre au guide , s'il ne pouvoit le sauver , de le tuer : ainsi les traîtres ont également à craindre de ceux qu'ils offensent , & de ceux qu'ils servent. Les

Courtifans ne manquèrent pas de blâmer la trop grande confiance de Villeroi : mais Henri IV, sûr de sa fidélité, l'excusa, quoiqu'il se trouvât dans des circonstances à desirer plus que jamais des lumières sur ce qui se passoit à la Cour.

HENRI
IV.
1604.

Sa complaisance l'engageoit à y laisser des gens qui le payerent mal de la première grace qu'il leur avoit faite. Quand Marie de Médicis vint en France, elle amena avec elle une fille de basse naissance (a), nommée Léonora Galigaye, qu'une Dame de Florence, qui lui trouva de l'esprit, avoit introduite auprès de la Princesse. Elle fut, dans l'enfance, compagne des jeux de sa maîtresse, sa confidente dans un âge plus avancé. Quand on renvoya en Italie le cortège de Marie, Henri souffrit que Léonore demeurât. Ainsi la Reine réunit sur elle les faveurs qu'elle avoit partagées en-

Commencement de
la Galigaye & de
Concini.

(a) Elle étoit fille d'un Menuisier de Florence, nommé Dori, qui alloit travailler chez les particuliers, en portant ses outils dans un panier, suivant l'usage du pays. Voy. Merc. de France, tome IV, page 231.

HENRI
IV.
1604.

tre les autres. Son crédit tenta un Gentilhomme Florentin, nommé Concino ou Concini. Né pauvre ou rendu tel par ses dissipations, il s'étoit jetté sur les galeres qui transportoient Marie en France, dans l'espérance d'y faire fortune. Il se montra à la Cour avec succès. Concini, bel homme, galant, & conteur agréable, s'insinua auprès de la Favorite, qui, étant très-laide, fut flattée qu'un homme de ce mérite lui donnât la préférence sur tant d'autres auxquelles il auroit pu plaire. Elle l'écouta; ils se convinrent. Concini la demanda en mariage, & l'obtint. Aussi-tôt les gratifications de toute espece tomberent en abondance sur les nouveaux époux. La Reine ne cessoit de demander pour eux, jusqu'à importuner le Roi.

Mais ce qui le chagrinoit davantage, c'est que ce couple flatteur ne se servoit de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de la Reine, que pour lui inspirer des préventions contre son époux, ou pour nourrir celles qu'elle avoit déjà. Nous apprenons par les plaintes du Roi, que Marie étoit peu complaisante, opiniâtre, grondeuse,

Leur conduite a l'égard du Roi.

Sully, t. 2, ch. 31 & 39, p. 200 & suiv.

contrariante, jalouse à l'excès de ses maîtresses, de ses enfants naturels, même de ceux qu'il avoit eus avant que de la connoître. *Elle n'aime, disoit-il, que sa Léonore & son mari; elle ne demande que pour leur donner; ils la repaissent de rapports, m'envoient moi-même d'espions, & montrent des desseins qui excèdent infiniment leurs abjectes & viles extractions; ils sont tous livrés à l'Espagnol, & se servent, pour ce commerce, de l'entremise des agents de Florence; à la fin ces menées pourront être pernicieuses à l'Etat, & peut-être à ma propre personne.*

HENRI
IV.
1604.

Ces funestes pressentiments jettoient du trouble dans l'ame du Roi, & ses agitations étoient encore redoublées par la conduite inégale de sa maîtresse. *Ces deux esprits, dit Sully, ne pouvoient vivre l'un sans l'autre, ni compatir l'un avec l'autre.* A des jours calmes & serrens succédoient tout-à-coup, sans cause & sans sujet, des jours sombres & orageux. Aujourd'hui Henriette se livroit, avec tout l'emportement de la passion, au plaisir d'être aimée d'un grand Monarque; le lendemain, elle vouloit bien voir le Roi, mais sans aucune privauté ni familiarité

Celle de
la Mar-
quise de
Vercueil.
Sully, t.
2, ch. 35.
p. 219.

HENRI
IV.
1604.

particuliere. Henri ne croyoit pas à ses scrupules; au contraire il croyoit qu'elle en agissoit ainsi à cause de quelques nouvelles amours. Il consentoit que la Marquise cessât de lui donner des marques de tendresse, pourvu qu'elle renonçât à toute galanterie, & il ne vouloit pas qu'un cœur qu'il avoit possédé seul, se partageât entre plusieurs. *Tout ou rien, disoit-il, aut Cæsar aut nihil. Si jamais, ajoutoit-il en soupirant, si jamais je puis recouvrer le repos de mon esprit, je me désisterai pour toujours de toutes passions amoureuses.*

Ibid. ch.
31.

Sully trouvoit un moyen pour tranquilliser le Roi; c'étoit de faire passer à quatre ou cinq personnes la mer, & à quatre ou cinq autres les montagnes; c'est-à-dire, de renvoyer l'Ambassadeur d'Espagne à son maître, avec quelques conseillers de la Marquise, & de faire partir Concini & sa femme pour l'Italie. Henri trouvoit l'expédient bon, & chargea Sully de le faire goûter à la Reine, pour ce qui regardoit sa favorite. Il fut un instant qu'elle parût y consentir; mais elle vouloit que le premier sacrifice vint du Roi, & qu'il renonçât à sa

maîtresse : ensuite elle refusa absolument de se laisser priver de Concini & de sa femme ; & Henri n'osa passer outre : *car , disoit-il , de me jeter sur les bras cinq ou six esprits Italiens , d'ordinaire tous vindicatifs , ce seroit pour me tourmenter de soupçons & de défiances de ma vie , pires que la mort même , auxquels je ne pourrois m'empêcher d'entrer , toutes les fois que je la verrois faire la triste , la mélancolique ou la courroucée.*

HENRI
IV.
1604.

Le parti de renvoyer l'Ambassadeur d'Espagne convenoit d'autant mieux , que c'étoit lui qui fomentoit secrètement les troubles dont la Cour de France étoit intérieurement agitée. Zuniga avoit découvert dans Henri beaucoup d'éloignement pour une réconciliation sincère avec la Maison d'Autriche. Persuadé que toutes les démarches du Roi, l'ordre qu'il mettoit dans ses finances, la discipline qu'il établissoit dans ses troupes, les alliances qu'il méditoit pour ses enfants, étoient autant d'acheminements à quelque projet contre la puissance de son maître, il résolut de lui susciter assez d'embarras au-dedans, pour

Celle de
l'Ambas-
sadeur
d'Espa-
gne.
Mem. rec.
t. 1, 2e.
part. p.
292.

HENRI
IV.
3604.

l'empêcher de songer au-dehors. A force de présents & de promesses, il gagna Concini & sa femme. Par leur canal, il fit entendre à la Reine, que la haine de son mari pour l'Espagne pouvoit devenir préjudiciable à ses enfants. Ceux des François, disoit-il, qui sont attachés à la Religion Romaine, regardent toujours le Roi mon maître, comme leur ressource & leur soutien. Ils sentent que le Roi Catholique n'est haï par le Roi de France, que parce que celui-ci conserve toujours un penchant secret pour les Huguenots, dont le mien se déclare hautement l'ennemi : si les peuples viennent à s'appercevoir qu'on donne, dès l'enfance, aux jeunes Princes des préventions contre le Monarque le plus attaché à la Religion Catholique, on ne répond pas que, dans un moment de fermentation, la nation entiere ne s'éleve contre les fils du fauteur de l'hérésie, & ne se choisisse d'autres maîtres.

Marie, prise par l'endroit sensible, qui étoit l'intérêt de ses enfants, se laisse pénétrer de ces craintes, d'autant plus aisément, qu'elle aimoit &

estimoit les personnes qui lui inspiroient ces terreurs : de sorte que, dans toutes les affaires dont elle pouvoit se mêler, elle ne se conduisoit plus que par des principes opposés à ceux de son mari.

HENRI
IV.
1604.

Henri ne trouvoit pas plus de correspondance à ses sentiments dans sa maîtresse, que l'Ambassadeur d'Espagne avoit séduite aussi : ce fut le Comte d'Auvergne qui forma cette liaison & l'entretint. En sortant de la Bastille, il offrit au Roi de continuer ses intelligences avec les Espagnols, & de lui révéler leurs secrets; offre qui ne marquoit pas une probité délicate. Henri l'agréa néanmoins, comme une représaille permise en politique. Le Comte, que Sully nomme le *superfin*, fit plus; il trouva moyen de rendre le Roi complice de ses liaisons avec les ennemis de l'Etat. Ce Prince fut attaqué d'une maladie aiguë, qui jetta l'allarme dans la maison d'Entragues. Henriette se présenta à lui toute éplorée; elle exagéra ses inquiétudes; elle parut si vivement touchée de la crainte de tomber elle & ses enfants entre les mains de la Reine, que le malade,

Celle de
la Maison
d'Entragues.

Mém. rec.
ibid.

HENRI
IV.
1604.

pour avoir la tranquillité, lui permit de s'affurer une retraite à Cambray, ville de la dépendance des Espagnols, & il donna au Comte d'Auvergne une autorisation par écrit pour faire ce traité. Comme l'affaire traînoit, le Roi accorda une seconde autorisation, qu'il ne retira pas, non plus que la première, quand sa convalescence mit fin à la négociation.

Le Roi retire sa promesse de mariage. *Sully, t. 1, l. 2, ch. 2, p. 249.* Ainsi Zuniga se trouva établi dans cette famille à titre d'homme nécessaire. Cette qualité lui donna le droit d'entrer dans ses secrets, d'en examiner les prétentions, d'insinuer des conseils, de fournir des projets, & de les appuyer d'expédients & de promesses: il s'enfuit que les d'Entragues, se croyant puissamment protégés, cessèrent d'avoir pour le Roi les égards même de bienséance. Le pere affectoit un air mécontent, & lui monroit un front sourcilieux, quand il le rencontroit chez sa fille. Le Comte d'Auvergne s'échappoit en plaisanteries sur l'âge du Monarque & ses galanteries. Enfin, la Marquise ouvroit sa maison indistinctement à tous les mécontents; à des François, anciens partisans de
Biron,

Biron, sous prétexte qu'ils étoient amis ou alliés de sa Maison; à des Anglois, jaloux de la prospérité du Roi, qui lui étoient, disoit-elle, recommandés par les parents qu'elle avoit en Angleterre; à tous les Espagnols, dont elle faisoit semblant d'aimer la langue, qu'elle effayoit de bégayer, de maniere que le Roi, quand il alloit chez elle, se trouvoit investi d'ennemis.

HENRI
IV.
1604.

Il étoit souvent question entre ces personnes, de la promesse de mariage qu'Henri avoit autrefois faite à sa maîtresse: on ne manquoit pas d'en vanter la force, d'en exalter l'importance, comme d'un acte qu'aucun autre postérieur ne pouvoit infirmer. La Reine fut instruite du crédit qu'on vouloit donner à cette piece; elle en craignit les effets, & conjura le Roi de la retirer. Le Monarque, mécontent d'ailleurs des procédés de toute cette famille, redemanda sa promesse: on en avoit fait faire deux copies si semblables à l'original (a), qu'il étoit

(a) Antoine Chevillard, Trésorier-général
Tome I. G

HENRI
IV.
1634.

presque impossible de les distinguer, afin que si le Roi s'obstinoit à l'exiger, on pût le satisfaire en lui abandonnant l'une des deux copies, & conservant l'original : mais cette ruse ne servit à rien. En vain la Marquise & ses parents protestèrent, tantôt qu'ils l'avoient envoyée en Angleterre, tantôt qu'elle étoit déposée en Espagne, & qu'ils n'en étoient plus les maîtres ; Henri tint bon : & quand on ne put plus se défendre, ce papier important fut trouvé dans un coffre de fer, enterré au pied d'un arbre du parc de Marcouffi. Le 2 Juillet, M. d'Entragues le remit au Roi, & certifia que c'étoit l'original. La délivrance se fit en présence du Comte de Soissons, du Duc de Montpensier, du Chancelier de Sillery, de la Guesle, Jeannin, de Gesvres & Villeroi, qui en dressèrent un acte.

ral de la Gendarmerie, cousin germain de Marie Touchet, mere de la Marquise de Verneuil, fut, pendant deux ans, dépositaire de cette promesse. Ce Chevillard étoit bifaïeul d'Amelot de la Houssaye, qui rapporte ce fait dans ses notes sur d'Ossat, tome IV, page 280.

Si Henri s'imagina que les projets de la Maison d'Entragues, n'étant plus soutenus de cette piece, tomberoient d'eux-mêmes, il se trompa. A l'ambition de cette famille se joignit le dépit d'avoir été outragée, par l'enlèvement d'un titre qu'elle croyoit propre à sauver son honneur. C'en fut assez pour la déterminer à employer les dernières violences (a); & le Comte d'Entragues se montra sérieusement disposé à porter les choses à l'extrême.

Il n'est pas bien clair que jusqu'alors il ait été réellement fâché du commerce de sa fille aînée avec le

HENRI
IV.
1604.

Vengean-
ce que
mérite la
Maison
d'Entra-
gues.

Mém. rec.
4e. part.
p. 292.

(a) Cette conjuration, dont les preuves ont été supprimées, n'est qu'indiquée dans les Ecrivains. Siri seul fournit quelques détails, encore son récit est-il fort embarrassé. On ne fait, en le lisant, si la conjuration s'est formée après que la promesse a été retirée, ou avant; si l'original ne resta pas en la possession du Comte d'Entragues jusqu'à sa prison. On ne voit pas non plus clairement quels étoient les conjurés, & les moyens qu'ils comptoient employer: mais on est obligé de s'en rapporter à la narration de cet Auteur, toute imparfaite qu'elle est, puisque les autres en parlent avec plus d'obscurité encore.

HENRI
IV.
1604.

Roi. Quelquefois, à la vérité, il avoit fait le personnage de pere irrité; mais on remarque que, dans ces occasions, il manqua souvent de la fermeté nécessaire à un pere qui auroit voulu empêcher le crime. Sa connivence devient certaine, quand on voit qu'il fut bien, lorsqu'il eut pris sa résolution, soustraire sa fille cadette aux agaceries du Monarque; peu s'en fallut même qu'il ne la fît servir à venger cruellement son aînée.

Moyens
qu'elle
prend.

*Bassom-
pierre, t. I,
p. 180 &
suiv.*

*Hist. des
Amours,
p. 157.*

Henri étant quelquefois rebuté par les caprices de sa maîtresse, avoit trouvé de la consolation auprès de sa jeune sœur, plus douce & plus complaisante. Il reconnut son attention par des présents magnifiques, lia avec elle un commerce de lettres, & montra du desir de l'attacher à la Cour. Le pere vit de la passion dans ces empresses; il resserra sa fille: le Roi s'abstint de la voir en public; mais soit qu'elle lui fût nécessaire pour l'agrément de la conversation, ou pour les lumieres qu'il tiroit d'elle sur les projets de ses parents, soit qu'il eût un goût de passage, dont ce Prince étoit assez susceptible, il ne manquoit

aucune occasion de chercher à la joindre, jusqu'à se travestir & courir le jour & la nuit par des bois & des chemins détournés, sans presque aucune escorte; conduite qui pensa faire réussir le projet du Comte d'Entragues.

HENRI
IV.
1604.

Il ne tendoit pas à moins que de mettre sur le trône, à la place du Dauphin, le fils que la Marquise avoit eu du Roi: mais une pareille entreprise ne pouvoit réussir qu'au moyen d'une révolution presque générale dans le Royaume, & cette révolution étoit impossible, tant que le Monarque seroit en vie ou en liberté; c'est pourquoi le Comte d'Entragues résolut de s'en saisir & de s'en défaire. Il profita des facilités que lui donnoit l'imprudence du Roi dans ses voyages au château de Verneuil; il s'embusqua dans la forêt avec quinze hommes déterminés, qu'il distribua sur la route: la bonne fortune d'Henri lui fit éviter les uns sans le savoir, & il se débarrassa des autres par sa vigueur & sa présence d'esprit (a).

(a) J'ai vu en 1744, sur la principale
G iiij

HENRI
IV.
1604.

Ni l'une, ni l'autre ne lui auroit cependant servi contre un piège qu'on fit tendre par la jeune d'Entragues, si elle-même n'eût trouvé moyen de le rendre inutile. Son pere la força de donner au Roi un rendez-vous dans un endroit champêtre & isolé, où

porte du château de Verneuil, actuellement détruit, une sculpture à demi-bosse, déjà bien effacée, formant un groupe de personnages, à demi-hauteur d'homme. On remarquoit Henri IV monté sur un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes couverts d'armures, mais sans armes offensives. Il pouffoit vigoureusement son cheval, en fouloit deux aux pieds, renversoit le troisieme d'un coup de botte; & frappoit du sabre le quatrieme qui vouloit saisir la bride. Les accompagnemens du groupe marquoient que la scene s'étoit passée dans un bois, & on voyoit dans le taillis les têtes de quelques autres qui accouroient au secours des premiers. On me dit pour lors que c'étoit une rencontre de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le caractère passionné que le Sculpteur leur avoit donné, marquoit plutôt des conjurés que des voleurs. Il est possible que le Comte d'Entragues ait fait ériger ce monument, pour perpétuer le souvenir d'une action dont il se glorifia en présence de Henri IV lui-même, comme on le verra plus bas.

elle promettoit de l'attendre. Cédant à la violence, elle écrivit le billet ; mais elle fit en même-temps avertir le Roi de l'embuscade, & il évita le danger le plus grand peut-être qu'il ait couru de sa vie.

HENRI
IV.
1604.

Pendant ces tentatives, les conjurés qui étoient en plus grand nombre qu'on ne pensoit, restèrent en suspens, chacun dans le poste qu'il s'étoit choisi. Le Duc d'Epéron faisoit le malade à Metz, & s'apprétoit à joindre le Duc de Bouillon, qui devoit recevoir à Sedan la Marquise de Verneuil & son fils. Spinola, à la tête d'un corps de troupes Espagnoles, avoit ordre de les renforcer, & de pénétrer avec eux en Champagne. A l'autre bout du Royaume, le Connétable de Montmorency se fortifioit en Languedoc, & comptoit sur une diversion du Duc de Savoie en Provence, & du Comte de Fuentes en Bourgogne, où il devoit venir par la Valteline & la Franche-Comté. La Guienne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du Duc de Bellegarde, d'Humieres, du Maréchal de Montigny, & des Seigneurs les plus accrédités dans ces

Ses confédérés.
Davigny,
t. I, p. 65.

HENRI
IV.
1604.

Provinces, n'attendoient que le moment de se déclarer pour la Marquise & son fils. Mais les efforts les plus grands & les plus propres à ébranler la fidélité des peuples, se faisoient en Auvergne & dans les pays adjacents, qui tenoient au centre du Royaume. Le Comte d'Auvergne y avoit établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la Maison de Valois, dont il étoit le dernier rejetton, lui donnoient le plus grand crédit.

Ils sont
décou-
verts.

Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au Roi, fut de s'y faire reléguer. Pour cela il se ménagea une querelle avec le Comte de Soissons, & lui envoya un cartel. Soissons, indigné de ce que le Comte affectoit l'égalité entre lui & un Prince légitime, se plaignit au Roi, qui, pour le contenter, exila Valois en Auvergne. Pendant qu'il dispoit tout pour le moment auquel la captivité ou la mort du Roi lui permettroient d'éclater, une de ses lettres aux correspondants qu'il avoit à la Cour, fut interceptée. Henri n'y dé-

couvrit pas le fond du complot; mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importoit d'en favoir davantage : il envoya donc ordre au Comte d'Auvergne de se rendre auprès de lui.

HENRI
IV.
1604.

Ce commandement fut un coup de foudre qui brisa les ressorts de la faction, & réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquiétude. Le Comte demanda d'abord un sauf-conduit, ensuite une absolution; & quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. En vain plusieurs négociateurs furent envoyés pour l'exhorter à se confier à la bonté du Roi. *On ne m'appelle,* disoit-il, *que pour me faire porter la tête sur l'échafaud.* Son imagination frappée ne lui présentoit que des prisons, des chaînes, la torture, & d'autres objets sinistres : il frémissoit à la seule pensée qu'il pouvoit être renfermé dans ce grand monceau de pierres; ainsi nommoit-il la Bastille. Pour éviter ce malheur, il prit le parti de renoncer à tous les lieux habités; il ne vivoit plus que dans les forêts & les campagnes les plus solitaires. L'amour charmoit quelquefois son ennui dans ces lieux sauvages, mais sans calmer

Les Comtes d'Auvergne & d'Entragues, & la Marquise de Verneuil sont arrêtés.

Sully, t. 1, p. 268.

Mathieu, p. 660.

Nouv. Sully, t. 5, p.

360. Notes.

HENRI
IV.
1604.

ses frayeurs. Il avoit une maîtresse nommée Madame de Chateaugai, femme de moyen âge, qui joignoit la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter un cheval & à manier les armes, elle ne craignoit ni la fatigue, ni les périls. Ils se donnoient des rendez-vous dans des chaumières écartées : sur toutes les avenues étoient placés des domestiques avec des cors de chasse, chargés de donner l'allarme à la vue de la première personne suspecte ; & ils pouvoient la précaution jusqu'à avoir des chiens pour suppléer à la négligence des sentinelles. Ces plaisirs passagers, mêlés de tant d'inquiétude, ne faisoient qu'une légère diversion aux peines du Comte. Enfin, écrivoit Descures, un des agents que le Roi avoit envoyés à Valois, *il porte sur son visage l'empreinte des remords & de la tristesse, n'a pas un sol pour vivre, & est environné de tous les maux & afflictions que souffrent des enfants maudits & bannis par leur pere.*

Le laisser vivre en cet état, c'étoit peut-être une punition suffisante ; mais il importoit trop de savoir ses secrets,

& on mit en œuvre tant de ruses pour le faïfir, qu'enfin on réussit. Valois se laiffa féduire, malgré fa maîtresse, par le plaisir de recevoir les respects de son Régiment qu'on fit passer exprès dans son voisinage. Il parut monté sur un cheval qui faisoit dix lieues d'une haleine, se promettant bien de ne point mettre pied à terre, & de ne pas se laiffier entourer. Le Commandant va au-devant de lui, suivi seulement de quatre domestiques; & dans l'instant qu'il s'incline pour rendre le salut, de ces quatre domestiques, qui étoient de vigoureux soldats, deux lui faïffient les bras, les deux autres le tirent de dessus son cheval; le Régiment l'environne, & une escorte toute prête le mene à la Bastille. Aussi-tôt que le Roi en reçut la nouvelle, il fit arrêter le Comte d'Enragues, donna des gardes à la Marquise de Verneuil, & des ordres pour instruire le procès des coupables.

Le public vit avec étonnement un Prince si renommé par sa clémence, livrer à la sévérité de la Justice, une femme l'objet de sa tendresse, dont il avoit même des gages chéris, le pere

HENRI
IV.
1604.

On fait
leur pro-
cès.

HENRI
IV.
1604.

de sa maîtresse & son frere, le dernier des Valois, que Charles IX, en mourant, avoit recommandé à sa bonté; & on n'attendoit qu'une fuite funeste de ces premiers éclats: mais ceux qui connoissoient la Cour, ne virent dans cette affectation de rigueur, que le procédé d'un amant piqué, qui vouloit réduire une maîtresse altiere, & ils n'en craignirent aucun événement sinistre.

Is sont in-
scrogés.

Cependant les procédures commencerent en Septembre avec le plus grand appareil. Achile de Harlay, premier Président, Etienne de Fleury, & Philibert de Thorin, Conseillers, furent nommés Rapporteurs, & allerent à la Bastille interroger le Comte d'Augvergne. Il paroît que le grief sur lequel ils insisterent davantage, fut sa correspondance avec l'Espagne. Le Comte ne la nia pas; mais il soutint ne l'avoir entretenue que de l'aveu du Roi: il apportoit en preuve quelques avis qu'il avoit fait passer à ce Prince sur les desseins des Espagnols, découverts par ce moyen: il se justifioit aussi par les lettres d'autorisation dont il étoit muni. On lui demanda pour-

quoï donc il avoit exigé des Lettres d'abolition; c'est par abondance de droit, répondit-il: sur l'objection qu'il auroit dû les faire entériner, il répondit que cette formalité auroit découvert aux Espagnols qu'il étoit lié avec eux du consentement du Roi; découverte qui lui auroit ôté tout l'avantage qu'il tiroit de ce commerce. Enfin, quand on lui remontra que dans un homme qui avoit tant moyen de se justifier, le refus de venir quand il étoit mandé, marquoit une conscience chargée d'autres crimes, il répondit qu'il savoit que son beau-pere & sa sœur avoient juré sa perte: sa sœur, parce qu'il s'étoit toujours élevé contre sa mauvaise conduite; le beau-pere, parce qu'il avoit blâmé assez hautement sa connivence aux défordres de sa fille; que tous deux le haïssent souverainement, & que jamais il ne se feroit volontairement livré à des personnes dont le ressentiment pouvoit armer la puissance royale contre ses jours. *Qu'on me montre, disoit-il pour toute conclusion, qu'on me montre une seule ligne du traité qu'on me reproche avec l'Espagne, & je suis prêt*

HENRI
IV.
1604

HENRI
IV.
1604.

à signer au bas ma condamnation (a).
Les réponses du Comte d'Entragues ne facilitoient pas davantage le travail des Juges. Il s'étoit fait un plan d'apologie, dont il ne s'écarta jamais; apologie qui étoit plutôt une récrimination contre Henri IV, qu'une justification. » On fait, dit-il, l'opprobre dont le Roi a couvert ma famille. Quelque irrité que je fusse contre ma fille, je ne pouvois étouffer ma tendresse, & cette tendresse m'a toujours porté à chercher les

(a) Il existoit cependant, & même on voyoit au bas la ratification d'Espagne. Le même Antoine-Eugene Chevillard, dont nous avons déjà parlé, qui avoit été dépositaire de la promesse, avoit aussi ce traité caché dans les basques de son pourpoint, quand il fut arrêté comme intime ami & confident du Comte d'Auvergne. Chevillard voyant qu'on ne l'avoit pas fouillé, s'avisa de déchirer ce traité en petits morceaux, & de l'avalier avec ce qu'on lui servoit à ses repas; de sorte qu'il n'en resta aucune trace. Voy. les Mém. d'Amelot de la Houffaye, à l'article *Entragues*. Apparemment que le Comte d'Auvergne savoit l'impossibilité de lui produire ce papier, quand il faisoit un tel défi.

» moyens de la retirer du désordre.
» Survenoit-il quelque indisposition,
» soit au Roi, soit à elle ? arrivoit-
» il quelque brouillerie entr'eux ? je
» l'exhortois à profiter de l'occasion
» pour rompre le commerce qui la
» déshonoroit. J'ai voulu la marier ;
» j'ai voulu l'envoyer en Hollande
» auprès de la Princesse d'Orange no-
» tre parente ; j'ai voulu l'établir en
» Angleterre ; je me suis réduit à con-
» seiller quelques voyages de dévo-
» tion, quelques pèlerinages, persua-
» dé que l'absence détruiroit insensi-
» blement l'habitude : mais le Roi s'y
» est toujours opposé. Enfin, il est
» tombé malade. Ma fille, à qui la Rei-
» ne marquoit beaucoup d'aversion,
» s'est crue perdue ; elle s'est imaginée
» que si le Roi venoit à mourir, le
» moins qui pût lui arriver, étoit
» d'être renfermée le reste de ses
» jours. Ses inquiétudes, ses allarmes,
» ses agitations, ses craintes étoient
» extrêmes. Je ne trouvai d'autre
» moyen pour la calmer, que de lui
» ménager une retraite hors de Fran-
» ce : j'en parlai à l'Ambassadeur d'Es-
» pagne, qui me promit, de la part

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

» de son maître, qu'en cas d'événe-
 » ment, ma fille seroit reçue dans Cam-
 » bray. La convalescence du Roi a ren-
 » du cet arrangement inutile : il l'a
 » su, il ne m'en a pas fait de repro-
 » ches, & jamais sans doute il n'en
 » auroit parlé, sans un autre événe-
 » ment qui n'est pas moins affligeant
 » pour un pere ». D'Entragues parla
 ensuite de la passion du Roi pour sa
 fille cadette, des excès auxquels il
 s'étoit laissé emporter depuis quelques
 mois, de ses travestissemens, de ses
 courses de nuit & de jour, & sur-tout
 de ses lettres qu'on pouvoit encore
 voir entre les mains de sa fille : *Mais*
s'appercevant, ajouta le Comte, *qu'il*
ne peut tromper ma vigilance, & se flat-
tant qu'il réussira mieux auprès d'elle,
quand il l'aura privé de mes conseils, il
cherche à se désfaire de moi par l'impu-
tation de faux crimes, ne pouvant s'en
débarrasser autrement.

Quelques questions que fissent les
 Juges au Comte d'Entragues sur les
 correspondances dans le Royaume &
 dehors, sur leur but, sur ses desseins
 particuliers contre la personne même
 du Roi, ils n'en purent rien tirer.

Ils n'en obtinrent pas davantage de la Marquise de Verneuil : à toutes leurs interrogations , elle répondit qu'elle ne se souvenoit pas , qu'elle ne favoit rien , que le Roi étoit instruit ; & quand ils vouloient la presser , elle leur faisoit entendre , par des réticences mystérieuses , qu'il y avoit entre le Monarque & elle des secrets qu'il ne leur convenoit pas d'approfondir.

HENRI
IV.
1604.

Au commencement de la procédure , Henri se montra disposé à ne rien relâcher de la sévérité des loix : mais cette résolution coûtoit à son cœur ; & dans un moment d'attendrissement , il ne put s'empêcher de faire connoître à l'épouse du Comte d'Auvergne , que ni son mari , ni le Comte d'Entragues , n'avoient rien à craindre pour leur vie. Cependant il laissa un libre cours à la Justice , & on en vint à la confrontation.

Instruits apparemment par l'exemple de Biron , qui n'avoit laissé valider les accusations intentées contre lui , qu'en ne récusant pas à temps les témoins & les complices qu'on lui opposa , le Comte d'Entragues , la Mar-

Confrontés.

HENRI
IV.
1605.

quise de Verneuil & le Comte d'Auvergne donnerent l'un contre l'autre des récusations aussi adroites que les plus habiles criminalistes auroient pu les imaginer. » Vous me détestez, dit soit d'Auvergne à d'Entraques, par ce que j'ai blâmé les désordres de ma sœur, & votre connivence indigne d'un pere. Quant à ma sœur, on fait qu'elle a dit publiquement qu'elle ne souhaitoit que *grace pour vous, justice pour elle, & un échafaud pour moi* ». Loin de nier qu'il eût une violente aversion pour Valois, le Comte d'Entraques s'en glorioit, & apportoit cette raison, qu'au lieu de plaindre sa sœur, & de chercher à cacher sa honte, il avoit toujours été le premier à en publier des circonstances aggravantes & fausses, & à la noircir davantage, en lui prêtant des intrigues amoureuses avec nombre de jeunes Seigneurs. Enfin, Henriette entroit en fureur devant ses Juges, au seul nom de son frere ; elle l'accusoit de mensonges & de calomnies outrageantes : c'étoit, disoit-elle, un mauvais cœur, un caractère noir, un mauvais esprit, capable non-seu-

lement de trahison, mais de poison, d'assassinats, & généralement des plus grands crimes. Ces reproches marquoient tant de passion, qu'il devenoit impossible aux Juges de faire usage de la déposition de la Marquise.

HENRI
IV.
1605.

Il faut cependant qu'à travers ces subterfuges, ils ayent trouvé des preuves suffisantes, puisqu'ils portèrent leur arrêt le premier Février. Les Comtes d'Entraques & d'Auvergne, & un intrigant Anglois, nommé Morgan, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève, & la Marquise de Verneuil à être renfermée le reste de ses jours. C'étoit sans doute à cette dernière épreuve que le Roi attendoit sa dédaigneuse maîtresse. Pendant le cours de la procédure, il avoit souvent marqué son impatience de ce qu'elle ne faisoit aucune démarche pour l'appaiser. *Croyez-vous, disoit-il à Sully, qu'elle s'humilie & demande grace? Oui, répondoit le Ministre, si elle croit que vous n'avez plus de tendresse pour elle; mais si elle s'aperçoit que vous l'aimez encore, & que vous ne faites tous ces éclats que pour l'amener à vos volontés, elle est assez*

Condam-
nés.
Sully, t.
2, p. 333.

HENRI
IV.
1605.

fiere pour ne jamais plier. En effet, Henriette défavoua des paroles de soumission que le Commandant du Guet, par qui elle étoit gardée, porta au Roi comme de sa part : elle ne vouloit pas, disoit-elle, qu'il lui fût reproché *d'avoir baisé la main qui l'enchaînoit.* Mais quand elle vit l'arrêt prononcé ; que son pere, son frere & leur confident étoient prêts à porter leur tête sur l'échafaud, sans doute elle fit jouer les ressorts qu'elle savoit être tout-puissans sur le cœur du Monarque, puisque non seulement il suspendit l'exécution, mais qu'il changea même toutes les dispositions du jugement (a).

(a) Les motifs de cette grace sont bien exprimés dans l'épigramme suivante, & sa traduction du même temps.

*Mors & amor dubio Henricæ de funere certant,
Et voti causas reddit uterque sui.
Jactat amor formam & molles commendat ocellos.
Mors scelus & miseræ crimina nota refert.
Sub Jove res acta est : at cæcum pectore tota
Vulnus alit ; victo judice, vicit amor.*

Sur le sort incertain de la belle Henriette,
L'Amour avec la Mort dispute vivement.

Cependant il ne fit grace aux chefs, qu'après s'être mis en sûreté par le châ-
 timent de quelques complices subal-
 ternes, qui, en cette occasion, com-
 me en presque toutes les autres, paye-
 rent pour les grands coupables. Le
 Roi se transporta lui-même dans le
 Quercy, le Limoufin & le Périgord.
 Il envoya Sully dans le Poitou & les
 Provinces adjacentes. L'un & l'autre
 furent suivis d'une chambre de Justi-
 ce, dont les opérations intimiderent
 plus de gens qu'elles n'en punirent.
 Henri annulla ensuite, par Lettres-
 patentes, tous les actes faits contre
 la Marquise, & abolit la mémoire de
 son délit; quel qu'il fût, il lui épar-

HENRI
 IV.
 1605.
 Le Roi
 leur fait
 grace.
Merc. t. 1.

L'Amour veut la sauver, la Mort veut sa dé-
 faite.

Que d'appas, dit l'Amour! quels yeux! quel
 enjouement!

O Mort! de tant d'attraits feras-tu ta victime?

La Mort insiste sur son crime,

Elle en fait voir tout le coupable excès.

Jupiter fut l'arbitre; en prenant la balance,

Il est frappé d'un trait qu'Amour lui lance,

Et l'Amour gagne son procès.

*Conservé par M. Dreux du Radier dans le Jour-
 nal de Verdun, Février 1768, page 125.*

HENRI
IV.
1605.

gna même l'humiliation de paroître devant le Parlement pour l'enregistrement : il réhabilita aussi les Comtes d'Auvergne & d'Entragues, & leva la confiscation de leurs biens, qui avoit été prononcée. Mais l'Anglois Morgan fut banni pour toujours; d'Entragues fut exilé à Malesherbes, & Valois condamné à rester à la Bastille, *pour matter son indomptable malice.* Quant aux Seigneurs de la Cour tels qu'Epéron, Montmorency, Bellegarde, & autres, on ne voit pas qu'ils aient effuyé la moindre disgrâce à cette occasion. Peut-être Henri se contenta-t-il de les tenir en respect, en leur faisant voir qu'il savoit leurs menées, & qu'il pouvoit s'en garantir; peut-être aussi n'entrèrent-ils que faiblement dans le complot : il peut être arrivé que le Comte d'Auvergne, connoissant leurs dispositions, ait présumé d'eux plus qu'ils ne lui avoient fait espérer, & que l'édifice de cette conjuration, tel que nous l'avons crayonné d'après Vittorio Siri, ait été moins fondé sur des engagements ratifiés, que sur des propos vagues & des promesses générales de mécontents.

Si on en croit le même Auteur, la vie du Roi fut réellement en danger. Il rapporte que la première fois qu'Henri revit le Comte d'Entragues, après la conclusion de cette affaire, il lui dit : *Est-il vrai que vous avez eu dessein de me tuer, comme on l'a publié ?* Oui, Sire, répondit hardiment le Comte, & jamais cette pensée ne me sortira de l'esprit, tant que votre Majesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille. Henri IV, dans cette occasion, oublia qu'il étoit Souverain & menacé ; il se souvint seulement qu'il avoit le premier offensé son sujet, & il eut assez d'empire sur lui-même, pour ne pas punir un audacieux qui le bravoit. Soit raison, soit indifférence, ou lassitude des caprices de la Marquise de Verneuil, il cessa insensiblement de la voir comme sa maîtresse, & s'attacha à Jacqueline de Beuil, qu'il fit Comtesse de Moret, & dont le commerce ne lui causa pas les mêmes chagrins.

Pendant qu'il étoit tourmenté par ces agitations domestiques, on portoit dans sa Cour même une autre atteinte à sa tranquillité. Sully, le prin-

HENRI
IV.

1605.

Mem. rec.

t. I, p.

300.

Nouv. Sul-

ly, t. 6, p.

19.

Intrigue

contre

Sully.

Sully, t. 2,

HENRI
IV.
1605.

cipal de ses Ministres & le confident de ses secrets, ne pouvoit jouir de tant de crédit auprès de son maître, sans devenir l'objet de la malignité des envieux de sa faveur. Ils formèrent une espece de ligue pour le perdre. Il y entroit, comme il s'exprime lui-même, *des Grands, des Marjolets, des Brelandiers de Cour, des Bigots espagnolifés, des bâtards, des maîtresses, & des financiers*. Ils avoient tous leur rôle marqué, & ils s'en acquittoient avec un concert qui pensa les faire réussir. Les Grands & les Ministres ne parloient presque jamais au Roi, sans lui représenter le danger de laisser tant de puissance entre les mains d'un seul homme. En effet, Sully avoit l'Artillerie, les Finances, & la plus grande influence sur le détail du Royaume. Les Ambassades & les Gouvernements étoient presque tous remplis par ses créatures: d'ailleurs, ajoutoient les *dévots*, soufflés par les Espagnols, on connoît son attachement au Calvinisme; & que peuvent penser les Princes Catholiques, & surtout le Pape, en voyant votre Majesté donner toute sa confiance à un
Ministre

Ministre imbu de pareils principes? Les maîtresses & les gens attachés à elles, fâchés de l'économie de Sully, disoient qu'ils ne concevoient pas comment le Roi pouvoit se servir d'un homme qui faisoit profession d'aversion ouverte contre toutes les personnes que son maître aimoit, & qui, en haine de la tendresse d'Henri pour elles, leur refusoit tout, ou ne leur donnoit qu'avec les marques de la plus grande répugnance. Enfin, les Financiers crioient que c'en étoit fait du crédit du Roi; qu'à force de réductions & de retranchements sur leurs profits, les travailleurs se rebuteroient, & que cette partie d'administration étoit à la veille de tomber dans une confusion aussi funeste à l'Etat qu'au Monarque.

Mais les plus dangereux de ces ennemis étoient ceux qui, loin de blâmer Sully & d'inspirer des craintes à son sujet, le combloient d'éloges, & élevoient jusqu'aux cieux son zele, ses talents, & sur-tout ses succès. Ils en disoient tant, qu'il étoit impossible que le Roi n'en conclût qu'on regardoit Sully à son exclusion, com-

HENRI
IV.
1605.

me ordonnant tout, dirigeant tout, & étant la cause unique de l'état florissant où se trouvoit le Royaume. Par ce moyen, la jalousie se glissa dans le cœur du Monarque; il prêta l'oreille indistinctement aux satyres & aux louanges, également envenimé par les uns & les autres. Les écrits pleins d'éloges insidieux, ou de critiques ameres qu'on faisoit tomber sous sa main, étoient lus, & pour ainsi dire, savourés. Les réflexions qu'ils faisoient naître lui donnoient de l'humeur, & il commença à traiter son Ministre avec une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Sully qui s'en apperçut, certain de son innocence, agissoit comme s'il n'y prenoit pas garde. Le Roi, piqué de cette sécurité, qu'il attribuoit à indifférence, redoubla de froideur. Le Ministre se fâcha à son tour d'être comme disgracié sans sujet, & prit la résolution de ne faire aucune démarche pour finir cette brouillerie, déterminé à tout événement.

Elle ne
réussit
pas.

Il n'auroit pas été avantageux à Sully, il auroit bien réjoui ses ennemis, si le Roi, dont le caractère franc &

le bon cœur souffroient de cette dissimulation, n'eût pris le parti de rompre enfin la glace, & de s'expliquer. Il partoit pour la chasse, agité par les doutes que toutes ces insinuations élevoient dans son esprit. Sully, qui étoit venu lui faire sa cour, le quitoit : *Où allez-vous*, lui dit le Roi, qui ne cherchoit qu'à entamer la conversation ? *A Paris, Sire*, lui répondit-il, *pour les affaires dont Votre Majesté me parla il y a deux jours. Eh bien, allez*, lui dit-il ; *c'est bien fait, je vous recommande toujours mes affaires, & que vous m'aimiez bien* : ensuite il l'embrassa & le laissa aller. Mais à peine Sully avoit fait quelques pas, qu'Henri le rappelle. *N'avez-vous rien à me dire*, lui demande-t-il ? *Non, pour le présent*, répond Sully. *Aussi ai-je bien moi à vous*, ajoute le Roi : en même-temps il le prend par la main, & le mene, à la vue de toute sa Cour, dans une allée du jardin.

Dès le premier moment de la conversation, il ne fut plus question ni de soupçons, ni de réserves. Le Monarque nomma au Ministre ceux qui avoient travaillé contre lui, & lui dé-

HENRI
IV.
1605.

couvrit les manœuvres qu'ils avoient employées. Il lui montra les mémoires par lesquels on s'étoit efforcé de le surprendre, & en lut les endroits les plus frappants, moins pour entendre la justification de Sully, que pour se justifier lui-même d'y avoir donné quelque créance, vu la maniere adroite dont la calomnie étoit tournée : enfin, le Roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de tant de promesses d'une confiance & d'une amitié inaltérables, que le Duc, emporté par sa reconnaissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus prompt que Sully, Henri le prend dans ses bras : *Ne le faites pas, dit-il, ceux qui nous regardent croiront que vous me demandez grace.* Il l'embrassa avec un geste plein d'affection ; & rentrant dans le cercle des Courtisans qui les examinoient avec curiosité, il dit : *J'aime Rhony plus que jamais, & entre lui & moi c'est à la mort & à la vie.*

Nouveau
Sully, t.
6, p. 240.

Le Rédacteur des Mémoires de Sully, après avoir raconté d'autres brouilleries pareilles, dans lesquelles la bonté du Roi triompha, comme dans celle-

ci , d'une politique soupçonneuse , conclut , en disant : *Voilà de ces traits qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri ; & , en vérité , c'est le montrer par un bel endroit.* Puis il ajoute cette réflexion judicieuse : *Tout Prince qui connoît ses intérêts , ne négligera pas de donner de temps en temps des marques éclatantes de son estime aux Ministres dont il a fait choix , supposé que ce choix soit bon : elle leur assurera celle du public , ce qui est un point essentiel (a).*

HENRI
IV.
1605.

(a) A l'occasion des ennemis de Sully , on peut remarquer le ton que les Jésuites prenoient à la Cour d'Henri IV. Le Ministre avoue qu'il ne leur fut pas favorable dans le Conseil , quand on délibéra sur leur rappel en France , & qu'il n'y consentit que parce qu'il vit le Roi persuadé que , *s'il les réduisoit au désespoir , en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour , il n'y avoit rien à quoi ils ne se portassent contre lui.* Ils éprouverent des obstacles en plusieurs Villes où ils vouloient se faire admettre , & ils accusèrent Sully d'empêcher , par des lettres particulières , qu'on n'obéît aux ordres publics que le Roi envoyoit en leur faveur : ils disoient qu'ils avoient ces lettres. Henri IV demanda à les voir : *Vous devez me croire , Sire ,*

HENRI
IV.
1606.

Le Duc
de Bouil-
lon forcé
de se sou-
mettre.

Sully, 2.
2, p. 77.

Ces attaques sourdes de l'envie, de la malice & de la fausseté, qui sembloient vouloir se disputer le cœur franc & loyal d'Henri IV, lui faisoient quelquefois regretter les temps où il n'avoit à combattre que des ennemis découverts : mais, lui disoit Sully, *il faut que les grands Rois se résolvent à être marteaux ou enclumes, partant jamais ne doivent-ils faire état d'un bien profond repos.*

Cette remontrance devenoit surtout nécessaire en certains moments de découragement, dans lesquels le

répondit le Pere Coton, *sans entrer en doute de mes assertions, auxquelles il ne se trouva jamais de mensonge.* Cependant comme le Roi insista, on fit semblant de les chercher, & on vint lui dire qu'un laquais par imprudence les avoit jettées au feu, & ce Prince eut la foiblesse, non-seulement de ne pas punir la calomnie, mais encore de souffrir que le Pere Coton rejettât la faute sur lui-même, en disant, dans les excuses qu'il fit au Ministre, qu'à la vérité il s'étoit plaint au Roi que quelqu'un les trahissoit, mais qu'il n'avoit pas prétendu taxer Sully, & c'étoit le Roi, qui, par erreur, l'avoit entendu ainsi. Voy. Sully, tome II, chap. 50, pag. 330.

Ministre voyoit le Monarque disposé plutôt à souffrir l'indépendance de quelques mécontents, qu'à se donner la peine de les soumettre. Alors Sully faisoit, pour ainsi dire, honte à son maître de son inaction, pendant, lui disoit-il, que vous avez tant de raisons de punir les auteurs de vos chagrins, & tant de moyens d'y réussir : une forte armée prête à marcher, sept millions d'or dans la Bastille pour la payer, les arsenaux, les magasins pleins d'habits, de harnois, de poudre, de boulets, de provisions de toute espece, deux cents pieces de canon ; tous ingrédients & drogues, disoit-il, propres à médeciner les plus fâcheuses maladies de l'Etat, pour donner terreur à autrui, assurance & contentement à vous-même. A la fin, Henri résolut d'essayer de ce remede contre les mal-intentionnés, & de commencer par le Duc de Bouillon.

On a vu qu'après la mort de Biron, il s'étoit réfugié en Allemagne; il parcouroit les Cours des Souverains qui composent le Corps Germanique, & y faisoit le personnage d'un homme persécuté, tant à cause de sa Religion,

HENRI
IV.
1606.

HENRI
IV.
1606.

qu'à cause de sa souveraineté de Sedan, dont le Roi, disoit-il, étoit en-
vieux. De tous ces endroits, il adres-
soit au Monarque offensé, des lettres
de recommandation, des apologies,
des protestations de fidélité & d'o-
béissance; mais en même-temps il
entretenoit correspondance avec les
mécontents de la Cour de France &
des Provinces. Il les exhortoit à ne se
pas défunir, à ne se point rebuter des
mauvais succès passés. „ Le moment
» viendra, écrivoit-il, où le Roi sera
» forcé de plier; il n'est pas si puis-
» sant qu'on pense; & la preuve, c'est
» qu'avec toute sa mauvaise volonté,
» il n'ose user de violence contre
» moi ». Ces propos entretenoient des
espérances parmi ceux qui desiroient
du changement; de sorte que, malgré
l'exemple donné en la personne de Bi-
ron, malgré le danger que venoit de
courir la Maison d'Enragues, l'esprit
de rebellion se soutenoit toujours.
Henri résolut d'abattre la colonne à
laquelle s'attachoient tous les artisans
des troubles & les gens avides de nou-
veautés; il manda au Duc de Bouil-
lon, retiré à Sedan, de venir se jus-

tifier, & lui envoya les passeports & les sûretés nécessaires. Bouillon demanda du temps: le Roi menaça, arma, se mit en campagne, & marcha vers Sedan. La crainte alors mit au jour un parti qui s'étoit formé & augmenté sous les yeux du Roi, sans presque qu'il s'en apperçût. La faction Espagnole, qu'on appelloit Catholique, afin de lui donner un air légitime, parut ouvertement d'accord avec les Calvinistes, pour empêcher le Monarque d'ôter toute ressource à l'indépendance. Ils furent secondés par les Ministres, qui appréhendoient que la guerre ne rendît Sully trop puissant; & par la Reine même, qui vouloit se faire un mérite de ses dispositions pacifiques: de sorte que le Roi se trouva tourmenté de représentations & de prières. Elles se faisoient sous les murs de Sedan, où le Duc se tenoit toujours, déterminé, disoit-il publiquement, à s'ensevelir sous les ruines de sa Principauté. Mais, dans le particulier, loin de montrer une résolution si désespérée, il faisoit entendre au Roi qu'il ne demandoit pas mieux que de se soumettre, pourvu

HENRI
IV.
1666.

HENRI
IV.
1606.

qu'on ménageât son honneur. Henri auroit pu lui imposer la loi, & l'obliger de se rendre à discrétion, sauf à lui faire grace ensuite; mais n'étant pas soutenu par la fermeté de Sully, qu'on eut soin d'écarter du Monarque pendant cette expédition, il consentit à faire un traité avec son sujet. Les conditions n'en furent pas dures. Il rendit au Duc ses bonnes graces, & ne se réserva que le droit de mettre dans Sedan une garnison Française, afin d'empêcher Bouillon d'abuser de sa souveraineté, qu'on lui laissa.

1607.
1608.
Tranquil-
lité du
Roi.

Sully, t.
2, p. 78.
Merc. t. 1.

Les années 1607 & 1608 furent les plus heureuses de la vie d'Henri IV. Il voyoit le Royaume fleurir sous son gouvernement; & les armées bien entretenues en imposoit à ceux qui auroient voulu remuer au-dedans, & mettoient les frontieres à l'abri des incursions ennemies. Les Colonies se fortifioient; le commerce s'étendoit à l'aide des manufactures; l'agriculture étoit favorisée: enfin, Henri jouissoit du plaisir si flatteur pour un bon Prince, de pouvoir soulager ses sujets, quand des incendies, des grêles, des inondations, ou d'autres fléaux

les rendoient malheureux (a) : il pourvoyoit aussi à leur sûreté domestique ; chacun commençoit à pouvoir vivre tranquillement dans ses foyers, sans craindre les brigands titrés, qui auparavant infestoient les Provinces pendant les guerres civiles. Beaucoup de Gentilshommes s'étoient bâtis, dans le plus épais des forêts, sur des rochers escarpés, ou dans des lieux marécageux & inaccessibles, des especes de forteresses à titre d'asyles. Après la paix, beaucoup de soldats, devenus inutiles, s'y retirèrent ; & de-là, tantôt avoués par les propriétaires, avec lesquels ils partageoient le pillage, tantôt à leur insu, ils rançonnoient les villages voisins, & maltratoient les voyageurs : le Roi envoya des troupes qui rasèrent ou démantelerent ces petits châteaux, devenus l'effroi des citoyens pacifiques. Le laboureur put alors jouir sans crainte du fruit de ses

HENRI
IV.
1607.
1608.

(a) A l'occasion d'une de ces calamités, le Roi écrivoit à Sully : *Dieu m'a baillé mes sujets pour les conserver comme mes enfans ; que mon Conseil les traite avec charité.* Voy. Sully, t. 2, l. 3, ch. 35, p. 251.

HENRI
IV.
1607.
1608.

Estime
dont il
jouit.

travaux, & le marchand fréquenter sans danger les chemins qui conduisoient aux lieux où l'appelloient les besoins de son commerce (a).

L'Espagne ne voyoit pas d'un œil tranquille ce profond repos dont jouissoit la France ; elle le regardoit comme l'état d'un homme blessé, qui reprend ses forces pour les exercer de nouveau contre son rival : il lui étoit donc important de retarder cette espèce de convalescence. Les moyens qu'elle employoit étoient des entreprises sourdes, tantôt contre une partie du Royaume, tantôt contre une autre. L'Ambassadeur d'Espagne corrompit quelques Gentilshommes Provençaux, qui promirent de livrer Marseille : ils furent découverts ; & le Secrétaire de l'Ambassadeur se trouva si chargé par les complices, qu'il ne put

(a) Quatre freres Gentilshommes Bretons, nommés les Guilleri, soutinrent un siege dans leur château. Le cadet qui fut pris vivant, expia ses crimes sur la roue. Quatre-vingts de ses complices furent punis avec lui : ils joignoient la dérision à la violence. Voy. Merc. t. I, p. 289.

échapper à une conviction juridique. Henri dédaigna de le punir lui-même, ou de demander qu'il fût puni. Il se vengea des Espagnols d'une manière plus sensible pour eux, par la considération qu'il acquit, à leur préjudice, chez les Puissances étrangères. Le Duc de Savoye, Emmanuel, ce Prince si clairvoyant, jusqu'alors attaché par intérêt à l'Espagne, commença à reconnoître que la France pouvoit lui être utile, & rechercha son alliance. On vit les Ambassadeurs de Henri tenir la balance entre Venise & Rome, prêts à se brouiller, suspendre leur ressentiment mutuel, & terminer leurs différends. Enfin, les Hollandois qui luttoient depuis si long-temps contre la puissance Espagnole, & que leurs propres triomphes épuisoient; les Princes Allemands dont la Maison d'Autriche menaçoit l'indépendance; les habitants de la Valteline opprimés par le Comte de Fuentes, tous réclamoient le secours de la France, & tous étoient aidés, défendus, protégés. *Et ceux que j'ai comblés des plus grands bienfaits, disoit Henri avec amertume, ceux à qui j'ai réparti plus d'honneurs, sont assez*

HENRI
IV.
1607.
1608.

Son caractère par lui-même. Sully, t. 2, l. 3, ch. 15, p. 137.

HENRI
IV.
1607.
1608.

malicieux, que de dire que cette paix dont je jouis, me fait négliger mes affaires, mépriser les entreprises glorieuses & honorables; que j'aime trop les plaisirs, auxquels j'emploie l'argent que je devrois leur donner en gratifications, comme ils méritent; que j'aime trop les bâtimens & les riches ouvrages, la chasse, les chiens & les chevaux, les cartes, les dez & tous les jeux, les Dames, les délices, l'amour, les festins, les assemblées, comédies, bals, courses de bagues, où on me voit encore paroître avec ma barbe grise, & être aussi vain & content d'avoir reçu une bague de quelque belle Dame, que dans ma jeunesse.

Je ne nierai pas, avoue-t-il, qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ces reproches; mais on devoit me pardonner ces divertissemens qui n'apportent aucun dommage à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, & des peines que j'ai eues jusqu'à cinquante ans. Il entre ensuite dans le détail des fatigues qu'il a esquivées depuis son enfance. Est-il étonnant, dit-il, qu'élevé dans la licence des camps, j'aye contracté des vices? Les foiblesses sont l'apanage de l'humanité:

la religion n'ordonne pas de ne point avoir de défauts, mais de ne pas s'en laisser dominer; & c'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux. Vous savez, ajoute-t-il en continuant d'adresser la parole à son confident, que, touchant mes maîtresses, qui sont la passion que tout le monde a cru la plus puissante sur moi, je les ai rabaisées dans l'occasion, & que je vous ai hautement préféré à elles.

HENRI
IV.
1607.
1608.

Je le ferai toujours, conclut-il avec une espèce de transport, & je quitterai plutôt maîtresses, amour, chasse, bâtiments, festins, plaisirs, que de perdre la moindre occasion d'acquiescer honneur & gloire, dont la principale, après mon devoir envers Dieu, ma femme, mes enfants, mes fideles serviteurs & mes peuples que j'aime comme mes enfants, est de me faire tenir pour Prince loyal de foi & de parole, & faire action sur la fin de mes jours, qui les couronne de gloire & d'honneur.

Voilà Henri IV peint par lui-même avec cette noble franchise qui faisoit le fond de son caractère, & cette inépuisable tendresse pour ses peuples, qui doit nous rendre sa mémoire si

HENRI
IV.
1607.
1608.

chere & si respectable. Il parloit selon ses desirs, lorsqu'il se promettoit désormais un empire absolu sur ses passions; mais il étoit destiné à donner encore à l'univers le spectacle d'une foiblesse qui eut des suites plus funestes que les autres.

1609.
Sa passion
pour la
Princesse
de Condé.

Mém. rec.
t. 2, p. 79.

Bassomp.
t. 2, p.
215.

Merc. t. 1.

Bentivogl.
t. 1.

L'écueil de ses bons desseins fut Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du Connétable, jeune beauté dont les Ecrivains du temps vantent les charmes avec une espece d'enthousiasme. Elle fut présentée à la Cour par la Princesse de Montpensier sa tante, qui la prit sous sa conduite. Dès ce premier moment, elle fixa l'attention des jeunes Seigneurs qui pouvoient aspirer à sa main, & on s'apperçut aussi que ses appas naissants n'échappoient pas à l'œil curieux du Roi. Entre ceux qui briguoient l'alliance du Connétable, Bassompierre, jeune homme recommandable par l'esprit & la figure, d'une naissance & d'un mérite à posséder les premières charges de la Couronne, obtint du pere la préférence. Il travailla à plaire à la jeune Montmorency; & ce fut à l'occasion de ses progrès auprès d'elle, que le

Roi laissa échapper le secret de sa passion (a). La crainte de laisser tomber l'objet de sa tendresse sous la puissance d'un mari clairvoyant, lui fit éloigner Bassompierre, & proposer le Prince de Condé.

HENRI
IV.
1609.

Ce mariage étoit avantageux à la jeune Montmorency; Condé n'avoit que vingt-deux ans; il étoit premier Prince du Sang, par conséquent héritier présomptif de la Couronne, si les enfants du Roi, tous deux en bas âge, venoient à manquer. Son édu-

(a) Le Roi le tira un jour à part, & lui dit : *Bassompierre, je te veux parler en ami : je suis devenu non-seulement amoureux, mais fou & outré de Mademoiselle de Montmorency ; si tu l'épouses & qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimoit, tu me haïrois ; il vaut mieux que cela ne soit point cause de notre méfintelligence.* Bassompierre, à qui ce mariage étoit très-avantageux, ne paroissoit pas alarmé des poursuites que le Monarque lui faisoit appercevoir : mais le Roi le pressa si fort, lui promit tant de le dédommager, que Bassompierre se désista. Henri soulagé l'embrassa tendrement, & pleura de satisfaction ; tant les passions rendent petits les plus grands hommes ! *Voy. Mém. de Bassompierre, t. I, pag. 217.*

HENRI
IV.
1609.

cation fut très-soignée ; il parloit Latin , Italien , Espagnol , & étoit plus instruit de la littérature , & plus versé dans les hautes sciences , que les Princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio , Nonce à Bruxelles , qui l'avoit connu & cultivé , rapporte qu'il avoit les traits du visage saillants , qu'il étoit petit & maigre , trop blond , vif , dit-il , comme sont les François , plein d'esprit , donnant facilement sa confiance , parlant agréablement & beaucoup , & par-là facile à pénétrer.

Les attentions galantes du Roi étoient si remarquables , que le Prince hésita à s'engager , & fit dire à Henri , par le Président de Thou son tuteur , qu'il ne se sentoit pas de goût pour ce mariage. Le Roi , qui sentit le motif de sa répugnance , le fit venir , & lui dit en présence du Duc de Bouillon : *Vous pouvez l'épouser sans aucun soupçon sur mon compte.* Sur cette parole , Condé conclut & se maria.

Le mari
emmène
sa femme
hors du
Royau-
me.

Après les fêtes des noces , qui furent brillantes & pompeuses , les présents de toutes espèces abonderent dans la maison de Condé ; de sorte que tant de générosité devint suspecte à l'époux.

Il commença par éloigner sans affectation sa femme de la Cour. Le Roi s'aperçut de la précaution; il en marqua quelque peine, mais sans faire plus mauvais visage au mari : il tâcha au contraire de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même. Les confidens du Prince, qu'apparemment le Monarque n'avoit pas eu soin de gagner, empoisonnerent ces dons, & firent voir à Condé, dans les libéralités du Roi, un dessein de séduction, à laquelle sa jeune épouse ne résisteroit peut-être pas toujours. Henri lui-même donna lieu à ces imputations, par les imprudences qui lui échapperent. Non content de montrer trop de chagrin de son absence de la Cour, il se travestit plusieurs fois, & entreprit des courses nocturnes, pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques moments avec elle (a). Ces indiscretions

(a) Pendant qu'elle étoit à Chantilly, il se fit annoncer comme un Seigneur Flamand: l'Huissier le reconnut, & lui refusa la porte. Il s'en retourna tout de nuit, escorté seulement de la Varenne & Beringhen; leur train,

HENRI
IV.
1609.

confirmerent le Prince dans la résolution de ne plus mener sa femme à la Cour, & même de l'éloigner des endroits que le Roi fréquentoit. Alors, non-seulement les présents cessèrent, mais encore on ôta au Prince, des revenus, dont le retranchement ne fit que l'aigrir davantage : il se permit des plaintes & des murmures. Le Roi y répondit par des menaces. Le Duc de Sully fut chargé d'aller signifier à

tant médiocre qu'il étoit, réveilloit chiens & gens dans les villages, & on les poursuivit comme des malfaiteurs. Voy. Mém. Rec. tome II, page 87.

Pendant que la jeune Charlotte étoit au château de Verteuil sur la frontière de Picardie, surveillée par sa belle-mère, le Roi gagna la Dame de Trigny, qui avoit un château dans le voisinage, & elle engagea les Princesses à accepter une fête chez elle. Le Roi s'y rendit, comptant trouver quelque occasion de plaire & de parler : mais son indiscrétion le trahit ; la Douairière le surprit, & , très-courroucée, elle fit repartir sur le champ sa belle-fille. Elle promit pour lors de n'en rien dire à son fils : mais dès le soir même, elle lui compta tout ; & ce fut cette aventure qui lui fit prendre la résolution d'emmener sa femme en Flandres. Voy. Lenet, tome I, page 175.

Condé l'ordre de faire cesser les propos malins & calomnieux qu'occasionnoient les craintes jaloufes qu'il marquoit, de les faire cesser en ramenant fa femme à la Cour, où il trouveroit toute forte de sûreté.

HENRI
IV.
1699.

Sully, le moins propre des hommes à adoucir ce qu'un pareil commandement avoit d'amer, intimida si fort le Prince, en lui montrant le danger de pousser à bout la colere du Roi, & en mettant dans ses discours des menaces indirectes d'exil ou de prison, qu'au-lieu de plier, Condé résolut de se sauver & d'emmener sa femme avec lui. Il avoit pris d'avance la précaution de se retirer dans son château de Verteuil sur la frontiere de Picardie : il en partit le 29 Novembre, deux heures avant le jour ; la Princesse & une de ses Demoiselles étoient en croupe chacune derriere un domestique : deux Gentilshommes faisoient toute l'escorte (a). Ils forcerent la marche, & le même jour, de bonne heure, ils arriverent à Landre-

(a) Mrs. Rochefort, Tourai, & Mlle. de Certonne.

HENRI
IV.

1609.

Etat de la
Cour de
Bruxelles.

Bentivogl.
t. 1.

cies, première place des Espagnols dans les Pays-Bas. Ces Provinces étoient alors gouvernées par l'Archiduc Albert, qui avoit épousé l'Infante Claire-Eugénie sa cousine. Ces deux époux, aussi unis par leurs vertus que par les liens du mariage & du sang, retraçoient dans leur Cour la gravité des mœurs antiques. Les assemblées qui étoient très-fréquentes, les bals même & les plaisirs, qui ont coutume d'être accompagnés de tumulte, se refentoient du goût des maîtres pour la règle & la bienséance. On y connoissoit la galanterie, mais sans pétulance; la gaieté du sexe s'y déployoit sans contrainte, parce qu'elle n'avoit à craindre ni entreprises allarmantes, ni interprétations malignes. Tout enfin s'y passoit dans l'ordre: les hommes s'occupoient des affaires; les femmes, à l'exemple de l'Archiduchesse, travailloient de l'aiguille, & régloient leurs maisons. Albert & son épouse mettoient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, & à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens: aussi ne craignoient-ils rien tant que de la voir troublée

par les inquiétudes que la guerre entraîne ; & c'est par-là qu'Henri IV se flatta de les contraindre à rendre la Princeſſe de Condé, quand il fut qu'elle étoit dans leurs États.

HENRI
IV.
1609.

Sully raconte affez plaifamment la maniere dont cette nouvelle fut reçue à la Cour ; il repréſente le Roi quittant affez bruſquement le jeu, ſe promenant à grands pas, frappant du pied, laiſſant échapper des exclamations de dépit, pendant que les Courtiſans, affectant un air de triſteſſe, détournoient la tête pour ſourire, & que, dans l'appartement de la Reine, on laiſſoit ouvertement éclater la joie que cauſoit cet événement : mais le plus curieux de la ſcene ſe paſſa au Conſeil que le Roi fit aſſembler, quoique la nuit fût déjà avancée. Villeroy, premier opinant, conclut à députer au Prince de Condé quelque perſonne grave qui lui fût ſentir l'inconvénient de ſa démarche, & qui l'engageât par honneur à revenir avec ſa femme. Cet avis annonçoit des lenteurs & de l'incertitude ; il n'eut pas adopté. *Le vôtre*, dit le Roi, en ſe tournant vers Sully. *Cette affaire*, répondit-il, *eſt trop*

Chagria
du Roi.

Sully, t.
2, l. 3, ch.
31, p. 342.

HENRI
IV.
1609.

*importante pour opiner sur le champ ; on vient de me tirer du lit , & mes conceptions ne sont pas encore bien éveillées. Dites toujours , reprit le Roi , que faut-il faire ? Sully rêva un moment , & dit : Rien. Comment rien ! Rien, Sire ; & quand les Espagnols verront que vous ne vous souciez ni du Prince , ni de sa femme , ils les abandonneront d'eux-mêmes. Henri reste pensif un instant , secoue la tête , & se tourne vers Jean-nin. Celui-ci ayant eu le temps de connoître ce qui convenoit au Roi , conseille d'envoyer après les fugitifs , de les ramener de gré ou de force , de les demander à l'Archiduc s'ils sont déjà sur ses terres , & , en cas de refus , de lui déclarer la guerre. Cet avis , conforme à la vivacité d'Henri , prévalut , & il fut décidé que Praslin , Capitaine des Gardes , partiroit sur le champ , & iroit signifier à l'Archiduc l'intention du Roi ; & le Conseil finit. Sully , en sortant , lui dit d'un air entre sérieux & badin : *Je savois bien , Sire , que , ne m'ayant pas donné le loisir d'y penser , je ne dirois rien qui vaille ; mais dans deux jours je vous aurois donné un bon conseil.**

Praslin

Praslin partit muni d'ordres aux Gouverneurs des places & aux Commandants des troupes, de lui prêter main-forte. Il auroit pu, dit-on, enlever le Prince, parce que l'Archiduc, dans l'intention de garder des ménagements avec le Roi, pria Condé de chercher un asyle ailleurs: il fut obligé de repasser le long de la frontiere de France, où il y avoit beaucoup de troupes, pour gagner l'Allemagne; & on soupçonna Praslin de n'avoir pas voulu user de tout son pouvoir dans une cause odieuse. Quant à la Princesse, elle étoit en sûreté. Condé, pour ne point exposer ses hôtes, avoit résolu de l'emmener avec lui; mais l'Archiduchesse jugeant qu'elle pécheroit contre la bienséance, en souffrant qu'une jeune personne s'exposât aux risques d'une pareille course, promit au mari de la garder, & la retira à Bruxelles. Henri n'ayant pas réussi dans cette première tentative, résolut d'employer ruse & force, s'il le falloit, pour faire revenir la Princesse en France; & il ne se trouva que trop d'ames basses, de vils adulateurs qui servirent sa passion, &

HENRI
IV.
1609.

HENRI
IV.
1609.

Disposi-
tions de
la Prin-
cesse de
Condé.

Mem. Rec.
t. 2, p.
113.

Bentivogl.
t. 1.

qui l'augmenterent peut-être par les conseils & les espérances qu'ils lui donnerent.

Il parut que, dans le commencement, la jeune Princesse fut moins flattée de l'amour du Roi, que des agréments qui en étoient une suite, tels que des présents sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle étoit l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchoient de l'adoration. Quand les ombrages de son mari l'eurent retirée de la Cour, & privée de ces plaisirs, elle regretta celui qui les faisoit naître sous ses pas, & aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'Archiduchesse, en parlant d'elle, disoit : *C'est un caractère angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que sa passion pour le Roi, qui est son sortilege.*

Mais ce sortilege n'avoit rien de surnaturel; la magie consistoit dans les conseils des femmes qui l'environnoient à Bruxelles, & qui étoient toutes gagnées; elles faisoient parvenir en-

tre ses mains les lettres du Roi, lui dictoient les réponses, enflammoient son imagination, & persuadoient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle pouvoit ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais qui redoubloient la passion du Roi, parce qu'il les regardoit comme les expressions d'un cœur tout à lui (a). La plus adroite & la plus ardente de ces femmes étoit l'épouse de Puisieux, Comte de Berny, Ambassadeur de France à Bruxelles. Le Roi envoya, pour la seconder, Annibal d'Estrées, Marquis de Coëuvres, qu'il chargea de ne rien ménager, de tout risquer, & qui en conséquence crut pouvoir tout se permettre, afin de procurer à son maître

HENRI
IV.
1609.

(a) Dans leur commerce, le Roi étoit appelé le *Berger Céladon*, & elle, la *Nymphe Galatée*. Elle nommoit Henri, *mon Cœur*, *mon Chevalier*, & il se fit faire une côte d'armes, sur laquelle son chiffre étoit entrelacé avec celui de la Princesse. Voy. *Amours d'Henri IV.*

HENRI
IV.
1609.

la satisfaction qu'il desiroit. On commença, comme dans toutes les affaires, par la négociation. Le Roi trouva bon que le Prince revînt à Bruxelles, où il arriva le 23 Décembre. Depuis ce moment, les dispositions qui furent faites n'offrent qu'inconséquences & contradictions, parce que, dit Siri, on parloit toujours du Prince & très-peu de la Princesse, qui étoit pourtant le sujet principal de tous ces mouvements.

1610.
Négocia-
tion pour
son re-
tour.

Les intérêts étoient fort compliqués à la Cour de Bruxelles. Le Conseil d'Espagne n'avoit pas toujours les mêmes vues que l'Archiduc. Celui-ci desiroit l'accommodement, tant par haine pour les tracasseries, que par la crainte de voir tomber sur lui tout le poids de la colere du Roi. Les Espagnols, au contraire, fondoient sur ces brouilleries l'espérance de rallumer la guerre civile en France : ils ne vouloient pas que le Prince se prêtât à aucun accommodement ; ils l'exhortoient au contraire à se déclarer ouvertement contre le second mariage du Roi, & contre la légitimité de ses enfants, parce que le divorce,

disoient-ils , avoit été prononcé sur de faux exposés , & ils promettoient d'appuyer ses droits de toutes leurs forces. Dans l'appréhension que Condé ne se laissât aller aux sollicitations de la France , & qu'il n'y retournât , Dom Inigo de Cardenas , Ambassadeur d'Espagne à Paris , lui faisoit dire qu'il n'y auroit jamais de sûreté pour lui , & l'avertissoit de se défier des espions & des émissaires corrompus , dont il prétendoit savoir certainement que le Prince étoit environné. Spinola , l'homme de l'Espagne à Bruxelles , entrant dans ces vues , affectoit les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux ; & , sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence , il prenoit toutes les précautions nécessaires afin qu'ils ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique , Spinola joignoit un intérêt plus puissant ; savoir , un goût vif pour la Princesse. Elle s'en aperçut elle-même , & dans la suite , racontant cette aventure , elle disoit naïvement : *Mon étoile me destinoit à être aimée par des vieux.*

Quant aux propositions des agents

HENRI
IV.
1610.

du Roi auprès du Prince, elles déceloient leur embarras : ils l'exhortoient à revenir en France avec sa femme ; il y consentoit, mais il demandoit de vivre éloigné de la Cour, & qu'on lui donnât une place de sûreté. Les négociateurs répondoient que ce seroit une précaution déshonorante pour le Roi ; & que si le Prince craignoit quelque chose, il pourroit, après avoir ramené son épouse, aller faire une promenade de dix-huit mois ou deux ans en Italie. Si vous l'aimez mieux, lui disoit-on, il est possible de rompre votre mariage, & le Roi se chargera d'en poursuivre à Rome la dissolution. Le Prince ne s'y refusoit pas ; mais il vouloit, en attendant, rester maître de sa femme. D'Estrées répondoit qu'il falloit qu'elle fût hors de la puissance de son mari, afin de donner un consentement libre aux procédures. On faisoit semblant d'appréhender que la jeune épouse n'éprouvât quelques mauvais traitements de la part d'un mari ombrageux ; & on la faisoit redemander à l'Archiduc par le Connétable son pere, ou bien Madame d'Angou-

lême, sa tante, qu'on favoit être une complaisante du Roi, offroit de venir demeurer auprès d'elle à Bruxelles, pour la préserver des attentats de la jalousie.

HENRI
IV.
1610.

Les pourparlers n'avançoient pas les affaires, & le mois de Février s'écouloit sans que rien se terminât. D'Estrées prit alors la résolution de trancher le nœud des difficultés, par l'enlèvement. Il raconte lui-même qu'il entretenoit des espions auprès de la femme & du mari; qu'il étoit instruit de leurs dispositions, & que ces lumieres lui servoient à fomenter leur désunion. Le but d'obliger un Roi peut-il ennoblir un pareil manège? Il connoissoit aussi les lieux où le Prince passoit son temps, & les moments où la Princesse étoit libre. D'Estrées s'affura de son consentement, aisé à obtenir d'une jeune personne entourée de gens consommés dans l'art de la séduction. Il forma le plan de son entreprise, qui étoit infaillible, & l'envoya au Roi (a). Ce Prince, dé-

On tente
inutile-
ment de
l'enlever.
Mém. Rec.
P. 113.

(a) Du palais d'Orange où logeoit la

HENRI
IV.
1610.

voré par le desir de se satisfaire ; comptoit tous les moments ; & quand il jugea que l'exécution ne pouvoit plus éprouver d'obstacles , il dit à la Reine : *Tel jour , à telle heure , vous verrez ici la Princesse de Condé.* La Reine fait sur le champ avertir l'Ambassadeur d'Espagne. Celui-ci dépêche un courier qui fait tant de diligence , qu'il précède l'heure fixée pour l'enlèvement. Condé demande des gar-

Princesse , au fossé de la place , il n'y avoit qu'une rue. Elle s'étoit engagée à sortir à une heure marquée , couverte d'une faille , grand voile que portoient les Flamandes. D'Estrées l'auroit attendue à la porte du palais avec quinze soldats qu'il tenoit cachés dans les auberges de Bruxelles. Manicamp , à la tête de vingt-cinq hommes , devoit la prendre en croupe sur le bord du fossé , qu'elle auroit descendu & remonté par des échelles. A six lieues de-là , ils trouvoient la garnison de Rocroy , & on se flattoit d'être sur les terres de France avant que l'Archiduc eût envoyé à la poursuite ; ou s'il envoyoit , comme dans un premier mouvement de surprise , il ne pouvoit pas détacher beaucoup de monde , la résolution étoit prise de faire face , pour donner à la Princesse le temps de gagner l'avance. Voy. Mém. Rec. tome II , page 113.

des; l'Archiduc lui en donne : ils s'emparent avec fracas des avenues du palais d'Orange. Toute la ville est en rumeur. D'Estrées s'apperçoit bien qu'il est découvert, & se détermine à faire du moins bonne contenance. Il demande audience, quoiqu'il fût déjà nuit, se plaint hautement des bruits injurieux qu'on répand contre son maître, & demande que les gardes soient levés. Albert répond tranquillement, qu'il y a une entreprise formée, qu'il en est sûr; qu'il croit bien que le Roi n'y a aucune part; que sans doute c'est l'ouvrage de quelques François trop zélés, qui ont cru par-là obliger leur maître; mais que pour obvier à ces inconvénients, dès le lendemain il donnera à la Princesse un asyle dans le palais, auprès de l'Archiduchesse son épouse.

Cette résolution fut un coup de foudre pour d'Estrées; elle anéantissoit ses projets & ses espérances : il se replia en cent manières, pour tâcher d'obtenir un délai. La Princesse, par son avis, fit la malade; en même-temps elle demanda un bal à Spi-

HENRI
IV.
1620.

nola, qui s'excusa sur les circonstances avec un sourire ironique. Enfin, dès le lendemain, comme l'avoit promis l'Archiduc, elle coucha au palais. Alors d'Estrées ne ménagea plus rien; il fit signifier par un Notaire à Condé un ordre du Roi, qui lui enjoignoit de revenir en France, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-Majesté. Le Prince ne s'épouvanta pas; il répondit respectueusement à la sommation : mais il fit à d'Estrées des reproches vifs sur le rôle qu'il jouoit dans cette affaire. *Tout ce que j'ai fait*, repliqua le Courtisan, *a été pour obéir aux ordres du Roi mon maître, que je dois exécuter justes ou injustes.* Cette morale le consola sans doute du mauvais succès de son entreprise.

Le Roi se
détermina à la
guerre.

Quand elle eut échoué, toute négociation cessa. Aux démarches pacifiques succédèrent des préparatifs de guerre. Henri mit ses troupes en état, & montra à l'Espagne étonnée l'armement le plus formidable qui eût jamais menacé sa puissance. Ce fut alors, dit-on, qu'il conçut le dessein de former de toute l'Europe une républi-

que pacifique, par le moyen d'un Conseil composé des Députés de tous les Souverains. Ce Conseil auroit eu à sa disposition une armée, formée des contingents de ces Princes toujours prêts à marcher contre ceux d'entr'eux qui voudroient rompre l'équilibre; projet gigantesque, vanté par quelques Ecrivains, mais qu'on ne doit regarder que comme un délire politique, qui n'a jamais pu être enfanté par une tête aussi saine que celle d'Henri IV.

HENRI
IV.
1610.

Son embarras rouloit moins sur le plan de la guerre qu'il vouloit entreprendre, que sur les motifs qu'il lui donneroit. Ce Prince étoit outré contre les Espagnols, qu'il supposoit ne retenir la Princesse que pour le chagriner. *Ces gens, disoit-il, me mettent au désespoir.* Mais ce n'étoit pas là une raison de rupture à publier. Pendant qu'il en cherchoit, il s'en présenta deux assez plausibles; une du côté de l'Allemagne; une autre du côté de l'Italie. En Allemagne, Jean-Guillaume, Duc de Cleves & de Juliers, étant mort sans enfants, avoit laissé sa riche succession à disputer

Son plan.

Bassomp.

t. I, p.
272.

HENRI
IV.
1610.

entre cinq prétendants (a). De ces cinq, le Marquis de Brandebourg & le Duc de Neubourg firent cause commune, & entrèrent à main armée dans l'héritage. L'Empereur Léopold, mécontent de cette conduite, ou se réservant ces Etats à lui-même, leur refusa l'investiture : ils réclamèrent la protection du Roi de France, qui résolut de forcer l'Empereur à les mettre dans leurs droits. Henri montra la même bonne volonté aux petits Souverains d'Italie, & aux Grisons, Seigneurs de la Valteline, qui s'indignoient de la tyrannie exercée sur eux par le Comte de Fuentes. Le Roi écouta leurs plaintes, leur conseilla de secouer le joug, & se disposa à les aider. Il gagna aussi le Duc de Savoie; lui promit des forces pour conquérir le Duché de Milan. De tous ces côtés, Henri ne se déclara qu'auxiliaire; mais il se proposoit de se porter lui-même avec sa grande armée

(a) Le Marquis de Brandebourg, le Duc de Neubourg, le Duc de Deux-Ponts, l'Electeur de Saxe, & le Marquis de Burgaw.

sur la frontiere de Flandres, & d'attaquer cette Province en personne, si on ne lui donnoit pas la satisfaction qu'il demandoit.

HENRI
IV.
1610.

L'Espagne sentit que si la guerre s'entamoit, elle ne pourroit la soutenir sans perte; c'est pourquoi Philippe auroit voulu la prévenir. Il fit proposer le mariage de l'Infante sa fille avec le Dauphin, tous deux du même âge. Le Roi refusa d'entrer en pourparler à cet égard, & son refus donna lieu de publier que ce n'étoit ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son Royaume, qui l'engageoit à rompre la paix, mais sa seule passion, & que la Princesse de Condé étoit une nouvelle Hélène qui alloit embraser l'Europe. Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger. On y ajouta que le Roi vouloit détrôner le Pape, & mettre un Huguenot à sa place: imputations puériles, calomnies ridicules, mais qui font impression sur le peuple. On remarqua qu'il n'avoit plus la même ardeur pour la guerre, & que les enrôlements devenoient difficiles: on se permettoit dans les cour-

Opinion
sur cette
guerre.

HENRI
IV.
1610.

versations sur la rupture de la paix, des réflexions qui montraient que les vrais motifs n'étoient ni inconnus, ni approuvés. Les étrangers pensoient à ce sujet comme la plupart des François. La fuite du Prince de Condé, qui, ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, se sauva à Milan, redoubla les préventions.

Agita-
tions du
Roi.

Quels cris d'étonnement dans toute l'Europe, quand on vit le plus proche parent du Roi, le premier Prince du sang, obligé de se cacher, de fuir, de chercher un asyle chez les étrangers, parce qu'il ne vouloit pas livrer sa femme ! Les amis de Henri en étoient consternés ; ses Ministres ne le justifioient qu'avec une espece de honte. Lui-même ne parloit de la Princesse, du Prince, de son dépit contre les Espagnols, qu'en termes ambigus, qui marquoient son embarras : il devenoit rêveur, furieux, impatient ; il n'aspiroit qu'au moment d'être à la tête de son armée, se flattant sans doute que le fracas des armes feroit diversion aux idées noires dont il étoit fatigué ; car ce fut alors qu'il eut toutes ces inquié-
tu-

des, toutes ces allarmes intérieures, dont on a fait depuis des pressentiments & des prédictions. Comme il comptoit que son expédition seroit longue & pourroit le distraire des soins de son Royaume, il vouloit laisser sa femme Régente; & afin de lui donner plus d'autorité, il résolut de la faire couronner: mais ce couronnement étoit un vrai tourment pour lui. Quelquefois il en hâtoit les apprêts avec la plus grande diligence; quelquefois il étoit piqué de l'empressement de la Reine, & suspendoit les préparatifs (a). Enfin, dans ses paroles, comme dans ses actions, on voyoit les symptômes d'une agitation inquiète, qui surprenoit autant que la tranquillité des Espagnols (b).

HENRI
IV.
1610.

(a) Siri rapporte que le Roi voulut engager la Reine à écrire à l'Archiduc de renvoyer la Princesse de Condé, & qu'elle refusa, en disant : *Je veux bien souffrir vos amours, mais jamais je ne serai votre complaisante.* Henri se fâcha, & la menaça d'empêcher le couronnement: il s'appaîsa néanmoins, & le permit. Cette anecdote explique les variations du Roi. Voy. Mém. Rec. tome II, page 260.

(b) *Par D...* disoit-il en frappant des

HENRI
IV.
1610.
Pronos-
tics & me-
ures.

Il paroît en effet singulier que se voyant menacés par des forces si considérables, ils ne prissent aucunes mesures pour résister : c'est ce qui fait dire à Sully, qu'au défaut d'une défense légitime, *ils étoient disposés à se sauver par trahisons, perfidies, meurtres, empoisonnements & assassinats.* Mornay pensoit de même. Mais sans recourir à des conjectures déshonorantes, on explique aisément leur inaction, quand on se rappelle qu'ils avoient en main un moyen sûr & prompt de faire tomber les armes de la main du Roi, lorsqu'ils seroient pressés, c'étoit de lui rendre le Prince & la Princesse de Condé.

Sully, ibid. Pendant que les ennemis étrangers affectoient cette sécurité, les François attachés au Roi se laissoient troubler par des événements ordinaires qu'ils transformoient en pronostics effrayants.
Mathieu, p. 38.
Le Grain, t. 8, p. 432.
L'Etoile.
Mercur.

Nicolas Pasquier, vol. 2, p. 1053. *mains, je mourrai en cette Ville, & n'en tirerai jamais : ils me tueront ; car je fais bien qu'ils n'ont d'autres remedes en leurs dangers que ma mort. Ah ! maudit sacre, tu seras cause de ma mort !* Voy. Sully, tome II, chap. 40, page 474.

(a). On répandoit aussi des horoscopes, des prédictions, des bruits de conspirations & d'attentats tous si mal fondés, que le Roi rebuté ne vouloit plus en entendre parler (b). A son exemple, les Ministres, Sully lui-même, si intéressé à la conservation de son maître, n'en faisoient aucun cas, & regardoient ces avertissements & ces délations, comme plus capables d'inquiéter que de servir.

(a) Le taureau du troupeau du Roi en Béarn, qu'on appelloit le *Roi*, se fracassa de lui-même la tête contre une muraille, & mourut. Une vache de pierre, élevée sur la porte du château de Pau, tomba & se brisa. La vache est le symbole du Béarn. Le mai du palais tomba aussi, &c. &c. Voy. le Merc.

(b) Le Médecin la Brosse fit dire au Roi par le Duc de Vendôme, qu'il prit garde à lui, & que s'il pouvoit éviter un malheur dont il étoit menacé, il vivroit encore trente ans. Henri répondit : *C'est un vieux fou, & vous un jeune*. Il dit une autre fois : *Si je m'allarmois de toutes ces prédictions, je ne vivrois pas*. Voy. Mathieu depuis page 26 jusqu'à 40.

La Riviere, Médecin du Roi, s'occupoit beaucoup de la composition des contrepoisons. Voy. *Amclot sur d'Ossat*, tome V, page 172.

HENRI
IV.
1610.

Mais ce qu'ils auroient dû tous ne pas négliger, c'étoit ce qui se passoit à la Cour. Il y régnoit une indiscretion effrénée. Les mécontents trouvant à mordre sur les motifs de la guerre qu'on alloit commencer, n'épargnoient pas le Monarque. La Reine, toujours ulcérée des infidélités de son époux, se soulageoit par des plaintes assez publiques, qui enhardissoient la médifance & la calomnie. Les confidens de cette Princesse, entr'autres Concini & sa femme, se permettoient des railleries sur les galanteries du Roi, si peu séantes à son âge, & des murmures de ce qu'il prostituoit à d'autres une tendresse que la Reine méritoit si bien (a). Enfin les Prédicateurs indiscrets osoient l'apostropher en face, en des termes que le seul respect pour le lieu où ils parloient auroit dû leur interdire (b).

(a) Henri se plaignoit que Concini jettoit dans l'ame de la Reine des défiances, *telles, dit-il, que si je desirois me défaire d'elle; & sont venus jusqu'à lui persuader de ne manger de rien de ce que je lui envoyois.*

(b) Le Roi entrant un jour à l'Eglise avec

Henri étoit instruit des attaques fourdes qu'on donnoit à sa réputation & à sa tranquillité. Quelquefois il méditoit d'en punir les auteurs (a). Mais il revenoit bientôt à sa bonté ordinaire, & se contentoit de dire : *Quand je n'y serai plus, on verra ce que je vaux.*

HENRI
IV.
1610.

Ces mécontentemens ne l'empêchèrent pas de permettre le couronnement de la Reine; il se fit à Saint-Denis le 13 Mai. Il échappa à ce Prince, pendant la cérémonie, une réflexion morale & chrétienne, que l'histoire ne doit point omettre. Voyant la grande affluence de personnes de tout état & de toute condition : *Ceci, dit-il, me fait souvenir du jour du Jugement, & on seroit bien étonné si le*

Couronnement
de la Reine.
Mathieu,
p. 41.

Madame de Verneuil, le P. Gontieri, Prédicateur, lui dit : *Jusqu'à quand, Sire, viendrez-vous ici entouré de femmes, comme dans un ferrail.* Voy. le Grain, l. 8, page 432.

(a) *Je veux, disoit-il, qu'elle (la Reine) chasse certaines gens qui me sont suspects pour avoir donné, les uns de mauvais conseils contre ma vie, & les autres médit de moi mal-à-propos, & témoigné qu'ils ne m'aimoient guere.* Voy. nouv. Sully, tome VII, page 243.

HENRI
IV.
1610.

Juge se présentoit. Il fut très-gai toute la journée; mais en entrant dans Paris, les soucis recommencerent. Le lendemain 14 Mai, jour funeste, Henri s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avoit envoyé demander à l'Archiduc le passage par la Flandre, pour pénétrer en Allemagne; & comptant sur un refus, il s'appretoit à l'obtenir par force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet, il se promena long-temps dans les Tuileries avec la Marquise de Verneuil, qu'il ne voyoit plus que rarement (a). Il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein, dit-on, étoit de lui donner tout ce qu'il possédoit avant que d'être Roi; & pour lui montrer qu'il ne lui restoit plus aucun ressentiment des choses

(a) Il entendit la Messe aux Feuillants. Bassompierre y avoit fait construire une chapelle, avec cette épigraphe, tirée du Pseaume : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi.* En bon Allemand, dit-il à Bassompierre, vous devriez ajouter : *calicem accipiam.* Voy. *Mém. Bassomp.* tome I, page 276.

passées, il vouloit tirer le Comte d'Auvergne de la Bastille, & lui donner le commandement de la cavalerie légère : mais ces projets étoient souvent entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachent, malgré lui, des élans de tristesse. En vain ses Courtisans tâchoient de redonner quelque vigueur à cette ame flétrie. *Mes amis*, leur répétoit-il, comme s'ils eussent tous été conjurés contre lui, *je mourrai l'un de ces jours ; & quand vous m'aurez perdu, vous connoîtrez ce que je valois, & la différence qu'il y a de moi à un autre homme.* Inutilement s'efforçoient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissoit ; bonne santé, Royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfans : *Que vous faut-il de plus*, lui disoient-ils ? *Qu'avez-vous à désirer ?* *Ah ! mes amis*, répondoit-il en soupirant, *il faut quitter tout cela.*

Pendant le dîner, il s'entretint de projets utiles à son Royaume, de la satisfaction de se trouver à la tête de ses troupes, du plaisir qu'il avoit de ce

HENRI
IV.
1610.

Assassinat
du Roi.

Mathieu,
p. 510.

L'Etoile.

HENRI
IV.
1610.

*Mém. de
Condé, t.
6, p. 19.*

*Davrigny.
t. 1, p.
116.*

*Nicolas
Pasquier,
vol. 2, p.
1055.*

*Gramond,
p. 8.*

*Mém. Rec.
t. 4.*

que cette guerre ne coûteroit rien à ses peuples, & de ce qu'il y sacrifieroit tout au plus ses épargnes. En quittant la table, il se promena à grands pas, d'un air irrésolu, demanda son carrosse, y monta, fit monter avec lui les Ducs d'Epéron, de Roquelaure, Montbazon, Lavardin, & la Force. Quand on lui demanda où il vouloit aller : *Tirez-moi d'ici*, dit-il d'un ton chagrin ; puis il commanda qu'on le menât à l'arsenal, où il vouloit converser avec Sully. Les rues étoient embarrassées par les apprêts qu'on faisoit pour l'entrée solennelle de la Reine. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui étoit alors fort étroite, un surcroît d'embarras, occasionné par des voitures de vin, obligea les Gardes de se disperser, & le carrosse d'arrêter. Dans ce moment, un homme appelé Ravailac, nom trop fameux, qui suivoit le Roi depuis le Louvre, monta sur la petite roue du carrosse, & porta à Henri IV deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur.

Si Ravailac eût jetté son couteau, & se fût confondu dans la foule, ja-

mais on n'auroit pu découvrir d'où partoit le coup. Il resta près du carrosse son couteau à la main, comme un homme troublé : deux valets de pied le faifirent ; les Gardes accourant au bruit, l'épée haute, voulurent se jeter sur lui ; le Duc d'Epéron les contint, & le fit mettre en sûreté. Les chevaux tournerent bride, & on reporta tristement au Louvre le corps sanglant du malheureux Henri.

Dans ces occasions, chacun prétend deviner, ou être bien instruit. L'opinion la plus générale fut qu'il y avoit une conspiration. On y mettoit des personnes de partis & de caractères absolument contraires. La Reine & la Marquise de Verneuil, les Jésuites & les Huguenots, le Prince de Condé, le Conseil d'Espagne, le Comte de Fuentes, tous ceux enfin, tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume, qui avoient des relations directes ou indirectes à la Cour. Sans pouvoir précisément assigner les coupables, on croit encore assez communément qu'il y eut des complices. Si on les cherche dans le procès de Ravailiac, la pièce la plus authentique qu'on puisse

HENRI
IV.
1610.

Ce qu'étoit Ravailiac, & s'il eut des complices.

HENRI
IV.
1610.

consulter, on n'en trouvera aucun. Ce monstre paroît toujours seul, en proie à des visions, tantôt puériles, tantôt impies (a), dévoré de scrupules, causés par l'ignorance & une fausse idée de la Religion, curieux de nouvelles d'Etat, écoutant avidement, sans choix ni discernement, ce qui se disoit sur ce sujet entre les gens de la lie du peuple, sa compagnie ordinaire, & réalisant dans sa noire imagination les desseins injustes que ces personnes mal instruites prêtoient au Roi. Ravailac, au moment qu'il fut arrêté, dans ses interrogatoires, à la torture, sur l'échafaud, pendant la durée d'un cruel supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avoit aucun complice : il a dit & protesté qu'il s'étoit déterminé à cet attentat, parce qu'il croyoit que le Roi favorisoit les Huguenots, qu'il étoit lui-même Huguenot dans l'ame, &

(a) En soufflant son feu la nuit, il se voyoit environné d'étincelles, comme en enfer, & des hosties enflammées sortoient de son soufflet, &c. *Mém. de Condé*, tome VI.

& qu'il vouloit faire la guerre au Pape; que cette idée lui étoit venue des sermons auxquels il avoit assisté; qu'en conséquence des plaintes qu'il entendoit faire du gouvernement, il s'étoit persuadé que le Roi n'étoit pas aimé, & qu'il rendroit un grand service à la France, en la délivrant de ce Monarque. En effet, il montra beaucoup d'étonnement, quand il vit, au moment de son supplice, le peuple désolé de la mort du Roi, le charger de malédictions, lui refuser les prières qu'on fait ordinairement pour ces malheureux, & ne point dédaigner d'aider le bourreau à exécuter l'arrêt porté contre lui (a).

Ravaillac étoit parti d'Angoulême sa patrie, six mois avant son crime, dans l'intention, disoit-il, de parler au Roi, & de ne le tuer que s'il ne pouvoit réussir à le convertir. Il se présenta au Louvre & sur le passage du Roi à plusieurs reprises, fut tou-

(a) Les chevaux s'étant rebutés après plusieurs tirades, un homme qui se trouva sur la place, offrit les siens volontairement. Voy. *Mém. de Condé*, tome VI.

HENRI
IV.
1610.

jours repouffé, & enfin s'en retourna. Il vécut quelque temps moins tourmenté par ses visions : mais, vers Pâques, il se sentit tenté avec plus de violence ; il revint à Paris, vola dans une auberge un couteau qu'il trouva propre à son exécration dessein, & s'en retourna encore. Etant près d'Etampes, pour ne pas succomber, il cassa entre deux pierres la pointe de son couteau, la refit presqu'aussi-tôt, regagna Paris, suivit le Roi pendant deux jours ; & s'il n'avoit pas trouvé cette occasion, il étoit résolu de s'en retourner le lendemain faute d'argent : d'ailleurs, il affirma que jamais il n'avoit parlé de son dessein, ni pris conseil de personne. Ces faits minucieux, qui sont les plus importants dans ces sortes d'affaires, faits tous également prouvés, ne laissent conjecturer aucun complot dont Ravillac ait été l'instrument. Il ne faut pas toujours des exhortations, de l'argent & des promesses, pour armer de pareils monstres. Des murmures sourds, des plaintes trop hardies, de la licence dans les réflexions & les conjectures, peuvent enflammer

 HENRI
IV.
1610.

ces tempéraments bilieux, ces hommes dévorés d'un feu sombre, qui se nourrissent de mélancolie, & favourent, pour ainsi dire, les mécontentements. On a vu par les aveux de Ravillac, qu'il étoit un de ces Fanatiques d'Etat, si dangereux, & qui sont peut-être plus communs qu'on ne pense.

Au premier bruit de la mort d'Henri IV, causée par un attentat si horrible, la France entière parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu; les travaux de toute espèce cessèrent; les gens de la campagne se transportoient par troupes sur les grands chemins, pour avoir des nouvelles; & quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrièrent en sanglotant : *Nous avons perdu notre père.* Ils lui rendoient ainsi en regrets la tendresse qu'il avoit toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Ce bon Prince s'entretenoit volontiers avec eux, s'informoit du prix des denrées, de leurs gains, de leurs pertes, de leurs ressources. Les Courtisans, qui voudroient que toutes les faveurs du Souverain fussent pour eux;

HENRI
IV.
1610.

les Ministres, qui ont quelquefois trop de raisons pour craindre la curiosité du Prince, blâmoient cette popularité, comme incompatible avec la Majesté. *Les Rois mes prédécesseurs*, leur répondoit-il, *tenoient à déshonneur de savoir combien valoit un teston; mais, quant à moi, je voudrois savoir ce que vaut une pite, & combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée*; sentiments paternels, qui lui assurent à jamais la vénération & l'amour des François. Encore maintenant le nom d'Henri IV présente à l'esprit l'idée d'un Roi clément, doux, affable, bienfaisant, plus recommandable même par la bonté de son cœur, que par ses qualités héroïques; & si la sévérité de l'Histoire permettoit de ne le peindre qu'avec des couleurs agréables à la nation, tout Ecrivain, en parlant de lui, feroit panégyriste.

LOUIS
XIII.
1610.

Etat du
Royau-
me.

Régence
de la Rei-
ne.

Henri, surnommé *le Grand* aussitôt après sa mort, laissa un Royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruits de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs

armées & ses places abondamment pourvues, un corps d'Officiers braves & expérimentés, des alliances solides, & un Conseil bien composé. Le Monarque avoit dessein de nommer sa femme Régente, en partant pour l'armée. Cette disposition étoit un bon préjugé en faveur de Marie de Médicis: mais ce préjugé se trouvoit balancé par les partisans du Prince de Condé & du Comte de Soissons, tous deux absents de la Cour. Ils prétendoient que ces Princes avoient des droits à la Régence, & ils vouloient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le Duc d'Epernon, très-attaché à la Reine, en vit plusieurs qu'il gagna, & il prit des mesures afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la Reine. On n'eut garde de différer le Lit de Justice, comme le désiroient les amis des Princes, & il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par Epernon, entouroient le lieu de l'assemblée; & après les harangues funebres des Magistrats, entrecoupées par les sanglots des assistants, & suivies d'un morne

LOUIS
XIII.
1610.

L O U I S
XIII.
1610.

Regrets
des étran-
gers.

silence, Marie de Médicis fut déclarée Régente (a).

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La Reine parla aux Gouverneurs de Places & de Provinces, qui étoient alors à la Cour, elle les combla de caresses, & les fit partir chacun pour leurs départements, où ils allèrent répandre les promesses d'un gouvernement doux & humain; promesses qui entretinrent tout en paix, comme si le Roi vivoit encore. Les effets de sa mort furent plus marqués hors du Royaume. Le Duc de Savoie, qui n'avoit pris des engagements contre l'Espagne, que dans l'espérance d'être puissamment secouru par Henri, tomba dans le découragement. Les Alliés d'Allemagne furent déconcertés; on leur promit, à la vérité, qu'ils ne feroient pas abandonnés; mais ils sentoient trop la différence qu'il y auroit entre les secours

(a) Il y eut altercation sur cette clause, que la régence étoit donnée conformément à l'Arrêt du Parlement. Le Chancelier l'omit dans le prononcé; mais on l'inscrivit sur le registre. Voy. Gramond, pag. 5.

donnés par une Régente timide & indifférente, & ceux qu'ils attendoient d'un Monarque belliqueux, & personnellement piqué contre leurs communs ennemis. Le Roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie, ni tristesse. Les Hollandois & les Vénitiens en furent profondément attristés. Le Roi d'Angleterre se montra touché, comme on l'est par la perte d'un ami. Le Pape Paul V versa des larmes, & dit au Cardinal d'Osset : *Vous avez perdu un bon maître, & moi, mon bras droit.* L'Archiduc Albert, qui avoit à craindre plus qu'un autre, les premiers éclats de la colere d'Henri, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été, malgré lui, témoin des foibleffes d'un grand Roi, ne gardoit plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi cruelle qu'indécente, fut l'implacable Comte de Fuentes (a). Il

LOUIS
XIII.
1610.

(a) Ayant reçu cette nouvelle la nuit, il fit réveiller tout son monde, pour s'en réjouir avec lui, comme de l'événement le plus heureux. Voy. d'Osset.

LOUIS
XIII.
1610.

crut qu'il alloit enfin faire porter à la France tout le poids de la haine qu'il lui avoit jurée; mais la mort le surprit lui-même quelques mois après. Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe, ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Conduite
de la Reine.

Mais ceux qui connoissoient l'intérieur de la Cour de France, dûrent prévoir du changement. Il n'étoit pas vraisemblable que les Ministres du Roi, ceux qui avoient joui par préférence de sa confiance, de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la Reine; au contraire, les personnes que ce Prince ne souffroit qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flatterent, à juste titre, d'éloigner bientôt les autres. Ainsi les motifs de discorde étoient tous établis au moment que Marie prit en main les rênes du gouvernement; & loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier de ce qu'elles tarderent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étoient tous les intéressés, sur la conduite que la Reine tiendroit désor-

mais. Ceux qui l'avoient gouvernée jusqu'alors, ignoroient si, devenue la Maîtresse, elle continueroit à suivre leurs avis; & dans la crainte qu'elle ne les soutînt pas, ils ne lui donnoient que des conseils mitigés, qu'ils pourroient rétracter dans le besoin. Les autres espéroient que cette Princesse, sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renonceroit aux préjugés qu'elle avoit autrefois conçus contre eux. Pour la gagner, ils se prêtoient complaisamment à ses desirs, & ménageoient leurs adversaires, afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencements, la Reine se conduisit avec une circonspection qui l'auroit rendue maîtresse des événements, si elle eût duré. Par l'avis de Villeroy, elle conserva les anciens Ministres. Une foule de prétendants briguoient l'entrée au Conseil: de ce nombre étoient le Comte de Soissons, le Connétable, le Cardinal de Joyeuse (a), les Ducs de Gui-

LOUIS
XIII.
1610.

(a) Il possédoit un très-grand nombre de bénéfices, entre autres, trois Evêchés; un Religieux prêchant devant lui, s'éleva vive-

LOUIS
XIII.
1610.

se, de Mayenne, de Nevers, de Bouillon, d'Epernon, guidés par des intérêts opposés. La Reine les y admit presque tous; & ce fut encore par le conseil de Villeroy, qui fit entendre à la Régente, que plus ils seroient de Conseillers, plus elle auroit de facilité à les diviser & à faire prévaloir ses volontés. On croit que le Ministre, dans la composition d'un Conseil si nombreux, eut un motif de politique plus raffiné; ce fut d'espérer qu'une si grande assemblée n'auroit ni union, ni secret, & que la Reine, fatiguée des disputes perpétuelles, en viendroit à n'occuper le Conseil que des moindres affaires, & à consulter,

ment contre cet abus. Le Cardinal, après le sermon, lui remontra que son opinion étoit trop rigoureuse, & lui proposa une conférence sur ce sujet avec les Théologiens d'un sentiment contraire. Le Religieux accepta. Quand on fut assemblé, Joyeuse, après un court préambule, dit qu'outre les raisons qu'il venoit d'exposer brièvement, il avoit une dispense du Pape. *Pour bien faire, répartit brusquement le Religieux, il ne faut pas de dispense, & la conférence finit. Voy. Math. fils, pag. 47.*

pour les essentielles, les seuls Ministres; qu'ainsi ils retiendroient le gouvernail de l'Etat qu'on leur disputoit: ruse adroite, dont le succès ne fut cependant pas complet, par l'irrésolution de la Régente, qui n'eut jamais un plan fixe d'administration.

LOUIS
XIII.
1610.

Le premier objet de délibération qui se présenta au Conseil, fut la guerre que le feu Roi étoit prêt de commencer. Le Chancelier ouvrit un avis qui auroit empêché de rompre la paix, c'étoit une double alliance de Louis XIII avec l'Infante d'Espagne, de l'Infant avec une Fille de France. Sully représenta que ce seroit abandonner les Alliés d'Allemagne & d'Italie au vainqueur implacable de la Maison d'Autriche. Si il vouloit qu'on commença avec vigueur la guerre, ne seroit-ce pas pour leur donner moyen de faire une paix moins défavorable. Ni l'un ni l'autre avis ne fut adopté. La Régente prit une résolution mitoyenne, elle fit paroître quelques troupes destinées à aller au secours du Duc de Savoie, qui étoit déjà entré en campagne.

Mais ces apparences n'en impose-

LOUIS
XIII.
1610.

rent pas assez aux Espagnols pour fau-
ver le Duc, & la France souffrit que
son allié fût réduit à envoyer un de
ses fils à Madrid, demander pardon
d'avoir abandonné l'alliance de cette
Cour. On fit des efforts plus réels du
côté de l'Allemagne; ils eurent aussi
plus de succès, & les François affer-
mirent le Marquis de Brandebourg &
le Duc de Neubourg dans l'héritage
de Cleves & de Juliers, dont l'Ar-
chiduc Léopold leur disputoit la pos-
session.

Retour du
Prince de
Condé.

Après la guerre, le retour du Prin-
ce de Condé occupa le Conseil. Il n'y
avoit pas d'avantages auxquels ses par-
tifans ne crussent pouvoir prétendre
pour lui & pour eux, en dédomma-
gement des désagrémens qu'il avoit
éprouvés. *Il faudra voir*, disoit d'un
air de suffisance la Princesse d'Orange
sa sœur, *il faudra voir comment mon
frere sera reçu en France.* De Milan où
il se trouvoit à la mort du Roi, le
Prince se rendit précipitamment en
Flandres, & parut inopinément à Bru-
xelles le matin du 19 Juin. Son épou-
se, déjà défolée du tragique accident
qui lui avoit enlevé son soutien, fut

consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il vouloit rompre son mariage, &, en particulier, il s'expliqua d'une manière très-défoligéante sur l'humeur volage de sa jeune épouse (a). Le ton ironique du mari, son air mécontent & contraint, se soutinrent quelques jours. Plusieurs personnes intéressées à brouiller les Maisons de Condé & de Montmorency, fomentoient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvoient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le Prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignoit de calomnies avancées contre sa conduite envers sa femme, surtout d'une requête présentée au feu

LOUIS
XIII.
1610.

(a) Siri, après avoir rapporté les railleries piquantes du Prince, fait cette réflexion : *C'est ainsi que les François parlent de leurs épouses, & souvent des femmes en général. Ces propos semblent fort étranges aux oreilles qui n'y sont pas accoutumées ; mais en France, c'est la coutume. Voy. Mém. Rec. t. II, pag. 321.*

LOUIS
XIII.
1610.

Roi sous le nom du Connétable, dans laquelle il étoit accusé de maltraiter son épouse, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Le Connétable déclara que cette requête n'étoit pas de lui, & qu'apparemment son Secrétaire gagné la lui avoit fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre; ce qui étoit d'autant plus aisé, disoit-il, *que je ne fais ni lire, ni écrire.* Le Président Jeannin vint à l'appui de cette réparation, en disant que c'étoit lui-même qui avoit composé cette requête par l'ordre exprès du Roi, & en demanda pardon au Prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié; les deux époux se réunirent. La Princesse s'attacha sincèrement à son mari, & devint même par la suite la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitoit, Condé faisoit aussi négocier son rappel en France. Il auroit voulu mettre son retour à prix, & plusieurs personnes du Conseil appuyoient ses prétentions: mais la Reine ne voulut entendre à aucune condition, rétractation, ni excuse de ce qui s'étoit passé; elle se contenta de

lui ouvrir les portes du Royaume, & de le recevoir, malgré les craintes qu'on lui inspiroit sur les projets du Prince contre la tranquillité de sa Régence.

LOUIS
XIII.
1610.

Il y avoit déjà beaucoup de mécontents. Dans la circonstance où se trouvoit Marie de Médicis à la mort d'Henri IV, elle fit, pour obtenir la Régence, des promesses à tout le monde : au Comte de Soissons, promesse de la Lieutenance du Royaume ; au Duc de Bouillon, du commandement de l'armée d'Allemagne ; au Duc d'Épernon, d'être nommé aux places du Duc de Sully ; & au Duc de Sully, d'être maintenu dans ces mêmes places qu'il possédoit. Il y eut aussi beaucoup d'engagements contradictoires & des plaintes, quand on se vit trompé. Peut-être néanmoins s'en seroit-on tenu aux murmures, si la Reine n'eût soulevé tous les esprits par sa prédilection pour Concini & sa femme.

Commencement
des
brouille-
ries.

Il semble à bien des gens, que les Grands ne doivent pas être assujettis aux mêmes foiblesses que le reste des hommes. *Comment*, demandoit-on un jour à Léonora, avez-vous acquis tant

Faveur de
Galligaye
& de son
mari.
Mém. rec.
t. 2, p.
310.

LOUIS
XIII.
1610.

d'empire sur votre Maîtresse ? N'avez-vous pas employé des philtres, de la magie, des moyens surnaturels ? Point d'autres, répondit-elle, *que l'ascendant qu'ont les ames fortes sur les ames foibles. L'opiniâtreté qui étoit naturelle à Marie, peut aussi avoir eu beaucoup de part à un attachement si obstiné. On a remarqué que les conseils qu'on lui donnoit à ce sujet, ne faisoient que l'entêter & l'aigrir. Je fais bien, dit-elle un jour publiquement, que toute la Cour est contre Concini ; mais l'ayant soutenu contre le Roi mon mari, je le soutiendrai bien contre les autres. Malheureusement l'excès de sa faveur tomba sur des personnes très-portées à en abuser : elles ne furent point modérer les bontés de la Reine, les cacher, partager ses graces avec des familles capables de les protéger, écarter la haine en obligeant gratuitement, diminuer l'envie que les préférences occasionnent toujours ; enfin, pour vouloir trop s'élever, ces enfants de la fortune se perdirent, & entraînent avec eux leur Maîtresse dans le précipice (a).*

(a) En Août 1610, le Marquis d'Ancre

LOUIS
XIII.

1610.

Sully, t.
2, ch. 42.

Concini avoit du mérite, mais plus encore de vanité & de suffisance que de capacité. Sitôt qu'il se vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent ; il se jeta tête baissée dans les affaires ; & quoique sans caractère public, il prétendit tout voir & tout régler (a). Les Ministres eurent la complaisance de lui donner connoissance de ce qui regardoit chacun leur département. Il n'y eut que Sully qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les finances, & qui voulut exiger, non-seulement que le Favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne sollicitât jamais, sans le prévenir, des gratifications, ni pour lui, ni pour d'autres. A cette proposition,

perdit au jeu six cents mille pistoles ; & , le premier Août, il y avoit déjà cinq millions tirés de la Bastille. Voy. *Journal de l'Étoile*.

(a) Concini ayant été un jour envoyé par la Reine à Henri IV, pour parler de quelques affaires ; quand il fut retiré, le Roi dit à ses Courtisans : Vous voyez cet homme, c'est lui qui gouvernera quand je n'y serai plus, & les affaires n'en iront pas mieux. Voy. *Math.*

LOUIS
XIII.
1610.

Concini répondit : *M. de Sully prétend-il encore gouverner ? C'est la Reine qui est la maîtresse : j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les services que nous lui avons rendus. M. de Sully ne doit pas compter nous faire la loi ; il a plus besoin de notre assistance que nous de la sienne ; il en conviendrait s'il savoit ce qu'on nous propose contre lui, & il nous rechercheroit, en voyant qu'il n'y a ni Seigneur, ni Prince qui ne le fasse.* Nous rapportons cette réponse dans les termes propres des Mémoires de Sully, afin qu'on en vye mieux quelle étoit la suffisance du Favori, ses vues intéressées, la persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, & la flexibilité rampante des Courtisans.

Pendant que le mari dispoit de l'Etat, la femme se mêloit de toutes les entreprises lucratives : elle vendoit les graces & les privileges ; elle appuyoit les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées ; elle obtenoit des assignations sur le trésor royal, & remplissoit sa maison de richesses. Pour un homme qui jouoit un si grand rôle, le nom de

Concini étoit trop simple à porter : il acheta le Marquisat d'Ancre, & la Reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la Cour, qu'il traitât avec le Duc de Bouillon de la Charge de premier Gentilhomme; enfin, cet étranger, qui n'avoit jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de Maréchal de France, les Gouvernements de Bourg en Bresse, de Dieppe, & du Pont-de-l'Arche; & son beau-frere Etienne Galigaye, qui n'avoit pas rendu plus de services à l'Eglise, que Concini à l'Etat, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la Cour, fut nommé Archevêque de Tours, & Abbé de Marmoutiers.

LOUIS
XIII.
1610.

A chaque grace qui tomboit sur cette famille, il s'élevoit un cri d'indignation à la Cour. Le Marquis d'Ancre ne trouva pas d'autres moyens d'appaiser les mécontents, que de les combler eux-mêmes. Mais quand on vit que, pour obtenir, il ne falloit que murmurer & se plaindre; quand l'exemple de quelques favorisés eut

Déprédation générale.

Sully, t. 2, p. 500

LOUIS
XIII.
1610.

éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes & aux prétentions (a).

C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les Grands commencèrent à ne plus rougir de provoquer des impositions, & de s'y intéresser. Beaucoup plus hardiment qu'on ne faisoit même avant Henri IV, des Princes du Sang, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France, des Seigneurs de la plus haute qualité s'unissoient à des partisans, à de simples Commis, calculoient avec eux le produit d'un péage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une Ville franche; ce qu'on pourroit tirer d'un droit périmé qu'on feroit revivre, d'une fourniture, d'un privilège exclusif, d'une création d'Offices, ou de Lettres de noblesse, de la composition qu'on accorderoit pour

(a) A la mort d'Henri IV, les pensions étoient de six cents vingt-trois mille cent quarante livres; & à la fin de l'année 1610, elles montoient à quatre millions cent dix-sept mille quatre cents cinquante-six livres *Voy. Conjur. de Concini*, pag. 166.

de vieux arrérages, ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinoient comment il seroit possible d'augmenter fourdement les aides, les gabelles, & autres impôts. Quand tout étoit arrangé dans le secret avec les sangsues publiques, les intéressés appuyoient les projets au Conseil, & les faisoient passer. Toutes fraudes paroissent permises quand elles étoient lucratives. Les Gouverneurs demandoient des gardes qu'ils ne complétoient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde; des sommes pour des fortifications souvent inutiles. Ils en faisoient eux-mêmes les marchés, & s'arrangeoient avec les entrepreneurs aux dépens du Roi. Les survivances étoient données jusqu'à la troisieme génération. Ceux qui par-là se trouvoient exclus, exigeoient des assignations sur le trésor royal. Rien n'étoit plus commun que le doublement & le tiercement d'appointements, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenoient des dots pour leurs filles; d'autres, le payement de leurs dettes: de sorte que c'étoit un pillage

LOUIS
XIII.
1610.

L O U I S
XIII.
1610.

général; &, en peu de temps, presque tout l'argent amassé par Henri IV, & mis en dépôt à la Bastille, s'écoula comme l'eau qui trouve une ouverture. Sully raconte toutes ces manœuvres, comme nouvelles étonnantes & indignes de la noblesse Françoisise, que l'avidité du gain dégradait & avilissoit. Encore si ces profusions avoient procuré à la Reine la tranquillité qu'elle desiroit ! Mais la jalousie se mettoit entre les Grands sur le plus ou le moins qu'ils avoient reçu ; & pour empêcher la discorde particuliere, qui des familles auroit pu passer dans l'Etat, la Régente étoit obligée de redonner encore, sans en être plus sûre de gagner les cœurs.

Sacre de
Louis
XIII.

Mercur,
t. I, p.
534.

Tel est le tableau de la Cour pendant les premières années de la Régence de Marie de Médicis. Il seroit inutile & il deviendroit ennuyeux de raconter les petites intrigues qui causoient journellement une multitude de brouilleries & de raccommodements, & de détailler les prétextes, minucieux qui les occasionnoient. C'étoit une préséance, un droit d'appartement au Louvre, d'y entrer en car-

rosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui. Il arrivoit de-là que les familles se brouilloient, se raccommodoient, se rebrouilloient encore. Il se formoit aussi des ligues, d'autant plus dangereuses, que, dans ces sortes de querelles, les amis d'une grande maison se croyoient obligés de défendre ses prétentions à la pointe de l'épée, & venoient en foule lui offrir leurs services. Peut-être ces bagatelles de Cour auroient-elles causé moins d'événements, si la Reine eût été plus ferme à contenir chacun dans sa place, & à ne pas accorder aux nouveaux protégés, des distinctions choquantes pour ceux qui étoient anciennement en possession. Il arriva de-là que plusieurs grands Seigneurs, des Officiers même de la Couronne, craignant d'être confondus avec ces hommes nouveaux, ne se trouverent pas au sacre de Louis XIII, qui se fit à Rheims le 14 Octobre.

Après cette cérémonie, les disputes de préséance continuerent & augmentèrent encore. Il y avoit à la

LOUIS
XIII.
1610.

1611.
Etats de
Paris.
Merc. t. 2,
p. 1.

L O U I S
XIII.
1611.

Mém. Bas-
fomp. t. 1,
p. 292.

Cour plusieurs Princes jeunes, parents assez proches, & amis comme on l'est entre personnes de ce rang. Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissoit, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisoient, & pour lors ils devenoient rivaux, ennemis & querelleurs. Vivant dans la capitale, ils se faisoient un point d'honneur de n'y paroître que superbement équipés, & ils n'alloient pas d'un lieu à un autre, sans un cortège de Gentilshommes, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit & l'éclat attiroient le peuple. Comme les rues furent long-temps mal pavées, c'étoit une déférence de céder le côté des maisons, qu'on appelloit *le haut du pavé*; & l'exiger, c'étoit affecter une prééminence sujette à contestations, pour peu que les personnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenoient fréquemment entre des braves pointilleux, & souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenoit parti, & il en arrivoit des émeutes qui faisoient craindre pour la Ville. On tendoit alors les chaînes; on battoit le tambour;

bour ; les principaux Bourgeois se mettoient sous les armes à la tête de leurs quartiers , pour contenir les ouvriers & artisans , que la curiosité arrachoit à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits , les occasions de concours étoient des circonstances dangereuses ; & la Reine fut obligée , cette année , d'empêcher d'ouvrir la foire Saint-Germain , *parce qu'il vaut mieux , disoit-elle , que 500 Marchands soient ruinés , que si l'État étoit troublé : réflexion juste , mais qui doit apprendre aux petits ce qu'ils gagnent à se mêler des disputes des Grands (a).*

LOUIS
XIII.
1611.

(a) On peut citer comme un contraste avec les mœurs actuelles , ce qui se passa au Chapitre général que les Dominicains tinrent à Paris le 20 Mai. Le Roi , la Reine , toute la Cour , hommes & femmes , se rendirent exactement , non-seulement aux actes de dévotion , mais aux thèses qui se soutinrent. Le Clergé en corps , le Parlement , & autres Cours souveraines , n'y manquèrent pas , tant que la cérémonie dura ; & il est marqué que le Roi vivoit familièrement avec les Religieux , les visitoit dans leurs chambres , mangeoit avec eux au réfectoi-

LOUIS
XIII.

1611.

Retraite
de Sully.

*Mém. de
la Régence.*

*Mém. de
Rohan, t. 2.*

Les Calvinistes, que le nom seul d'Henri IV contenoit, que sa réputation méritée de justice & de bonne foi tranquillisoit, recommencerent aussi à donner des marques d'inquiétude. Ils furent que le systême du Conseil de France changeoit; que l'Espagne & Rome commençoient à y avoir la plus grande influence : ils crurent devoir se précautionner contre les suites. Les Députés des Eglises s'assemblerent à Saumur, du consentement de la Régente, qui n'osa le refuser. Les Ducs de Sully & de Bouillon s'y rendirent avec des vues opposées. Le premier vouloit s'y faire un parti puissant, afin que la crainte qu'il inspireroit, forçât ses ennemis de le ménager. Le second, toujours piqué de ce que Sully avoit pensé lui faire perdre Sedan, travailloit à le priver de l'intervention des Calvi-

re, & embrassoit les plus distingués de l'Ordre, sur-tout les Missionnaires, qui avoient parcouru plusieurs pays éloignés & barbares, & que le jeune Prince écoutoit leurs récits avec attention & plaisir. Voy. Merc. t. II, pag. 52.

nistes. Les intérêts de ces deux rivaux occupèrent l'assemblée bien plus que ceux du parti. On vint à bout de les accorder sur quelques points, & ensuite la Cour força les Députés de se contenter de promesses (a), & de se séparer sans résultat satisfaisant. Sully remit l'administration des finances & le gouvernement de la Bastille; mais il garda ceux du Haut & Bas-Poitou, de la Rochelle, & les charges de Grand-Maître de l'Artillerie, & de Grand-Voyer de France. Il se retira tranquillement dans ses terres, où il vécut jusqu'à un âge fort avancé, ne venant que très-rarement à la Cour (b). Il s'occupoit à régler ses affaires

(a) Quelques Députés se promenant dans l'Eglise de Saumur, remarquerent des figures d'anges & de saints, auxquels on avoit ôté la tête. Un d'eux s'avisa de demander pourquoi on les avoit ainsi mutilés : *C'est*, répondit un badin, *parce qu'ils ont désobéi au Roi.* Cette plaisanterie fit faire des réflexions, & on prétend qu'elle rendit ceux qui avoient jusqu'alors montré de l'opiniâtreté, plus dociles aux intentions de la Cour.

(b) *Nous nous ennuirions les uns & les autres*, disoit-il en parlant de la jeune Cour

LOUIS
XIII.
1611.

domestiques, qu'il entretint toujours dans un état florissant, à décider sans retard tout ce qui regardoit ses charges & ses Gouvernemens, à revoir avec ses Secretaires les papiers de son Ministère, qui lui rappelloient du moins les temps heureux de la France. Ses Mémoires mal digérés, mais pleins de vues excellentes, d'anecdotes intéressantes, de projets formés pour la gloire du Royaume, le bonheur des peuples, font honneur à son esprit; & un trait qui part du cœur met le comble à son éloge. Il portoit toujours suspendue à son col une large

de Louis XIII. Ayant un jour été appelé pour quelques affaires, il s'aperçut que les Courtisans rioient de sa gravité & de ses habillemens peu conformes à la mode. *Sire, dit-il fermement au Roi, je suis trop vieux pour changer d'habitude sur rien. Quand le feu Roi votre pere, de glorieuse mémoire, me faisoit l'honneur de m'appeller auprès de sa personne, pour s'entretenir avec moi sur les grandes & importantes affaires, au préalable il faisoit sortir les bouffons.* Louis ne désapprouva pas cette liberté, & fit retirer les jeunes gens. Sully mourut à Villebon le 22 Décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

médaille, sur laquelle étoit empreinte la figure d'Henri IV, qu'il n'appelloit jamais que *son bon Maître* : plusieurs fois par jour il la prenoit entre ses mains, la contemploit tendrement, la baisoit en soupirant, & levoit vers le ciel ses yeux chargés de larmes. Il semble que la Cour, débarrassée des regards sévères de Sully, se livra plus librement au favori. Les Ministres n'hésiterent plus à aller travailler chez lui. Les Princes se rendirent avec gayeté aux fêtes somptueuses qu'il ordonnoit. Le Comte de Soissons, jusqu'alors si fier, donna le premier l'exemple de la complaisance; aussi le reste des trésors de la Bastille coula chez les Bourbons, chez les Guises, chez les Bouillons, les la Valette, les Villeroy, les Silléri; & l'on présuma bien que Concini & sa femme ne s'oublierent pas eux-mêmes.

La bonne intelligence qu'occasionnoit cette société de pillage, ne dura pas. Les Grands qui profiterent des dons immenses que la prodigalité de la Régente leur faisoit par les mains du Marquis, n'étoient pas encore contents d'être enrichis; ils auroient

LOUIS
XIII.
1611.

L'alliance avec l'Espagne décidée.

Merc. t. 2.

Mém. rec.

t. 2, p. 642.

LOUIS
XIII.
1612.

voulu de plus être les seuls puissants, & gouverner l'Etat à l'exclusion des Ministres. La confiance que la Reine marquoit à ces derniers, leur déplaisoit; & comme ils supposoient que Concini avoit tout pouvoir sur l'esprit de Marie, c'étoit à lui qu'ils s'en prenoient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du Favori & de sa Maîtresse, les portoit à blâmer & à contredire le Ministère, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occasion. Il s'en présenta une qu'ils ne manquèrent pas. Il s'agissoit du mariage du jeune Roi avec l'Infante d'Espagne, & de celui de la Fille aînée de France avec l'Infant.

La Reine desiroit ardemment cette double alliance, & elle l'avoit décidée dans son particulier; mais voulant la faire approuver par le Conseil, elle l'assembla le 25 Avril. Le Prince de Condé, chargé de porter la parole pour le Comte de Soissons, le Connétable, & ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit qu'Henri IV avoit promis sa fille en mariage au Prince de Piémont, & qu'il se reprocheroit de manquer à la

mémoire de ce grand Roi, en consentant à une alliance contre laquelle il s'étoit ouvertement déclaré. Ceux qui favoient que les personnes qui parloient ainsi étoient brouillées avec Henri quand ce Prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse; ils crurent plus vraisemblablement que cette cabale cherchoit, par son opposition, à s'attacher les Calvinistes, auxquels cette double alliance faisoit le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Il avoit eu soin de se ménager des suffrages; mais Guise, héritier de l'audace de sa famille, se leve, & regardant fièrement le Prince: *Qu'est-il besoin, dit-il, de délibérer? La chose est si avantageuse, qu'il ne faut plus que remercier Dieu de l'avoir permise, & la Reine de l'avoir procurée.* Les Ministres applaudirent confusément à l'opinion de Guise. Les opposants restèrent muets; l'alliance fut conclue à la pluralité des suffrages, & Condé & les siens sortirent du Conseil très-mécontents, n'ayant su, disoit le Connétable son beau-pere, *ni fuir, ni combattre.*

LOUIS
XIII.
1612.

LOUIS
XIII.
1612.

Les Prin-
ces mé-
contents
du Mar-
quis d'An-
cre.

Ils s'en prirent de leur mauvais suc-
cès au Chancelier Silléri & au Mar-
quis d'Ancre. Les Princes demande-
rent l'éloignement du premier, & cru-
rent forcer le second à se retirer de
lui-même, en lui faisant dire secre-
ment qu'on pourroit bien le faire af-
faffiner : mais ni les menaces, ni les
rufes des mécontents ne réuffirent. La
Reine foutint le Chancelier ; & Con-
cini, au-lieu d'abandonner la partie,
se mit en posture de réfister si on
l'attaquoit. Il se fit alors de part &
d'autre des entreprises que la Régente
n'auroit jamais dû souffrir. Le Mar-
quis s'empara par surprise de la ci-
tadelle d'Amiens, ville voisine d'An-
cre : il mit une forte garnison dans
cette place, dont il comptoit se faire
un asyle en cas de besoin. Condé
partit pour son Gouvernement de
Guyenne, & se déclara ouvertement
protecteur des Calvinistes, avec les-
quels il affectoit des liaisons publi-
ques. Soiffons, de son côté, non con-
tent d'entretenir des correspondances
suspectes, tant avec des Seigneurs Fran-
çois, qu'avec la Hollande, l'Angleterre
& les Protestants d'Allemagne, ar-

rondissoit son Gouvernement de Normandie, en s'emparant par violence & par surprise, de quelques places importantes que la Reine s'y étoit réservées.

LOUIS
XIII.
1612.

Lorsqu'ils furent que le Duc de Paftrane, Ministre d'Espagne, se préparoit à faire la demande de la Princesse Elifabeth, sœur du Roi, ils crurent intimider la Régente, en accourant à la Cour, à la tête de 500 Gentils-hommes. Elle leur en opposa deux mille, & leur dépit s'exhala en marques de mécontentement, impuissantes & puérides (a).

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avoient alléguée contre ce mariage, leur manquoit. Le Duc de Savoie venoit de consentir de recevoir Christine, la cadette des Filles de France,

(a) Le Duc de Nevers, parent de la Reine, qui étoit pour le mariage, s'étoit mis au bout du banc des Princes; le Prince de Condé se mit à pousser le Prince de Conti; celui-ci poussa le Comte de Soissons, & Soissons, le Duc de Nevers, dans l'intention de le jeter hors du banc. Nevers, plus prudent qu'eux, se retira. Voy. Mém. Rec. t. I, p. 701.

LOUIS
XIII.
1602.

au-lieu d'Elisabeth l'ainée : encore heureux de se tirer d'embarras par ce moyen ; car ses liaisons avec les Princes , pour obtenir l'ainée des Princesses , ayant déplu à la Régente , elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité , par lequel ces deux Puissances se feroient partagé les Etats de ce Prince. L'Espagne auroit eu ceux d'Italie , & la France les autres. Emmanuel para ce malheur , en acceptant pour son fils la cadette , & en envoyant un de ses enfants faire au Roi d'Espagne les excuses les plus soumises. Il y eut aussi à la Cour de France un moment de calme , & les intérêts y changerent , parce que les Princes eurent besoin du Marquis d'Ancre , contre lequel ils s'étoient hautement déclarés.

Ils se rapprochent de lui.

Marie de Médicis n'étoit pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs ; mais comme son veuvage ne lui permettoit pas un certain éclat , elle s'étoit composé une compagnie des plus aimables personnes , avec lesquelles elle faisoit des soupers libres , suivis d'un bal , d'un jeu , ou d'autres amusements. La Duchesse de Guise & la Princesse

de Conti sa fille, avoient la direction de ces divertissemens; elles y introduisirent le Chevalier de Guise, Cavalier accompli, auquel la Reine donna des marques d'attention. Si-tôt que les Princes s'en apperçurent, ils appréhenderent que la Régente ne prît pour ce jeune Cavalier un goût vif, qui pourroit conduire la Maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouverent donc à propos, non-seulement de laisser subsister le Marquis d'Ancre, pour l'opposer au Chevalier de Guise, mais encore de l'établir plus solidement, s'il étoit possible, dans la faveur de sa Maîtresse.

Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la Cour; celle des Princes qui étoit soutenue des Ducs de Nevers, de Bouillon & du Marquis d'Ancre; celle de la Maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les Ducs de Bellegarde & d'Epéron. Elles travaillerent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la Reine. La première, outre l'avantage d'avoir le Marquis d'Ancre, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important, & lui procura la supériorité.

L vj

LOUIS
XIII.
1612.

1613.
Deux factions à la Cour.

Mém. Rec.
t. 3, p. 22.

LOUIS

XIII.

1613.

Meurtre
du Baron
de Luz &
de son fils.

C'étoit le Baron de Luz, que nous avons vu jouer un rôle important dans l'affaire de Biron. Sa conduite lui avoit donné la réputation d'un homme de tête. A ce titre, la Maison de Lorraine se l'attacha, & il en fut quelque temps comme le conseil : mais, à l'occasion d'une discussion d'intérêts, qu'il eut avec le Duc de Bellegarde, discussion dans laquelle il crut que le Duc de Guise ne l'avoit pas servi comme il auroit dû, il rompit avec lui, & se jeta du côté des Princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaux, il découvrit à ceux-ci que le Chevalier de Guise avoit eu dessein de tuer le Marquis d'Ancre, afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de faire savoir cette audace à la Reine, qui en fut outrée. Elle laissa appercevoir son ressentiment. Le Chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la fut positivement, & la veille des Rois, il surprit le Baron de Luz dans la rue Saint-Honoré, & le tua avant que celui-ci eût eu le temps de se mettre en défense. La Régente fut très-offensée; elle ordonna d'informer,

menaça de faire punir sévèrement le coupable. Le 31 Janvier, le fils du Baron de Luz, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeller le Chevalier de Guise en duel, pour venger la mort de son pere : il fut tué sur la place. La Reine alors changea de ton ; elle dit que Guise ayant été forcé de se défendre, n'étoit pas répréhensible, & on assoupit les deux affaires : c'est qu'en vingt-quatre jours, les intérêts étoient totalement changés.

Le sort du Baron de Luz avoit jetté une frayeur mortelle dans l'ame du Marquis d'Ancre. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux, il trembloit pour lui-même ; & c'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées qu'il eut de quitter la France, & d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avoit acquises. Cependant, avant que d'abandonner la partie, il voulut voir s'il n'y auroit pas moyen de rapprocher les esprits, & d'obtenir une paix durable. On favoit qu'il ne falloit pour cela que de l'argent & des graces ; & la Régente, devenue plus complaisante que jamais pour son Favori,

LOUIS
XIII.
1613.

Réconciliation
générale.

LOUIS
XIII.
1613.

en épuisa le réservoir. Le Prince de Condé eut une gratification de six cents mille livres : les autres en reçurent à proportion. Tout le monde se réconcilia, & personne n'osa paroître peu satisfait, quoiqu'il restât à quelques-uns du mécontentement, de ce que les dons n'avoient pas été absolument sans réserve. Par exemple, en donnant les six cents mille livres au Prince de Condé, & le Gouvernement de Picardie au Duc de Longueville, on ne voulut pas abandonner au premier le Château Trompette, qui l'auroit rendu tout puissant en Guyenne; ni au second, la citadelle d'Amiens, que le Marquis d'Ancre retint comme une place nécessaire à sa sûreté: ainsi presque tous les présents furent accompagnés de retranchements qui en diminuèrent le prix. On fut plus piqué de ce qui manquoit, que flatté de ce qu'on recevoit. Il en résulta des plaintes, des murmures, & une fermentation secrète, dont les passions particulières de quelques femmes accélèrent les effets.

Cabale
des fem-
mes.

Rien de modéré dans une femme, dit Gramond : si elle aime, elle brûle; si

elle hait, elle déteste; si elle se croit méprisée, elle devient furieuse (a). Des préférences de la Régente à l'occasion des divertissemens qu'elle prenoit dans son appartement, avoient enflammé la colere de plusieurs femmes de la Cour. Celles qui n'y étoient pas admises, ou qui n'y étoient que comme souffertes, en conçurent une violente jalousie: elle jurèrent de troubler ces plaisirs, & appellerent à la vengeance peres, freres, maris, parents, & sous ceux, dit le même Auteur, à qui l'amour faisoit bouillonner le sang dans les veines. Le nombre n'en étoit pas petit dans une Cour, qui s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvoit presque toute composée d'une jeunesse vive & bouillante. Ce n'étoit plus, par exemple, le Mayenne du temps de la Ligue; il avoit payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que

LOUIS
XIII.

1613.

Gramond,
p. 36.

(a) *Nihil in feminâ modicum; si amat, uritur; odio implacabilis est; contempta, amens fit.*

Si cui calebat ab amore sanguis, in ultionem provocant. Voy. Gramond, pag. 36.

LOUIS
XIII.
1613.

son pere montra dans les dernieres années. Le Comte de Soissons avoit aussi été remplacé par son fils, qui prit le même nom : beaucoup d'autres chefs de maisons illustres, ou n'étoient plus, ou avoient des enfants que leur âge rendoit déjà propres à éprouver des passions, & à épouser celles des autres. L'ambition n'étoit donc pas toujours le principe des cabales; mais l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées, étoient la Comtesse de Soissons & la Duchesse de Nevers. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avoit entre Marie de Médicis & elles un froid qui les dispoit à ne se pas vouloir du bien. La Duchesse de Nevers donna des preuves de cette disposition, en détachant de la Reine le Prince de Gonsague son mari, quoiqu'il fût proche parent de la Régente, & qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La Comtesse de Soissons fit à la Reine plus de mal encore; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres, dont elle se plaignoit, elle

vouloit se venger du Marquis d'Ancre & de sa femme, qu'elle pretendoit lui avoir manqué, & elle fit jaillir sa haine sur leur protectrice.

Après la mort du Comte de Soissons, la Marquise d'Ancre marqua à la Douairiere un attachement, un respect, dont toute la Cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguoit pas les égards. Le motif des attentions de Léonore, étoit le desir de marier sa fille au jeune Comte de Soissons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avoit été proposée dès le vivant du pere, & ce prince y trouvoit tant d'avantage, que, malgré sa fierté, il ne s'en éloignoit pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues; mais quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le Marquis & sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la Comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter, & desirer de nouveau. Quoique mere d'un fils prêt à marier, la Comtesse n'étoit pas encore dépourvue d'attraits: elle en es-

LOUIS
XIII.
1613.

L O U I S
XIII.
1613.

faya le pouvoir sur le Duc de Mayenne, dans l'intention de l'enlever à la Reine. Comme il étoit chef de la maison de Lorraine, qui mettoit un poids dans les affaires, elle ne pouvoit douter que sa désertion ne fût très-défavorable à la Reine, & utile aux Princes qui commençoient à chercher des partisans. Elle reçut donc le Duc chez elle avec un air de préférence, & souffrit qu'il lui parlât de mariage. S'il la pressoit, elle se disoit retenue, mais avec quelque regret, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchoit, elle le rappelloit par des espérances : ce manège de coquetterie dura jusqu'à ce que Mayenne fût assez engagé avec les mécontents, pour ne pouvoir plus se dédire.

1613. Mais une cabale de femmes & de
1614. jeunes gens sans expérience, n'auroit
Bouillon pas causé grand embarras à la Ré-
s'y joint. gente, si le Duc de Bouillon ne s'y
Vie de étoit joint, & n'en avoit, pour ainsi
Bouillon, dire, prit la direction. Il s'étoit ap-
1. 2, l. 6. perçu que la Reine ne le considéroit
que pour le besoin. Quand on tint
l'assemblée de Saumur, cette Princesse
l'employa à traverser les mauvais des-

seins des Calvinistes & des mécontents réunis, & elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importants en Angleterre, où le Gouvernement de France étoit fort décrédité, à cause des liaisons avec l'Espagne; enfin, outre sa complaisance à céder au Marquis d'Ancre sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre, Bouillon se vançoit d'avoir soutenu les Ministres, lorsque Condé vouloit les éloigner: mais, répondoient ceux-ci, si le Duc de Bouillon ne nous a pas précipités, il nous a laissé tomber, & nous ne lui avons aucune obligation de notre établissement. En conséquence, ni eux, ni le Marquis d'Ancre, ni la Reine ne le distinguoient, dans la distribution des grâces, de ceux qui étoit ouvertement ennemis du Gouvernement.

Le Duc de Bouillon qu'on n'offensoit pas impunément, profite des dispositions à la révolte qu'il connoissoit dans les esprits, & concerte un soulèvement général, qui puisse faire repentir les Ministres de l'avoir trop négligé, & force la Régente de le rechercher. Il s'abouche avec le Prin-

LOUIS
XIII.
1613.
1614.

1614.
Soulèvement des
Grands.
Merc. t. 3.

LOUIS
XIII.
1614.

ce de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui & aux autres Princes & Seigneurs de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe & une femme aveuglée. Il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avoit eu soin de prévenir, prête à le seconder, & lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devoit, en peu de temps, le rendre maître absolu du Gouvernement. Le Prince, fût d'avoir pour compagnons des hasards, les Seigneurs les plus accrédités auprès de la milice & du peuple, consentirent de tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret; & après un hyver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçaient de nouveaux mécontentements, à jour nommé, presque tous les Grands, le Prince de Condé, à leur tête, quittent la Cour, & se retirent chacun dans les Provinces où ils avoient de l'autorité. Le Duc de Bouillon garde pour lui le rôle le plus difficile, celui de rester auprès de la Régente, sous prétexte d'attachement pour elle; mais en effet

pour veiller aux intérêts des révoltés.

La surprise des Ministres fut extrême, & la Monarchie courut alors le plus grand risque. Par la qualité des partisans de la rebellion, & par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étoient fortes & étendues les préventions contre le Gouvernement (a). L'Ambassadeur d'Espagne voyant ce

L O U I S
XIII.

1614.

Danger
où se trou-
ve le
Royaum-
me.

Le Grain ;
p. 70.

Mercur ,
t. 3 , p.
317.

Mem. Rec.
t. 2 , p.
211.

(a) Outre les Princes, les Ducs de Longueville & de Fronsac, les Comtes de Saint-Paul, le Duc de Vendôme & le Grand-Prieur son frere, les Ducs de Luxembourg, de Nevers, de Rets, les Comtes de Choisi & de Suze, le Vidame de Chartres, le Marquis de Bonivet, le Baron de la Loupe; tous ceux-là & beaucoup d'autres se déclarerent ouvertement. Outre Bouillon, le Duc de Sully, le Marquis de Rhôny son fils, & le Duc de Rohan son gendre, étoient secrètement de la confédération.

Gramond ,
l. 1 , p. 43.

Sully , t.
2 , p. 203.

Ils avoient pour eux la Guyenne entiere, la Picardie, la Normandie, le Poitou, & beaucoup de places & de partisans dans la Champagne, la Bretagne, le Berry, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine, & les Calvinistes répandus & encore forts dans tout le Royaume. Voy. *le Grain*, page 70.

L O U I S
XIII.
1614.

déchaînement presque général, écrivait à son Roi de profiter de cette circonstance pour démembrement la France, au-lieu de lui procurer par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la Monarchie Espagnole pourroit souffrir.

Manifeste
des Re-
belles.

Les hostilités furent précédées par la guerre de plume. Les Confédérés publièrent un manifeste, dont tous les griefs tomboient directement ou indirectement sur la Régente : » Elle » se laisse, disoient-ils, conduire par » un petit nombre de Ministres qui » la trompent ; ce n'est qu'avec eux » qu'elle décide tout, sans appeler à » son Conseil les Princes ni les Grands » Officiers de la Couronne ; elle prodigue les finances du Royaume, » pour enrichir un étranger. Les charges, les dignités, les ambassades » sont données sans discernement. Le » Gouvernement n'a point de consistance. On publie aujourd'hui un » édit, il est rétracté le lendemain, » & rétabli deux jours après. Les peuples sont écrasés d'impôts : Clergé, Noblesse, Parlement, tout le » monde se plaint. On ne connoît

» plus rien au système politique de
 » la France. Les Espagnols dominant
 » dans le Conseil. La Reine leur laisse
 » usurper la Navarre, & elle sacrifie
 » tout au desir d'accomplir un maria-
 » ge qui est généralement désapprou-
 » vé". Enfin, les mécontents accu-
 soient Marie de ne donner à son fils
 aucune connoissance des affaires, de
 le faire mal élever exprès, afin de
 prolonger sa Régence; & ils finissoient
 par demander l'assemblée des Etats
 Généraux.

LOUIS
 XIII.
 1614.

Ce manifeste ne resta pas sans ré-
 plication; on y fit une réponse inti-
 tulée : *Défense de la faveur contre l'en-
 vie*; titre qui caractérisoit assez bien
 le motif de tous ces mouvements.
 On y faisoit voir que si, depuis quel-
 que temps, il y avoit eu des pro-
 fusions ruineuses pour l'Etat, ceux
 qui déclamoient contre étoit précisé-
 ment ceux qui les avoient arrachées
 par force ou par importunité, & qui
 en profitoient encore actuellement.
 Quant aux plaintes de tous les ordres,
 on disoit qu'elles étoient suggérées,
 fausses, ou mal fondées; que les im-
 pôts étoient aussi modérés que les cir-

Réponse,

L O U I S
XIII.
1614.

confiances le pouvoient permettre; que jamais la paix n'avoit été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux foutenu au-dehors; & que le mariage, s'il se faisoit, étoit le plus grand avantage qui pût arriver au Royaume.

On arme. La Régente fortifia ces raisons de troupes, qu'elle leva facilement, parce que l'argent ne lui manquoit pas. Les Princes, qui n'en avoient point, ne furent pas si bien servis. Villeroy, homme expérimenté, blanchi sous quatre Rois dans le ministère, & témoin des fautes de Henri III, qui s'étoit perdu pour n'avoir pas attaqué la Ligue, avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroy conseilloit à Marie de tomber brusquement sur les Confédérés, pendant que leurs troupes n'étoient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées: mais la Reine voyoit que tout le monde l'abandonnoit, & couroit se joindre aux Princes. Le goût de la désertion étoit comme une épidémie qui avoit gagné les Courtisans. & elle craignoit, au moment d'une action, une défection générale: d'ailleurs, elle ne fa-
voit

 LOUIS
XIII.
1614.

voit à qui donner le commandement; elle l'avoit promis à plusieurs pour les retenir auprès d'elle, & elle sentoît bien que l'instant où elle donneroit sa confiance à un d'entre eux, elle devoit s'attendre à perdre tous les autres. Il lui seroit resté, pour toute ressource, le Marquis d'Ancre qu'elle venoit de créer Maréchal de France; mais elle ne pouvoit s'aveugler sur sa capacité: lui-même se sentoît plus propre à négocier qu'à combattre, & il engagea la Reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle vouloit d'abord tout accorder aux révoltés. *Je fais bien, disoit-elle, que leur intention est de m'arracher toutes les graces qu'ils pourront, & de se rendre maîtres du gouvernement. Je leur abandonnerai ce que je ne pourrai défendre, & j'assemblerai les Etats-Généraux, non parce qu'ils le demandent, mais afin de réduire leurs pensions, & de réformer quantité d'abus auxquels je ne puis m'opposer.* Marie auroit suivi ce plan, & se seroit peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle auroit cédés, si le Conseil ne s'y fût opposé. Les Ministres firent aussi in-

Traité de
Sainte-
Mene-
hould.
Mém. Rec.
t. 3, p.
221.
Merc. t. 3,
p. 420.

LOUIS
XIII.
1614.

tervenir l'Ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la Régente affoiblissoit ainsi le trône, & accordoit tout à la faction de Condé, son Maître ne seroit pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité à la Reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'auroit voulu. Le Duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La Reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le desiroit, & tira parti de la circonstance, pour se donner de l'importance, & faire connoître à la Reine & à ses Ministres, qu'il étoit dangereux de le négliger. Les pourparlers enfantèrent le traité de Sainte-Menehould, ainsi nommé d'une petite Ville sur la frontière de Champagne : il fut signé le 15 Mai ; traité mal digéré, qui laissa subsister toutes les prétentions des mécontents, & ajouta même à leur état des dignités & des gratifications, sans qu'il fût question du soulagement des peuples, que leurs manifestes avoient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances, que les Etats-Généraux

y pourvoiroient, & la Reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée *Malotruc*; nom dont il seroit difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimoit peu. Entre les Confédérés, le Duc de Vendôme ne voulut point l'accepter, persuadé qu'on n'oseroit aller l'attaquer dans son Gouvernement de Bretagne, où il s'étoit retiré: mais la Reine y mena son fils à la tête d'une armée, & Vendôme se soumit. Elle fit ensuite reconnoître Louis majeur au Parlement de Paris le 2 Octobre, & les Etats s'assemblerent dans la capitale le 26 (a).

LOUIS
XIII.
1614.

Ces Etats, les derniers qui ayent été convoqués, tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Il paroît par les questions qu'on y agita, & par la chaleur qu'on y mit, que les Grands songerent bien plus à satisfaire leurs passions particulieres, qu'à procurer le bien du Royaume. Il y

1614.
1615.
On assem-
ble les
Etats.
*Merc. t. 3.
p. 240, &
t. 4, p. 1.*

(a) Voy. à la fin de l'Ouvrage, les Noms; Surnoms & Qualités de MM. les Députés des trois Ordres.

L O U I S
 XIII.
 1614.
 1615.

avoit une indignation assez générale répandue contre la Reine, à cause des faveurs dont elle continuoit de combler le Maréchal d'Ancre & sa femme, par qui elle se laissoit gouverner. Dès le temps de la mort d'Henri IV, on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, & qu'elle retint auprès d'elle des gens qui avoient affecté à l'égard du feu Roi une arrogance dont il marquoit lui-même du mécontentement. Toutes les fois que la haine contre les Favoris se ranimoit, on ne manquoit pas de répandre des libelles pleins de soupçons, qui rejaillissoient sur la Maîtresse. Enfin, on éclata dans les Etats, au point que la Reine se plaignit qu'on lui manquoit de respect, & que, sous prétexte d'attaquer ses protégés, c'étoit à elle-même qu'on en vouloit. En effet, plusieurs Députés du Tiers-Etat, qui étoient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des Princes, disoient & répétoient sans cesse que le procès de Ravillac avoit été mal fait; qu'on auroit trouvé des complices, si on avoit voulu. Ces suppositions causèrent de vives contes-

tations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la Couronne & de la sûreté des Rois. Le Clergé pour la Reine, & le Tiers-Etat pour les Princes, s'entreprirent; & dès qu'on fut une fois enfoncé dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que foiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies, en actions de parade.

Les mécontents desiroient que les Etats s'opposassent au mariage du Roi avec une Espagnole, & qu'ils demandassent le changement du Ministère; & ils ne furent satisfaits ni sur l'un, ni sur l'autre article. L'Orateur, en présentant le cahier au Roi, après l'avoir exhorté à continuer de se conduire par les avis de sa mere, insista sur la nécessité de conclure au plutôt son mariage, sans fixer son choix, ni exclure l'Infante; il représenta aussi qu'il convenoit que le Conseil fût composé des Princes, Prélats & principaux Seigneurs du Royaume, & ne parla pas de renvoyer les Ministres qui déplaisoient aux Princes: ce que demanderent positivement les Etats, fut l'extinction de la vénalité des Char-

LOUIS
XIII.
1614.
1615.

LOUIS
XIII.
1614.
1615.

ges & de la Paulette, l'établissement d'une Chambre de Justice pour la recherche des Financiers, & le retranchement des pensions. Le Roi reçut les cahiers, & promit de les faire examiner. Il permit même de laisser quelques Députés de chaque Ordre, avec lesquels on délibéreroit sur l'exécution des demandes. Le 24 Mars, Louis fit appeler ces Députés. Le Chancelier leur dit qu'on avoit lu leurs cahiers; qu'il étoit impossible dans le moment de satisfaire à tout; mais qu'en attendant, Sa Majesté alloit établir une Chambre de Justice pour la recherche des Financiers, & qu'elle s'occuperoit ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux Députés ces deux articles, qu'on fit bien valoir, on les congédia.

La Reine se crut alors bien débarassée; mais il s'éleva des obstacles à ses volontés, qu'elle dut encore, en grande partie, au Duc de Bouillon. A peine avoit-il ménagé le traité de Sainte - Menehould, qu'il s'aperçut que la Reine lui étoit moins obligée de l'accommodement, qu'elle n'étoit fâchée de ce qu'il l'avoit mise dans

la nécessité d'en avoir besoin. Il comptoit, par le moyen des Etats, forcer Marie à éloigner le Maréchal d'Ancre & ses Ministres, auxquels il se feroit substitué : mais les Etats n'ayant pas répondu à son attente, il eut recours au Parlement. S'il n'est pas le premier qui ait eu l'art de remuer ce Corps, & de lui tracer une marche propre à seconder les desseins des autres, on peut du moins le citer comme un modele, parce que ses manœuvres consignées dans les Mémoires du temps, sont parvenues jusqu'à nous.

Ceux qui connoissent les Compagnies, savent qu'elles se laissent conduire, comme les particuliers, par la vanité, l'ambition & la vengeance : souvent aussi, comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur & l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intrigant consiste à gagner dans ces grands Corps quelques personnes qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvements, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée

LOUIS
XIII.
1614.
1615.

Conduite
du Parle-
ment.

LOUIS
XIII.
1614.
1615.

d'une personne grave & estimée, suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue, paroissent purgés de tout intérêt particulier, & que les résolutions semblent tendre uniquement à l'avantage général. Si alors la Cour ne fait pas mesurer ses prétentions & ses démarches, si elle use de hauteur ou manque d'égards, ces Compagnies faites pour établir la paix, finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomenter les troubles.

*Mém. de
Rohan,
t. I.*

Les Députés du Tiers-Etat, dans la dernière assemblée, étoient presque tous gens de robe. Comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agiterent souvent qui déplurent à la Cour: celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensibles fut une différence marquée entre la manière de traiter les deux premiers Ordres & ce dernier; manière

pleine d'égards & d'attentions flatteuses pour le Clergé & la Noblesse, & au contraire, pleine d'indifférence, qui tenoit du mépris, pour le Tiers-Etat. Ces Députés retournés dans les Provinces, y porterent leur mécontentement; ceux qui restèrent à Paris, aigrirent le Parlement où ils avoient presque tous des parents ou des amis. Comme les Etats, pendant qu'ils se tenoient, étoient le sujet des conversations, après leur dissolution arrivée sans que le Royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes & des murmures. On disoit que la Reine avoit joué la Nation, & on n'auroit pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espece d'insulte publique.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au Duc de Bouillon d'obtenir du Parlement qu'il se prêtât à quelque démarche peu agréable à la Reine: elle en fournit elle-même le prétexte, parce qu'en congédiant les Députés des États, ne sachant comment se débarrasser des instances qu'ils employoient pour la déterminer à répondre sur les cahiers, elle

LOUIS
XIII.
1614.
1615.

Assemblée des
Chambres.

LOUIS
XIII.
1614.
1615.

dit qu'elle le feroit quand le Parlement auroit adressé au Roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite mal-adroite le 25 Mars, & trois jours après, les Enquêtes députerent deux Conseillers de chacune de leurs Chambres à la grande, pour demander l'assemblée des Chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibere d'abord sur la maniere de procéder à la confection des remontrances. Quelques-uns font observer qu'il est à propos d'appeller à ce travail les Princes & les Pairs du Royaume, & qu'il faut prier le Roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée. D'autres disent que cette priere au Roi est inutile; que les Pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au Parlement, quand ils veulent, & quand ils croyent que les besoins de l'État l'exigent; qu'ainsi il suffit de leur faire connoître ces besoins. Cette opinion l'emporta, & il y eut en conséquence Arrêt, qui portoit que les Princes, Ducs & Pairs, & grands Officiers de la Couronne, ayant séance & voix délibérative au Parlement, qui se trouvoient alors à

Paris, feroient invités à venir délibérer avec M. le Chancelier, & avec toutes les Chambres affemblées, sur ses propositions qui feront faites pour le service du Roi, le soulagement de ses Sujets & le bien de l'Etat.

LOUIS
XIII.
1614.
1615.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin Duc de Bouillon. Il avoit appréhendé que le Parlement ne se contentât de travailler sans éclat à des remontrances que la Cour auroit négligées sans risque ; au - lieu que la convocation des Pairs donnoit à cette affaire une importance qui ne permettoit plus de ces arrangements ambigus, après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire : il devenoit nécessaire, ou que la Reine empêchât l'assemblée des Pairs, & elle ne le pouvoit sans choquer le Parlement, ou qu'elle la permit, & pour lors elle avoit à craindre de voir porter des coups violents à son autorité, dont elle étoit idolâtre ; alternative également agréable au Duc de Bouillon.

Embarras
de la Reine.

Marie se déterminâ à empêcher l'assemblée des Pairs, comme étant le mal le plus pressant. Elle envoya défendre au Prince de Condé & aux au-

Elle s'op-
pose à
l'Arrêt du
Parle-
ment.

L O U I S
XIII.
 1614.
 1615.

tres, de se rendre au Parlement, s'ils y étoient invités ; & en même-temps, de peur que le Parlement ne continuât sans eux ses opérations, elle manda les gens du Roi, & leur dit, qu'elle trouvoit fort étrange qu'une Compagnie, établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers, s'ingérât d'assembler ainsi, de son autorité privée, les premières personnes du Royaume, pour raisonner sur le Gouvernement. Sans entrer dans cette question délicate du droit ou de l'incompétence du Parlement dans les affaires d'Etat, l'Avocat-Général Servin marqua de l'étonnement de ce qu'on reprochoit au Parlement » d'affecter » la puissance souveraine, en invitant » tant les Princes, les grands Officiers de la Couronne, & le Chancelier lui-même, à se rendre à ses » assemblées. La Compagnie, dit-il, » n'a d'autre dessein, que de rendre » les premiers de l'Etat témoins de » sa fidélité ». Nonobstant ces protestations, dont la Reine sentoit l'artifice, elle fit assembler le Conseil, & força les gens du Roi d'en porter au Parlement le résultat. Il étoit compris dans

un arrêt qui enjoignoit au Parlement d'envoyer au Roi l'arrêt & le registre dans lequel il étoit inscrit, & lui défendoit, sous peine de défobéissance, de passer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étoient si précis, que le Parlement n'osa défobéir. Le registre fut envoyé, même avec des excuses. Le Roi les reçut assez froidement, & dit qu'il se feroit rendre compte. *Ainsi*, dit le Duc de Rohan, *le Parlement fut rabroué, & cela l'attacha d'autant plus au parti de M. le Prince.*

LOUIS
XIII.
1615.

C'est ce que desiroit le Duc de Bouillon; il auroit été beaucoup plus fâché que le Parlement réussît dans cette première entreprise, qu'il ne le fut de le voir échouer avec des circonstances mortifiantes. Il compta sur la fermeté que le dépit inspire quelquefois aux personnes maltraitées, & il ne se trompa pas dans ses espérances. Ses émissaires, entre lesquels se trouvoient des Présidents au Parlement, infinuèrent à la Compagnie, qu'il ne falloit pas se laisser vaincre par les difficultés, & que ce feroit un acte méritoire de mettre sous les yeux d'un

Le Parlement ré-
siste.

LOUIS
XIII.
1615.

jeune Roi, des vérités importantes au bien de son Royaume, qu'on lui cachoit; que mal-à-propos le Parlement s'étoit laissé abattre du premier coup; que s'il avoit seulement fait mine de résister, le Prince de Condé & tous ses partisans seroient venus à son secours; que ce Prince & les autres Seigneurs François bien intentionnés ne refuseroient pas encore de se joindre au Parlement, s'ils pouvoient s'en promettre plus de constance dans ses résolutions; que c'étoit une nouvelle tentative à faire, & qu'il étoit impossible qu'à la longue les efforts du premier corps de la nation ne triomphassent de la résistance de quelques Ministres & Courtisans, seuls auteurs de l'affront qu'il venoit d'essuyer.

Composé
des re-
montran-
ces.

Ces motifs & ces espérances s'accréditerent dans les Chambres, au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le Roi en avoit fourni les moyens, en disant qu'il examineroit l'arrêt du Parlement, & qu'il seroit connoître à cet égard sa volonté. Le Parlement arrêta, que le Monarque seroit supplié de donner cette réponse; & Ver-

dun, premier Président, alla la demander à la tête de quarante Députés, tirés de toutes les Chambres. Sillery, Chancelier, fit, en présence du jeune Roi, une longue harangue, qui se réduisit à deux objets : 1^o. que le Parlement n'a aucun droit de se mêler des affaires d'Etat : 2^o. qu'il n'a pas même celui de faire des remontrances, à moins que le Roi ne le lui ordonne. » Votre arrêt, ajouta-t-il est l'ouvrage des jeunes Conseillers, dont le nombre l'a emporté sur la prudence des anciens; le Roi se souviendra de la fidélité de ces derniers, & les exhorte à continuer : mais, en même - temps, il vous défend de mettre à exécution l'arrêt rendu pour la convocation des Pairs, & de délibérer désormais sur cette affaire ». La Reine parla aussi dans les mêmes principes, & insista pareillement sur la prépondérance de la jeunesse, qu'elle regardoit comme la cause du désordre.

En répondant à l'un & à l'autre, le premier Président, à l'imitation de Servin, ne chercha pas à prouver les droits que la Cour refusoit au Par-

LOUIS
XIII.
1615.

L O U I S
XIII.
 1615.

lement : mais comme , dans l'affectation qu'on marquoit d'attribuer l'arrêt aux jeunes Conseillers , il crut voir le dessein de jeter un ridicule sur les opérations du corps entier ; il releva vivement cette imputation , & supplia le Roi de croire que toute la Compagnie avoit concouru à former l'arrêt ; que ceux qui lui avoient dit le contraire , ne lui avoient pas fait un rapport fidele , & qu'il le supplioit de les honorer tous également de sa bienveillance : il se retira ensuite , & les Ministres crurent l'affaire finie.

Les pré-
 sente.

Mais il s'étoit répandu un bruit que le Roi se laissoit d'être en tutelle , & qu'il ne seroit pas fâché qu'on l'éclairât sur les défauts du gouvernement. C'en fut assez pour faire prendre au Parlement le parti de ne point cesser le travail des remontrances. En vain la Reine irritée vouloit l'interrompre par de nouvelles défenses ; les Commissaires nommés à cet effet , le continuerent avec ardeur. Elles furent examinées dans les Chambres assemblées , approuvées & présentées au Roi par la grande députation , le 22 Mai : les rues par lesquelles elle passa , les

cours du Louvre, les escaliers, les fenêtres, étoient remplies d'une foule innombrable; preuve certaine de la haine générale contre les Ministres, toujours en bute à l'envie publique, & sur-tout contre le Maréchal d'Ancre, qu'on savoit être particulièrement noté dans les remontrances.

LOUIS
XIII.
1615.

Le Roi & la Reine attendoient la députation dans la chambre du Conseil, accompagnés des Ducs de Guise, de Montmorency, de Nevers, d'Épernon, de Vendôme, du Maréchal d'Ancre, du Chancelier, de Souvré, des Secretaires & principaux Conseillers d'Etat. Elle fut introduite par un Capitaine des Gardes. Le premier Président prononça une harangue très-respectueuse, & présenta le cahier au Roi, qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, & leur dit de se retirer. Les Ministres s'applaudissoient déjà d'avoir réduit une démarche si solennelle à une simple cérémonie, lorsque le premier Président reprit la parole, & supplia le Roi de faire lire les remontrances en présence des Députés, afin que si quelque article se trouvoit avoir besoin d'explication,

L. O U I S
XIII.
1615.

ils la donnassent sur le champ. Plus promptement que la Reine ne put parler ce coup, le jeune Prince ordonna la lecture, & elles furent écoutées avec le plus profond silence & la plus grande attention.

On en fait publiquement la lecture.
Merc. t. 4, p. 49.

Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par leur force & la liberté qui y regne. Le Parlement déclare dans le préambule, *qu'il s'est toujours entremis utilement des affaires publiques, & que les Rois l'y ont appelé. C'est, dit-il, un mauvais conseil qu'on donne à Votre Majesté, de commencer l'année de sa majorité par tant de commandements de puissance absolue, & l'accoutumer à des actions, dont les bons Rois, comme vous, Sire, n'usent jamais que fort rarement.* Il ajouta que plusieurs Rois ont eu regret d'avoir violenté & non écouté le Parlement; que des Princes étrangers, des Rois, des Empereurs, des Papes, se sont soumis à son arbitrage; que témoin de beaucoup de désordres dans l'Etat, il s'est assemblé, & a désiré le concours des Princes & des Pairs, *non pour ordonner & résoudre des moyens d'y remédier, mais*

pour les proposer à Votre Majesté avec plus de poids & d'autorité, lorsqu'Elle verra que les choses ont été considérées dans une telle & si célèbre Compagnie.

LOUIS
XIII.
1615.

Suivent les griefs en 29 articles. Toutes les parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du Roi & sa sûreté ont été mises en problème dans les derniers Etats, par les partisans des opinions ultramontaines; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues; de ce que le Conseil est composé, non des Princes, des Grands du Royaume & anciens Ministres, mais de personnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs mérites & services rendus, mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures; de ce qu'enfin ces Ministres, Conseillers du Roi, & autres, sont pensionnés par les Cours étrangères.

Le Parlement demande que les Officiers de la Couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions; qu'on ne donne plus de survivances; que les charges cessent d'être vénales; qu'il ne soit plus permis aux sujets du Roi, Ecclésiastiques & autres, d'avoir com-

LOUIS
XIII.
1615.

munication fréquente & secretes intelligences avec les Ambassadeurs & Ministres étrangers; que les libertés de l'Eglise Gallicane soient soutenues, les confidences punies, les coadjutoreries supprimées; qu'on mette des bornes à la multiplication des Ordres religieux; qu'on ne nomme aux Archevêchés, Evêchés, Abbayes, que des regnicoles savants & de bonnes mœurs; que le Roi fasse fleurir l'Université de Paris, & poursuive par les Juges ordinaires les Anabaptistes, Juifs, Em-poisonneurs & Magiciens, trop communs chez les Grands qui les protegent. Le Roi est supplié aussi de punir les violences faites aux Juges, pour arrêter le cours de justice; de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter au Conseil, & la forme qui y sera observée; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des Arrêts du Parlement; de faire faire justice des grands crimes sans grace ni délai, quels que soient les coupables; de ne point souffrir qu'on altere ou change hors du Conseil les Arrêts qui y ont été prononcés, & d'ôter les droits nouveaux de Chancellerie.

Quant aux finances, le Parlement desire qu'elles soient mieux administrées; qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions; qu'il soit fait défense aux Conseillers du Conseil de recevoir aucuns dons, présents ou pensions des Adjudicataires des Fermes; qu'il soit fait une recherche sévère des maltôtiers, dont les restitutions seront appliquées à la décharge des peuples. Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paye des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion qui ne l'est pas moins: 1°. qu'on n'exécute aucun Edit ni commission, sans vérification des Cours souveraines, & enregistrement préalable: 2°. qu'il soit permis, conformément à l'Arrêt du 28 Mars, de convoquer les Princes & les Pairs, toutes les fois que le Parlement le jugera convenable; & en cas que ces présentes remontrances, par les mauvais conseils & artifices de ceux qui y sont intéressés, ne puissent avoir lieu, Votre Majesté trouvera bon, s'il lui plaît,

LOUIS
XIII.
1615.

LOUIS
XIII.
1615.

que les Officiers de votre Parlement fassent cette protestation solennelle, sous votre autorité : que, pour la décharge de leur conscience envers Dieu & les hommes, & pour le bien de votre service & conservation de votre Etat, ils seront obligés de nommer ci-après en toute liberté les auteurs de ces désordres, & faire voir au public leurs mauvais déportements, afin d'y être pourvu par Votre Majesté en temps plus opportun.

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment d'un profond silence : chacun se regardoit. Enfin, la Reine prit la parole, & dit que cela n'étoit fait que pour blâmer son gouvernement ; que c'étoit lui manquer de respect, & que les remontrances mettoient le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandoit contre elle. Le Chancelier se contenta de faire observer au Roi, que les remontrances n'auroient dû être faites qu'après que Sa Majesté auroit envoyé l'Ordonnance qu'il avoit promise sur les cahiers des États. Le Président Jeannin, qui gouvernoit les finances, justifia sa gestion avec chaleur, & fit voir que, si les millions

épargnés par Henri avoient été diffipés, si on n'en avoit pu mettre d'autres en réserve, c'étoit la faute des Princes auxquels on avoit été forcé de prodiguer des gratifications & des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang & sans ordre. On interrogeoit, on répondoit; on s'apostrofoit. Les Seigneurs notés dans les remontrances, sur-tout le Maréchal d'Ancre, lançoient sur le Parlement des regards foudroyants. Les esprits s'échauffoient, & il étoit à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le Roi prit le parti de la congédier, & promit de faire savoir incessamment sa volonté.

LOUIS
XIII.
1615.

La réponse ne se fit pas attendre : dès le lendemain, 23 Mai, il parut un Arrêt du Conseil, qui supprimoit les remontrances comme prématurées & composées sans permission du Roi. Sa Majesté promettoit un Edit sur les cahiers des Etats, & s'engageoit à écouter pour lors les remontrances qui pourroient être faites sur cet Edit. Le lundi premier Juin, l'Arrêt du Conseil fut porté au Parlement pour être

Arrêt du
Conseil
contre.

L O U I S
XIII.
1615.

enregistré. Le Parlement ordonna des remontrances; le Roi donna des lettres de jussion: ainsi le combat s'engageoit, & la rupture paroïssoit inévitable, lorsque la certitude où étoit le Parlement de faire plier la Cour s'il s'opiniâtroit, l'engagea à plier lui-même.

On s'ac-
comme-
de.

Le Duc de Bouillon intriguoit toujours dans la Compagnie: il passoit si bien pour être l'auteur de tous ces mouvements, que la Reine disoit naïvement de lui: *Vous verrez que nous serons contraints de recourir à cet homme-là, pour nous tirer d'embaras.* Quand il vit que les lettres de jussion ébranloient quelques Membres, il fit savoir au Parlement, par des émissaires, qu'il n'avoit qu'à tenir ferme, que le Prince de Condé se déclareroit pour lui, & que toute la nation, mécontente comme elle l'étoit, ne manqueroit pas de s'attacher au Prince. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons qu'il avoit avec les Calvinistes, qui s'assembloient à Grenoble, & qui promettoient une puissante diversion; mais il en dit assez pour faire connoître que, si le Parlement persistoit dans sa résistance, les Ministres seroient forcés

forcés ou de céder, ou d'effuyer une guerre que l'intervention du Parlement leur rendroit certainement désavantageuse.

L O U I S
XIII.
1615.

Ainsi le Parlement se vit avec étonnement amené à lever l'étendard contre son Souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauvegarde & de prétexte aux révoltés. Alors les membres de ce corps les plus modérés ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce seroit une honte éternelle pour eux d'être lesboute-feux de la guerre ; que, malgré leur bonne intention, ils passeroient dans la nation & chez l'étranger, pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. D'ailleurs, ajoutoient-ils, quelle imprudence de nous livrer au Prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministère, & qui, pour obtenir une paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colère du Roi !

Si le Parlement balançoit, les Ministres n'étoient pas plus fermes ; ils

L O U I S
XIII.
1615.

craignoient que cette compagnie ; poussée à bout , ne se joignît publiquement aux mécontents , & ne les appuyât de quelque déclaration éclatante , qui auroit donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces différentes considérations calmèrent la première fougue. Les esprits se rapprochèrent , & des conférences qui s'établirent sortit un accommodement , par lequel chacun se relâcha. Le 23 Juin , le Parlement donna un arrêt concerté ; il y faisoit des excuses à la Reine , & disoit que dans ses remontrances , il n'avoit prétendu blâmer ni elle , ni son gouvernement. Il représentoit modestement , que le dernier arrêt du Conseil , si le Roi en exigeoit l'entière exécution , seroit *infiniment dommageable* à l'honneur de la compagnie ; & il supplioit Sa Majesté de ne point exiger que l'arrêt de son Parlement fût cassé. Le Ministère se contenta de cette réparation. L'assemblée des Pairs n'eut pas lieu ; mais aussi l'arrêt du Parlement ne fut ni biffé , ni annullé. En cela , celui du Conseil n'eut

point d'exécution; & au contraire, celui du Parlement conserva toute sa force, & servit de pierre d'attente pour les occasions futures.

LOUIS
XIII.
1615.

Fin du Tome premier.

2424

11

2

